

RAPPORT ANNUEL 1968-1969



BANQUE NATIONALE DU CONGO

La couverture reproduit une statue commémorative en bois du roi Kata-Mbula, 109^e roi des Ba-Kuba, qui régna de 1800 à 1810. Pour rappeler son règne qui fut une période de paix et de développement artistique, il a été représenté tenant à la main un glaive dont le fer est tourné vers l'arrière en signe de paix, ainsi qu'un tambour symbole des arts. La toque, la ceinture et les bracelets sont ornés de cauris, coquillages blancs qui servaient à l'époque d'instrument monétaire.

BANQUE NATIONALE DU CONGO
Administration centrale
KINSHASA



Banque Nationale du Congo

Siège Social :

Boulevard Léopold II, Kinshasa, B.P. 2.697.

Téléphone : 306.81 à 306.90.

Télex : Nacobanque 227.

Succursales

Bukavu, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi, Luluabourg, Mbandaka.

Agences

Boma, Bumba, Bunia, Buta, Butembo, Gemena, Goma, Isiro, Kalemie,
Kamina, Kikwit, Kindu, Kolwezi, Likasi, Matadi, Mbuji-Mayi.



Table des matières

	Pages
Lettre de transmission au Président de la République	11
Introduction	13
Première partie : L'évolution économique et financière en 1968 et en 1969	25
Titre I : Le développement économique	27
Chapitre I L'évolution du produit intérieur et de son utilisation .	29
Chapitre II L'évolution de la production dans les principaux secteurs	47
Chapitre III La population, la scolarisation et l'emploi	64
Chapitre IV Les rémunérations	72
Titre II : Les finances publiques	79
Chapitre I L'évolution et la structure des recettes	84
Chapitre II L'évolution et la structure des dépenses	92
Chapitre III Les besoins nets de financement de l'Etat	105
Chapitre IV L'importance relative des finances publiques dans l'économie	109
Titre III : Les relations économiques extérieures	111
Chapitre I Les cours des matières premières exportées	113
Chapitre II Le commerce extérieur	119
Chapitre III L'assistance extérieure	126
Chapitre IV L'endettement extérieur	135
Chapitre V La balance des paiements	140
Titre IV : La monnaie et le crédit	151
Chapitre I La formation des liquidités	153
Chapitre II Le crédit aux entreprises et aux particuliers	162
Chapitre III L'évolution des institutions monétaires et financières	169
Titre V : Les prix intérieurs	185

	Pages
Deuxième partie : La politique et les dispositions réglementaires de la Banque Nationale	193
Chapitre I La politique et la réglementation des banques et du crédit	195
Chapitre II La politique et la réglementation de change	203
Troisième partie : L'administration, les activités et les comptes de la Banque	213
Chapitre I L'administration et les activités de la Banque	215
Chapitre II Analyse du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 1968	223
Chapitre III Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes	247
L'administration de la Banque	248
Liste des tableaux statistiques	259
Liste des graphiques	262
Liste des abréviations utilisées	263

LETTRE DE TRANSMISSION
A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Kinshasa, le 24 novembre 1969.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous remettre le deuxième rapport annuel de la Banque Nationale.

Le premier rapport de la Banque comportait une étude de l'évolution économique et financière du pays entre 1958 et 1968 afin de situer dans un contexte historique les mesures fondamentales de redressement que vous avez mises en œuvre le 24 juin 1967. Le présent rapport expose l'évolution de l'économie nationale au cours de l'année 1968 et des six premiers mois de l'année 1969.

Dans une introduction, la Banque donne un aperçu général du développement de la production, du revenu et de la dépense nationale et s'efforce d'apprécier dans quelle mesure les conditions objectives d'une expansion soutenue sont réunies. Les conclusions de cette analyse permettent de dégager les orientations qui pourraient être données à la politique économique.

La première partie du rapport examine de manière détaillée l'évolution intervenue dans les différents secteurs de la vie économique et financière en 1968 et au premier semestre de 1969. Les instruments d'analyse ont pu être améliorés grâce au perfectionnement du matériel statistique, notamment en matière de finances publiques, de monnaie et de comptes extérieurs. La deuxième partie est consacrée à la politique de change et de crédit pratiquée par la Banque au cours de la même période. Enfin, la troisième partie passe en revue l'administration, les activités et les comptes de la Banque pour l'exercice 1968.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon très respectueux dévouement.

*A. NDELE,
Gouverneur.*

Avertissement

Tous les chiffres repris dans ce rapport sont exprimés dans l'unité monétaire du Congo, le zaïre, ou sa centième partie, le likuta. Depuis le 24 juin 1967, le zaïre — symbole Z — remplace 1.000 francs congolais; le likuta — symbole K — remplace 10 francs congolais; tous les chiffres antérieurs au 24 juin 1967 ont donc été convertis en zaïres sur ces bases.

Tous les montants en zaïres représentent des valeurs à prix courants, sauf indication contraire. On remarquera notamment que dans le chapitre I du titre I, les chiffres relatifs au Produit Intérieur sont exprimés en zaïres aux prix de 1966. Les données antérieures au 24 juin 1967 relatives à la balance des paiements et aux avoirs extérieurs ont été réévaluées sur la base du cours actuel de 1 zaïre pour 2 dollars, afin de permettre les comparaisons avec les statistiques actuelles.

Les signes conventionnels suivants ont été utilisés dans les tableaux statistiques :

- ... *renseignement non disponible*
- *renseignement nul*
- p *renseignement provisoire*
- e *estimation faite par la Banque.*

INTRODUCTION

Au cours de l'année 1968 et du premier semestre de 1969, l'évolution de l'économie congolaise reste dominée par l'application du programme de stabilisation du 24 juin 1967. Les objectifs adoptés initialement ont été dans l'ensemble réalisés : le produit national s'est accru substantiellement; les comptes extérieurs sont devenus excédentaires; les prix se sont stabilisés jusqu'en décembre 1968; la situation des finances publiques s'est sensiblement améliorée, sans cesser toutefois d'être un élément de perturbation en raison des difficultés rencontrées et du temps nécessaire pour réaliser l'assainissement indispensable. Si l'on assiste à un accroissement de la production, à une augmentation sensible des investissements et à la mise en place des premiers éléments du cadre institutionnel d'une politique de développement national, on n'enregistre toutefois pas de progression dans le niveau de vie de la plus grande partie de la population et les conditions d'un rythme durable d'expansion ne sont pas encore réunies. Ces derniers objectifs qui constituent en définitive la raison d'être des mesures de redressement exigent d'autant plus de temps pour être réalisés que les structures sociales et politiques se trouvent encore en pleine mutation. On peut, dès lors, comprendre pourquoi la période consécutive à la réforme monétaire devait être, et sera encore très probablement pendant un temps, une période d'ajustement et de transition de toutes les structures vers une forme plus active de progrès économique et social. Aussi le Gouvernement a-t-il l'intention de s'attaquer aux problèmes posés par l'accélération du développement avec la détermination et l'empirisme dont il a fait preuve dans l'exécution du programme de stabilisation monétaire. L'analyse réaliste présentée dans ce rapport témoigne de la clairvoyance avec laquelle le pays aborde l'avenir.

I. La situation en 1968 et en 1969.

Le produit.

Pour la première fois depuis 1960, le produit intérieur brut en termes réels, qui représente l'ensemble des revenus créés par l'activité économique, dépasse substantiellement en 1968 le niveau atteint avant l'accession du pays à

l'indépendance. La progression par rapport à 1967 est de l'ordre de 8 %. Ce mouvement résulte principalement d'une expansion de la production agricole stimulée par les nouvelles conditions monétaires. Pour 1969, on peut prévoir déjà, sur base des progrès de l'industrie minière et de l'industrie manufacturière, une nouvelle expansion en termes réels d'environ 5 % par rapport à l'année 1968, malgré l'effet défavorable sur la production agricole des cours mondiaux et des conditions climatiques. L'augmentation du produit en 1968 et en 1969 résulte presque exclusivement d'une normalisation de la vie économique et du rétablissement de la sécurité. En effet, l'emploi ne s'est pas sensiblement amélioré et les investissements, bien qu'en accroissement modéré, n'ont jusqu'à présent pas exercé leurs effets sur la production.

Contrairement à une opinion fort répandue, le produit intérieur réel de 1968 n'a pas été sensiblement influencé par la production de cuivre qui n'a connu qu'une faible augmentation. Les cours très élevés auxquels cette production a pu être réalisée ont toutefois permis une augmentation importante des recettes fiscales de l'Etat et des réserves de change des institutions monétaires.

Si importante que puisse paraître la progression du produit intérieur en 1968 et en 1969, il faut la mettre en rapport avec l'accroissement démographique dont des enquêtes ont souligné toute l'ampleur. Le taux d'expansion économique est de l'ordre de 5 à 6 %; l'accroissement naturel de la population est de 2 à 2,5 % l'an pour l'ensemble du pays. A Kinshasa comme probablement dans les autres agglomérations urbaines, l'accroissement de la population est de l'ordre de 11 % par an. Ce taux résulte d'un accroissement naturel de 4,5 % l'an et, pour le reste, d'un mouvement d'immigration en provenance de l'intérieur du pays.

Le revenu.

L'expansion du produit s'est nécessairement traduite par une augmentation du revenu global. Toutefois, la répartition du revenu est telle que les secteurs primaire et secondaire n'ont pas bénéficié d'une augmentation de revenu aussi importante que celle de la production. A l'intérieur de ces secteurs, les revenus provenant des activités agricoles et minières ont connu une amélioration plus importante que celle de revenus procurés par les activités industrielles.

Les travailleurs non qualifiés dont la rémunération suit étroitement le salaire minimum légal ont bénéficié en 1968, pendant une période de dix mois, d'une amélioration d'environ 7 % de leur pouvoir d'achat grâce à la stabilisation des prix réalisée après juin 1968. Toutefois, la reprise du financement monétaire

du Trésor depuis janvier 1969 et son incidence sur les prix ainsi que la difficulté à instaurer un dispositif efficace de surveillance des prix ont entraîné récemment une dégradation du revenu réel de cette catégorie de la population.

L'ensemble des revenus du personnel administratif et politique de l'Etat s'est accru d'une manière considérable. Le barème des rémunérations des agents sous-statut a été revalorisé en janvier 1969 conformément au programme gouvernemental afin d'instaurer, pour les fonctions de responsabilités, un meilleur équilibre avec le secteur des entreprises et d'attirer vers la carrière administrative les éléments de valeur. Cette revalorisation n'était pas de nature à compromettre la réalisation des prévisions budgétaires. En revanche, les autres dépenses administratives et politiques du personnel de l'Etat ont dépassé les limites fixées par le budget et absorbé une fraction importante des ressources publiques au détriment des dépenses productives. De la sorte, les ressources procurées par le taux de taxation élevé introduit au moment de la réforme monétaire pour assurer le financement d'un programme d'investissement ont été absorbées par l'évolution des revenus du personnel administratif et politique. Le niveau de taxation élevé a empêché les entreprises d'augmenter les salaires de manière aussi importante que dans le secteur public. Il s'ensuit que le niveau de vie du personnel des entreprises a subi une réduction supplémentaire par rapport à juin 1967.

Les revenus du secteur commercial ne se sont pas réduits autant que le prévoyait le programme de juin 1967. En particulier, la libération des importations n'a pas entièrement exercé les effets prévus. L'importance des marges bénéficiaires dans certains secteurs s'explique par le nombre élevé des intermédiaires et par l'absence d'un réseau moderne d'approvisionnement. A cet égard, il faut aussi constater que le consommateur pourrait se montrer plus critique dans le choix des marchandises ou des sources d'approvisionnement et utiliser ainsi plus judicieusement son revenu par des achats aux meilleures conditions. On ne connaît pas, jusqu'à présent, l'incidence sur l'organisation des circuits de distribution, sur les marges bénéficiaires et, en fin de compte, sur les prix à la consommation du départ récent d'un certain nombre d'intermédiaires commerciaux de nationalité étrangère.

L'analyse qui vient d'être donnée doit être interprétée à la lumière de considérations de caractère sociologique. La répartition du revenu telle qu'elle apparaît ci-dessus ne détermine pas rigoureusement le niveau de vie effectif de la plus grande partie de la population du fait de la solidarité sociale très étroite qui assure, aux différents niveaux de revenus, une redistribution des salaires et traitements au profit des parents et des relations moins favorisés. Cette caracté-

ristique inhérente à la société africaine est un puissant facteur d'atténuation des inégalités sociales.

La part des revenus du personnel expatrié qui donne lieu à un transfert à l'étranger s'est accrue comme l'indique la balance des paiements. Cette progression est liée à la reprise de l'activité économique et de la croissance du produit intérieur. Elle ne dépasse cependant pas la contribution que les pays ayant le même potentiel industriel que le Congo consentent pour bénéficier de certaines formes de qualifications pendant une phase transitoire de leur évolution.

Les revenus nets après impôts de la plupart des entreprises se sont rétablis, à la suite de la hausse des recettes d'exportation et des prix de vente, à un niveau permettant de couvrir les frais d'exploitation. Dans un certain nombre de cas, ils n'ont pas permis de reconstituer des possibilités de financement interne suffisantes et de dégager des marges pour la rémunération du capital.

La dépense.

La répartition des revenus qui vient d'être évoquée a déterminé un système de dépenses qui, d'une part, n'a pas canalisé vers les emplois économiquement et socialement justifiés toutes les ressources que l'Etat pouvait y affecter et qui, d'autre part, n'a pas laissé à la disposition des entreprises de production des ressources suffisantes pour qu'elles puissent consentir des rémunérations adéquates à leurs travailleurs et accroître ou améliorer substantiellement leurs capacités de production.

Eu égard à la nécessité d'amorcer la croissance par un taux d'investissement suffisant, les dépenses de consommation privées et publiques, mal réparties par les mécanismes actuels de distribution du revenu, ont absorbé une fraction moins importante du produit intérieur. La consommation s'établit à 74 % du produit en 1968, contre 84 % en 1966. Cependant, cette réduction est entièrement supportée par les ménages car, la consommation publique au cours de la même période s'est accrue de près de 40 %.

Bien que le volume de l'investissement soit en augmentation marquée par rapport à 1966, la part des investissements dans la dépense globale de l'économie est faible pour un pays qui a presque cessé d'investir pendant sept années consécutives. Certes, la formation brute de capital représente nominalement en 1968 19 % du produit intérieur. Cependant, ce taux qui n'est pas en soi très élevé, compte tenu du retard de croissance de l'économie, comprend principalement des amortissements et comporte une part insuffisante d'investissements nouveaux.

La part des investissements de l'Etat par rapport au produit a nettement progressé passant de 3,3 % à 6,5 % de 1966 à 1968. Il n'est toutefois pas certain que la totalité des investissements des pouvoirs publics exercera pleinement sur l'expansion les effets qu'on devrait en attendre; sans pouvoir isoler avec certitude la part des investissements formels qui n'auront pas d'effets de croissance dérivés sur le produit, il semble qu'une fraction importante du Budget Extraordinaire revêt le caractère de dépenses de consommation publique ou concerne le remboursement d'emprunts fournisseurs contractés au cours des années antérieures. Les dépenses relatives à des projets nouveaux ne dépassent pas 10 millions de zaïres en 1968 sur un total d'opérations en capital de 60 millions, soit seulement 1,5 % du produit intérieur. D'autre part, l'accroissement des investissements de l'Etat n'a pu se faire, en l'absence d'un niveau suffisant d'épargne intérieure, que par un recours intensif à l'emprunt extérieur, ce qui a modifié la structure de la balance des paiements et créé de nouvelles charges pour les années à venir ainsi que le démontre la partie du présent rapport consacrée aux relations économiques extérieures.

Dans le secteur des entreprises, l'investissement est resté faible en raison de l'insuffisance des moyens d'auto-financement, de l'absence d'apports extérieurs de capitaux et des difficultés qui subsistent encore dans le fonctionnement des services publics. En ce qui concerne ce dernier point, on pourrait sans doute réaliser des économies externes considérables par l'amélioration du système des transports, par l'élimination des détournements de marchandises en cours de route et par un fonctionnement plus régulier des services nécessaires à l'économie, notamment l'eau, l'électricité, les postes et les téléphones. L'importance de ces problèmes a amené les autorités à prendre des mesures de réorganisation dont elles attendent un résultat rapide.

L'équilibre global et le rôle des finances publiques et de la monnaie.

Le produit intérieur brut a très nettement dépassé en 1968 et 1969 les dépenses intérieures, laissant ainsi un surplus important en termes monétaires qui a favorisé la constitution de réserves de change supplémentaires. Celles-ci s'élèvent au 30 juin 1969 à 100 millions de zaïres, contre 61 millions de zaïres au 31 décembre 1967. Il convient de garder à l'esprit que ce surplus est partiellement attribuable à l'évolution particulièrement favorable des cours des produits miniers durant les quatre dernières années. Si on éliminait cette influence, la comparaison entre le produit et la dépense ferait apparaître en 1968 un déficit réel que le pays aurait dû financer par un concours extérieur.

Aucune tension ne s'est manifestée dans le système des prix avant la fin de 1968 grâce à la poursuite d'une politique prudente en matière de salaires et de crédit et à l'absence de financement monétaire du Trésor. Depuis janvier 1969, on assiste à une hausse des prix de 10 % par rapport au niveau de stabilisation atteint au deuxième semestre de 1968 et à une détérioration substantielle du cours du zaïre sur le marché parallèle. En ce qui concerne les prix, le mouvement doit être mis en rapport avec l'organisation défectueuse des réseaux de distribution et avec la tendance générale à la hausse des prix dans les pays industrialisés. En ce qui concerne le cours parallèle du zaïre, il doit être mis en rapport avec l'amélioration du contrôle des exportations frauduleuses de diamants qui, tout en exerçant un effet favorable sur la balance des paiements, a donné lieu à une diminution de la demande de zaïres sur le marché. Un redressement des cours s'est toutefois produit au cours du second semestre de 1969.

Le déséquilibre constaté entre les ressources de l'économie et les dépenses intérieures se situe principalement dans le domaine des finances publiques qui se caractérise par un niveau excessif des dépenses courantes, par une orientation insuffisante vers les investissements productifs et par un niveau de taxation élevé et fort dépendant des cours des matières premières.

Ces déficiences qui constituent la cause principale du déséquilibre subsistant encore, en dépit des progrès certains réalisés depuis 1967, ont jusqu'à présent exercé peu d'effets dommageables sur l'économie. En revanche, elles n'ont pas permis de retirer tous les avantages économiques que procurait le niveau exceptionnel des recettes d'exportations et des recettes fiscales en réalisant un volume d'investissements publics et privés plus abondant qui aurait permis le décollage de l'économie et en accumulant des réserves budgétaires qui garantiraient la continuité du programme de développement.

Les importants excédents de la balance de paiement rendus possibles par le cours des produits d'exportation et le niveau excessif de la dépense publique se reflètent dans l'évolution du volume monétaire. Sous l'effet des excédents successifs des paiements extérieurs, le stock monétaire d'origine externe s'est accru de plus de trois fois entre juin 1967 et juin 1968. Entre juin 1968 et juin 1969, il a connu une augmentation supplémentaire de 25 %. Par contre, le stock monétaire d'origine interne formé par le crédit intérieur et la monétisation de certains engagements bancaires a diminué pendant la période de stabilisation. Depuis fin 1968, de nouvelles pressions inflatoires sont apparues et l'on a assisté à une expansion monétaire d'origine interne d'environ 25 % due au financement monétaire du Trésor et, dans une moindre mesure, à un volume accru de crédit aux entreprises.

II. Les priorités de la politique économique.

La formation du produit, l'orientation de la dépense nationale et la fragilité de l'équilibre atteint en 1968 indiquent pourquoi on ne peut s'attendre à une expansion très rapide de la production si les conditions actuelles d'utilisation des ressources ne sont pas améliorées. De plus, la réapparition en 1969 d'éléments de tension ne prépare pas l'économie à poursuivre son développement à un rythme soutenu, notamment si un fléchissement des cours du cuivre se manifeste. La Banque Nationale est cependant convaincue qu'une utilisation plus rentable et plus rationnelle des ressources actuellement disponibles — qu'elles proviennent de l'épargne intérieure ou de crédits extérieurs — procurerait à elle seule, dans la situation présente du Congo, un rendement plus élevé des investissements et dès lors un accroissement plus rapide du produit global. Si, de plus, le volume des investissements privés et publics progressait, le rythme d'expansion du produit pourrait très rapidement s'accélérer et entraîner une amélioration réelle des revenus plus marquée. Cette possibilité d'assurer, sans sacrifices nouveaux, une croissance plus rapide et, simultanément, le souci d'atténuer les conséquences d'un fléchissement des cours sont à la base des actions que la Banque Nationale estime devoir préconiser afin de réaliser ce qui constitue l'objectif ultime du redressement voulu par le Chef de l'Etat depuis le 24 novembre 1965 : le progrès réel des revenus de toutes les couches de la population.

On peut distinguer quatre types d'actions à entreprendre ou à poursuivre : celles qui portent sur les dépenses publiques, celles qui agissent par le système fiscal, celles qui concernent les institutions de crédit et celles qui visent au perfectionnement des structures institutionnelles, gouvernementales et administratives, qui formulent et exécutent la politique économique.

L'action sur les dépenses publiques.

La direction des efforts dans ce domaine doit viser, d'une part, à ramener le volume des dépenses au niveau normal des recettes durables de manière à mettre fin à tout financement monétaire et, d'autre part, à limiter les dépenses courantes de manière à dégager un montant suffisant pour les investissements de l'Etat.

Il n'est pas douteux que l'on pourrait opérer une réduction substantielle des dépenses courantes sans affecter le bon fonctionnement de l'administration publique et la sécurité sur l'ensemble du territoire. Des économies considérables pourraient, en particulier, être réalisées par un contrôle plus sévère des achats de matériel et des autres charges supportées par le Trésor, une rationalisation des

services publics et, d'une manière générale, par l'introduction d'un climat d'économie et d'un sens plus désintéressé du service de l'Etat. Une part nettement plus importante des dépenses courantes pourrait ainsi être consacrée à l'entretien de l'infrastructure du pays. Ces dépenses n'ont guère servi, jusqu'à présent, à l'entretien du réseau des transports ou à l'assistance technique permanente dont les agriculteurs ont besoin pour maintenir et améliorer les méthodes de production.

Pour procurer à la Nation un vrai budget d'investissement et pour assurer un rythme d'expansion conforme aux possibilités réelles, les dépenses courantes devraient être réduites de manière à permettre à l'Etat de consacrer annuellement à des réalisations nouvelles environ 20 à 25 millions de zaïres, quelle que soit la conjoncture des matières premières. A supposer que les recettes pour 1970 s'établissent à un niveau voisin de celui de l'année 1969, soit 200 millions de zaïres, cela ne représenterait que 10 % des recettes totales.

Au cours des deux dernières années, une priorité a été donnée au rééquipement des secteurs de distribution d'eau et d'énergie et à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques. Il semble que ces secteurs seront bientôt suffisamment rééquipés pour que l'on puisse envisager maintenant une action plus intensive dans le domaine des travaux publics. Sans entrer dans les détails des priorités, il apparaît que la moitié au moins du budget des investissements nouveaux devrait être consacrée à l'amélioration et à l'extension du réseau des transports. De l'avis d'experts ayant récemment analysé les obstacles au développement de l'économie congolaise, ce secteur devrait recevoir en 1970 une attention prioritaire. Il serait toutefois erroné de penser que l'amélioration du réseau des transports routiers ou fluviaux dépend uniquement de moyens financiers. Des progrès importants pourraient déjà être obtenu par une organisation plus rationnelle des moyens existants et par un contrôle plus rigoureux de l'exécution quotidienne.

L'action par le système fiscal.

Les réaménagements successifs qui ont été apportés au système fiscal depuis juin 1967 ont été motivés principalement par le souci de rééquilibrer les comptes de l'Etat. Ils ont reporté au second plan l'incidence de la fiscalité sur l'activité économique des secteurs productifs. Les autorités financières n'ont pas, jusqu'à présent, pris en considération ce moyen d'action parce que la réforme monétaire avait dégagé dans certains secteurs, en particulier dans le secteur des entreprises d'exportation, d'importantes liquidités permettant d'augmenter la production sans investissements nouveaux. Maintenant que l'économie nationale a retrouvé

des rapports plus réalistes entre les prix et les coûts, la fiscalité acquiert un rôle différent. Son intervention peut être particulièrement déterminante sur la progression du produit intérieur, notamment dans les branches d'activité qui exercent les effets d'entraînement les plus marqués. L'action par le système fiscal devrait nécessairement prendre la forme d'une réduction sélective des taux de taxation. L'augmentation du produit national qui en résulterait provoquerait simultanément une amélioration du revenu des travailleurs et un élargissement de l'assiette fiscale conduisant à une augmentation des recettes de l'Etat.

Un pas important vers l'adaptation de la fiscalité aux impératifs du développement a été réalisé par la promulgation le 26 juin 1969 d'un code des investissements comportant un ensemble d'avantages fiscaux pour les activités nouvelles ainsi que pour l'extension et la rationalisation d'activités existantes. Par ailleurs, des dispositions particulières seront prochainement mises en vigueur afin de favoriser la reprise économique et l'amélioration des salaires. Les autorités espèrent que les incitations offertes provoqueront une réponse positive de la part des entreprises.

L'action des institutions financières.

La pression actuelle de la demande sur les ressources réelles disponibles oblige les autorités monétaires à maintenir l'expansion du crédit intérieur sous ses différentes formes dans les limites compatibles avec l'équilibre économique général, tout en s'efforçant par une action sélective à favoriser l'investissement productif. Si cette politique a permis d'accroître le volume des crédits accordés par les banques de dépôts au premier semestre de 1969, la situation des prix limite la possibilité d'un assouplissement général tant que le financement monétaire de l'Etat n'est pas réduit à des proportions très faibles.

En revanche, des possibilités de crédits nouvelles pourront bientôt être accordées par un organisme de crédit à long terme, la Société Congolaise de Financement du Développement. Les limitations évoquées ci-dessus en matière de crédit bancaire sont moins contraignantes pour cette institution en raison de l'origine partiellement extérieure des moyens de financement et de la nature des interventions limitées aux investissements ayant un effet multiplicatif certain sur la production.

Le développement d'une épargne nationale sous la forme de dépôts à terme ou de placements auprès des banques de dépôts ou des institutions financières spécialisées, atténuerait les effets de la politique restrictive en matière de crédit tout en fixant une partie des liquidités monétaires. La constitution de cette forme d'épargne, qui implique sans aucun doute des taux de rémunération plus élevés,

permettrait aux entreprises, aux institutions financières et à l'Etat de trouver auprès du public, les concours supplémentaires dont ils ont besoin pour étendre leurs activités.

Jusqu'à présent, le recours des entreprises au financement extérieur a pris principalement la forme de crédits fournisseurs à court terme à l'importation. Ces crédits ont permis au pays de bénéficier de moyens supplémentaires à concurrence d'environ 30 millions de zaïres à la fin de juin 1969. Dans la mesure où les entreprises ne disposent pas de moyens suffisants, il serait plus sain qu'elles financent leur expansion par des crédits fournisseurs extérieurs à plus long terme. Cette forme de financement tend d'ailleurs à se substituer aux apports extérieurs de capitaux à participation dont le rôle semble décliner dans le mouvement international des capitaux à destination des pays en développement.

Par ailleurs, des mesures particulières devraient être envisagées en vue de promouvoir et de développer, sur des bases saines, la petite et moyenne entreprise d'origine nationale dont le rôle dans l'expansion doit s'affirmer. Il est apparu que les obstacles à leur promotion ne résultent pas seulement de l'insuffisance des moyens financiers mais surtout des faiblesses de la gestion technique, comptable ou administrative. C'est pourquoi on devrait envisager la mise en place d'organismes spécialisés susceptibles de mettre à la disposition des entrepreneurs congolais une assistance dans le domaine technique, comptable et administratif. Une meilleure gestion faciliterait incontestablement le recours des nationaux aux crédits bancaires et à l'intervention du Fonds de Garantie des Crédits, lorsque les garanties classiques font défaut.

Le perfectionnement du cadre institutionnel de la politique économique.

Une meilleure utilisation des ressources disponibles exige un cadre institutionnel d'autant plus actif que les pouvoirs publics assument au Congo des responsabilités économiques particulièrement importantes.

C'est pour répondre à une telle préoccupation que la République dispose, depuis mai 1968, d'un organe gouvernemental, la Commission Interministérielle Economique et Financière, qui détermine les priorités et options fondamentales de la politique économique et examine les grands projets qui intéressent le développement. Une équipe d'experts de la Banque Mondiale qui vient d'entrer en activité a pour mission de participer à l'étude et à la préparation du budget d'investissement de l'Etat.

Il faut signaler aussi que des progrès ont été réalisés à l'intérieur des départements ministériels pour mieux concevoir l'orientation sectorielle de la vie

économique et qu'entre les différents groupes de travail créés à cet effet une meilleure coordination a pu s'établir pour dégager des priorités plus cohérentes en matière de développement.

L'action des pouvoirs publics sur l'économie sera renforcée par une centralisation et une amélioration du contrôle financier sur les entreprises publiques et d'économie mixte de manière à ce que celles-ci suivent plus étroitement les directives de la politique économique et financière de l'Etat. L'organe spécialisé qui sera créé dans ce but aura aussi pour tâche d'établir les principes qui doivent guider l'action des administrateurs qui représentent l'Etat dans ces sociétés.

Conclusion.

La réforme de juin 1967 visait essentiellement à rétablir les conditions d'un équilibre économique et à dégager des ressources suffisantes pour le développement. La réalisation de cet objectif a rendu nécessaire des sacrifices importants sous la forme d'une réduction temporaire du pouvoir d'achat de la plus grande partie de la population. Le présent rapport montre que le problème actuel le plus important de l'économie congolaise n'est plus l'insuffisance des moyens de développement mais plutôt la meilleure utilisation des ressources disponibles. La Banque Nationale estime que le Congo pourrait, dès maintenant, prendre un essor beaucoup plus rapide s'il est porté remède aux déficiences constatées dans l'orientation des dépenses publiques. Le passage à une phase nouvelle de développement serait facilité par l'adoption d'un programme annuel d'action économique dans lequel seraient intégrées, d'une manière cohérente, les mesures envisagées en matière de finances publiques, de rémunérations et de crédit et auquel se référerait toutes les décisions de politique économique. L'amélioration du niveau de vie de la population dans les années à venir, sera, au Congo plus encore que dans les autres pays, à la mesure des efforts d'organisation fournis.

PREMIERE PARTIE

*L'évolution économique et financière
en 1968 et en 1969*

TITRE I

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

CHAPITRE I

L'EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR ET DE SON UTILISATION

Le redressement fondamental de l'économie congolaise depuis 1967 se trouve exprimé d'une manière objective et complète dans les comptes économiques nationaux pour l'année 1968. L'analyse du produit intérieur, du revenu et de la dépense fournit une vue synthétique à la fois des progrès enregistrés dans chaque secteur de la vie économique et des causes véritables du redressement. Elle permet notamment d'apprécier l'incidence de la réforme monétaire, de la politique financière et de la conjoncture internationale sur le développement de la production, des revenus, des investissements et de la balance des paiements.

Deux résultats significatifs apparaissent en 1968. Le premier est l'augmentation de 7,8 % de la production intérieure brute au coût des facteurs ⁽¹⁾ par rapport à 1967 et de 6,7 % par rapport à 1966. Cette progression est essentiellement due à la reprise de l'activité productrice dans le secteur agricole et à l'expansion de certaines branches du secteur secondaire comme la métallurgie, l'énergie et la construction. Le second est la reprise des investissements; ceux-ci s'accroissent en effet de 16 % par rapport à 1966 et de 30 % par rapport à 1967. Cette augmentation résulte principalement des investissements de l'Etat.

Le Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie, en collaboration avec la Banque Nationale, ont apporté un ensemble d'amélioration à la présentation et à l'évaluation des comptes des années 1966-1968. Il convient cependant d'assortir ces chiffres de certaines réserves étant donné les grandes lacunes et imperfections des statistiques disponibles et la nécessité de les combler par des estimations.

⁽¹⁾ La production intérieure brute comprend la valeur ajoutée par les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, à l'exclusion de la valeur des services administratifs et de la fiscalité indirecte.

I. L'origine du produit intérieur brut.

1. La valeur du Produit Intérieur Brut.

Le produit intérieur brut exprimé aux prix de l'année 1966 s'est accru de 8 % en 1968, après avoir diminué de 1 % en 1967, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à l'année 1966. Il atteint 324,6 millions de zaires, contre 301,1 millions en 1967 et 304,1 millions en 1966 ⁽¹⁾.

Alors que le volume réel du produit a augmenté en 1968 de 7 % par rapport à 1966, sa valeur nominale s'est accrue dans une mesure beaucoup plus importante en raison des modifications intervenues dans la parité de la mon-

Tableau 1.

PRODUIT INTERIEUR BRUT 1958-1968 ¹

	Estimations en millions de zaires			Indices : base 1958 = 100		
	à prix courants	aux prix de 1966	aux prix de 1958	des estimations à prix courants	des estimations à prix constants	des prix
1958	63,4	—	63,4	100	100,0	100,0
1959	65,1	—	64,1	103	101,1	101,5
1964	226,3	—	61,2	357	96,5	369,8
1966	304,1	304,1	68,8	480	108,5	442,0
1967	460,0	301,1	68,1	725	107,4	675,4
1968	720,4	324,6	73,4	1.136	115,8	981,5

Sources : 1958 et 1959 : Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

1964 à 1968 : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Aux prix du marché.

naie, la fiscalité et le niveau des rémunérations. La moyenne générale d'accroissement des prix de vente est environ de 2,5 tandis que celle des valeurs ajoutées — salaires, amortissements et bénéfices — est de 2,22, étant donné que le coût des consommations intermédiaires s'est accru dans une proportion supérieure à celle des prix de vente. Le produit intérieur aux prix courants est ainsi

(¹) Les estimations pour l'année 1966 ont été rectifiées et améliorées en plusieurs points. Les modifications résultent, dans la plupart des cas, du remplacement d'évaluations provisoires par des estimations basées sur des statistiques plus précises et plus sûres qui n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration des comptes nationaux. Les autres corrections proviennent de modifications apportées à la méthode de calcul et dans la présentation des résultats, notamment en ce qui concerne la fiscalité indirecte.

évalué à 720 millions de zaïres en 1968, dont 64 millions représentent la valeur de la production agricole non commercialisée. Le P.I.B. aurait donc connu une augmentation en volume de 16 % par rapport à 1958, tandis que la population, pendant la même période, se serait accrue de 22 %.

2. Structure du Produit Intérieur Brut ⁽¹⁾.

La réforme monétaire de juin 1967 et la normalisation de la vie économique en 1968 ont provoqué un accroissement de l'activité des secteurs productifs, notamment dans le secteur primaire. L'importance de cet accroissement en volume a été accentuée en valeur courante par la hausse relative des prix extérieurs et intérieurs. En revanche, il s'est produit un ralentissement des activités de services, en valeur nominale par rapport aux activités directement productives et une réduction de la fiscalité indirecte répercutée sur le marché intérieur. Il en est résulté un mouvement de rééquilibrage entre les différents secteurs de l'économie et la part des secteurs primaire et secondaire passe de 39,5 % du Produit Intérieur Brut en 1966 à 50 % en 1968.

La valeur ajoutée par le secteur primaire commercialisé — agriculture et extraction minière — s'est accrue de 16 % entre 1966 et 1968 et sa part dans le Produit passe de 17,6 % à 24,3 % aux prix courants. Le secteur secondaire — métallurgie, industrie manufacturière, énergie et construction — représente maintenant 25,8 % du Produit contre moins de 21,8 % en 1966, grâce à l'augmentation en volume de la métallurgie du cuivre, de la construction et de la production d'énergie, ainsi qu'à l'accroissement de la valeur des exportations minières après la réforme monétaire.

Au sein des secteurs primaire et secondaire, les valeurs ajoutées par la production exportée exprimées à prix constants après déduction des taxes à l'exportation, apparaissent en diminution en 1967 et 1968. Ceci est dû à la majoration importante du prélèvement fiscal sur les exportations intervenue à la suite de la réforme monétaire; en effet, le rapport des taxes à la valeur ajoutée aux prix du marché est passé de 24,7 % en moyenne en 1966 à 38,9 % en 1968. Cet accroissement de la pression fiscale n'a pu être réalisé que parce que les valeurs fiscales des produits exportés ont été multipliées par 3,33 en monnaie

(¹) L'analyse de la croissance de chaque secteur et branche d'activité est basée sur la valeur ajoutée brute aux coûts des facteurs exprimée en prix courants ou aux prix de 1966. La valeur ajoutée par les produits exportés comprend les taxes et impôts à l'exportation qui ne sont pas répercutables sur les prix de vente. La part des différents secteurs est calculée par rapport au Produit Intérieur Brut commercialisé.

Tableau 2.

CONTRIBUTION DES DIFFERENTS SECTEURS AU PRODUIT INTERIEUR BRUT, 1966-1968

Branche et Secteur	en milliers de zaires aux prix de 1966			en milliers de zaires courants 1968	Accroissement en 1968 par rapport à 1966		en % du total du P.I.B. commercialisé (à prix courants)	
	1966	1967	1968		Volume	Prix	1966	1968
1. Agriculture commercialisée ...	27.125	29.628	34.791	86.206	128	248	9,87	13,13
2. Extraction minière	21.395	21.478	21.500	73.300	100	341	7,78	11,17
Secteur primaire	48.520	51.106	56.291	159.506	116	283	17,65	24,30
3. Métallurgie	32.705	32.967	34.000	112.990	104	332	11,90	17,21
4. Industries manufacturières ...	18.413	17.962	16.747	32.114	91	192	6,70	4,89
5. Energie	2.290	2.015	2.980	7.068	130	237	0,83	1,08
6. Bâtiments et travaux publics .	6.500	6.450	7.900	17.000	122	215	2,36	2,59
Secteur secondaire	59.908	59.394	61.627	169.172	103	275	21,79	25,77
7. Transports et télécommunica- tions	16.340	17.300	19.670	40.100	120	204	5,94	6,11
8. Banques et assurances	4.300	4.000	4.770	12.800	111	268	1,56	1,95
9. Commerce	41.000	38.500	41.500	82.300	101	198	14,92	12,54
10. Services	26.200	24.500	27.000	58.000	103	215	9,53	8,83
Secteur tertiaire	87.840	84.300	92.940	193.200	106	208	31,95	29,43
Production intérieure brute au coût des facteurs	196.268	194.800	210.858	521.878	107	248	71,39	79,50
11. Fiscalité indirecte ¹	28.480	24.795	24.680	53.162	87	215	10,36	8,10
Production intérieure brute aux prix du marché	224.748	219.595	235.538	575.040	105	244	81,75	87,60
12. Services administratifs ² et Défense Nationale	50.160	51.940	59.080	81.350	118	138	18,25	12,40
Produit intérieur brut commercialisé	274.908	271.535	294.618	656.390	107	223	100,00	100,00
Agriculture non commercialisée ...	29.200	29.600	30.000	64.000	103	213	10,62	9,75
Produit intérieur brut	304.108	301.135	324.618	720.390	107	222	110,62	109,75

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Droits d'entrée et taxes sur les affaires à l'importation, taxes de consommation et taxes sur les affaires sur le marché intérieur, partie du double taux de change.² Y compris l'assistance technique extérieure.

locale lors de la réforme monétaire. Les salaires et marges bénéficiaires, qui ont été multipliés par un coefficient inférieur, représentent donc maintenant une part moindre de ces valeurs finales.

Le secteur tertiaire — transports, entreprises financières, commerce et services — qui s'était particulièrement développé entre 1960 et 1966 en raison du gonflement excessif des marges commerciales, représente en 1968 une part plus modérée du produit total, soit 29,4 % contre 32,0 % en 1966. L'augmentation de ce secteur en volume est surtout le fait de l'activité des transports, des entreprises financières et des autres services.

Ces trois secteurs, qui, ensemble, forment la Production Intérieure Brute au coût des facteurs, se sont accrus en volume de 6,7 % entre 1966 et 1968. En y ajoutant le montant de la fiscalité indirecte sur le marché intérieur — net des subventions versées par l'Etat —, on obtient la production au prix du marché;

Tableau 3.

VALEURS AJOUTEES ET FISCALITE SUR LES EXPORTATIONS ¹

(Indices base 1966 = 100)

	1966	1967	1968
<i>Agriculture d'exportation :</i>			
Valeur ajoutée aux prix du marché	100,0	112,5	138,4
Valeur ajoutée, taxes déduites	100,0	107,6	119,3
Taxes en pourcentage ²	13,8	17,5	25,7
<i>Extraction minière :</i>			
Valeur ajoutée aux prix du marché	100,0	100,4	100,5
Valeur ajoutée, taxes déduites	100,0	89,9	79,4
Taxes en pourcentage ²	22,0	30,1	38,4
<i>Métallurgie :</i>			
Valeur ajoutée aux prix du marché	100,0	100,8	103,9
Valeur ajoutée, taxes déduites	100,0	90,4	81,8
Taxes en pourcentage ²	29,8	37,0	44,7
<i>Total des trois secteurs :</i>			
Valeur ajoutée aux prix du marché	100,0	102,5	108,2
Valeur ajoutée, taxes déduites	100,0	93,3	87,7
Taxes en pourcentage ²	21,7	31,4	38,9

¹ Au prix de 1966.

² Rapport des taxes à la valeur ajoutée aux prix du marché.

celle-ci apparaît en 1968 de 4,8 % supérieure à celle de l'année 1966. La fiscalité indirecte ne comprend ici que les taxes et impôts répercutés sur les prix intérieurs, c'est-à-dire les taxes de consommation, les taxes sur les affaires, les droits d'entrée et la partie du double taux de change qui frappe la consommation intérieure; sa réduction intervenue en 1967 et 1968 s'explique essentiellement par la suppression du double taux de change.

Enfin, pour passer au Produit Intérieur Brut, on ajoute la valeur des services administratifs et militaires dont l'accroissement en volume a été estimé à 18 %, mais dont la part en valeur courante a fortement diminué. C'est ainsi que le P.I.B. a augmenté de 7 % à prix courants au cours de la période 1966-68.

3. Evolution du secteur primaire.

L'accroissement de la production agricole non commercialisée a été évalué à environ 3 %, soit un taux de croissance voisin de celui des populations rurales

entre 1966 et 1968; elle ne représenterait plus aux prix théoriques de commercialisation que 9,7 % du Produit total contre 10,6 % en 1966.

La production vivrière commercialisée, qui n'avait cessé de se réduire jusqu'en 1966, s'est très sensiblement relevée — 10 % en 1967 et 13 % en 1968 — en raison particulièrement de la production de riz et de maïs ainsi que de l'élevage et de la pêche.

Tableau 4.

VALEUR AJOUTEE PAR LE SECTEUR PRIMAIRE, 1966-1968

Branches	en milliers de zaires aux prix de 1966			en milliers de zaires courants	Accroissement en 1968 par rapport à 1966		en % du total du secteur (à prix courants)	
	1966	1967	1968		Volume	Prix	1966	1968
A. Agriculture	27.125	29.628	34.791	86.206	128	248	55,9	54,0
1. Production vivrière commercia- lisée	12.500	13.710	15.450	32.870	124	213	25,8	20,6
Agriculture vivrière ¹	8.530	9.280	10.650	22.320	125	210	17,6	14,0
Elevage, pêche	3.970	4.430	4.800	10.550	121	220	8,2	6,6
2. Produits agricoles pour l'expor- tation	10.052	11.305	13.912	42.380	138	304	20,7	26,6
Palmier	3.342	4.580	5.654	17.730	169	314	6,9	11,1
Café	3.516	3.726	4.715	13.380	134	284	7,2	8,4
Caoutchouc	1.706	1.824	2.300	6.600	135	287	3,5	4,1
Bois	526	424	391	1.290	74	330	1,1	0,8
Thé	361	195	332	1.090	92	328	0,8	0,7
Cacao	163	223	204	1.240	125	608	0,3	0,8
Autres produits ²	438	333	316	1.050	72	332	0,9	0,7
3. Produits agricoles pour le mar- ché intérieur	4.573	4.613	5.429	10.956	119	202	9,4	6,8
Palmier	1.628	1.672	1.800	2.996	111	166	3,4	1,9
Bois	961	854	1.061	2.122	110	200	2,0	1,3
Coton	870	968	1.389	3.253	160	234	1,8	2,0
Arachides	555	516	548	1.353	99	247	1,1	0,8
Autres produits ³	559	603	631	1.232	113	195	1,1	0,8
B. Extraction minière	21.395	21.478	21.500	73.300	100	341	44,1	46,0
Minéral de cuivre	10.040	10.100	10.280	34.700	102	338	20,7	21,8
Diamants	3.480	3.613	3.460	14.130	99	408	7,2	8,9
Autres minerais ⁴	7.875	7.765	7.760	24.470	99	315	16,2	15,3
Total général (A + B) ...	48.520	51.106	56.291	159.506	116	283	100,0	100,0

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Manioc, bananes, riz, maïs, fruits, légumes.

² Quinquina, copal, fibres, rauwolfia, ivoire, sisal, papaine, pyrèthre, tourteaux de coton, huile et tourteaux d'arachide.

³ Café, caoutchouc, thé, cacao, tabac, canne à sucre.

⁴ Cobalt, zinc, cadmium, cassitérite, or, manganèse, tantale, niobium, wolframite, argent, charbon, germanium, fer.

La valeur ajoutée par la production agricole pour l'exportation a connu la progression la plus importante de tous les secteurs productifs, 38 % entre 1966 et 1968. En valeur courante, sa contribution au Produit passe de 3,7 % à 6,5 %, malgré des cours extérieurs assez défavorables, sauf pour le bois. L'indice moyen

des cours agricoles intéressant l'économie congolaise a. en effet, baissé de 10 % par rapport à 1966.

Quant à la production agricole absorbée par le marché intérieur, elle s'est accrue de 19 %, principalement grâce à la forte expansion de la production de coton.

L'extraction minière qui n'a pratiquement pas progressé en volume prend une part plus importante du Produit en valeur courante puisque, entièrement exportée, elle a pleinement bénéficié de la modification du taux de change; elle passe ainsi de 7,8 % du Produit en 1966 à 11,2 % en 1968, taxes à l'exportation incluses. Les cours extérieurs du diamant ont augmenté de 17 % entre 1966 et 1968, mais ceux des autres minerais sont en recul de 5,6 %.

4. Evolution du secteur secondaire.

Le secteur secondaire a globalement peu progressé, mais les branches qui le composent ont évolué dans des sens différents.

La métallurgie du cuivre, qui constitue la valeur ajoutée la plus importante du secteur secondaire a légèrement augmenté en volume, (5 %), mais elle représente maintenant en valeur courante 14,7 % du Produit total, contre 10 % en 1966. La production du cobalt n'a pas encore retrouvé le niveau de 1966, après une forte régression en 1967, celle du zinc s'accroît de 3 %. Grâce à la nouvelle parité de la monnaie, l'ensemble de la métallurgie a bénéficié de recettes plus élevées en monnaie nationale de sorte que sa contribution au Produit Intérieur Brut passe de 12 % à 17,2 %. Le cours du cuivre a légèrement baissé entre 1966 et 1968, mais le cours moyen des métaux intéressant l'économie congolaise n'a pas varié sensiblement.

L'industrie manufacturière, qui s'était fortement développée entre 1960 et 1966, est la seule activité de production à accuser une diminution (— 9 %) entre 1966 et 1968, en raison des effets immédiats de la réforme monétaire. Les causes de cette régression sont analysées en détail dans le chapitre sur la production; toutefois, la régression a été inégale selon les différentes branches. Certaines, comme les industries alimentaires, les plastiques, la chimie de base, les matériaux de construction, font apparaître une valeur ajoutée supérieure à celle de l'année 1966.

Par ailleurs, le coût moyen des éléments qui forment la valeur ajoutée par l'ensemble des industries manufacturières n'ayant augmenté que de 1,92 de

1966 à 1968 ⁽¹⁾ — ce même coefficient étant de 2,23 pour l'ensemble du Produit Intérieur Brut commercialisé — la valeur ajoutée a réduit d'autant plus son importance relative dans le produit (6,7 % à 4,9 %). En moyenne, les prix ex-usine des produits manufacturés ont été multipliés par 2,23 après la réforme monétaire, alors que la moyenne générale des prix s'est accrue de 2,51 entre 1966 et 1968. On constate en outre que les prix des biens d'équipement et d'approvisionnement ont augmenté plus que ceux des biens de consommation.

La valeur ajoutée par l'énergie s'est globalement fortement accrue, grâce à la mise en service d'une importante raffinerie de pétrole, mais la production

Tableau 5.

VALEUR AJOUTEE PAR LE SECTEUR SECONDAIRE, 1966-1968

Branches	en milliers de zaires aux prix de 1966			en milliers de zaires courants	Accroissement en 1968 par rapport à 1966		en % du total du secteur (à prix courants)	
	1966	1967	1968		Volume	Prix	1966	1968
A. Métallurgie	32.705	32.967	34.000	112.990	104	332	54,6	66,8
Métallurgie du cuivre	27.837	28.540	29.325	96.720	105	330	46,5	57,2
Métallurgie du cobalt	2.930	2.094	2.700	10.500	92	389	4,9	6,2
Métallurgie du zinc	1.673	1.673	1.725	4.960	103	288	2,8	2,9
Autres métaux ¹	265	160	250	810	94	324	0,4	0,5
B. Industries manufacturières ...	18.413	17.962	16.747	32.114	91	192	30,7	19,0
1. Industries de consommation ...	11.235	10.849	10.290	19.302	92	188	18,8	11,4
Produits alimentaires	1.750	1.854	1.943	3.500	111	180	2,9	2,1
Boissons	3.100	3.060	3.007	6.490	97	216	5,2	3,8
Tabacs	933	892	868	1.477	93	170	1,5	0,9
Confection	1.140	1.072	878	1.702	77	194	1,9	1,0
Chaussures et cuirs	1.350	1.237	1.080	1.730	80	160	2,3	1,0
Chimie de consommation	922	864	899	1.620	97	180	1,5	1,0
Plastiques	280	378	417	584	149	140	0,5	0,3
Fabrication métallique	460	424	314	487	68	155	0,8	0,3
Divers	1.300	1.068	884	1.712	68	194	2,2	1,0
2. Industries d'approvisionnement et d'équipement	7.178	7.113	6.457	12.812	90	198	11,9	7,6
Filatures et tissages	2.823	2.757	2.390	4.545	85	190	4,7	2,7
Chimie de base	925	972	946	1.703	102	180	1,5	1,0
Industries mécaniques	920	819	662	1.383	72	209	1,5	0,8
Matériel de transport	430	338	382	798	89	209	0,7	0,5
Minéraux non métalliques	1.500	1.740	1.552	3.385	103	218	2,5	2,0
Transformation du bois	580	487	525	998	91	190	1,0	0,6
C. Energie ²	2.290	2.015	2.980	7.068	130	237	3,8	4,2
Energie électrique	2.290	2.015	2.145	5.088	94	237	3,8	3,0
Raffinerie de pétrole	—	—	835	1.980	—	237	—	1,2
D. Bâtiments et travaux publics .	6.500	6.450	7.900	17.000	122	215	10,9	10,0
Total général (A à D) ...	59.908	59.394	61.627	169.172	103	275	100,0	100,0

¹ Etain, cadmium.

² La production de charbon est comptabilisée dans l'extraction minière.

⁽¹⁾ Ce coefficient se décompose en 1,6 pour les salaires, 2,8 pour les amortissements, et 1,9 pour les marges bénéficiaires.

d'électricité, bien que supérieure à celle de 1967, reste toutefois en dessous de l'année 1966, à cause de la diminution des exportations vers la Zambie. Le prix de l'énergie qui avait peu augmenté entre 1960 et 1966 a bénéficié, après la réforme monétaire, d'un relèvement plus substantiel.

Le secteur de la construction « commercialisée » marque un progrès important, plus de 20 % en volume, consécutivement à la reprise des investissements. Sa valeur ajoutée passe ainsi en valeur courante de 2,4 % à 2,6 % du Produit total, bien que les prix de la construction n'aient pas été relevés plus que la moyenne des prix inférieurs. Par contre, l'autoconstruction, qui n'a pas été comptabilisée dans les agrégats globaux, a diminué d'environ 15 % en volume depuis 1966, alors qu'en valeur nominale elle est passée de 4.200 milliers de zaïres en 1966 à 7.750 en 1968.

5. Evolution du secteur tertiaire.

La progression des secteurs de base s'est répercutée sur l'activité des transports et télécommunications qui s'est accrue, en termes de valeur ajoutée, de 6 % en 1967 et de 14 % en 1968. Mais l'importance du secteur transports dans le produit total n'a pas varié (environ 6 %), le coefficient d'augmentation de la valeur ajoutée aux prix courants n'étant que de 2,04. Les transports représentent plus de 20 % du secteur tertiaire.

L'activité des entreprises financières — banques et assurances — s'est accrue de 11 % par suite de la reprise économique générale. Leur importance en valeur courante a bénéficié d'un indice de prix assez élevé (2,7), fonction de l'accroissement de la valeur nominale des actifs financiers.

La valeur ajoutée par les « autres services » a été évaluée, en l'absence de statistiques, en utilisant des coefficients d'élasticité ⁽¹⁾ par rapport à la Production Intérieure Brute per capita. Sur la base de cette évaluation, ce secteur aurait augmenté de 3 % en volume entre 1966 et 1968, après avoir diminué en 1967; mais ce chiffre est probablement sous-évalué, car l'accroissement du volume des services, notamment l'immobilier, est en partie lié au taux de l'urbanisation qui est plus élevé. En tout état de cause, leur part dans le Produit Intérieur Brut s'est réduite en valeur courante de 9,5 % à moins de 9 %, l'accroissement de leur prix ayant été limité à 2,15 comme la moyenne des prix de détail des produits vendus sur le marché local.

⁽¹⁾ Il s'agit de coefficients moyens constatés dans un ensemble de pays en voie de développement.

L'activité du commerce a augmenté, aux prix de 1966, de 1 %. Ce mouvement résulte, d'une part, d'un accroissement de 10 % du volume des importations transitant par le secteur commercial et, d'autre part, d'une diminution de 2 % de la production écoulee sur le marché intérieur, en raison principalement de la régression des ventes de produits manufacturés. Par ailleurs la réforme monétaire, en libéralisant les importations, a rétabli les mécanismes de la concurrence

Tableau 6.

VALEUR AJOUTEE PAR LE SECTEUR TERTIAIRE, 1966-1968

Branches	en milliers de zaires aux prix de 1966			en milliers de zaires courants	Accroissement en 1968 par rapport à 1966		en % du total du secteur (à prix courants)	
	1966	1967	1968	1968	Volume	Prix	1966	1968
1. Transports et télécommunications	16.340	17.300	19.670	40.100	120	204	18,6	20,8
2. Banques et assurances	4.300	4.000	4.770	12.800	111	268	4,9	6,6
3. Services ¹	26.200	24.500	27.000	58.000	103	215	29,8	30,0
4. Commerce	41.000	38.500	41.500	82.300	101	215	46,7	42,6
sur importations	10.800	8.500	11.900	23.100	110	194	12,3	12,0
sur production locales	30.200	30.000	29.600	59.200	98	200	34,4	30,6
Total général (1 à 4) ...	87.840	84.300	92.940	193.200	106	208	100,0	100,0

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Immobilier, professions libérales, hôtellerie, garages, etc.

et a ainsi provoqué une compression importante, en valeur courante, des marges commerciales qui s'étaient anormalement gonflées jusqu'en 1967. En effet, l'accroissement des prix de vente au détail a été sensiblement moindre que celui des prix de revient, surtout pour les produits importés si bien que la part des marges commerciales dans la structure des prix de vente s'est réduite. Elles ne représentent plus ainsi, aux prix courants, que 14,3 % de la Production Intérieure Brute totale contre 18,2 % en 1966, ce qui constitue une proportion plus normale par rapport aux activités productives.

6. La fiscalité indirecte.

L'ensemble de la fiscalité indirecte a été décomposé en deux parties distinctes pour l'élaboration des comptes économiques. D'une part, la fiscalité indirecte qui entre dans la formation des prix sur le marché intérieur — droits d'entrée, taxes sur les affaires à l'importation, double taux de change, taxes de consommation et taxes sur les ventes sur le marché intérieur — et qui doit s'ajouter à la production intérieure brute au coût des facteurs pour former

l'agrégat de la production intérieure brute aux prix du marché. D'autre part, la fiscalité sur les exportations, qui a été incorporée aux valeurs ajoutées de la production exportée, car, n'étant pas répercutable sur les prix de vente, qui dépendent des cours extérieurs, elle peut être assimilée à une imposition directe.

Le montant de la fiscalité indirecte répercutée sur les prix intérieurs apparaît globalement en diminution (– 12,5 %), par suite de la suppression du double taux de change en juin 1967, qui en représentait 36,5 % en 1966. Par contre, les taxes à l'importation se sont accrues en volume de 60 % à la fois par l'accroissement des droits d'entrée et par l'augmentation du volume des importations (+ 10 %) entre 1966 et 1968; elles représentent maintenant 69,4 % du montant de la fiscalité indirecte répercutée sur les prix intérieurs, contre 30,8 % en 1966.

Tableau 7.

FISCALITE INDIRECTE

	En milliers de zaires aux prix de 1966			Milliers de zaires aux prix courants	En % du total de la fiscalité (à prix courants)	
	1966	1967	1968	1968	1966	1968
A. Fiscalité sur les exportations ¹	15.820	20.648	27.020	90.668	35,1	62,3
Produits agricoles	1.385	1.978	3.570	10.900	3,1	7,5
Extraction minière	4.700	6.470	8.250	28.800	10,4	19,8
Métallurgie	9.735	12.200	15.200	50.968	21,6	35,0
B. Fiscalité répercutée sur le marché intérieur	29.180	26.035	25.520	54.832	64,9	37,7
Taxes à l'importation ²	9.000	9.885	14.430	38.070	20,0	26,2
Double taux de change	10.660	5.530	—	—	23,7	—
Taxes de consommation	6.516	5.910	6.330	8.361	14,5	5,7
Taxes sur les affaires (marché intérieur) .	3.004	4.710	4.760	8.401	6,7	5,8
Total de la fiscalité indirecte (A + B)	45.000	46.683	52.540	145.500	100,0	100,0

¹ Ces taxes ont été incorporées aux valeurs ajoutées par les produits exportés; elles comprennent les droits de sortie, les taxes de statistique, les taxes sur les affaires et la partie du double taux de change imputable aux importations des secteurs d'exportation.

² Droits d'entrée, taxes de statistique et taxes sur les affaires.

Toutefois, compte tenu de la suppression du double taux de change, l'ensemble de la fiscalité sur les importations a été réduit en volume de 26,0 %. Les taxes de consommation — sur les bières, alcools, tabacs, essences, sucre, ciments, allumettes et parfums — se sont légèrement réduites en volume, à cause du recul de la production manufacturière locale et ont augmenté faiblement en valeur courante après la réforme monétaire. La taxe sur les affaires portant sur les produits vendus sur le marché intérieur a progressé de 58 % en volume, ce qui est faible compte tenu du fait que cette taxe n'a été que très partiellement perçue en 1966. Il semble qu'une fraction importante de cette taxe échappe à la perception.

Du point de vue des finances publiques, cette réduction de la fiscalité indirecte répercutée sur les prix intérieurs a été compensée par un relèvement très important des droits de sortie et par l'extension de la taxe sur les affaires aux exportations en juin 1967. L'ensemble des recettes fiscales ⁽¹⁾ sur les secteurs exportateurs s'est accru en volume de 71 % entre 1966 et 1968 — le volume des exportations ayant quant à lui progressé de 8 %.

Ainsi, si l'on considère l'ensemble de la fiscalité indirecte sur la production et les importations, on constate une augmentation en volume de 16,8 %, malgré la suppression du double taux de change. Aux prix courants, la pression fiscale, mesurée par le rapport entre le total de la fiscalité sur la production et la « Production Intérieure Brute aux prix du marché », qui s'élevait déjà à 20 % en 1966 atteint 25,3 % en 1968. Il s'est produit toutefois un glissement de la fiscalité du marché intérieur vers le secteur exportateur de sorte que la fiscalité sur les exportations représente maintenant 62,3 % du total de la fiscalité indirecte, contre 35,1 % en 1966, tandis que la fiscalité répercutée sur le marché intérieur n'en représente plus que 37,7 % contre 64,9 % en 1966.

7. Les services administratifs.

La valeur des services administratifs, évalués aux prix de 1966, s'est accrue globalement de 18 % entre 1966 et 1968. Elle représente l'ensemble des salaires et charges sociales versé par l'Etat directement aux fonctionnaires ou indirectement, sous la forme de subsides, à des organismes publics à caractère administratif ou social, ainsi que le coût de l'assistance technique étrangère. Les services administratifs nationaux ont augmenté de 10 % environ. L'éducation nationale s'est accrue dans des proportions beaucoup plus importantes, plus de 60 % par rapport à 1966, en raison de l'augmentation des charges assumées par l'état dans ce domaine et du règlement d'arriérés aux enseignants effectué en 1968. Les effectifs de l'armée ont progressé de 11 % en deux ans. Quant à l'assistance technique payée par l'extérieur, elle s'est réduite de 2 % en volume.

En 1968, l'ensemble de ces services ne représente plus en valeur nominale que 12,4 % du Produit total contre plus de 18 % en 1966, car les salaires payés par l'Etat n'ont été augmentés que de 27 % en moyenne durant cette période.

Deux constatations ressortent de l'analyse de l'évolution des composantes du Produit Intérieur Brut.

⁽¹⁾ Y compris, en 1966, la partie du double taux de change imputable aux importations des secteurs d'exportation.

— D'une part, les secteurs et branches d'activité dont la production a le plus augmenté en volume, sont généralement ceux qui ont bénéficié des accroissements de prix les plus élevés en monnaie nationale à la suite de la réforme monétaire. En effet, les valeurs ajoutées par les exportations ont été multipliées en moyenne par le coefficient 3,30, tandis que les valeurs ajoutées par les productions destinées au marché intérieur n'ont augmenté que de 2,13.

Tableau 8.

SERVICES ADMINISTRATIFS

	En milliers de zaires aux prix de 1966			En milliers de zaires aux prix courants	Accroissement de 1966 à 1968	
	1966	1967	1968	1968	Volume	Prix
Services administratifs nationaux	30.820	29.125	34.000	43.300	110	127
Education Nationale	7.980	10.825	13.000	16.500	163	127
Défense Nationale	7.200	7.550	8.000	10.200	111	127
Assistance technique extérieure ¹	4.160	4.440	4.080	11.350	98	278
Ensemble des services de l'Etat	50.160	51.940	59.080	81.350	118	138

¹ Financée par les pays étrangers.

— D'autre part, l'indice moyen des prix et des coûts du Produit Intérieur Brut qui est obtenu en divisant le P.I.B. en valeur courante par le P.I.B. correspondant aux prix de 1966 a été multiplié par 2,23 fois, alors que le taux de dévaluation de la monnaie a été de 3,33 fois. Ce qui indique un mouvement de rééquilibre du système des prix relatifs, intérieurs et extérieurs, et du taux de change. Ce mouvement qui se trouve illustré par le fait que, par rapport à 1958, l'indice des prix du Produit Intérieur a été multiplié par un coefficient voisin de celui du taux de change — respectivement 9,8 et 10 — constituait l'un des principaux objectifs de la réforme monétaire.

II. Le Produit et le Revenu National.

Le Produit National, qui donne la partie du Produit Intérieur revenant aux résidents après déduction du transfert vers l'étranger des salaires et revenus d'investissement, s'est accru légèrement moins que le Produit Intérieur entre 1966 et 1968 : 6 % contre 7 %. En effet, il s'est produit une augmentation sensible du volume des transferts d'épargnes individuelles vers l'étranger par suite de la reprise de l'activité économique et de la libéralisation des changes

intervenues depuis la réforme monétaire. Les transferts des intérêts et des revenus de capitaux sont demeurés, en volume, inchangés, les entreprises ayant réservé pour l'investissement une part importante de leurs bénéfices. Toutefois, avec les modifications intervenues dans le taux de change, la valeur nominale de ces transferts exprimés en monnaie nationale s'est accrue dans une proportion plus grande que la valeur nominale du Produit Intérieur si bien que la part des transferts d'épargne et de revenus vers l'extérieur représente maintenant 7,7 % du Produit Intérieur, contre 4,2 % en 1966.

Tableau 9.

LE REVENU NATIONAL, 1966-1968

	En millions de zaires aux prix de 1966		En milliers de zaires courants 1968	Accroissement de 1966 à 1968	
	1966	1968		Volume	Prix
Produit intérieur brut	304,1	324,6	720,4	107	222
Transferts nets à l'étranger de revenus d'investissements	- 1,9	- 1,9	- 6,5	100	342
Transferts nets privés à l'étranger	-10,8	-14,7	-48,9	136	333
Produit national brut	291,4	308,0	665,0	106	216
Fiscalité indirecte, nette de subventions ...	-44,3	-51,7	-143,8	117	278
Amortissements	-27,4	-28,7	- 83,5	105	291
Revenu national	219,7	227,6	437,7	104	192
Fiscalité directe	-10,4	-14,6	-28,0	141	192
Revenu national disponible	209,3	213,0	409,7	102	192

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

Exprimé aux prix de 1966, le Revenu National disponible qui mesure la part du Produit National restant aux particuliers et aux entreprises, après déduction de la fiscalité directe et indirecte, a progressé de 2 %. Le prélèvement total de l'Etat sur le Produit a été augmenté de 21 %. Aux prix courants de 1968, le Revenu National a été multiplié par 1,9, coefficient qui correspond à l'accroissement nominal moyen des salaires et bénéfices entre 1966 et 1968. Les informations statistiques disponibles ne permettent pas d'analyser la répartition du Revenu National selon les différentes catégories professionnelles.

III. Utilisation du Produit Intérieur.

Les modifications intervenues, entre 1966 et 1968, dans l'utilisation du Produit Intérieur sont d'une ampleur aussi grande que celles qui ont affecté sa formation. On assiste, en effet, à une augmentation remarquable de l'investis-

sement et de l'excédent des exportations de biens et services, ainsi qu'à une diminution de la consommation des ménages.

1. La consommation.

La consommation des ménages a diminué, en volume, de 10 % en raison des effets immédiats de la réforme monétaire sur le pouvoir d'achat de la population. Aux prix courants, elle n'absorbe plus que 52 % du Produit Intérieur, contre 64 % en 1966. La consommation publique — qui comprend le paiement des salaires et les achats de biens et services par l'Etat — s'est, par contre, fortement accrue en volume : 39 % de plus qu'en 1966; cet accroissement est surtout le fait des achats de biens et services dont le volume a plus que doublé. Toutefois, en valeur courante, la part prise par la consommation publique dans le Produit n'a pas varié et demeure au niveau de 21 %, car l'augmentation nominale moyenne des salaires du secteur public a été faible.

Tableau 10.

UTILISATION DU PRODUIT INTERIEUR, 1966-1968

	En millions de zaires aux prix de 1966		En millions de zaires aux prix courants 1968	Accroissement de 1966 à 1968		En % du produit intérieur brut	
	1966	1968		Volume	Prix	1966	1968
<i>Produit Intérieur Brut</i>	304,1	324,6	720,4	107	222	100	100
Utilisation :							
1. Consommation des ménages ¹	194,6	174,4	376,3	90	216	64,0	52,2
2. Consommation publique	63,0	87,3	155,0	139	178	20,7	21,5
3. Formation brute de capital fixe ²	41,5	48,1	139,8	116	291	13,6	19,4
4. Exportations nettes de biens et services ³	5,0	14,8	49,3	296	333	1,7	6,9

Sources : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Calculée par différence avec les autres éléments.

² Cf. tableau 11.

³ Cf. tableau 13.

Le recul de la part prise dans le Produit par la consommation, publique et privée a permis d'accroître l'investissement et l'excédent des exportations sur les importations.

2. La formation brute de capital fixe.

La formation brute de capital fixe, qui s'était réduite de près de 11 % en 1967, s'est accrue de 30 % en 1968. Elle se situe ainsi 16 % plus haut qu'en 1966. En outre, lorsqu'on en déduit les taxes sur les biens d'équipement

importés, qui ont diminué depuis juin 1967 en raison de la suppression du double taux de change, on constate que le volume des investissements réels est en augmentation de près de 21 % par rapport à 1966. Les dépenses d'investissement atteignent maintenant, aux prix courants, 23,4 % du Produit Intérieur Brut commercialisé, contre 15 % seulement en 1966. Il est intéressant de rappeler que ce taux était en moyenne de 29,5 % pendant la période 1950-1958. Une fois déduites du montant des investissements bruts les sommes nécessaires à l'amortissement des équipements, l'investissement net destiné à accroître la capacité de production atteint 8,6 % du P.I.B. en 1968 contre 5,1 % en 1966.

Tableau 11.

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE, 1966-1968 ¹

	Milliers de zaires aux prix de 1966			Milliers de zaires courants	Indices (base 1966 = 100)		
	1966	1967	1968	1968	1966	1967	1968
<i>Répartition par origine :</i>							
1. Biens d'équipement importés ²	25.979	21.934	30.114	94.952	100,0	84,4	115,9
2. Biens d'équipement produits localement	1.842	1.512	1.381	3.318	100,0	82,1	75,0
3. Construction et travaux pu- bls	13.664	13.570	16.600	41.500	100,0	99,3	121,5
Total des investissements ... (1 + 2 + 3)	41.485	37.016	48.095	139.770	100,0	89,2	115,9
<i>Répartition par destination :</i>							
Investissements de l'Etat	6.640	10.344	12.125	35.238	100,0	155,8	182,6
dont : Financement intérieur .	3.372	5.780	5.609	16.300	100,0	171,4	166,3
Financement extérieur ³	3.268	4.564	6.516	18.938	100,0	139,7	199,4
Investissements des entreprises et des particuliers	34.845	26.672	35.970	104.532	100,0	76,5	103,2
Valeur réelle des investissements - Taxes déduites	36.945	33.900	44.670	128.370	100,0	91,8	120,9

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Non compris les investissements en travail — plantations, prospection minière, frais d'études, etc. —, ainsi que la variation des stocks.

² Prix de revient total, y compris les frais d'installation.

³ Comprend les emprunts contractés à l'extérieur et les donations extérieures affectées à des investissements.

Cette augmentation de la formation brute de capital fixe est essentiellement due aux investissements réalisés par l'Etat qui ont presque doublés, en volume, depuis 1966. Ils représentent maintenant 23 % du total des investissements, contre 16 % en 1966. Cet effort a été réalisé grâce à la constitution d'une épargne budgétaire. Celle-ci n'a toutefois pas été suffisante et l'Etat a dû faire appel à des crédits extérieurs et intérieurs importants. Le financement de l'Etat sur ses ressources propres, recettes fiscales et emprunts intérieurs, a augmenté

de 66 % en volume; le financement de l'Etat sur ressources extérieures — donations comprises — a, quant à lui, doublé au point d'assurer maintenant 54 % des investissements publics, contre 49 % en 1966.

Les investissements des entreprises et des particuliers ne se sont accrus que de 3 % en volume par rapport à 1966, ce qui représente cependant 35 % de plus qu'en 1967. La régression des investissements privés en 1967 était due à la situation conjoncturelle et aux difficultés de trésorerie des entreprises provoquées par le renchérissement du coût des importations en monnaie locale.

Tableau 12.

EPARGNE ET INVESTISSEMENT, 1966-1968
(en millions de zaïres courants)

	1966	1968
Formation brute de capital fixe	41,5	139,8
dont : Amortissements	(27,4)	(83,5)
Formation nette de capital	(14,1)	(56,3)
Prêt net au reste du monde ¹	-0,1	13,8
Total ...	41,4	153,6
Epargne privée ²	42,9	128,0
Epargne budgétaire	-9,1	5,7
Transferts nets de l'Etat ³	7,6	19,9
Total ...	41,4	153,6

¹ Cf. tableau 13.

² Entreprises et particuliers.

³ Aide extérieure, cf. tableau 13.

Enfin, si l'on examine la composition des dépenses d'investissement, on constate que les importations de biens d'équipement représentent maintenant 68 % de leur montant total, contre 62,6 % en 1966. Ceci provient de la baisse de la production locale de biens d'équipement et surtout de l'accroissement relatif du coût des importations par rapport aux prix intérieurs à la suite de la réforme monétaire. En volume, les importations de biens d'équipement, taxes déduites, ont augmenté de 16 %, les achats de biens d'équipement produits localement ont diminué de 25 % et la valeur de la construction s'est accrue de 21,5 %.

Les variations de stocks n'ont pu être évaluées, faute de statistiques suffisantes. Elles sont implicitement comprises dans la formation brute de capital et dans la consommation.

3. Les opérations avec l'extérieur.

Les effets conjoints de l'augmentation du Produit et de la contraction de la consommation ont permis non seulement d'accroître les investissements, mais aussi de dégager un excédent des exportations sur les importations de biens et services. Par ailleurs, le transfert des épargnes et le paiement des intérêts et de revenus d'investissement ont augmenté, tandis que les ressources procurées à l'Etat par l'aide extérieure fléchissaient légèrement. De la sorte, l'ensemble des

Tableau 13.

COMPTE EXTERIEUR DE L'ECONOMIE CONGOLAISE, 1966-1968

	En millions de zaïres aux prix de 1966 ¹		En millions de zaïres courants ²
	1966	1968	1968
1. Exportations de biens et services	+ 73,8	+ 90,7	+ 302,0
2. Importations de biens et services ³	- 68,8	- 75,9	- 252,7
Solde courant (= 1-2) ...	+ 5,0	+ 14,8	+ 49,3
3. Intérêts et revenus d'investissement (nets)	- 1,9	- 1,9	- 6,5
4. Transferts nets des particuliers et d'entreprises ⁴	- 10,8	- 14,7	- 48,9
5. Transferts nets de l'Etat ⁵	+ 7,6	+ 6,0	+ 19,9
Prêt net au reste du monde (1 à 5 = 6 à 8)	- 0,1	+ 4,2	+ 13,8
6. Capitaux privés (- = apport)	+ 0,8	- 0,7	- 2,2
7. Capitaux publics (- = apport)	- 4,8	- 2,5	- 8,3
8. Avoirs extérieurs (+ = accroissements) .	+ 3,9	+ 7,4	+ 24,3

Source : d'après la balance des paiements.

¹ Au cours de 150 francs congolais pour 1 \$ U.S.

² Au cours de 1 zaïre pour 2 \$ U.S.

³ Y compris le montant des erreurs et omissions de la balance des paiements.

⁴ Y compris la partie transférée à l'étranger des rémunérations des agents de l'assistance technique prises en charge par le gouvernement congolais et les pays donateurs.

⁵ Déduction faite des montants repris en 4.

opérations courantes de l'économie congolaise avec le reste du monde a dégagé, en 1968, un surplus global qui constitue un prêt net au reste du monde. Celui-ci a atteint 13,8 millions de zaïres, alors qu'en 1966, les opérations courantes s'étaient soldées par un déficit de 0,1 million de zaïres. Ce prêt net au reste du monde traduit le mouvement favorable des capitaux et des avoirs extérieurs.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION DE LA PRODUCTION DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS

La production congolaise est en accroissement en 1967 et en 1968, dans les principaux secteurs de la vie économique. Contrairement à l'évolution enregistrée au cours de la période 1960-1966, la production du secteur primaire progresse de manière très marquante alors que la production de l'industrie manufacturière a, dans l'ensemble accusé un fléchissement temporaire. La production minière et métallurgique a, pour des raisons accidentelles, très peu progressé en 1968. La reprise économique générale a entraîné une augmentation de la consommation intérieure d'énergie électrique et de produits pétroliers

Tableau 14.

INDICES DE PRODUCTION, 1967-1968

(1966 = 100)

Secteurs	1967	1968
1. Production agricole d'exportation ¹	114	140
2. Production vivrière ²	115	137
3. Production minière et métallurgique	100	101
4. Production manufacturière	97	91
5. Consommation intérieure d'énergie électrique	99	104
6. Consommation intérieure de produits pétroliers ³ ...	104	109
7. Consommation intérieure de ciment ⁴	99	102
8. Transports ⁵	102	106

Sources : Banque Nationale du Congo pour 3, 5, 8; Ministère de l'Economie Nationale pour 1, 2, 4, 6, 7.

¹ Produits du palmier, bois, café, thé, cacao, caoutchouc, quinquina, copal, fibres, rauwolfia, ivoire, huile d'arachide.

² Riz, maïs, légumes, fruits, élevage, pêche.

³ Non compris le carburant destiné aux avions.

⁴ Non compris la consommation de l'industrie minière.

⁵ Tonnes-kilomètres transportés ou manutentionnés.

ainsi qu'un accroissement de l'activité dans le domaine des transports. Le secteur de la construction a connu une expansion sensible.

Pour 1969, on peut prévoir, sur base des résultats des six premiers mois, une progression importante de la production minière ainsi qu'une reprise très nette de la production manufacturière. En revanche, la production agricole se stabilisera à un niveau encore élevé.

I. La production agricole.

Plus que tous les autres secteurs, l'agriculture a connu une progression très importante en 1967 et en 1968. Les principales productions agricoles — évaluées sur la base des exportations et de la consommation intérieure — sont en forte augmentation :

	1967	1968
	(en pour cent)	
Huile de palme	+ 21,8	+ 16,8
Huile de palmistes	+ 31,8	+ 30,5
Café Robusta	+ 19,2	+ 21,9
Café Arabica	— 43,1	+ 57,5
Caoutchouc	+ 6,4	+ 26,7

Certaines productions secondaires n'ont toutefois pas progressé. Ainsi la production de cacao, tout en se maintenant à un niveau élevé, n'a pas en 1968, réédité son accroissement de 1967 (+ 37,5 %), tandis que celle du thé a diminué aussi bien en 1968 qu'en 1967. L'exploitation forestière a regressé fortement en 1967 et 1968 en raison de l'épuisement des coupes traditionnelles dans les régions du Bas-Congo et des limitations imposées à l'exportation.

Des progrès très importants caractérisent aussi les productions agricoles destinées au marché intérieur. Les résultats de la campagne cotonnière se sont améliorés très sensiblement depuis 1966. De 7.380 tonnes en 1966, la production du coton-fibres est passée à 11.840 tonnes en 1968. De la sorte, le Congo est redevenu, depuis la fin de 1968, exportateur de coton. La culture du riz qui a bénéficié de mesures particulières d'encouragement a repris dans de nombreuses régions. La production de riz a atteint 74.000 tonnes en 1968, contre 41.000 tonnes en 1966; ce mouvement s'est accompagné d'une baisse des importations qui, de 33.000 tonnes en 1966, sont retombées à 23.000 tonnes en 1967 et plus bas encore en 1968. Le maïs a suivi une évolution analogue. La production s'est élevée de 65.000 tonnes en 1966 à 103.000 tonnes en 1968. Elle a pu couvrir

Tableau 15.

PRODUCTION AGRICOLE, 1966-1969

(en tonnes)

	1966	1967	1968	1969 1er semestre
Huile de palme	146.880	178.930	209.000	...
dont exportations	83.880	114.930	142.000	66.478
Huile de palmistes	33.600	44.300	57.810	...
dont exportations	31.900	41.800	54.810	21.453
Tourteaux de palmistes	34.700	48.610	54.380	...
dont exportations	30.700	44.910	44.907	28.026
Amandes de palmistes	—	4.100	2.200	—
dont exportations	—	4.100	2.200	—
Café Robusta	29.440	35.100	42.790	...
dont exportations	27.940	33.600	41.190	13.305
Café Arabica	6.700	3.810	6.000	...
dont exportations	6.700	3.810	6.000	...
Bois grumes (m ³)	186.300	151.660	149.580	...
dont exportations	82.300	64.660	49.580	21.916
Bois sciés (m ³)	130.740	117.600	126.060	...
dont exportations	36.740	30.577	35.060	16.207
Caoutchouc	30.360	32.300	40.920	...
dont exportations	29.660	31.700	40.117	15.656
Cacao	4.110	5.650	5.120	...
dont exportations	4.060	5.580	5.063	2.523
Thé	6.050	4.500	4.450	...
dont exportations	5.550	2.980	5.100 ¹	...
Coton fibres	7.380	8.050	11.840	...
dont exportations	—	—	15	2.714
Tourteaux de coton	2.210	3.555	3.700	...
dont exportations	1.370	1.138	1.498	1.477
Huile de coton	675	735	850	...
Huile d'arachides	1.348	1.054	(1.150)	...
dont exportations	—	—	264	211
Tourteaux d'arachides	1.912	1.366	(1.760)	...
dont exportations	99	500	...	...
Canne à sucre ²	31.874	34.664	38.408	...
Fibres Urena-Punga, exportations	2.650	1.324	35	1.737
Copal, Rauwolfia, quinquina, exportations	1.570	1.430	1.150 ³	550 ³
Bananes, exportations	7.120	4.724	3.083	483
Ivoires, exportations	79	96	84	44

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Y compris un stock d'environ 1.000 tonnes provenant de la production de 1967.² Equivalent en tonnes de sucre fin.³ Copal et Rauwolfia seulement.

ainsi, de plus en plus largement, la consommation croissante de cette céréale. La culture maraîchère s'est également bien développée dans le Bas-Congo et dans la région de Kinshasa.

L'augmentation générale de la production vivrière se reflète dans l'accroissement régulier des tonnages enregistrés à l'arrivée à Kinshasa en provenance de l'intérieur. De 279.171 tonnes en 1966, ces tonnages sont passés successivement

Tableau 16.

TONNAGES DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES TRANSPORTES, 1965-1969

(en tonnes)

Produits et provenance	1965	1966	1967	1968	1969 1er semestre
1. Huile de palme	107.347	122.556	143.619	169.836	72.913
Transport en vrac	95.112	114.076	136.925	164.297	70.095
Fleuve	52.697	69.026	82.990	98.325	37.157
Kasaï	27.846	33.712	38.552	48.340	22.223
Bas-Congo	14.569	11.338	15.383	17.632	10.715
Transports en fût	12.235	8.480	6.894	5.539	2.818
Fleuve	3.645	3.402	3.443	2.977	718
Kasaï	8.590	5.078	3.451	2.562	2.100
2. Amandes palmistes	57.068	67.515	69.219	79.868	33.122
Fleuve	18.990	24.132	29.412	32.096	11.655
Kasaï	38.078	43.383	39.807	47.772	21.467
3. Caoutchouc	27.251	30.015	32.951	39.100	17.248
Fleuve	24.010	26.792	29.278	35.089	15.071
Kasaï	1.920	2.066	2.050	2.073	1.132
Mayombe	1.321	1.157	1.623	1.938	1.045
4. Cacao	4.630	4.347	4.767	5.842	2.069
Fleuve	3.410	3.103	3.345	4.538	1.673
Kasaï		2	1	1	—
Mayombe	1.220	1.242	1.421	1.303	396
5. Café Robusta	9.906	22.935	23.515	28.839	22.837
Uélés	938	10.026	13.371	16.936	13.917
Nord Kivu et du Kibali Ituri	2.007	2.744	2.444	2.653	1.473
L'bangi et Moyen Congo	6.961	10.165	7.700	9.250	7.447
6. Bois (m ³)	...	53.090	41.803	39.851	25.686
Fleuve	...	20.074	12.644	10.418	9.725
Kasaï	...	33.016	29.159	29.433	15.961
Total général ¹ ...	206.202	247.368	274.271	323.485	148.189

Sources : Otraco et Société Congolaise de Surveillance.
¹ Sans bois.

à 308.373 tonnes en 1967 et à 319.221 tonnes en 1968. Enfin, les produits de la pêche maritime, lacustre et fluviale sont en nette augmentation tandis que le cheptel a été reconstitué à un niveau comparable à celui d'avant 1960.

Tableau 17.

TONNAGE DES PRINCIPAUX PRODUITS VIVRIERS
ENREGISTRE A L'ARRIVEE A KINSHASA, 1965-1969
(en tonnes)

Produits et provenance	1965	1966	1967	1968	1969 1er semestre
<i>Mais</i>	6.146	12.705	12.420	12.982	3.705
Fleuve	1.583	2.006	1.286	2.945	535
Kasaï	4.563	10.699	11.134	10.037	3.170
<i>Manioc</i>	8.360	9.605	10.945	10.025	5.261
Fleuve	6	36	16	9	1
Kasaï	8.354	9.569	10.929	10.016	5.260
<i>Riz</i>	2.979	1.082	5.536	12.235	6.025
Fleuve	2.445	156	4.741	11.856	5.802
Kasaï	534	926	795	379	223
<i>Bananes : Bas-Congo</i>	8.637	11.736	11.315	9.950	5.620
<i>Vivres congolais divers : Bas-Congo</i> .	210.679	244.045	268.157	274.029	131.810
arrivage par rail	50.679	44.045	48.157	54.029	21.810
arrivage par route ¹	160.000	200.000	220.000	e 220.000	e 110.000
Total ...	236.801	279.173	308.373	319.221	152.421

Source : Otraco.
¹ Comptage IRES.

La progression assez générale du secteur agricole semble être non seulement le fait particulier des entreprises agricoles de grande dimension, comme en témoigne l'augmentation très importante des produits d'exportation, mais également celui des exploitations paysannes individuelles. Toutefois, des productions caractéristiques des petites et moyennes exploitations rurales, telles que l'huile de palme transportée en fût, les bananes, la rauwolfia, l'urena-punga, n'ont connu qu'un développement modéré; certaines accusent même une régression.

En définitive, le mouvement de régression s'est arrêté dans le courant de l'année 1966, pour se transformer, en 1967 et en 1968, en un redressement spectaculaire qui a réintroduit les milieux agricoles dans les circuits monétaires du développement. L'agriculture a bénéficié non seulement des mesures monétaires de juin 1967, mais également du rétablissement de la sécurité et de la normalisation des conditions de travail dans l'intérieur du pays. La production

de 1969 connaîtra, en raison de conditions climatiques moins favorables qu'en 1968, une stabilisation au niveau élevé atteint. Des progrès plus importants pourront être réalisés pour autant que les efforts entrepris soient poursuivis. Maintenant que les conditions de travail se sont normalisées, l'expansion agricole se heurte à des problèmes dont la solution ne peut être retardée. Elle requiert, d'une part, une meilleure organisation de la production, un renforcement de l'encadrement rural et une modernisation des méthodes de production ainsi que, d'autre part, la révision du niveau des prix aux producteurs, l'amélioration des réseaux routiers locaux et l'adaptation des droits de sortie aux conditions des marchés extérieurs. Ces actions, qui ne comportent pas nécessairement pour l'Etat des charges nouvelles, exerceront un effet immédiat et substantiel sur les revenus de la population rurale.

II. La production minière.

En 1968, les progrès de la production minière et de la métallurgie de base ont été modérés en raison des troubles graves survenus, durant le second semestre de 1967, dans les provinces du Kivu et du Katanga et qui ont brutalement interrompu le redressement de la production amorcée en 1966. L'année 1968 a été en fait consacrée au rétablissement de conditions normales de travail. On peut s'attendre, pour l'année 1969, sur la base des résultats du premier semestre, à un accroissement de la production d'environ 8 %.

L'activité de la plus importante société minière du pays, la Générale Congolaise des Minerais, s'est accrue modérément en 1967 et en 1968. La production de cuivre augmentera de plus de 8 % en 1969, au vu des résultats des six premiers mois, par suite de la mise en activité, en octobre 1968, du nouveau concentrateur de Kamoto; elle dépassera ainsi les 360.000 tonnes à la fin 1969, contre 326.000 tonnes en 1968 et 320.000 tonnes en 1967. L'importance relative des recettes de vente de cuivre s'est accrue en raison de la hausse des prix de vente effectifs; ces recettes atteignent en 1968 les deux tiers du total des exportations congolaises. La production de cobalt tout en se situant encore en dessous de celle de 1966 a également progressé en 1968. En 1969, on ne doit pas s'attendre à un nouvel accroissement en raison de limitations imposées par le marché. La production de concentrés de zinc a légèrement diminué en 1968 après avoir fortement augmenté en 1967. Sur base des données du premier semestre, elle connaîtra sans doute, en 1969, une progression très importante.

La production de manganèse, située dans l'ouest du Katanga, s'est en 1967 accrue de 9 % et, en 1968 de 18 %. Les données disponibles pour le premier

semestre de 1969 indiquent une stabilisation de l'activité, toute progression étant freinée par la baisse des cours.

La production de cassitérite a baissé de plus de 8 % en 1967 et s'est maintenue au même niveau en 1968. D'après les chiffres du premier semestre de 1969, on peut s'attendre à une reprise modérée de la progression interrompue en 1967. La production du gisement de Manono-Kitobolo au Katanga qui alimente la fonderie de la Société Congo-Etain a repris en 1968, après une baisse assez forte en 1967.

La production de diamant du Lubilash a fléchi en 1968 après une augmentation en 1967. La progression prévisible en 1969 sera faible. Cette production se heurte en effet à des limitations imposées par les possibilités de vente sur le marché extérieur. Aux 11,5 millions de carats produits par la principale société minière, il convient d'ajouter plus de 500.000 carats à forte proportion de pierres de joaillerie achetés aux producteurs artisanaux installés dans la région de

Tableau 18.

PRODUCTION MINIERE, 1966-1969

Produits	Unité	1966	1967	1968	1969 1er semestre
Cuivre	tonnes	316.870	320.521	326.038	176.788
Concentrés de zinc cru	tonnes	199.012	214.710	211.333	146.053
soit en zinc contenu	tonnes	114.850	121.547	119.297	82.454
dont : zinc électrolytique	tonnes	61.500	61.492	62.573	33.330
Cobalt	tonnes	11.297	9.718	10.399	4.927
Cadmium	tonnes	421	283	320	136
Argent	kilos	57.585	57.223	66.533	32.504
Minerai de manganèse	tonnes	248.936	271.636	321.841	156.073
Cassitérite totale	tonnes	9.831	9.023	8.948	4.510
soit en étain contenu	tonnes	7.152	6.583	6.264	3.292
dont : étain de fonderie	tonnes	2.035	1.427	1.922	1.020
Or fin	kilos	4.971	4.758	5.341	2.672
Diamant de Lubilash	milliers de carats	12.418	13.154	11.353	5.881
Diamant du Kasai	milliers de carats	11	1	551	960
Charbon	tonnes	99.150	132.680	70.921	39.604
Wolframite	tonnes	227	135	174	71
Colombo-tantalite	tonnes	96	146	113	65
Indice de la production minière ¹	p.c.	100,00	100,74	101,33	110,65

Source : Ministère des Mines.

¹ Indice élaboré par la Banque Nationale du Congo sur base des chiffres du Ministère des Mines.

Tshikapa. Pour le premier semestre de 1969, cette production artisanale approche déjà 1 million de carats. Le renforcement des contrôles aux frontières et l'installation de bureaux d'achat dans les régions minières ont permis de réduire les exportations clandestines à 1,5 million de carats durant les premiers mois de 1969, alors qu'elles avaient atteint 5 millions de carats en 1968.

La production d'or qui provient principalement des mines du nord-est de la Province Orientale et, subsidiairement du Kivu, s'est chiffrée à 5.341 kg en 1968, ce qui constitue une augmentation notable par rapport aux 4.758 kg atteints en 1967. Pour 1969, les résultats du premier semestre indiquent le maintien de ce niveau. Un programme d'augmentation de la production est en cours, comportant notamment la modernisation des installations existantes.

Un des faits marquants de l'année 1968 dans le secteur minier a été le regain d'intérêt manifesté tant par les autorités publiques que par les entreprises pour la relance des prospections et des recherches minières, condition indispensable à la reconstitution des réserves minérales ainsi qu'à une diversification géographique et qualitative de la production minière. Depuis l'accession du Congo à l'indépendance, en effet, la plupart des sociétés minières en activité ont vécu sur les réserves minérales mises à vue antérieurement sans effectuer les prospections qui leur eurent permis de maintenir le niveau de leurs réserves. En 1968, au contraire, plusieurs sociétés en activité ont établi des projets de développement basés sur une reprise de la prospection dans leurs domaines miniers respectifs. Le programme le plus important est celui de la Gécomin qui vise à porter la production de cuivre de 360.000 tonnes en 1969 à 450.000 tonnes en 1973 et à 600.000 tonnes dans dix ans. Parmi les autres projets susceptibles d'entraîner une expansion de la production minière au cours de la prochaine décennie, il convient de citer :

— la Nippon Mining à laquelle s'est substituée une société de droit congolais, la Sodimico, pour la recherche et l'exploitation du cuivre au Katanga. La Sodimico, au vu des prospections qu'elle a déjà effectuées, prévoit le démarrage de l'exploitation du gisement de cuivre de Musochie, en 1972-1973, sur la base d'une production annuelle de l'ordre de 50.000 tonnes de cuivre métal;

— la Société Minière de Lueshe, pour la mise en exploitation d'un gisement de niobium au Kivu;

— la Société Kivumines pour la mise en exploitation d'un gisement de monazite au Kivu;

— les Sociétés Solico - Congulf et Socorep - Mobil - Shell, pour la reprise des recherches d'hydrocarbures dans la région du littoral congolais off-shore et in-shore.

Enfin, l'Etat congolais s'est orienté vers une politique d'inventaire systématique des richesses du sous-sol national. A cet effet, le Gouvernement a confié au P.N.U.D. et au Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Paris (B.R.G.M.) la réalisation d'un programme important de recherches s'étendant sur les trois prochaines années; les travaux du P.N.U.D. porteront sur la Province du Congo Central, ceux du B.R.G.M. sur la Province de l'Equateur et du Katanga.

III. La production des industries manufacturières.

Alors que les secteurs agricole et minier manifestent un redressement général, le développement de l'industrie manufacturière a marqué le pas depuis le second semestre de 1967. En effet, orientée entièrement vers le marché intérieur, l'industrie nationale a subi les effets conjoints de la contraction de la demande intérieure, après la réforme monétaire, et de la concurrence des produits importés à la suite de la libéralisation des échanges extérieurs.

L'évolution a été différente selon les branches, mais les industries produisant des biens de consommation, plus sensibles aux fluctuations de la demande, ont été affectées plus rapidement que celles produisant des biens intermédiaires et des biens d'équipement. Ainsi, dans les branches de consommation, la baisse de la production a été quasi générale au second semestre de 1967 et s'est accentuée dans la première partie de 1968.

Seules les industries alimentaires, dont l'élasticité par rapport à la demande est très faible, ont continué à se développer, en raison principalement de l'expansion de la production des minoteries et de l'industrie sucrière, une entreprise de cette dernière branche ayant repris son activité en 1968.

L'industrie des boissons, qui représente environ un tiers de la valeur de la production des industries de consommation a, dès les derniers mois de 1968, retrouvé et même dépassé le niveau d'activité de 1966 après avoir connu un léger fléchissement en 1967. L'industrie des tabacs, dont la production s'était réduite de près de 15 %, s'est redressée de la même manière au second semestre 1968.

En fait, la diminution de la demande n'a été que passagère, alors que la concurrence étrangère est restée le facteur de régression le plus important. Ce sont en effet les branches soumises à cette concurrence qui ont été le plus atteintes : les chaussures et cuirs, la confection (bonneterie, chemiserie, articles d'habillement, couvertures, sacs, matelassures, tapis, corderie, ficellerie), les

fabrications métalliques (articles émaillés et galvanisés, couverts, réchauds, malles, houes, machettes, etc.) et les produits divers (cycles, appareillages électriques, transistors, etc.); l'activité dans la confection, grâce aux mesures de protection douanière, prises en mai 1968, s'est relevée au cours du second semestre de 1968.

Au cours du premier semestre de l'année 1968, la production des plastiques s'est fortement accrue en raison de la mise en service d'une importante usine; ce niveau d'activité ne s'est toutefois pas maintenu au second semestre. Enfin, la chimie de consommation (savonnerie, peintures, insecticides, articles en caoutchouc) dont le marché est stable, a retrouvé fin 1968 le niveau de production de 1966.

Tableau 19.

INDICE DE LA PRODUCTION DES INDUSTRIES MANUFACTURIERES, 1967-1969
(Base 1966 = 100)

	Valeur ajoutée par les différentes branches : en milliers de Z aux prix 1966	1967	1968	1968	
				1er semestre	2e semestre
A. Industries de consommation :					
Produits alimentaires	1.750	106,0	111,0	105,8	116,2
Boissons	3.100	98,8	97,0	89,8	104,2
Tabacs	933	95,6	93,0	81,7	104,3
Confections	1.140	94,0	77,0	61,0	93,0
Chaussures et cuirs	1.350	91,5	80,0	85,0	75,0
Chimie de consommation ¹ ...	922	93,7	97,4	95,3	99,5
Plastiques	280	135,0	149,0	160,0	138,0
Fabrications métalliques et mé- caniques ²	460	92,4	68,3	73,2	63,4
Divers ³	1.300	82,0	68,0	56,0	80,0
Total A ...	11.235	96,5	91,5	85,6	97,4
B. Industries d'approvisionnement et d'équipement :					
Filatures et tissages	2.823	97,6	84,6	102,0	67,2
Chimie de base ⁴	925	105,1	102,3	98,5	106,1
Industries mécaniques	920	89,0	72,0	73,5	70,5
Matériel de transport	430	78,5	89,0	92,6	85,4
Minéraux non métalliques ⁵ ...	1.500	116,0	103,7	101,0	106,4
Transformation du bois	580	84,0	90,5	...	...
Total B ...	7.178	99,0	90,0	96,7	83,3
Total général (A + B) ...	18.413	97,5	91,0	90,0	92,0

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

¹ Comprend essentiellement les savonneries et la fabrication de peintures.

² Comprend essentiellement la fabrication de couverts, casseroles, articles émaillés, réchauds, malles, machettes, houes.

³ Essentiellement l'imprimerie, l'appareillage électrique, les batteries, les transistors et les cycles ou moto-cycles.

⁴ Oxygène, acétylène, acides, explosifs.

⁵ Carrières, briquetteries, cimenteries, produits en fibro-ciment et en béton.

Les industries d'approvisionnement et d'équipement ont, dans l'ensemble, subi avec retard les effets de la réforme de 1967. Toutefois le maintien du niveau de production a eu pour conséquence, dans certains cas, l'accumulation de stocks de produits finis, invendus.

Dans la branche des filatures et tissages (tissus de coton, teints et imprimés, tissus écrus, tissus lourds, tissus synthétiques), le recul de la production n'est apparu qu'au second semestre de 1968, mais les fluctuations ont été très variables selon les entreprises. En effet, au premier semestre de 1968, l'entrée en activité d'une nouvelle usine de tissus synthétiques ainsi que d'une nouvelle unité de production dans une des principales entreprises traditionnelles, a plus que compensé la régression des autres entreprises. Ainsi, dans les textiles, il semble que les entreprises les plus modernes aient mieux résisté à la concurrence étrangère, très vive dans cette branche. Les mesures de protection prises en mai 1969 ont permis un redressement général de la production en 1969.

La chimie de base (oxygène, acétylène, acide sulfurique, explosifs) principalement liée à l'industrie minière n'a pas été affectée. La production de minéraux non métalliques (carrières, briquetteries, ciment et chaux, fibrociment, produits en béton) a poursuivi sa croissance avec toutefois un léger ralentissement dans la première moitié de 1968. La production de ciment, en particulier, s'est régulièrement accrue depuis 1966. Par contre, la bouteille, qui est aussi classée dans cette branche, a diminué au deuxième semestre de 1968 à cause, sans doute, de la concurrence des emballages plastiques.

L'activité des industries mécaniques (emballages et fûts métalliques, menuiserie, boulonnerie, tréfilerie, clouterie, huisserie, chaudronnerie, charpentes, chassis métalliques, toitures en aluminium, fonderie) et du matériel de transport (barges, automoteurs, wagons, camions, remorques, bennes) s'est fortement réduite depuis la fin de 1967; toutefois, certaines productions comme la fonderie et les constructions navales sont restées en expansion. L'activité de l'ensemble de la branche a repris en 1969.

La transformation du bois (déroulage, contreplaqués, emballages, meubles) s'est quelque peu réduite; elle n'a cependant pas été affectée par le recul des exploitations forestières qui s'est fait d'abord au détriment des exportations.

Ainsi, dans l'ensemble, la reprise de l'activité des industries d'approvisionnement et d'équipement s'est effectuée plus tardivement que celle des branches produisant des biens de consommation.

Tableau 20.

PRINCIPALES PRODUCTIONS MANUFACTURIERES, 1966-1968

Branches et produits	Unité	1966	1967	1968
1. Industries alimentaires, boissons et tabacs :				
Farine de maïs	tonnes	77.262	66.886	73.631
Farine de froment importé	tonnes	55.448	53.131	...
Sucre	tonnes	32.716	34.598	39.153
Margarine	tonnes	2.072	1.965	1.814
Aliments pour animaux	tonnes	16.570	12.928	13.301
Bières	milliers d'hl.	2.210	2.231	2.233
Limonades, eaux gazeuses	milliers d'hl.	383	357	302
Cigarettes	millions de pièces	3.191	3.113	2.997
2. Industrie textile, chaussures, confection et articles divers en cuir :				
Tissus de coton	milliers de m ²	73.708	95.960	122.761
Bonneterie	milliers de pièces	9.355	9.236	3.896
Chaussures	milliers de pièces	5.491	4.214	4.401
Couvertures	milliers de pièces	2.082	2.007	1.610
Sacs en tissus	milliers de pièces	3.941	4.293	4.859
Articles en cuir	milliers de pièces	34.542	5.456	12.388
3. Industrie du bois, fabrication de meubles et accessoires :				
Placages	en m ³	49.000	33.249	30.181
Contreplaqués	en m ³	9.600	5.923	5.929
Mobilier métallique	pièces	67.851	77.345	53.207
Matelas à ressorts	pièces	31.385	23.669	20.437
4. Industries des fabrications métalliques :				
Bouchons-couronnes	milliers de pièces	349.542	463.603	340.986
Seaux galvanisés	milliers de pièces	486	469	324
Machettes	milliers de pièces	511	591	666
Houes	milliers de pièces	291	251	324
Couverts de table	kilos	12.214	11.696	10.679
Réchauds à pétrole	pièces	26.060	32.357	18.038
Réfrigérateurs	pièces	4.311	1.716	1.000
Boulonnerie	tonnes	98	218	322
Fûts métalliques	milliers de pièces	439	327	337
Malles en acier	milliers de pièces	76	74	71
Valises (fibrine et aluminium)	milliers de pièces	156	95	138
5. Construction de matériel de transport et fournitures électriques :				
Constructions navales (jauge brute)	tonnes	1.160	...	1.575
Cycles	pièces	44.696	28.885	8.562 ¹
Cyclomoteurs et scooters	pièces	11.013	5.269	3.533
Postes radio à transistors	pièces	38.149	39.196	4.562 ¹
6. Industrie chimique de base :				
Acide sulfurique	milliers de tonnes	124	162	127
Explosifs	tonnes	3.447	3.434	3.061
7. Autres industries chimiques et produits non métalliques :				
Savons	tonnes	20.919	18.853	21.169
Peintures, émaux, vernis	tonnes	2.828	2.556	3.379
Moëllons et concassés	tonnes	185.218	445.789	279.471
Bouteilles	milliers de pièces	20.668	25.838	17.829
Ciments	tonnes	284.857	290.685	294.748
Chaux	tonnes	63.005	65.362	85.864
Produits en béton	tonnes	67.602	69.043	68.866

Source : Institut National des Statistiques (ONRD).

¹ Il s'agit de la seule production du 1er semestre.

Au total, l'année 1968 apparaît comme une période de reconversion de l'industrie manufacturière qui, ayant bénéficié pendant de longues années, d'un marché privilégié, doit maintenant se moderniser pour faire face à la concurrence étrangère. La libéralisation des importations et les avantages fiscaux du nouveau code donnent aux entreprises la possibilité d'améliorer leur productivité et d'adapter leurs productions aux nouvelles exigences du marché. En outre, le degré de développement atteint par le Congo se prête maintenant à la création de nouvelles activités industrielles capables de donner un nouvel essor à l'économie toute entière.

IV. La construction.

En 1968, l'activité dans la construction a connu une vive expansion alors qu'elle avait stagnée en 1967.

La production de ciment s'est accrue de 1,4 % en 1968 et de 2 % en 1967. Si l'on exclut de cette production les exportations, qui ont bien augmenté, et les achats des sociétés minières, qui ont nettement diminué, il apparaît que la consommation intérieure de ciment à des fins de construction est en hausse par rapport à 1967.

Le volume de la construction commercialisée — qui comprend les constructions publiques, privées et industrielles ainsi que les travaux de génie civil — s'est développé remarquablement en 1968. En revanche, cette expansion ne concerne pas les travaux à usage propre des grandes sociétés minières et métallurgiques ni la construction privée à bon marché.

Tableau 21.

*
PRODUCTION, EXPORTATION ET CONSOMMATION INTERIEURE
DE CIMENT, 1964-1968
(en tonnes)

Années	Production (1)	Importation (2)	Exportation (3)	Consom- mation intérieure (1+2-3)	dont	
					Mines	Autres secteurs
1964	226.000	102	30.965	195.137	...	...
1965	248.460	7.693	25.955	230.198	...	...
1966	281.059	526	24.312	257.273	72.155	185.118
1967	295.700 ¹	544	44.344	248.200	64.384	183.816
1968	293.500	...	49.528	247.672 ²	57.900	189.772

Sources : Institut National des Statistiques de 1964 à 1967; Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie en 1968.

¹ Dont 8.700 tonnes consommées en 1968.

² Y compris les 8.700 tonnes produites en 1967, mais consommées en 1968.

Le développement de la construction se poursuivra en 1969 notamment dans le domaine industriel et commercial et dans le domaine des travaux publics.

Les prix des matériaux de construction qui, lors de la modification du taux de change, avaient augmenté fortement, n'ont plus varié depuis juin 1967, sous réserve d'une hausse de 23 % du prix de gros du ciment, autorisée en mars 1969.

V. Energie.

La production et la consommation intérieure de produits énergétiques ont connu en 1968 une progression importante.

Tableau 22.

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE PAR PROVINCE, 1966-1968
(en millions de kWh)

	1966	1967	1968
I. Production brute :			
Kinshasa et Kongo Central	327	346	382
Orientale	36	42	45
Kivu	80	76	77
Kasaï	49	49	44
Equateur	6	5	4
Katanga	2.344	1.988	2.111
Total Congo ...	2.842	2.506	2.664
dont :			
centrales hydroélectriques	2.789	2.452	2.607
centrales thermiques	53	54	57
II. Consommation intérieure :			
Kinshasa et Kongo Central	327	346	374
dont : ville de Kinshasa	221	236	249
haute tension	(141)	(149)	(152)
basse tension	(79)	(85)	(94)
éclairage public	(1)	(2)	(3)
Orientale	36	42	45
Kivu	80	76	77
Kasaï	49	49	44
Equateur	6	5	4
Katanga	2.015	1.976	2.066
Total Congo ...	2.513	2.494	2.610
III. Exportations ¹	e 338	e 26	74
IV. Ajustement statistique ² :			
(I - II - III)	- 9	- 14	- 20

Source : Ministère de l'Energie.

¹ Exportations vers la Zambie et le Burundi; ces dernières ont été estimées en 1966 et 1967, respectivement, à 10 et 15 millions kWh.

² Différence entre les chiffres de la production et les chiffres de la consommation intérieure et des exportations. Cette différence correspond approximativement aux productions non recensées de certains petits autoproducteurs et au montant des importations; elle résulte également, dans une faible part, de ce que les chiffres du tableau ont été arrondis.

La production d'énergie électrique, fournie en quasi-totalité par les centrales hydroélectriques, a augmenté de plus de 6 % en 1968. En 1967, elle avait diminué de près de 12 %. Cette évolution a été influencée en majeure partie, par la consommation des grandes sociétés minières du Katanga qui représente en moyenne 80 % de la production du pays. Par ailleurs, les fournitures de courant à la Zambie, très réduites depuis l'entrée en service, en 1967, du barrage de la Kariba, ont repris vers la fin de 1968. La consommation privée et industrielle, spécialement à Kinshasa, n'a cessé de progresser.

La consommation globale de produits pétroliers s'est accrue de 3,8 % en 1968, alors qu'elle avait diminué en 1967. Si l'on exclut le carburant destiné au ravitaillement des avions, la consommation a progressé en 1967 et en 1968 respectivement de 4,2 % et de 4,9 %. En 1969, elle dépassera probablement 600.000 m³.

Tableau 23.

CONSOMMATION DES PRODUITS PETROLIERS, 1959-1968
(en m³)

Année	Sortes de carburants		Total	Indice 1959 = 100
	Aviation	Autres		
1959	27.716	486.757	514.473	100,0
1962	97.139	417.369	514.508	100,0
1963	86.812	437.779	524.591	102,0
1964	80.665	380.115	460.780	89,6
1965	93.413	383.617	477.030	92,7
1966	115.658	474.958	590.616	114,8
1967	80.901	495.023	575.924	111,9
1968	78.292	519.208	597.500	116,1

Source : Ministère de l'Economie Nationale et de l'Industrie.

Depuis le 1er mars 1968, une partie importante de la consommation locale de carburants est assurée par la raffinerie de Kinlao située dans l'embouchure du fleuve Congo. Cette raffinerie a traité 539.552 tonnes de pétrole brut en 1968 et, durant le premier semestre de 1969, 340.428 tonnes correspondant respectivement à 497.000 tonnes à 314.916 tonnes de produits raffinés. Une partie de la production, soit 275.164 tonnes en 1968, a été réexportée, principalement sous forme de fuel. Le reste, soit 221.844 tonnes a été consommé localement. Les régions de l'est et du Katanga, qui ne peuvent être approvisionnées par la raffi-

nerie, ont continué à importer des produits raffinés par les postes frontières de Dilolo, Bukavu, Goma et Kasesc.

Tableau 24.

PRODUCTION DE LA RAFFINERIE DE PETROLE
(en tonnes)

	1968			1969
	Total 10 mois 1	1er semestre 4 mois 1	2e semestre	1er semestre
<i>Brut traité</i>	539.552	197.214	342.338	340.428
<i>Production</i>	497.008	173.662	323.346	314.916
Gaz liquéfié	737	236	501	304
Essence super	29.553	12.748	16.805	15.461
Essence tourisme	54.381	20.322	34.059	34.945
ATK et pétrole	57.400	19.298	38.102	37.942
Gasoil	136.797	56.113	80.684	78.494
Fuel	218.140	64.945	153.195	147.770

Source : SOCIR.

1 La société est entrée en activité le 1er mars 1968.

VI. Transports.

L'amélioration de l'activité des transports constatée depuis 1966 s'est poursuivie en 1967 et 1968. La reprise de la production agricole et les nouvelles possibilités d'importation se sont traduites, au total, par une augmentation des tonnages transportés ou manutentionnés.

Ainsi l'Otraco a bénéficié d'une hausse d'activité de 0,5 % en 1967 et de 9,4 % en 1968. En particulier, le tonnage des marchandises exportées et importées par les ports de Matadi et de Boma, s'est accru de 14 % en 1968. De même, le trafic sur le chemin de fer Matadi-Kinshasa, en termes de tonnages transportés, s'est accru en 1967 et 1968, respectivement de 3 % et de 8 %. En revanche, le trafic du chemin de fer du Mayumbe diminue à nouveau.

Les chemins de fer des Grands-Lacs ont récupéré une partie des pertes de trafic subies depuis 1960, tout comme le réseau du Vicicongo, qui a particulièrement bénéficié de la reprise agricole dans le nord du pays. L'important réseau de la Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, qui avait augmenté son trafic depuis 1960, a vu son activité se stabiliser en 1967 et 1968, en-dessous du niveau de 1966, en raison du faible accroissement de la production du cuivre et de certaines interruptions accidentelles de trafic survenues en juin 1967 et en avril 1968.

Le problème des transports demeure primordial pour la poursuite du développement économique en cours. Les efforts doivent porter non seulement sur l'amélioration du fonctionnement des moyens actuels mais également sur le développement de la capacité de transport. L'amélioration de la gestion de certains réseaux et la surveillance plus étroite des marchandises transportées permettraient sans doute de réduire sensiblement le coût des transports.

Tableau 25.

VOLUME TRANSPORTE OU MANUTENTIONNE
PAR LES PRINCIPAUX ORGANISMES DE TRANSPORT, 1966-1968
(en milliers de tonnes)

Organismes	1966	1967	1968	Variation : en %	
				1966-1967	1967-1968
<i>Otraco</i>	3.619	3.637	3.977	+ 0,5	+ 9,4
Voies fluviales	961	939	1.003	- 2,3	+ 6,8
Chemin de fer Matadi-Kinshasa	1.285	1.323	1.431	+ 3,0	+ 8,2
Chemin de fer du Mayumbe	120	125	121	+ 4,2	- 3,2
Port de Matadi	929	941	1.099	+ 1,3	+ 16,8
Port de Boma	183	178	181	- 2,7	+ 1,7
Navigation Bas-Fleuve	83	74	66	- 10,8	- 10,8
Port de Kalundu	—	16 ¹	14	—	- 12,5
Route du Kivu	12	16 ¹	12	+ 33,3	- 25,0
Lac Kivu	46	25 ¹	50	- 45,6	+100,0
<i>Vicicongo</i>	25	49	62	+ 96,0	+ 26,5
<i>Office des Chemins de fer des Grands Lacs</i> ..	166	219	289	+ 31,9	+ 32,0
<i>Chemin de fer du B.C.K.</i>	4.500	3.948	4.031	- 12,3	+ 2,1
<i>Transco</i>	1	8	13	+700,0	+ 62,5
<i>Sotranscongo</i>	10	30	20	+200,0	- 33,3
<i>Messageries Automobiles du Sankuru</i>	45	32	34	- 28,9	+ 6,3
<i>Air-Congo</i>	...	10	17	...	+ 70,0
Total ...	8.366	7.933	8.443	- 5,2	+ 6,4

Source : Ministère des Transports.

¹ De janvier à juin 1967.

CHAPITRE III

LA POPULATION, LA SCOLARISATION ET L'EMPLOI

Par l'importance de sa population, son taux de scolarisation et le niveau de l'emploi, le Congo reste un des plus grands pays africains. Ces ressources humaines, bien utilisées et orientées, peuvent constituer un atout important du développement.

I. La population.

A l'exception de la ville de Kinshasa pour laquelle on dispose de renseignements très récents, les données socio-démographiques sur le Congo sont extrêmement rares et doivent être assorties de beaucoup de réserves. Si le rythme d'accroissement estimé par des enquêtes de 1956-1957 s'était poursuivi au taux annuel de 2,3 %, la population du Congo s'élèverait en 1968 à 16,9 millions d'habitants. Sans aucun doute, ce taux a légèrement fléchi ces dernières années à la suite de la réduction de l'encadrement sanitaire à l'intérieur du pays et des divers bouleversements politiques. Il est incontestable cependant que, en dépit d'un chômage urbain très élevé et de la crise de logement, la croissance de la population urbaine ne s'est pas ralentie et reste très supérieure au taux d'accroissement moyen du pays. Le Congo dispose vraisemblablement maintenant de huit villes de plus de 75.000 habitants : Likasi (75.000), Matadi (75.000), Kikwit (85.000), Bukavu (140.000), Luluabourg (147.000), Mbuji-Mayi (200.000), Lubumbashi (225.000) et Kinshasa (1.000.000).

L'étude socio-démographique approfondie qui a été effectuée récemment à Kinshasa ⁽¹⁾ indique que la population a triplé en dix ans passant de

⁽¹⁾ Etude socio-démographique de Kinshasa en 1967, Rapport Général et Résultats par Communes, Institut National des Statistiques, Office National de la Recherche et du Développement, Kinshasa, octobre 1969.

360.000 habitants en 1959 à plus d'un million en 1968, augmentant ainsi à un taux annuel d'environ 11 %. Dans cette progression, l'accroissement naturel interviendrait pour 4,5 % et l'immigration en provenance de l'intérieur du pays pour 6,5 %. L'enquête révèle aussi que le taux de natalité s'est légèrement accru depuis 1957 et se situerait autour de 55 o/oo. Le taux de mortalité est d'environ 11 o/oo. Le dynamisme de la population se reflète dans la répartition par âge : en effet, 52 % de la population ont moins de 15 ans et les moins de 5 ans interviennent pour 21 % dans le total. Cela explique que près de 30 % de la population de la ville est en cours de scolarisation et que le nombre de chômeurs complets paraît jusqu'à présent limité.

L'accroissement démographique que l'on peut qualifier d'explosif constitue maintenant une des données les plus importantes dont la politique économique doit tenir compte dans l'appréciation des besoins et de la localisation des équipements publics et industriels.

II. La scolarisation.

Les effectifs scolaires ont connu au cours de l'année 1968-1969 un accroissement de 6,1 % par rapport à l'année précédente. Fort heureusement, les inscriptions dans les écoles secondaires et les établissements supérieurs ont connu une progression beaucoup plus marquée, soit respectivement 20,1 % et 44,2 %. Les inscriptions dans les écoles primaires ont atteint 2.455.840 unités, soit plus de 68,2 % du nombre estimé d'enfants de 6 à 14 ans. Par contre, les 194.777 élèves

Tableau 26.

NOMBRE D'ELEVES DANS LES QUATRE TYPES D'ENSEIGNEMENT, 1968-1969

	Année scolaire 1967-1968 1		Année scolaire 1968-1969 2		Pourcentage d'accroissement de 1967-1968 à 1968-1969
	Nombre d'élèves	en % du total	Nombre d'élèves	en % du total	
Primaire	2.338.895	93,0	2.455.840	92,0	+ 5,0
Post-primaire	9.051	0,4	10.000	0,4	+ 10,5
Secondaire	162.237	6,4	194.777	7,3	+ 20,1
Supérieur	5.827	0,2	8.401	0,3	+ 44,2
dont :					
Universités	3.476	0,1	5.483	0,2	+ 57,7
Autres instituts	2.351	0,1	2.918	0,1	+ 24,1
	2.516.010 ¹	100,0	2.669.018	100,0	+ 6,1

Source : Ministère de l'Education Nationale.

1 Chiffres rectifiés.

2 Situation provisoire au 28-8-1969.

du secondaire ne représentent que 9,9 % des enfants de 15 à 20 ans (¹). La plus grande partie des élèves de l'enseignement secondaire — environ 63 % pour l'année 1967-1968 — sont encore dans les deux premières années (cycle d'orientation). Pour les quatre années succédant au cycle d'orientation, les élèves se répartissent à raison de 40 % dans l'enseignement général, 33 % dans l'enseignement pédagogique et 27 % dans l'enseignement technique et professionnel.

Les étudiants inscrits au Congo dans les trois universités, les neuf écoles normales et les 15 grandes écoles techniques ou sociales, se sont accrus de près de 44 % entre 1967-1968 et 1968-1969, atteignant ainsi le chiffre de 8.401. Cette progression résulte de l'accession au niveau supérieur d'une génération plus

Tableau 27.

NOMBRE DE DIPLOMES DECERNES PAR LES INSTITUTIONS CONGOLAISES
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, 1957-1968

Année	Universités	Ecole normale moyenne	Grandes écoles techniques	Grandes écoles juridiques et sociales	Total général
1957-1958	5	—	—	—	5
1958-1959	7	—	—	—	7
1959-1960	13	—	—	—	13
1960-1961	10	1	—	—	11
1961-1962	16	1	—	—	17
1962-1963	29	2	10	—	41
1963-1964	61	18	2	93	174
1964-1965	71	39	7	82	199
1965-1966	98	75	18	70	261
1966-1967	161	73	90	32	356
1967-1968	167	143	68	52	430
Total ...	638	352	195	329	1.514

Source : Ministère de l'Education Nationale, 5^e Direction.

nombreuse qui est entrée dans l'enseignement secondaire en 1962. En outre, environ 1.200 étudiants congolais étudient à l'étranger. On peut donc estimer qu'il y a au total 9.600 étudiants dans l'enseignement supérieur. Etant donné l'accroissement très récent de la population estudiantine, le nombre de diplômes de fin d'études décernés en 1968 a atteint seulement 430 dont 167 pour les trois universités et 263 pour les instituts supérieurs. L'ensemble des nationaux diplômés

(¹) Pour la ville de Kinshasa, le taux de scolarisation entre 6 et 14 ans est de 82,3 %; il est encore de 54,3 % entre 15 et 20 ans.

més au Congo depuis la création de l'enseignement supérieur s'élève à 1.514 dont 638 universitaires. Si l'on y ajoute les universitaires ayant fait leurs études à l'étranger — environ 1.000 — le nombre total d'universitaires et assimilés s'élèverait en 1968 à 2.500.

III. L'emploi.

L'évolution de l'emploi continue à être très mal connue au Congo tant pour les entreprises privées, publiques ou mixtes, que pour le personnel employé par les pouvoirs publics. Bien que les statistiques relatives au marché du travail

Tableau 28.

EMPLOI DANS LES GRANDES ENTREPRISES, 1966-1968
REPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITE
(Situation au 1^{er} janvier)

Secteur	1966	1967	1968
1. Agriculture	346.297	368.831	363.698
Africains salariés	118.940	132.023	133.555
Expatriés	1.517	1.579	1.467
Travailleurs libres	225.840	235.229	228.676
2. Industries extractives et métallurgie de base	58.988	59.274	56.694
Africains salariés	56.033	56.373	54.506
Expatriés	2.872	2.796	2.083
Travailleurs libres	83	105	105
3. Industries manufacturières alimentaires ...	33.088	33.106	34.989
Africains salariés	31.671	31.664	33.011
Expatriés	1.302	1.316	1.288
Travailleurs libres	115	126	690
4. Industrie de la chimie et de la construction métallique	14.876	17.155	15.729
Africains salariés ¹	13.892	16.144	14.840
Expatriés	984	1.011	889
5. Constructions	15.049	15.906	15.050
Africains salariés	13.257	13.927	13.385
Expatriés	472	437	485
Travailleurs libres	1.320	1.542	1.180
6. Transports et Communications	51.543	56.697	60.067
Africains salariés ¹	49.788	54.937	58.404
Expatriés	1.755	1.760	1.633
7. Commerce, Banques et autres Services ...	22.305	24.408	29.467
Africains salariés ¹	20.352	22.446	27.556
Expatriés	1.953	1.962	1.911
Total général	542.146	575.377	575.694

Source : Banque Nationale du Congo et I.R.E.S.

¹ Y compris quelques travailleurs libres.

Tableau 29.

EMPLOI DANS LES GRANDES ENTREPRISES, 1966-1968
REPARTITION PAR PROVINCE
(Situation au 1^{er} janvier)

Provinces (anciennes entités)	1966	1967	1968
1. Kinshasa (ex Léopoldville)	197.084	213.925	228.517
Africains salariés	132.888	145.586	151.920
Expatriés	4.666	4.739	4.677
Travailleurs libres	59.530	63.600	71.920
2. Equateur	58.339	59.841	47.299
Africains salariés	34.117	35.348	35.100
Expatriés	330	344	346
Travailleurs libres	23.892	24.149	11.853
3. Orientale	146.877	150.808	153.630
Africains salariés	16.425	19.695	22.821
Expatriés	193	186	177
Travailleurs libres	130.259	130.927	130.632
4. Kivu	53.232	57.076	50.787
Africains salariés	42.161	42.911	38.274
Expatriés	458	470	404
Travailleurs libres	10.613	13.695	12.109
5. Katanga	78.107	84.464	86.406
Africains salariés	70.040	74.578	76.476
Expatriés	4.835	4.729	3.762
Travailleurs libres	3.232	5.157	6.168
6. Kasai	8.507	9.263	9.055
Africains salariés	7.996	8.314	7.848
Expatriés	373	393	390
Travailleurs libres	138	556	817
Total général	542.146	575.377	575.694
Africains salariés	303.627	326.432	332.439
Expatriés	10.855	10.861	9.756
Travailleurs libres	227.664	238.084	233.499

Source : Banque Nationale du Congo et I.R.E.S.

appellent une appréciation prudente en raison de leurs lacunes et de leurs imperfections, il apparaît que, d'une manière générale, l'emploi s'est accru dans une proportion moindre en 1968 qu'en 1966 et 1967. La progression serait plus accentuée en 1969 dans le secteur des entreprises. L'évolution des effectifs employés par les pouvoirs publics et par les entreprises est soumise à des influences très différentes.

1. L'emploi dans le secteur des entreprises.

Les progrès importants constatés en 1967 et en 1968 dans l'activité économique ne semblent pas s'être accompagnés jusqu'à présent d'une augmentation équivalente dans le niveau de l'emploi. Des entreprises ont pu réaliser une

expansion de leur production en utilisant plus activement une main-d'œuvre devenue pléthorique durant les années 1965 et 1966, ce qui se traduit par un plus haut degré de productivité.

Les renseignements recueillis par la Banque à l'occasion de son enquête annuelle indiquent que les effectifs salariés occupés dans l'agriculture sont demeurés inchangés en 1967 après avoir accusé une progression de 11 % en 1966. Les travailleurs libres dont l'activité est liée à des entreprises agricoles par une sorte de contrat d'entreprise — tels les planteurs de coton, de café, d'urena-punga, les coupeurs de fruits de palme — auraient même légèrement diminué. Il en est de même dans la construction et les industries manufacturières. L'emploi dans les industries extractives et métallurgiques a reculé en 1967 de 4,3 %. Seuls, les effectifs dans le secteur des transports, du commerce et des services progressent en moyenne de 10,4 %.

Tableau 30.

EFFECTIF DES TRAVAILLEURS AFFILIES A LA SECURITE SOCIALE

	Nombre des travailleurs au	
	31 décembre 1967	31 décembre 1968
Ex-Léopoldville	169.958 ¹	173.000
Kongo-Central	(37.246)	(45.000)
Bandundu	(28.972)	(30.000)
Ville de Kinshasa	(77.494)	(98.000)
Equateur	69.114	65.649
Orientale	28.649	30.000
Kivu	47.891	54.000
Katanga	128.035	130.000
Kasaï Occidental	21.396	23.000
Kasaï Oriental	23.480	25.000
Totaux ...	488.523	500.649

¹ Le total des effectifs par région ne correspond pas à l'addition en raison de l'imperfection de la ventilation géographique.

Les déclarations à l'Institut National de Sécurité Sociale ⁽¹⁾ pourraient renseigner, quoique de manière incomplète, sur les mouvements de l'emploi en 1968 et en 1969. Le nombre de salariés affiliés qui était de 488.523 à la fin 1967 s'est élevé à 500.649 à la fin 1968, enregistrant une hausse d'à peine 2,5 %. Une amélioration de 1,8 % s'est produite dans la région de Kinshasa — Bandundu et

⁽¹⁾ Les données pour 1966 et 1967 ne peuvent servir de base de comparaison étant donné qu'au cours de ces années le nombre d'employeurs déclarants était plus faible et que le contrôle exercé sur les petites et moyennes entreprises était moins étroit qu'en 1968.

Kongo-Central compris — et de 13 % au Kivu. Les autres provinces progressent faiblement à l'exception de la province de l'Equateur qui recule.

Il peut être utile de noter ici que le personnel employé par les grandes entreprises publiques — essentiellement la Gécomin, l'Otraco, la Régideso, l'I.N.S.S., la Cadeco, la Sonas, la Banque Nationale — s'élève à la fin juillet 1969 à 54.153, en augmentation de 2,3 % par rapport au 31 décembre 1967.

2. L'emploi dans le secteur des pouvoirs publics.

Le personnel administratif et politique rémunéré par l'Etat semble s'être accru d'environ 5 % au cours de la période de juin 1968 à juin 1969, en tout cas en ce qui concerne les effectifs rémunérés par le Gouvernement Central. L'augmentation la plus forte se localise chez les enseignants qui passeraient de 60.000 à 66.477 en un an, et chez les militaires. En revanche il apparaîtrait que les employés sous contrat du Gouvernement Central ont diminué par suite de l'incorporation de certains d'entre eux dans le cadre des agents sous statut ou des autres cadres. Aucune indication n'existe sur le nombre exact et l'évolution du personnel des provinces.

Tableau 31.

PERSONNEL REMUNERE PAR LE GOUVERNEMENT CENTRAL (en milliers d'unités)

	Situation au 30 juin 1968	Situation au 1er juillet 1969	Mouvements en %
Personnel sous statut	26,5	27,9	+ 5,2
Personnel sous contrat du Gouvernement Central	18,0	<i>p</i> 14,7 ¹	<i>p</i> - 18,6
Armée ²	53,0	55,1	+ 4,0
Police Nationale	20,9 ³	20,9	—
Enseignants	60,0	66,5	+ 10,8
Total ...	178,4	<i>p</i> 185,1	<i>p</i> + 3,8

Sources : Listings mécanographiques. Ministère de la Défense Nationale. Ministère de l'Intérieur. Ministère de l'Education Nationale.

¹ Dont 278 unités appartenant à l'O.N.R.D.

² Y compris les volontaires locaux et agents civils sous contrat.

³ Situation au 31 décembre 1968.

3. Le marché du travail à Kinshasa.

S'il n'existe pas de statistiques sur le chômage au Congo, il est cependant possible pour la ville de Kinshasa d'évaluer le nombre des adultes sans emploi régulier à l'aide des renseignements démographiques. En effet, la population

masculine formée par les hommes de 15 ans et plus, s'élève en 1967 à 227.180 unités. L'enquête démographique a recensé 150.550 actifs et 42.900 scolarisés de 15 ans et plus; cela tendrait donc à établir qu'en 1967 il y avait à Kinshasa environ 30.000 personnes sans emploi, soit environ 13 % de la population adulte masculine. Le chômage se rencontre surtout chez les jeunes : 40 % des garçons de 15 à 19 ans et 27 % des garçons de 20 à 24 ans sont inactifs. Le taux de chômage diminue chez les plus âgés : 13 % pour les tranches d'âges entre 25 et 29 ans, 8 % au-delà.

Le rôle de Kinshasa en tant que capitale administrative et commerciale du pays est particulièrement bien mis en évidence par la répartition de la population active entre les branches d'activité. En effet, le secteur tertiaire absorbe 65 % de la population active, soit 32 % dans les services, 19 % dans le commerce et les banques et 14 % dans le secteur des transports et communications. Quant à l'industrie, elle occupe 22 % de la population.

Conclusion.

L'analyse sommaire de l'évolution de la population, de la scolarité et de l'emploi qui vient d'être faite indique que le déséquilibre sur le marché du travail s'est aggravé au Congo, tout particulièrement dans les centres urbains, à la suite de l'arrivée à l'âge actif d'une génération de travailleurs plus nombreuse. Une amélioration de l'emploi et des revenus suppose la reprise d'un volume d'investissements privés et publics plus important comportant la création d'activités nouvelles ou l'extension des installations existantes. Dans les circonstances actuelles, l'amélioration de l'emploi dans les entreprises est freinée par la nécessité d'opérer une sélection plus rigoureuse de la main-d'œuvre qu'impose la rénovation en cours des structures industrielles et la recherche d'un plus haut degré de productivité. L'adaptation des entreprises à une compétition internationale accrue, à une fiscalité élevée et à un volume de crédit toujours limité, passe par une compression des prix de revient. Pour réaliser cette adaptation et préparer les futurs travailleurs, déjà en surnombre, à mieux répondre aux besoins de l'expansion économique, il conviendrait de développer davantage la formation technique professionnelle et l'orientation vers les carrières dans la mécanique, la construction, l'électricité et l'agriculture. C'est dans les secteurs primaire et secondaire que devraient se localiser, plus que dans le secteur tertiaire déjà très développé, les possibilités d'accroissement de l'emploi les plus nombreuses.

CHAPITRE IV

LES REMUNERATIONS

L'expansion du produit national exprimé en valeur courante s'est accompagnée, en l'absence d'une augmentation sensible de l'emploi, d'une hausse importante des revenus nominaux. A l'occasion de cette hausse, des modifications substantielles sont intervenues dans la répartition des revenus entre les différents groupes sociaux. Certains groupes ont bénéficié d'une amélioration de leur pouvoir d'achat réel, tels les hauts fonctionnaires, les agents subalternes de la fonction publique et les agriculteurs; d'autres, au contraire, ont connu une dégradation de leur revenu réel : les travailleurs non qualifiés et les fonctionnaires de catégorie intermédiaire.

Tableau 32.

REVENU REEL DE QUELQUES CATEGORIES DE TRAVAILLEURS, juin 1967 - août 1969
(Indices juin 1967 = 100)

	1967		1968		1969	
	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Août
Secteur des entreprises privées :						
travailleur non qualifié	100,0	80,4	76,6	77,6	72,6	77,4
travailleur hautement qualifié ...	100,0	96,3	92,0	93,2	87,1	92,8
Secteur de l'Administration :						
commis auxiliaire	100,0	78,3	65,1	65,9	109,3	105,9
commis	100,0	89,3	74,2	75,2	87,5	84,7
chef de bureau	100,0	87,6	72,8	73,7	123,8	119,8
secrétaire général	100,0	86,2	71,6	72,6	194,4	188,2

On peut distinguer au Congo trois systèmes distincts de rémunération : le système du barème des agents sous statut, celui du salaire minimum légal inter-

professionnel et celui des revenus des producteurs agricoles liés aux prix d'achat de leurs produits.

I. Les rémunérations dans la fonction publique.

Le barème des agents sous statut de l'administration détermine directement la rémunération des fonctionnaires permanents de l'Etat (28.000) et indirectement celle des enseignants (66.500), des militaires (55.000), des policiers (21.000) ainsi que, avec des adaptations, celle des employés des organismes publics administratifs et des entreprises publiques d'exploitation.

Depuis juin 1967, trois augmentations successives ont été accordées. Tout d'abord, le 1^{er} juillet 1967, le gouvernement a rétabli l'indemnité de logement qui avait été supprimée en décembre 1965 pour des raisons budgétaires. Cette indemnité représentait, selon les niveaux de rémunérations, entre 20 et 36 % du traitement de base. En octobre 1967, le Ministre de la fonction publique a majoré uniformément les traitements de base de 10 % et instauré un coefficient

Tableau 33.

BAREME DES TRAITEMENTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, JUN 1967 - JANVIER 1969 ¹

Grades	Barème en vigueur (Z par an)			Augmen- tation par rapport au 30 juin 1967 (en %)	Tension barémique	
	Juin 1967 ²	Octobre 1967 ³	Janvier 1969 ⁴		Juin 1967	Janvier 1969
1. Secrétaire Général	500,00	550,00	1.800,00	260,0	10,0	16,7
2. Directeur Général	450,00	495,00	1.440,00	220,0	9,0	13,3
3. Directeur	400,00	440,00	1.200,00	200,0	8,0	11,1
4. Sous-Directeur	350,00	385,00	960,00	174,3	7,0	8,9
5. Chef de bureau principal	300,00	330,00	720,00	140,0	6,0	6,7
6. Chef de bureau	275,00	302,50	600,00	118,2	5,5	5,6
7. Chef de bureau adjoint	240,00	264,00	420,00	75,0	4,8	3,9
8. Rédacteur principal	200,00	220,00	300,00	50,0	4,0	2,8
9. Rédacteur	180,00	198,00	264,00	46,7	3,6	2,4
10. Rédacteur adjoint	165,00	181,50	240,00	45,5	3,3	2,2
11. Commis chef	150,00	165,00	216,00	44,0	3,0	2,0
12. Commis principal	137,50	151,25	192,00	39,6	2,8	1,8
13. Commis	125,00	137,50	180,00	44,0	2,5	1,7
14. Commis adjoint	75,00	82,50	132,00	76,0	1,5	1,2
15. Commis auxiliaire (2 ^e classe) .	50,00	55,00	108,00	116,0	1,0	1,0

¹ Indemnité de logement non comprise.

² Décret-loi du 20 mars 1965.

³ Décision du Ministre de la Fonction Publique du 1^{er} octobre 1967.

⁴ Ordonnance-loi n° 68/428 du 20 novembre 1968.

automatique de majoration des traitements de 3 % par an, applicable immédiatement. En novembre 1968 un nouveau barème des traitements a été promulgué comportant un relèvement important du traitement du commis auxiliaire et une revalorisation plus substantielle pour les fonctionnaires supérieurs. Ces nouveaux taux sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1969 ainsi que la majoration des primes spéciales accordées à certaines spécialisations : les médecins, les ingénieurs et licenciés. Ainsi, le commis auxiliaire a vu son traitement s'accroître de 116 % et passer de 50 zaïres à 108 zaïres par an. Il a ainsi bénéficié d'un accroissement de revenu réel d'environ 9 % entre juin 1967 et juin 1969. Pour les traitements des fonctionnaires supérieurs situés entre le grade de chef de bureau — niveau d'engagement d'un universitaire — et celui du Secrétaire Général, la progression varie de 118 % à 260 %. Cette catégorie a bénéficié d'une revalorisation considérable de son pouvoir d'achat. En revanche, les catégories intermédiaires situées entre le commis-adjoint et le chef de bureau-adjoint, qui avaient enregistré des améliorations plus importantes entre 1960 et 1967, ont été augmentées dans une proportion plus faible s'étalant entre 40 % et 75 %. Par suite de ces réajustements, la tension barémique dans la fonction publique qui variait de 1 à 10 en juin 1967 est passée de 1 à 16,7.

La rémunération des agents sous contrat de l'administration qui sont approximativement au nombre de 150.000, est soumise, comme celle des travailleurs du secteur privé, à la réglementation du salaire minimum légal.

II. Les rémunérations dans le secteur privé.

Entre juin 1967 et juillet 1969, le salaire minimum légal et les allocations familiales des travailleurs du secteur privé et des agents sous contrat de l'administration ont été accrus de 58 % environ en trois majorations successives.

Le 1^{er} octobre 1967, une première augmentation de 25 % a été appliquée ainsi qu'un certain nombre de réaménagements des zones de salaires provoquant, dans certaines régions, des hausses très supérieures à la norme. De plus, il a été décidé d'accorder, avec effet rétroactif, 1 % d'accroissement du salaire par année de service ininterrompue chez le même employeur. Cette disposition a entraîné dans les secteurs où la main-d'œuvre est très stable des augmentations de revenus très appréciables. Enfin, le salaire minimum interprofessionnel du travailleur hautement qualifié qui, jusqu'en octobre correspondait à 2,5 fois le salaire du manœuvre de premier échelon, a été porté à trois fois, bénéficiant ainsi en une fois d'un relèvement de 50 %.

Si la première augmentation avait pour but de compenser partiellement la hausse des prix consécutive à l'application des mesures monétaires et fiscales de juin 1967, l'augmentation de 15 % accordée en avril 1968 s'est située dans un contexte différent. Appliqué au moment où les prix atteignaient leur niveau de stabilisation et où les approvisionnements importés et la production locale étaient en pleine expansion, ce relèvement du salaire minimum a permis de réaliser une amélioration réelle du pouvoir d'achat d'environ 7 %.

Une troisième augmentation du salaire minimum d'un montant de 10 % a été appliquée le 1^{er} juillet 1969. Elle correspond approximativement à la

Tableau 34.

SALAIRE MINIMUM LEGAL PAR ZONE DE SALAIRES, JUIN 1967 - JUILLET 1969

Zones de salaires	Minimum légal en K par jour				Augmen- tation par rapport au 30-6-1967 (en %)	En % du salaire minimum à Kinshasa		
	30-6-1967 1	1-10-1967 2	1-4-1968 3	1-7-1969 4		30-6-1967	1-10-1967	1-7-1969
1. Kinshasa :	17,30	21,60	24,80	27,30	57,8	100,0	100,0	100,0
2. Bandundu :								
I	9,40	11,80	13,50	15,00	59,6	54,3	54,6	55,0
II	8,10	10,10	11,60	12,80	58,0	46,8	46,8	46,9
III	6,90	8,60	9,90	10,90	58,0	39,9	39,8	39,9
3. Equateur :								
I	13,00	16,30	18,70	20,60	58,5	75,1	75,5	75,5
II	10,90	13,60	15,60	17,20	57,8	63,0	63,0	63,0
III	8,10	10,10	11,60	12,80	58,0	46,8	46,8	46,9
4. Kasai :								
I	10,90	13,60	15,60	17,20	57,8	63,0	63,0	63,0
II	9,40	11,80	13,60	15,00	59,6	54,3	54,6	55,0
III	8,10	10,10	11,60	12,80	58,0	46,8	46,8	46,9
5. Katanga (sud) :								
I	17,30	21,60	24,80	27,30	57,8	100,0	100,0	100,0
II	15,10	18,90	21,70	23,90	58,3	87,3	87,5	87,5
III	13,00	16,30	18,70	20,60	58,5	75,1	75,5	75,5
Katanga (nord) :								
I	10,90	18,90 ^a	21,70 ^a	23,90 ^a	119,3 ^a	63,0 ^a	87,5 ^a	87,5 ^a
II	9,40	16,30 ^a	18,70 ^a	20,60 ^a	119,2 ^a	54,3 ^a	75,5 ^a	75,5 ^a
6. Kivu :								
I	10,90	13,60	15,60	17,20	57,8	63,0	63,0	63,0
II	8,10	10,10	11,60	12,80	58,0	46,8	46,8	46,9
III	6,90	8,60	9,90	10,90	58,0	39,9	39,8	39,9
7. Orientale :								
I	15,10	18,90	21,70	23,90	58,3	87,3	87,5	87,5
II	9,40	11,80	13,60	15,00	59,6	54,3	54,6	55,0
III	8,10	10,10	11,60	12,80	58,0	46,8	46,8	46,9
IV	6,90	10,10 ^a	11,60 ^a	12,80 ^a	85,5 ^a	39,9 ^a	46,8 ^a	46,9 ^a
8. Kongo Central :								
I	13,00	16,30	18,70	20,60	58,5	75,1	75,5	75,5
II	10,90	13,60	15,60	17,20	57,8	63,0	63,0	63,0
III	9,40	11,80	13,60	15,00	59,6	54,3	54,6	55,0

¹ Ordonnance n° 66/268 B du 30 avril 1966.

² Ordonnance n° 67/442bis du 1^{er} octobre 1967.

³ Ordonnance n° 68/123 du 20 mars 1968.

⁴ Ordonnance n° 69/122 du 20 juin 1969.

⁵ Depuis le 1^{er} octobre 1967, les zones I et II du Nord-Katanga ont été incorporées respectivement dans les zones II et III du Sud-Katanga.

⁶ Depuis le 1^{er} octobre 1967, la zone IV de la Province Orientale a été incorporée dans la zone III.

hausse des prix à la consommation constatée sur les marchés de la capitale depuis la réapparition, en janvier 1969, de certaines pressions sur les prix.

Le taux du salaire minimum détermine assez étroitement le mouvement de la masse salariale de la main-d'œuvre relevant de la classification générale des emplois, les agents de cadre et de direction étant soumis à d'autres normes. Sur base d'une enquête non officielle effectuée en mai 1969, près de 77 % de l'ensemble des travailleurs appartiennent à la catégorie des manœuvres non qualifiés et spécialisés. Le pourcentage atteint 85 % dans l'agriculture, 83 % dans les mines et 57 % dans l'industrie et les services. Les travailleurs qualifiés et hautement qualifiés relevant de la quatrième et cinquième catégorie forment seulement 6 % de la population ouvrière; le pourcentage est de 15 % dans l'industrie et les services, mais seulement de 3 % dans l'agriculture et les mines.

Tableau 35.

REPARTITION DES TRAVAILLEURS ENTRE LES DIFFERENTS ECHELONS
DE LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS

(Situation en juillet 1969)

Catégories et échelons	En % de l'ensemble des travailleurs du secteur			Ensemble
	Agriculture	Mines	Industries et services	
I. Manœuvre	69,10	55,62	35,16	56,23
1 ^{er} échelon	42,13	5,85	13,88	24,03
2 ^e échelon	26,97	49,77	21,28	32,20
II. Spécialisé	16,41	27,35	21,50	20,97
III. Semi-qualifié	11,29	14,11	28,55	16,65
1 ^{er} échelon	6,57	8,88	12,67	8,86
2 ^e échelon	2,95	3,55	9,55	4,86
3 ^e échelon	1,77	1,68	6,33	2,94
IV. Qualifié	2,46	2,73	12,92	5,28
1 ^{er} échelon	1,66	2,08	9,40	3,81
2 ^e échelon	0,80	0,65	3,52	1,47
V. Hautement qualifié	0,74	0,19	1,87	0,87
Total ...	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Fédération des Entreprises Congolaises; Renseignements portant sur 159.381 travailleurs.

Une indication indirecte sur l'évolution de la masse salariale est fournie par les statistiques des cotisations sociales prélevées par l'Institut National de Sécurité Sociale. Celles-ci indiquent un accroissement de 4 % en 1967 et de 14 % en 1968. Ces pourcentages correspondent approximativement à l'incidence du relèvement du salaire minimum sur le revenu annuel, ce qui confirme par ailleurs que le volume de l'emploi ne s'est pas accru en 1967 et en 1968.

III. Le revenu des producteurs agricoles.

Les revenus de la plus grande partie des populations rurales résultent non seulement du volume de la production qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, est en expansion, mais aussi des prix officiels de vente fixés par le Gouvernement Central. Ces prix intéressent tant les paysans individuels que les travailleurs libres qui travaillent en relation avec des entreprises agricoles en vertu d'un contrat de paiement à la tâche. A cet égard, il faut établir une distinction entre les produits agricoles qui sont destinés entièrement au marché intérieur, et ceux qui sont destinés en totalité ou en partie au marché extérieur.

Les prix des produits agricoles destinés au marché intérieur tels que le manioc, le maïs, le riz, les arachides, ont tendance à suivre, mais avec un décalage, l'évolution des prix à la consommation dans les centres urbains. C'est ainsi que les prix du riz, du maïs et des fruits et légumes se sont accrus dans de fortes proportions entre juin et octobre 1967 pour ne plus se modifier depuis lors. Les cossettes de manioc et les arachides ont connu une hausse plus faible. En revanche, le relèvement des prix des produits agricoles exportables, comme le coton, les fruits de palme et le café, est resté inférieur à celui des produits de consommation intérieure parce que fixé en fonction du taux de change officiel, des droits de sortie et de la taxe sur le chiffre d'affaires. Dans le cas du coton et des fruits de palme, un premier réajustement des prix d'achat est intervenu avant la réforme monétaire de juin 1967.

TITRE II

LES FINANCES PUBLIQUES

Depuis la mise en œuvre du programme de redressement en juin 1967, les recettes courantes et les dépenses de l'Etat enregistrées dans la situation consolidée ⁽¹⁾ ont connu, en termes monétaires, une expansion extrêmement importante par suite, notamment, des modifications intervenues dans le taux de change, les taux de taxation, le taux des salaires et le niveau des prix intérieurs. D'une manière générale, la situation des finances publiques s'est améliorée considérablement sans toutefois que l'on ait réussi à garder le rythme d'accroissement des dépenses et leur répartition dans les limites initialement fixées par les budgets et les plans de trésorerie.

Les dépenses courantes de l'Etat enregistrées en compte consolidé ont été multipliées par 2,5 entre 1966 et 1968, passant de 71 millions de zaïres en 1966 à 179,9 millions en 1968. Pendant la même période, les recettes courantes ont connu une augmentation plus importante en passant de 61,8 millions de zaïres à 185,6 millions. Cette évolution a permis de dégager pour la première fois depuis 1960 un excédent courant de près de 5,6 millions de zaïres en 1968, alors que l'on enregistrerait un déficit de 9,1 millions en 1966. Au premier semestre de 1969, l'excédent courant s'est accru très sensiblement, grâce à une progression très marquée des recettes, au point d'atteindre 8,8 millions de zaïres pour les six premiers mois.

Les dépenses en capital apparaissant dans la situation consolidée ont connu une expansion beaucoup plus importante que les dépenses courantes; elles sont, en effet, passées entre 1966 et 1968 de 9 millions de zaïres à 42,5 millions. En

(1) Dans le présent rapport, la Banque Nationale s'est efforcée de présenter pour la première fois une situation consolidée des opérations de l'Etat en intégrant toutes les catégories de recettes et de dépenses des pouvoirs publics. Dans le Rapport de l'année 1967 et dans le Bulletin Trimestriel de la Banque, la situation des finances publiques ne comporte que les opérations de trésorerie enregistrées par les comptes du Trésor logés à la Banque Nationale. La situation consolidée de l'Etat présentée dans ce chapitre comprend, en outre, les opérations sur fonds de contrepartie en provenance de l'aide extérieure, les donations sous forme de matériel ou d'assistance technique, les travaux ou achats de matériel réalisés en vertu de prêts ou de conventions à paiements différés. Les recettes fiscales perçues directement par les pouvoirs subordonnés, les cotisations versées à la Sécurité Sociale et les arriérés de paiement de l'Etat n'ont pas été incorporés dans ce schéma.

1969, elles dépassent largement ce niveau : sur base des données du premier semestre, elles s'établissent à 60 millions de zaïres environ.

Malgré l'apparition d'un excédent courant en 1968 et en 1969 et l'augmentation de l'aide extérieure sous forme de dons, l'ensemble des dépenses de l'Etat a laissé un découvert global à financer de 17,8 millions de zaïres en 1968, contre 13,6 millions en 1967 et 10,3 millions en 1966. A la différence de l'année 1966, une grande partie du découvert a été financée en 1967 et 1968 par des crédits extérieurs plutôt que par un financement monétaire intérieur. Pour les six premiers mois de l'année 1969, le découvert global se chiffre à 12,9 millions de zaïres, dont 8 millions sont constitués par du financement monétaire et 3,6 par des crédits extérieurs. L'amélioration de la situation au cours du troisième trimestre de 1969 a permis de réduire le financement monétaire de 2 millions de zaïres de sorte que les concours bancaires pour les neuf premiers mois s'établissent à 6 millions de zaïres.

Tableau 36.

SITUATION CONSOLIDÉE DES FINANCES PUBLIQUES, 1966-1969

(en milliers de zaïres ¹)

	1966	1967	1968	1969 1 ^{er} semestre
A. Recettes intérieures courantes	61.848	95.106	185.569	109.592
B. Dépenses courantes	70.957	100.002	179.933	100.781
a) sur ressources intérieures	60.738	87.485	160.217	91.125
b) sur ressources extérieures	10.219	12.517	19.716	9.656
C. Solde courant (= A - B)	- 9.109	- 4.896	+ 5.636	+ 8.811
D. Dépenses d'investissement	8.954	22.778	42.488	32.388
a) sur ressources intérieures	5.686	13.864	21.376	21.907
b) sur ressources extérieures	3.268	8.914	21.112	10.481
E. Solde brut à financer (D - C)	-18.063	-27.674	-36.852	-23.577
F. Recettes de transfert en provenance de l'étranger	7.804	14.066	19.078	10.628
G. Besoins nets de financement (E - F)	-10.259	-13.608	-17.774	-12.949
H. Moyens de financement	+10.259	+13.608	+17.774	+12.949
1. Institutions monétaires	+ 5.468	+ 8.593	+ 7.840	+ 8.025
2. Autres crédits intérieurs	+ 2.174	+ 1.136	- 51	- 51
3. Crédits extérieurs	+ 3.661	+ 8.230	+ 9.428	+ 3.569
4. Mouvements des fonds de contrepartie ...	- 1.044	- 4.351	+ 557	+ 1.406

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

Les lignes directrices d'un assainissement en profondeur des finances congolaises ont été tracées par le Chef de l'Etat en juillet 1968. Elles concernaient

l'organisation du Ministère des Finances, la réduction des dépenses courantes et l'orientation des investissements publics. Dans la mise en œuvre de ces directives, le Ministère des Finances s'est heurté à de nombreuses difficultés qui sont progressivement éliminées. Les actions entreprises, renforcées encore depuis quelques mois, devraient donner des résultats plus sensibles en 1970.

CHAPITRE I

L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DES RECETTES

Le programme de juin 1967 visait à établir un montant de recettes suffisant pour pouvoir supprimer les revenus procurés par le double taux de change et éviter le financement monétaire des dépenses. Les mesures prises à cet effet en

Tableau 37.

RECETTES CONSOLIDEES DE L'ETAT, 1966-1969

(en milliers de zaïres ¹)

	1966	1967	1968	1969 1er semestre
A. Recettes courantes d'origine intérieure²	61.848	95.106	185.569	109.592
1. Contributions indirectes ³	43.972	92.170	145.556	79.458
2. Contributions sur les revenus ⁴ ...	10.396	8.728	28.043	32.648
3. Revenus du portefeuille ⁵	228	690	1.043	94
4. Recettes administratives ⁶	1.022	2.590	8.527	3.084
Sous-total ...	55.618	104.178	183.169	115.284
5. Ajustements statistiques ⁷	+ 6.230	- 9.072	+ 2.400	- 5.692
B. Recettes de transfert d'origine extérieure	7.804	14.066	19.078	10.628
1. Coopération technique	5.220	10.464	14.208	7.100
2. Subvention de projets	1.462	3.112	3.875	3.114
3. Donations en fonds de contrepartie	840	139	316	1
4. Dons de matériel	282	351	679	413
Total général (A + B) ...	69.652	109.172	204.647	120.220

Source : Ministère des Finances.

¹ Pour 1960, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

² Ensemble des recettes effectives enregistrées par les comptes du Trésor à la Banque Nationale du Congo.

³ Cf. tableau 88.

⁴ Cf. tableau 40.

⁵ D'après la Direction du Portefeuille (y compris les bénéfices de la Banque Nationale du Congo revenant du Trésor).

⁶ Comprend les recettes administratives, judiciaires et les recettes des postes.

⁷ Un montant (+) indique les recettes qui n'ont pu être ventilées entre les différentes rubriques; un montant (-) indique une régularisation de recettes enregistrées mais non encore virées aux comptes du Trésor.

matière d'imposition indirecte et la réforme du système des impôts directs effectuée au début de 1968 et complétée en 1969 ont permis de réaliser une augmentation spectaculaire des recettes. L'incidence de ces mesures sur le niveau des recettes a été renforcée par le développement du commerce extérieur et par la hausse du cours des produits non ferreux. C'est ainsi que, entre 1966 et 1968, les recettes courantes d'origine intérieure ont triplé et sont passées de 61,8 millions de zaïres à 185,6 millions, marquant un accroissement d'environ 200 % par rapport à 1967. Au premier semestre de 1969, elles ont connu une progression supplémentaire de sorte que l'on peut maintenant évaluer les recettes de l'année 1969 à environ 220 millions de zaïres.

Aux recettes d'origine intérieure, il convient d'ajouter les recettes de transfert en provenance de l'extérieur, constituées par l'aide étrangère non remboursable, et qui viennent majorer les ressources dont dispose l'Etat. Ces recettes sont évaluées à 19,1 millions de zaïres pour 1968, contre 7,8 millions en 1966.

I. Les recettes courantes d'origine intérieure.

Les recettes courantes d'origine intérieure sont évaluées à 185,6 millions de zaïres en 1968, contre 95,1 millions en 1967 et 61,8 millions en 1966. Elles comprennent principalement les recettes fiscales en provenance des contributions directes et indirectes et, dans une moindre mesure, des recettes non fiscales en provenance du portefeuille de l'Etat ou des services administratifs et judiciaires.

Le niveau et la structure des recettes fiscales ont été fortement influencés par l'introduction des nouvelles mesures fiscales et monétaires. Les contributions indirectes — droits de sortie, droits d'entrée, taxes de consommation, taxes sur les affaires — ont enregistré une augmentation de plus de 200 %; elles fournissent en 1968 près de 78 % des recettes intérieures de l'Etat. Les contributions sur les revenus, après avoir diminué en 1967, s'accroissent de 170 % en 1968, par rapport à 1966, et bien davantage encore en 1969. Leur part dans l'ensemble des recettes passe de 9 % en 1967 à 15 % en 1968 et à 30 % au premier semestre de 1969. Quant au montant des taxes et impôts versés par la Gécomin à l'Etat, il est passé de 19,2 millions de zaïres en 1966 à 43 millions en 1967, à 96,8 millions en 1968 et à 51,7 millions au premier semestre de 1969. La part relative de cette société dans l'ensemble des recettes locales s'établit à 47 % au premier semestre de 1969, contre 52 % en 1968 et 31 % en 1966.

Tableau 38.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES, 1966-1969

(en milliers de zaïres ¹)

	1966	1967	1968	1967		1968		1969
				1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.
A. Droits de sortie	9.820	39.086	68.252	6.787	32.299	33.518	34.734	33.530
Ivoire	8	42	180	8	34	92	88	272
Produits végétaux et animaux	347	3.236	6.086	515	2.691	2.793	3.293	1.326
Produits minéraux	9.454	35.798	61.910	6.229	29.569	30.598	31.312	31.919
Autres produits	8	6	72	3	3	33	39	13
Amendes	3	4	4	2	2	2	2	...
B. Droits d'entrée	7.276	13.260	30.845	3.478	9.782	13.147	17.698	16.215
Droits d'entrée ²	7.262	13.223	30.787	3.461	9.762	13.122	17.665	16.199
Amendes	14	37	58	17	20	25	33	16
C. Taxes de consommation	6.401	6.731	8.022	3.509	3.222	3.065	4.957	4.565
Bières	2.873	3.341	3.413	1.767	1.574	1.601	1.812	1.995
Vins et alcools	208	326	301	167	159	169	132	197
Eaux gazeuses	120	147	129	86	61	61	68	75
Tabacs fabriqués	1.445	1.522	1.352	730	792	591	761	743
Huiles minérales	1.377	890	2.354	507	383	447	1.907	1.349
Sucre	186	230	157	118	112	56	101	98
Ciments	124	124	120	57	67	56	64	50
Allumettes	61	131	164	62	69	77	87	42
Parfums	7	10	6	7	3	3	3	6
Amendes et divers	—	10	26	8	2	4	22	13
D. Recettes d'entrepôts	49	53	148	30	23	39	109	104
E. Taxes sur les importations et les exportations	3.259	3.608	6.870	1.023	2.585	3.185	3.685	3.593
F. Bénéfices de change	14.221	7.381	—	7.381	—	—	—	—
G. Autres recettes perçues par les Douanes	4	58	191	33	25	118	73	101
Sous-total ...	41.030	70.177	114.328	22.241	47.936	53.072	61.256	58.111
H. Taxes sur le chiffre d'affaires ³ ..	2.942	21.993	31.228	2.831	19.162	14.075	17.153	21.347
sur exportation	—	15.163	20.643	—	15.163	9.310	11.333	12.666
autres	2.942	6.830	10.585	2.831	3.999	4.765	5.820	8.681
Total ...	43.972	92.170	145.556	25.072	67.098	67.147	78.409	79.458

Source : Ministère des Finances, Direction des Douanes.

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.² Y compris les droits fiscaux depuis juin 1967.³ Recettes perçues par l'Administration des Impôts.

Les contributions indirectes.

La plus grande partie de l'accroissement des recettes fiscales entre 1966 et 1969 provient du secteur exportateur sous la forme de droits de sortie et de taxes sur le chiffre d'affaires. On se rappelle, en effet, que le 24 juin 1967, les droits de sortie sur les principaux produits miniers — cuivre, cobalt, diamant — ont été substantiellement majorés tandis que les droits sur les produits agricoles et les autres produits miniers étaient uniformément doublés. Simultanément, la taxe sur le chiffre d'affaires de 7,5 % a été étendue à toutes les entreprises d'exporta-

Tableau 39.

COURS DU CUIVRE, VALEUR DE BASE ET DROITS DE SORTIE, 1967-1969

	Cours moyen de référence Wire bars 1 FB/T m.	Valeur de base en Z courants pour 100 Kg	Montant du droit de sortie en Z courants pour 100 Kg			Taux du droit par rapport à la valeur de base en %
			Principal	Surtaxe 4	Total	
1967 1 ^{er} février	53.459	15,51.80 ²	4,65.50	—	4,65.50	30
1 ^{er} mai	48.814	10,53.20 ²	3,15.90	—	3,15.90	30
1 ^{er} juillet	40.317	36,18.50 ³	14,47.40	—	14,47.40	40
1 ^{er} septembre	60.249	36,18.50	14,47.40	—	14,47.40	40
1968 1 ^{er} février	60.325	41,09.90	16,43.90	—	16,43.90	40
16 février	67.666	46,10.00	18,44.00	—	18,44.00	40
1 ^{er} mai	70.335	48,37.00	19,34.80	—	19,34.80	40
1 ^{er} août	55.266	37,41.80	14,96.70	—	14,96.70	40
1 ^{er} novembre	53.533	37,41.00	14,96.40	—	14,96.40	40
1969 1 ^{er} février	56.006	37,41.00	14,96.40	—	14,96.40	40
1 ^{er} mai	63.668	43,36.40	17,38.50	—	17,38.50	40
1 ^{er} juin	69.446	47,62.50	19,05.00	—	19,05.00	40
1 ^{er} juillet	69.619	47,74.00	19,09.60	4,76.00	23,85.60	50
1 ^{er} août	74.319	51,08.00	20,43.20	6,10.00	26,53.20	52
1 ^{er} septembre	72.761	49,80.00	19,92.00	5,59.00	25,51.00	51
1 ^{er} octobre	80.193	55,20.00	22,08.00	7,75.00	29,83.00	54

Source : Ministère des Finances, Direction des Douanes.

¹ Prix moyen de vente C.I.F. au cours des trois avant derniers mois qui précèdent la fixation de la valeur de base pour le calcul du droit de sortie. Depuis le 1^{er} mai 1969; prix moyen de l'avant dernier mois qui précède.

² Sur la base du taux de 1 \$ = 0,15 Z.

³ Sur la base du taux de 1 \$ = 0,50 Z.

⁴ Ordonnance-loi du 14 mai 1969, instaurant un droit de sortie complémentaire sur les produits cuivreux exportés de la R.D.C.

tion et perçue directement par les banques au moment du rapatriement des recettes de vente. Une hausse supplémentaire des cours du cuivre a rendu possible, en mai 1969, l'instauration d'une surtaxe progressive sur la partie du prix de vente qui excède 550 zaires la tonne. Cependant, les difficultés financières rencontrées par certains secteurs ont amené le Gouvernement à atténuer la pression fiscale indirecte : les droits de sortie sur le manganèse et la cassitérite ont été réduits de moitié en 1968 pour favoriser la reprise rapide de l'activité des entreprises minières qui avaient été ébranlées par les événements du Kivu et du Katanga au second semestre de 1967. De même, les droits de sortie sur l'huile de

palme ont été fortement diminués, en octobre 1968, pour permettre aux plantations de supporter la diminution très importante des cours extérieurs. D'autres abaissements ont été décidés récemment par le Ministre des Finances en faveur du thé, du bois, du café, du caoutchouc, de l'huile de palmistes et des produits miniers tels que le manganèse, le beryllium et le diamant afin de soutenir la reprise de la production dans ces secteurs.

Les revenus procurés à l'Etat par les droits d'entrée se sont accrus de près de 4 fois entre 1966 et 1968. Cette progression s'explique non seulement par l'adoption du nouveau taux de change et l'instauration de droits plus élevés pour les produits non essentiels, mais également par une augmentation de 25 % du volume des importations par rapport à 1967. Certaines majorations de droits ont été appliquées en 1968 et au premier semestre de 1969 pour protéger davantage l'industrie manufacturière contre la concurrence des produits importés, notamment dans le domaine des textiles. Quelques diminutions de taux ont aussi été appliquées pour des biens de grande consommation.

Aucun changement majeur n'a été apporté depuis 1966, aux taxes de consommation à l'exception d'une majoration en avril 1968 des droits sur les carburants. L'augmentation des taxes perçues sur la bière provient d'une augmentation du volume de production.

Les contributions sur les revenus.

Tout en s'appuyant principalement sur le système de l'imposition indirecte pour financer les dépenses publiques, le Ministère des Finances s'est efforcé d'opérer un meilleur équilibre dans le prélèvement fiscal en faisant davantage appel à l'imposition sur les revenus. Des changements substantiels ont été apportés à la législation des impôts directs à l'occasion de l'élaboration du budget de l'année 1968 et de l'année 1969. Simultanément, des efforts ont été entrepris pour améliorer l'administration des impôts. Ces changements semblent avoir déjà sortis certains effets car les recettes procurées par la contribution sur les revenus ont atteint 28 millions de zaïres en 1968, contre 8,7 millions en 1967 et 10,4 millions en 1966. Pour 1969, la progression est encore plus marquée : les impôts directs atteignent 32,6 millions de zaïres pour les six premiers mois, de sorte que leur part dans l'ensemble des recettes de l'Etat passe de 15 % à 30 %. Cet accroissement considérable en 1968 et en 1969 s'explique également par la reprise générale de l'activité économique et par les versements importants effectués par la Gécomin au titre de l'impôt sur les bénéfices de l'année 1967 et de la taxe sur la réévaluation de certains actifs.

Les principales modifications apportées à la taxation directe concernent l'impôt sur les revenus et l'impôt personnel appelés désormais « contributions cédulaires sur les revenus » et « contributions réelles » (1). En janvier 1968, le barème de la taxation sur les revenus des rémunérés a été réadapté pour tenir

Tableau 40.

CONTRIBUTIONS SUR LES REVENUS, 1966-1969

(y compris les recettes perçues en province)

(en milliers de zaires 1)

	1966	1967	1968	1967		1968		1969
				1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.
A. Contribution réelle	78	117	152	84	23	72	80	1.466
1. Contribution foncière 2	30	66	99	48	18	27	72	1.023
2. Contribution sur les véhicules 3	24	21	48	18	3	41	7	442
3. Autres 4	22	29	4	17	12	3	1	1
4. Amendes	2	1	1	1	—	1	—	—
B. Contribution cédulaire sur les revenus	8.302	8.498	27.058	2.479	6.019	8.921	18.137	30.929
1. Revenus locatifs	149	170	1.081	98	72	182	899	1.535
2. Revenus des capitaux mobiliers	494	300	325	170	130	115	210	778
3. Revenus professionnels								
a. des sociétés	6.196	3.783	17.530	461	3.322	5.484	12.046	16.054
toutes les sociétés sauf Gécomin	6.196	3.783	7.530	461	3.322	2.484	5.046	8.054
Gécomin	—	—	10.000	—	—	3.000	7.000	8.000
b. des entreprises	254	260	236	153	107	162	74	382
c. des rémunérés	1.175	3.960	7.869	1.578	2.382	2.966	4.903	12.149
d. des professions libérales	21	18	13	13	5	10	3	18
4. Accroissements	13	7	4	6	1	2	2	13
C. Autres recettes de l'Administration des Contributions	2.016	113	833	91	22	104	729	253
1. Immatriculation des véhicules	3	2	46	1	1	17	29	55
2. Majorations	19	21	31	14	7	25	6	132
3. Additionnels	40	88	131	74	14	60	71	—
4. Somme à régulariser	1.871	—	623	—	—	—	623	—
5. Divers	83	2	2	2	—	2	—	66
Total général ...	10.396	8.728	28.043	2.654	6.074	9.097	18.946	32.648

Source : Ministère des Finances, Direction des Impôts.

1 Pour 1969, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

2 Correspond à la 1^{re} et 2^e base de l'impôt sur les revenus dans la législation antérieure au 10 février 1969.

3 Correspond à la 8^e base.

4 Comprend la 4^e, 5^e et 6^e base.

compte de la dépréciation de la monnaie intervenue entre 1958 et 1967. Le seuil des revenus soumis à la contribution professionnelle a été relevé de 60 zaires à 180 zaires par an. En dessous de ce montant, les salaires sont soumis à la « Contribution Personnelle Minimum », perçue par les autorités locales. Les nouveaux

(1) Ordonnances-lois 69/006 et 69/009 du 10 février 1969.

taux de perception varient de 4 % à 60 % pour les tranches de revenus situées entre 300 zaïres et 9.501 zaïres. Entre 180 zaïres et 300 zaïres, le taux a été fixé uniformément à 4 %, sensiblement plus bas que les taux effectifs antérieurs, ce qui a pour effet d'augmenter les revenus disponibles de 2 à 10 % selon les tranches de revenus. Le nouveau barème a été étendu à tous les rémunérés et les dispositions spéciales introduites en 1963 pour les expatriés ont été supprimées. En outre, une contribution exceptionnelle de 5 % sur la masse des rémunérations versées au personnel expatrié a été créée en janvier 1968. Depuis janvier 1969, la contribution professionnelle sur les revenus des rémunérations est payable mensuellement et non plus trimestriellement.

De plus, une réforme assez profonde de l'impôt sur les revenus professionnels des sociétés a été introduite en 1968 et complétée en 1969. Le système des taux gradués appliqué avant 1968 a été remplacé par un taux de taxation uniforme de 45 % ramené à 40 % en 1969. Certaines modifications ont été apportées au mode de calcul de l'assiette imposable. Enfin, le recouvrement de l'impôt a été accéléré par l'instauration d'un système d'acomptes provisionnels dont le premier tiers est à verser avant le 1^{er} novembre de l'exercice fiscal, le second et le troisième avant le 1^{er} février et le 1^{er} mai de l'année suivante.

Le taux de la contribution mobilière sur les revenus des capitaux investis au Congo a été ramené de 25 % à 20 % pour toutes les sociétés ayant leur siège administratif et comptable dans le pays. La contribution sur les revenus locatifs qui avait été fixée à 20 % en 1968 a été rendue progressive pour les revenus locatifs supérieurs à 1001 zaïres et l'assiette imposable a été élargie.

Enfin, la contribution réelle qui frappe des biens matériels — superficie des propriétés foncières, véhicules et concessions minières — a été simplifiée par un regroupement des anciennes bases de l'impôt personnel. Simultanément, les taux de taxation ont été augmentés et l'assiette imposable a été élargie notamment en ce qui concerne la contribution foncière. Quelques mesures d'allègement ont été prises également sur certains points.

Les recettes non fiscales.

Les recettes non fiscales contribuent beaucoup plus modestement aux ressources de l'Etat. Les revenus du portefeuille ont atteint à peine 1 million de zaïres en 1968, dont 0,6 million provient de la Banque Nationale. Quant aux recettes administratives elles se sont accrues d'une manière plus accentuée à la suite du réajustement des différentes taxes rémunératoires perçues par les postes,

les services administratifs et judiciaires et de l'amélioration du contrôle de la perception.

II. Les recettes de transfert d'origine extérieure.

Les recettes de transfert d'origine extérieure sont formées par les dons, les subventions et l'assistance technique accordée à l'Etat congolais par des Etats ou des institutions étrangères. Bien qu'elles ne figurent pas dans la comptabilité publique et dans le budget, l'aide extérieure et les dépenses qui s'y rapportent doivent être ajoutées aux opérations réglées par le Trésor pour obtenir l'ensemble des ressources dont dispose l'Etat.

Pour l'année 1968, les recettes extérieures s'élèvent à 19,1 millions de zaïres. Ce montant comprend la valeur de l'assistance technique pour 14,2 millions de zaïres, le financement extérieur de projets publics par des subventions pour 3.9 millions dont 3 millions proviennent du Fonds Européen de Développement. La contrepartie de l'aide à la balance des paiements sous forme de donations en marchandises faites par les Etats-Unis et les dons de matériel à l'Etat ne représentent plus en 1968 qu'un montant minime : 1 million de zaïres.

L'augmentation des recettes de transfert entre 1966 et 1968 résulte essentiellement du changement de la parité de la monnaie congolaise car, comme l'indique la partie du présent rapport consacrée à l'aide extérieure, le volume global de l'aide sous forme de donations a diminué : il s'élève à 38 millions de dollars en 1968, contre 45 millions en 1966. Les recettes de transfert qui, en 1966, finançaient la plus grande partie des dépenses sur ressources extérieures (13,5 millions) n'interviennent en 1968 que pour 19.1 millions sur un total de 40.8 millions.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION ET LA STRUCTURE DES DEPENSES

Les dépenses publiques enregistrées dans la situation consolidée se sont développées très considérablement entre 1966 et 1968. Leur volume total a été multiplié par 2,8 en deux ans, passant de 79,9 millions de zaïres à 222,4 millions. La répartition de ces dépenses entre les transactions courantes de l'Etat et les opérations d'investissement s'est modifiée dans un sens favorable, la progression des dépenses d'investissement ayant été plus importante.

I. Les dépenses courantes.

Les dépenses courantes globales de l'Etat — c'est-à-dire les achats de biens et services requis pour le fonctionnement de l'administration et du gouvernement, les charges en intérêt de la dette publique et les paiements de transferts aux

Tableau 41.

DEPENSES COURANTES CONSOLIDEES DE L'ETAT, 1966-1969
(en milliers de zaïres courants ¹)

	1966	1967	1968	1969 1er semestre
A. Dépenses sur ressources intérieures	60.738	87.485	160.217	91.125
B. Dépenses sur ressources extérieures	10.219	12.517	19.716	9.656
à charge des fonds de contrepartie	4.284	1.270	1.043	250
à charge de la coopération technique	5.220	10.464	14.208	7.100
à charge de donations (marchandises)	282	351	679	413
à charge de crédits extérieurs ²	433	432	3.786	1.893
Total général ...	70.957	100.002	179.933	100.781

¹ Pour 1969, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

² Achat d'équipements militaires.

Tableau 42.

BUDGET DES DEPENSES ORDINAIRES, 1967-1969

(en milliers de zaires)

Départements	Exercice 1967 1	Exercice 1968 2	Exercice 1969		
			Budget initial 3	Budget révisé 4	Budget révisé 5
Présidence de la République		—	—	—	—
cabinet		44	48	48	234
organismes auxiliaires ¹	600	1.363	2.405	2.077	2.414
Assemblée Nationale	590	600	462	407	407
Information	608	850	1.110	879	1.016
Défense Nationale	13.448	18.847	24.023	27.023	27.023
Affaires Etrangères et Commerce Extérieur .	1.315	6.130	7.248	7.005	7.005
Intérieur	1.642	4.319	7.957	7.990	7.990
Finances et Budget	1.284	4.251	4.177	4.030	6.005
Justice	1.268	2.108	2.471	2.203	2.203
Travail et Prévoyance et Affaires Sociales ...	867	1.390	2.390	1.428	1.428
Fonction Publique	576	915	1.031	851	851
Economie Nationale et Industrie	114	334	280	345	345
Education Nationale	4.135	20.122	37.857	35.644	39.157
Agriculture	836	2.291	2.531	2.179	2.179
Santé Publique	1.206	2.033	1.786	2.182	3.340
Terres, Mines et Energie	158	944	746	940	940
Travaux Publics	1.826	6.770	5.280	3.966	4.050
Transports et Communications	1.069	2.799	3.840	3.058	3.058
Postes et Télécommunications	1.926	3.720	789	574	574
Jeunesse et Sports	293	606	960	794	919
Affaires culturelles	159	469	384	259	350
Anciens Combattants	—	160	380	337	337
Dette Publique (charge d'intérêts et subven- tions)	6.000	16.080	8.448	8.448	8.448
Ville et Communes de Kinshasa	—	1.106	1.190	1.190	1.190
Provinces	18.913	14.520	17.175	13.796	13.796
Divers ⁶	1.000	—	4.032	4.032	5.432
Dépenses prioritaires assumées par les ser- vices de la Présidence	—	—	6.000	12.000	19.000
Total ...	59.833	112.771	145.000	143.685	159.691

¹ Ordonnance-loi 07/037 du 12 décembre 1966.² Ordonnance-loi 68/018 du 6 janvier 1969.³ Ordonnance-loi 69/005 du 30 janvier 1969.⁴ Ordonnance-loi 69/017 du 14 mai 1969.⁵ Comprend la Sûreté Nationale, la Chancellerie de l'Ordre National du Léopard, l'Office National de la Recherche et du Développement, le Comité Technique d'Inga.⁶ Pour 1967, essentiellement la participation du Congo aux dépenses de l'Opération des Nations Unies au Congo; pour 1969, essentiellement l'approvisionnement du Dépôt Central Médico-Pharmaceutique, une subvention à l'Office Congolais des Postes et Télécommunications et le rachat de la Société des Transports en Commun du Congo (T.C.C.).⁷ Ordonnance-loi 69/012 du 9 septembre 1969.

particuliers et aux entreprises — interviennent pour plus de 80 % dans le montant total des dépenses en 1968, contre 89 % en 1966. Ces dépenses se sont chiffrées à 179,9 millions de zaïres en 1968, contre 100 millions en 1967 et 71 millions en 1966; elles comprennent, pour la plus grande partie, les dépenses imputées au budget ordinaire et financées par les ressources fiscales intérieures.

1. Les dépenses courantes sur ressources intérieures.

Les dépenses courantes se sont accrues de près de 2,6 fois entre 1966 et 1968, passant de 60,7 millions de zaïres à 160,2 millions. Ces niveaux dépassent très sensiblement les prévisions budgétaires établies en début d'année.

Le budget de l'année 1968 avait fixé le montant des dépenses ordinaires à 112,8 millions de zaïres, contre 59,8 millions en 1967 et 57 millions en 1966 ⁽¹⁾. Pour l'année 1969, les dépenses ont été estimées à 145 millions; une première révision est cependant intervenue en mai 1969 et une seconde en septembre 1969 pour tenir compte des engagements pris en cours d'année ainsi que des modifications intervenues dans la structure du gouvernement.

La ventilation des dépenses ordinaires effectives par nature indique que les augmentations les plus importantes se sont produites dans les dépenses de fonctionnement sur biens et services. Les dépenses relatives aux salaires, traitements et charges sociales des fonctionnaires statutaires et contractuels se sont accrues d'environ 30 % par rapport à 1966, sans qu'il soit toutefois possible d'en déterminer exactement la masse globale. L'augmentation des dépenses en devises pour achats de biens et services est beaucoup plus importante, de même que les dépenses de transfert ou de subsides. Par ailleurs, il subsiste encore en 1968 et au premier semestre de 1969 un montant très élevé de dépenses non budgétisées qui doivent être reventilées entre les différentes rubriques de la nomenclature budgétaire.

La répartition des dépenses ordinaires entre les départements ministériels, qui n'est disponible que pour le premier semestre de 1969, met en évidence la part prépondérante occupée par l'Education Nationale (23,4 %), la Défense Nationale (14,2 %) et les dépenses prioritaires assumées par les services de la Présidence (10,8 %). A eux seuls, ces trois départements interviennent pour la moitié de toutes les dépenses. Viennent ensuite, le Bureau Central des Paiements

⁽¹⁾ Les dépenses ordinaires comprennent non seulement les dépenses courantes mais aussi les achats de matériel durable et les amortissements de la dette financière de l'Etat.

Tableau 43.

REPARTITION DES DEPENSES COURANTES
SUR RESSOURCES INTERIEURES PAR NATURE, 1967-1969

(en milliers de zaires)

	1967 1	1968 1	1969 1 1er semestre
<i>A. Dépenses de fonctionnement</i>	<i>41.053</i>	<i>67.436</i>	<i>50.751</i>
Personnel de cabinet	253	287	248
Personnel sous-statut (congolais)	13.425	15.845	14.767
Techniciens (étrangers)	2.071	3.585	4.368
Personnel sous-contrat	6.036	8.798	4.740
Voyages à l'intérieur	806	2.264	1.438
Indemnités de véhicules	22	37	38
Dépenses relatives aux voyages à l'étranger	291	486	271
Congé des techniciens étrangers	26	752	1.187
Frais de matériel non durable	2.827	8.152	12.125
Frais de matériel durable	6.737	7.324	2.884
Dépenses communes diverses	6.558	18.113	7.833
dont : Représentation diplomatique	(3.390)	(9.936)	(3.751)
Dépenses d'exercice clos	1.060	728	555
Autres dépenses relatives aux mouvements de créances et de dettes	941	1.065	297
<i>B. Subventions et interventions</i>	<i>5.257</i>	<i>9.748</i>	<i>15.333</i>
dont : Subsides à des organismes privés à but non lucratif (enseignement)	5.257	9.182	15.074
<i>C. Dette publique et pensions</i>	<i>6.084</i>	<i>12.029</i>	<i>2.435</i>
Dette consolidée	823	5.267	1.180
Dette flottante	2.338	1.495	360
Dette indirecte	2.500	4.792	441
Dette viagère (pensions)	423	475	454
<i>D. Pouvoirs publics</i>	<i>18.642</i>	<i>36.487</i>	<i>14.717</i>
Budget de l'Assemblée Nationale	495	330	3
Budget des Offices, services ou organismes autonomes Provinces	—	768	4.531
Provinces	18.147	35.389 ²	10.183
<i>Total des dépenses ordinaires</i> ...	<i>71.036</i>	<i>125.700</i>	<i>83.236</i>
<i>Opérations courantes non budgétisées</i>	<i>24.329</i>	<i>43.913</i>	<i>11.930</i>
<i>Opérations non courantes (à déduire)</i> ³	<i>— 7.880</i>	<i>— 9.396</i>	<i>— 4.041</i>
<i>Total des dépenses courantes</i> ...	<i>87.485</i>	<i>160.217</i>	<i>91.125</i>

¹ Comprend les dépenses budgétaires de l'année en cours ainsi que le report des budgets des années antérieures.

² Y compris les dépenses exécutées par le Gouvernement Central pour le compte des provinces.

³ Matériel durable et remboursement des crédits financiers.

des Traitements des fonctionnaires sous statut (7,4 %), les subventions aux provinces (7,3 %), le Ministère de l'Intérieur (4,5 %) et les Affaires Etrangères (3,6 %). Les vingt autres départements ne font pas ensemble plus de 27 % des dépenses.

La structure fonctionnelle des dépenses publiques en 1968 est mieux connue que pour les années antérieures. L'importance relative des dépenses générales de

l'administration — gouvernement, fonction publique, relations extérieures, police et armée — absorbe environ 40 % des dépenses courantes. Les dépenses communautaires ou sociales représentent actuellement 17,4 %, mais dans ce montant l'enseignement intervient déjà pour 15,2 %, ne laissant à la santé, à

Tableau 44.

REPARTITION PAR DEPARTEMENT DES DEPENSES DU BUDGET
ORDINAIRE DE L'ETAT AU PREMIER SEMESTRE DE 1969

Départements	En milliers de zaires	En pourcentage du total
1. Education Nationale	21.354	23,43
2. Défense Nationale	12.942	14,20
3. Bureau Central des Traitements (tous les ministères)	6.790	7,45
4. Provinces	6.639	7,29
5. Intérieur	4.089	4,49
6. Affaires Etrangères, Commerce Extérieur	3.258	3,58
7. Travaux publics	2.414	2,65
8. Dépôt Central du Matériel Pharmaceutique	2.100	2,30
9. Finances et Budget	1.759	1,93
10. Service Offices Sûreté	1.508	1,65
11. Santé Publique	1.488	1,63
12. Dette Publique	1.430	1,57
13. Transports et Communications	1.385	1,52
14. Agriculture et Développement rural	803	0,88
15. Ville et Communes de Kinshasa	550	0,60
16. Justice	524	0,58
17. Information	480	0,53
18. Postes, Télégraphes et Téléphones	432	0,47
19. Travail, Affaires sociales	384	0,42
20. Jeunesse et Sports	239	0,26
21. Mines et Affaires Foncières	197	0,22
22. Assemblée Nationale	193	0,21
23. Culture et Beaux-Arts	113	0,12
24. Anciens Combattants	100	0,11
25. Economie Nationale et Tourisme	65	0,07
26. Fonction Publique	60	0,07
Sous-total ...	71.296	78,24
27. Dépenses prioritaires assumées par la Présidence ...	9.844	10,80
28. Dépenses non ventilées ¹	9.985	10,96
	91.125	100,00

Source : Ministère des Finances.

¹ Y compris les dépenses du budget 1968 reportées en 1969.

l'action sociale et culturelle que 2,2 %. La part des ressources courantes réservée à l'action économique ne dépasse pas, apparemment, 4,6 %, ce qui est gravement insuffisant pour un pays en plein développement. La répartition indiquée ci-dessus serait partiellement modifiée s'il était possible de répartir les montants très importants du poste divers qui n'ont pu être ventilés. Il est vraisemblable que la part qui irait aux services généraux serait encore accrue.

Tableau 45.

REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES ORDINAIRES DE L'ETAT EN 1968

	En milliers de zaïres	En pourcentage du total
A. Services généraux	67.342	39,7
Organes du pouvoir	20.516	12,1
Maintien de l'ordre	5.511	3,2
Justice	2.113	1,2
Défense Nationale	13.503	8,0
Relations extérieures	9.927	5,9
Fonction Publique	12.780	7,5
Finances	2.992	1,8
B. Action communautaire et sociale	29.406	17,4
Education	25.763	15,2
Santé Publique	1.461	0,9
Relations professionnelles	153	0,1
Actions culturelles	1.314	0,8
Actions sociales	715	0,4
C. Action économique	7.875	4,6
Action économique générale	3.685	2,2
Transports	2.906	1,7
Energie	227	0,1
Agriculture	546	0,3
Mines	79	0,0
Commerce et Industrie	432	0,3
D. Divers	p 64.990	p 38,3
Dettes Publiques	20.488	12,1
Subventions aux pouvoirs publics subordonnés	11.465	6,8
Autres dépenses à ventiler	p 33.037	p 19,4
Total ¹ ...	169.613	100,0

Source : Ministère des Finances.

¹ Dépenses courantes augmentées des achats de matériel durable et des remboursements de la dette financière inscrits au budget ordinaire.

2. Les dépenses courantes sur ressources extérieures.

Une partie des dépenses d'administration et de fonctionnement de l'Etat est prise en charge par une aide extérieure. Il s'agit d'abord, de la partie des salaires et traitements des assistants techniques supportée par les pays étrangers. Au cours actuel de 1 zaïre pour 2 dollars, le coût de cette assistance est évaluée à environ 14,2 millions de zaïres pour l'année 1968; elle s'accroît en valeur nominale entre 1966 et 1968 du fait du changement de la parité de la monnaie congolaise. Il faut y ajouter la partie estimée des utilisations de fonds de contrepartie qui ne concernent pas des opérations d'investissement, mais plutôt des dépenses de consommation publiques, soit environ 1 million de zaïres en 1968, contre 4,3 en 1966. Ce montant comprend, notamment, les dépenses administratives des Nations Unies au Congo et les frais d'entretien des routes.

Enfin, les dépenses courantes comprennent les achats militaires à paiements différés qui, en raison de leur nature particulière, sont à considérer comme des dépenses de consommation publique plutôt que comme des dépenses d'investissement.

Le montant total des dépenses courantes sur ressources extérieures (19,7 millions) correspond approximativement en 1968 à la valeur des dons reçus de l'étranger (19.1 millions) alors qu'en 1966 il avait excédé les recettes de 2,4 millions de zaïres.

II. Les investissements publics.

Le volume consolidé des investissements de l'Etat financés par des ressources propres ou des ressources extérieures, s'est accru de près de 5 fois entre 1966 et 1968 passant de 8.9 millions de zaïres à 42.5 millions. Il représente en 1968 près de 20 % de l'ensemble des dépenses contre 11 % en 1966. Ce montant comprend les investissements directs des différents départements ainsi que les opérations financières de l'Etat sous forme de prêts, de subventions d'équipement ou de prise de participation dans les entreprises mais exclut le remboursement de la dette publique commerciale ou financière. Il convient de noter cependant qu'une

Tableau 46.

SITUATION CONSOLIDÉE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT, 1966-1969 (en milliers de zaïres ¹)

	1966	1967	1968	1969 1er semestre
<i>A. Opérations financées par des ressources intérieures</i>	<i>5.686</i>	<i>13.864</i>	<i>21.376</i>	<i>21.907</i>
1. Achats de matériel durable	2.731	6.737	7.324	2.884
2. Opérations financières	2.314	2.574	5.076	2.595
3. Autres investissements directs des départements	641	4.553	8.976	16.428
<i>B. Opérations financées par des ressources extérieures</i>	<i>3.268</i>	<i>8.914</i>	<i>21.112</i>	<i>10.481</i>
1. Projets à charge des fonds de contrepartie	1.297	2.233	7.231	2.797
2. Projets à charge d'une subvention extérieure	1.462	3.112	3.875	3.114
3. Projets à charge de crédits fournisseurs ...	435	2.817	9.384	4.222
4. Projets à charge de prêts extérieurs	74	752	622	348
Total général ...	8.954	22.778	42.488	32.388

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

partie croissante des investissements réalisés l'a été grâce à des emprunts contractés auprès d'états étrangers ou grâce à des conventions à paiements différés passées avec des entreprises effectuant des fournitures ou réalisant des travaux pour l'Etat. Pour l'année 1968, près de 50 % des investissements publics ont été financés par des ressources extérieures, contre 39 % en 1967 et 36 % en 1966 ⁽¹⁾.

1. Les investissements sur ressources intérieures.

L'ampleur du programme d'investissement mis en œuvre par l'Etat depuis 1966 se trouve inscrite dans les budgets extraordinaires des trois dernières années.

Tableau 47.

BUDGET EXTRAORDINAIRE, 1967-1969 (en milliers de zaires)

Départements	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement ¹			
	Exercice 1967	Exercice 1968	Exercice 1969			Exercice 1968	Exercice 1969		
	2	1968	Budget initial	Budget révisé 14 mai	Budget révisé 9 sept.	1968	Budget initial	Budget révisé 14 mai	Budget révisé 9 sept.
Travaux Publics	4.752	4.848	13.123	13.123	13.123	1.647	4.934	4.934	4.934
Education Nationale	1.998	2.998	2.259	2.259	2.259	1.645	1.396	1.396	1.396
Affaires Etrangères	—	450	2.407	2.407	2.407	100	2.557	2.557	2.557
Finances et Budget	6.726	7.189	16.988	17.388	19.411	1.963	8.038	8.438	9.945
Terres, Mines et Energie	100	15.541	2.649	2.874	2.874	2.939	4.526	4.675	4.675
Défense Nationale	535	3.460	11.105	11.105	11.105	2.960	3.771	3.771	3.771
Agriculture	600	2.400	4.726	5.392	5.392	700	2.614	3.280	3.280
Transports et Communications	784	784	15.005	15.005	15.005	454	3.296	3.296	3.296
Affaires Sociales ³	85	—	795	795	795	—	795	795	795
Jeunesse et Sports	260	260	1.276	1.276	1.276	260	468	468	468
Santé Publique	424	392	564	564	564	262	564	564	564
Information	478	478	—	—	—	139	72	72	72
Tourisme	—	1.000	—	—	—	200	300	300	300
Intérieur	—	500	—	—	—	500	—	—	—
Economie Nationale et Industrie	—	—	—	—	10	—	—	—	10
Assemblée Nationale	—	2.500	—	—	—	500	—	—	—
Postes, Téléphones, Télégraphes	542	475	1.766	1.766	1.766	90	582	582	582
Office National de la Recherche	320	320	87	87	87	320	87	87	87
Opérations de relance	—	5.500	—	—	—	3.500	—	—	—
Dépenses prioritaires assumées par les services de la Présidence ⁴	7.376	—	6.000	12.000	22.615	—	6.000	12.000	12.000
Total ...	24.980	49.095	78.750	86.041	98.689	18.179	40.000	47.215	48.732

¹ Provisions des paiements à exécuter au cours de l'année.

² Les crédits de paiement pour l'année 1967 n'ont pas été publiés.

³ Y compris le développement communautaire.

⁴ Y compris l'aménagement d'Inga.

(¹) La répartition des investissements entre les ressources intérieures et les ressources extérieures aurait été légèrement modifiée si l'on avait pu identifier le montant des acomptes versés sur des contrats à paiements différés. Ces acomptes devraient normalement être déduits des investissements sur ressources extérieures et ajoutés aux investissements sur ressources intérieures.

Les autorisations d'engagements qui reprennent chaque année le coût des projets nouveaux autorisés et la partie des projets antérieurs non encore réalisés, ont été portées de 25 millions de zaïres en 1967 à 98,7 millions en 1969. Les crédits de paiements qui ne concernent que les prévisions de paiements effectifs qui doivent intervenir au cours de l'année budgétaire ont été évalués à 18,2 millions de zaïres en 1968 et à 48,7 millions dans le dernier budget révisé de 1969.

Tableau 48.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DIRECT PAR DEPARTEMENT
EN 1968 ET EN 1969
(en milliers de zaïres)

	1968	1969 1 ^{er} semestre
A. Opérations financières de l'Etat	5.076	2.595
Prêts à des entreprises	408	200
Subventions d'équipement	500	622
Prises de participations		
au Congo	3.587	594
à l'étranger	—	166
Réparations de dommages	457	—
Opérations non ventilées	124	1.013
B. Investissements directs	8.976	16.428
Ministère de l'Intérieur	427	10
Ministère des Postes et Télécommunications	—	120
Ministère des Transports et Communications	344	207
Ministère de l'Information	76	37
Ministère des Travaux Publics	3.510	2.391
Ministère de l'Education Nationale	1.626	183
Ministère de la Santé Publique	1.343	—
Ministère de l'Agriculture	1.801	1.581
Ministère de la Jeunesse et des Sports	1.600	215
Ministère des Terres, Mines et Energie	250	1.800
Ministère des Affaires Etrangères	—	39
Tourisme	159	17
Ministère du Travail	—	—
Ministère de la Défense Nationale	323	1.723
Office National de la Recherche Scientifique	—	30
Pouvoirs Publics	100	—
Sûreté Nationale	—	—
Opérations de Relance	635	1.358
Services de la Présidence	5.129	10.096
Autres	1.346	—
Sous-total ...	18.669	19.807
Remboursement de la dette commerciale	— 9.693	— 3.377
C. Achats de matériel durable	7.324	2.884
Total général ...	21.376	21.907

Source : Ministère des Finances.

Sur la base des budgets d'engagement de l'année 1968, l'effort de l'Etat s'est porté surtout sur l'équipement aéronautique (11,6 millions), sur les équipe-

ments et investissements militaires ⁽¹⁾ (11,1 millions), sur l'énergie électrique et la distribution d'eau (6,2 millions), sur l'acquisition de matériel agricole (3,3 millions), sur le matériel roulant de l'administration et des entreprises de transports publics (3 millions), sur la relance de la Province Orientale (3 millions). Le reste du budget est réparti entre tous les autres secteurs : constructions sociales (1,8 million), constructions scolaires (1,4 million), constructions administratives (1,4 million). L'infrastructure économique — routes, aménagements portuaires et fluviaux — n'a reçu qu'une faible partie des ressources locales, mais a absorbé une part importante des ressources provenant des fonds de contrepartie et du Fonds Européen de Développement. L'Etat a également consacré très peu de ressources à l'investissement agricole : amélioration des cultures vivrières, reforestation, organisation et formation de communautés agricoles.

Si l'on exclut le remboursement des crédits fournisseurs, les investissements réels sur ressources propres se sont élevés en 1968 à 21,4 millions contre 5,7 millions en 1966. Dans ce montant, les investissements directs des différents départements s'élèvent à 9 millions de zaïres, les opérations financières à 5,1 millions et les achats de matériel durable à 7,3 millions.

Les dépenses d'investissement et les opérations de remboursement imputables directement aux différents départements ministériels s'élèvent à 18,7 millions en 1968 et à 19,8 millions au premier semestre 1969. En 1966 et en 1967, elles avaient atteint 2,9 millions de zaïres et 4,6 millions. Dans le montant de l'année 1968, le Ministère de l'Agriculture intervient pour 6,5 millions, les Travaux Publics pour 3,8 millions, les Terres, Mines et Energie pour 2,4 millions, la Défense Nationale pour 2,0 millions. Une partie très importante des paiements effectués en 1968 concerne des achats de matériel roulant.

Les investissements à caractère financier réalisés en 1968 s'élèvent à 4,9 millions de zaïres, contre 2,6 millions en 1967. Dans ce montant, les prêts aux entreprises atteignent 0,4 million de zaïres, les subventions d'équipement accordées à des entreprises publiques comme les T.C.C., 0,5 million de zaïres, les prises ou augmentations de participation à 3,6 millions de zaïres et la répartition de dommages à 0,5 millions. On doit citer, à cet égard, les parts prises par l'Etat dans la Sucraf, la Minoterie Nationale du Congo, la Calico-Printers Association, les Grands Hôtels du Congo et l'Economat du Peuple. Quelques participations ont été cédées à titre gratuit à l'Etat congolais, notamment dans la Société Minière de Lueshe et dans la Société Minière de Bakwanga.

⁽¹⁾ Les équipements et investissements militaires sont, en principe, considérés comme des dépenses courantes, à l'exception des investissements pouvant avoir une destination non militaire comme les acquisitions de terrains et la construction de logements.

Tableau 49.

PARTICIPATIONS DE L'ETAT DANS LES SOCIETES CONGOLAISES ¹

(situation au 30 juin 1969)

(en zaires)

	Capital social de la société	Participations de l'Etat	Participations de l'Etat en % du capital
A. Secteur financier	3.900.000	1.043.704	26,8
Banque Nationale du Congo (B.N.C.) ...	500.000	500.000	100,0
Banque du Congo (B.C.)	1.400.000	175.000	12,5
Banque Belge d'Afrique (B.B.A.)	800.000	168.704	21,1
Société Congolaise de Banque (Sobanque)	1.200.000	200.000	16,7
B. Secteur minier	112.109.520	108.254.520	96,6
Société Minière de Lueshe (Somilu)	300.000	30.000 ²	10,0
Congo Etain	5.000.000	2.500.000 ²	50,0
Société Minière de Bakwanga (Miba) ...	2.000.000	1.000.000 ²	50,0
Générale Congolaise des Minerais (Gécomin)	104.709.520	104.709.520	100,0
Société de développement industriel et minier du Congo (Sodimico)	100.000	15.000 ²	15,0
C. Secteur industriel	7.443.000	2.440.450	32,8
Société Congo-Italienne de Raffinerie (Socir)	2.200.000	1.100.000	50,0
Sucrerie et Raffinerie d'Afrique-Centrale (Sucraf)	2.000.000	1.000.000	50,0
Société Franco-Congolaise du Reptile (Franconrep)	23.000	3.450	15,0
Industrie Nationale des Automobiles Leyland (I.N.C.A.L.)	300.000	45.000 ³	15,0
Minoterie Nationale du Congo (Minaco) .	500.000	50.000	10,0
Calico-Printers Association (CPA-Congo) .	2.420.000	242.000 ³	10,0
D. Secteur des transports	3.250.000	1.950.000	60,0
Air Congo	2.000.000	1.200.000	60,0
Transports en Commun du Congo (T.C.C.)	250.000	150.000	60,0
Compagnie Maritime Congolaise (C.M.C.)	1.000.000	600.000	60,0
E. Autres secteurs	7.500.993	6.351.552	84,7
Les Grands Hôtels du Congo	1.484.000	741.970	50,0
Congo-Vox	10.000	4.000	40,0
Economat du Peuple	500.000	500.000	100,0
Industrial Promotion Service Congo	250.000	80.000	32,0
Industrial Promotion Service Suisse	256.993	25.582	9,9
Société Nationale d'Assurances (Sonas) .	5.000.000	5.000.000 ⁴	100,0
Total général ...	134.203.513	120.040.226	89,4

Source : Ministère des Finances.

¹ Uniquement les participations acquises ou augmentées après le 30 juin 1960. Pour les participations antérieures au 30-6-1960, on pourra se référer au projet de loi contenant le budget ordinaire des recettes et dépenses extraordinaires du Congo Belge pour l'exercice 1960, Document 492 de la Chambre des Représentants, Session 1959-1960, Bruxelles, 4 avril 1960.

² Remise gratuite de titres.

³ Partiellement libéré.

⁴ Dont 550.000 zaires libérés.

Bien qu'ils soient habituellement inscrits au budget ordinaire, les achats de matériel durable par les différents services administratifs sont à considérer comme des investissements publics. Leur montant semble ne pas s'être accru de manière très marquée entre 1966 et 1968. On assiste même à une diminution en 1969. Cette évolution s'explique par le contrôle plus étroit dont a fait l'objet ce poste, ainsi que par des imputations plus précises au budget extraordinaire des départements eux-mêmes.

2. Les investissements sur ressources extérieures.

Au budget extraordinaire de l'Etat, il faut ajouter les projets financés par les ressources extérieures sous forme de dons ou de crédits. Ceux-ci s'élèvent à 21,1 millions de zaïres en 1968, contre 8,9 millions en 1967 et 3,3 millions en 1966. On peut distinguer à cet égard quatre types différents de concours extérieurs. Il y a, tout d'abord, les fonds de contrepartie constitués par l'aide à la balance des paiements dont une grande partie est consacrée au financement de projets d'investissement : construction d'écoles, de bâtiments, remise en état de routes, de bacs et des ponts. L'utilisation de ces fonds a porté sur 7,2 millions de zaïres en 1968, contre 2,2 millions en 1967 et 1,3 million en 1966. Elle concerne presque entièrement les fonds d'origine américaine.

Les investissements publics financés directement par des subventions extérieures non remboursables s'élèvent à 3,9 millions en 1968 contre 1,5 million en 1966. Ils concernent essentiellement les projets réalisés avec l'aide du Fonds Européen de Développement : infrastructure routière, écoles, relance agricole.

Les travaux et les acquisitions de matériel en vertu de contrats à paiements différés sont considérés comme des investissements au moyen de ressources extérieures pour la partie des fournitures ou des travaux exécutés et faisant l'objet d'un crédit fournisseur. Ces investissements sont repris ici pour 9,4 millions de zaïres en 1968, 2,8 millions en 1967 et 0,4 million en 1966. Le montant des contrats conclus au cours des deux dernières années porte sur des sommes beaucoup plus élevées mais une partie des marchés n'a pas encore donné lieu à des prestations effectives.

III. L'amortissement de la Dette Publique.

Les charges entraînées par le remboursement en principal de la dette publique ne constituent pas des dépenses au sens habituel du terme étant donné qu'elles ne contribuent pas au produit intérieur du pays ni à la formation du

capital brut. Dans la présentation économique adoptée dans le présent rapport, ces charges sont exclues des dépenses courantes et des dépenses d'investissement, laissant ainsi apparaître un surplus budgétaire plus important.

Tableau 50.

MOUVEMENTS DE LA DETTE PUBLIQUE EXTERIEURE, 1966-1969 ¹
(en milliers de zaires courants)

	1966	1967	1968	1969 1er semestre
A. Nouveaux crédits extérieurs	4.553	10.936	21.193	8.103
Crédits financiers	3.685	7.687	8.023	1.988
Crédits commerciaux ²	868	3.249	13.170	6.115
dont : Armée Nationale Congolaise	433	432	3.786	1.893
Autres	435	2.817	9.384	4.222
B. Remboursements (principal) ³	892	2.706	11.765	4.534
Crédits financiers	538	1.143	2.072	1.157
Crédits commerciaux	354	1.563	9.693	3.377
C. Variation nette de la dette (A - B)	+ 3.661	+ 8.230	+ 9.428	+ 3.569
Dettes financières	+ 3.147	+ 6.544	+ 5.951	+ 831
Dettes commerciales	+ 514	+ 1.686	+ 3.477	+ 2.738

¹ Cf. tableau 71. Les montants exprimés en zaires au cours de 2 \$ pour 1 Z. ont été convertis en zaires courants sur la base du taux de change en vigueur au cours de la période considérée.

² Ces montants ne comprennent que les prélèvements effectifs estimés sur les crédits commerciaux accordés au cours de l'année et des années antérieures.

³ Ces montants ont été déduits des décaissements de l'Etat sur ressources intérieures pour déterminer le niveau des dépenses courantes et des dépenses d'investissements nets de tout remboursement de dette.

Aucun remboursement n'a été opéré sur la dette intérieure libellée en zaires à l'exception d'un montant très faible en 1968 et en 1969; en revanche, des dépenses de plus en plus importantes ont été faites au titre de la dette extérieure. Aux montants concernant la dette financière qui sont inscrits au budget ordinaire sont venus s'ajouter, en 1968, des paiements considérables relatifs aux crédits fournisseurs et portés au budget extraordinaire. Le total des charges d'amortissement est passé de 0,9 million de zaires en 1966 à 2,7 millions en 1967, et à 11,8 millions en 1968. La part de ces frais par rapport aux ressources intérieures est ainsi passée de 1,6 % à 6 % entre 1966 et 1969.

CHAPITRE III

LES BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT

L'augmentation rapide de certaines catégories de dépenses courantes et de l'ensemble des dépenses d'investissement de l'Etat a, malgré la progression substantielle des recettes, augmenté les besoins nets de financement du Trésor. Le découvert global s'établit à 17,8 millions de zaïres en 1968, contre 13,6 millions en 1967 et 10,3 millions en 1966. En valeur relative, il représente environ 8 % des dépenses globales en 1968, contre 13 % en 1966. Sur ce total, le financement

Tableau 51.

BESOINS ET MOYENS DE FINANCEMENT DE L'ETAT, 1966-1969

(en milliers de zaïres ¹)

	1966	1967	1968	1969 1er semestre
Besoins nets de financement	10.259	13.608	17.774	12.949
Moyens de financement				
1. <i>Financement monétaire par</i> ²	+5.468	+8.593	+7.840	+ 8.025
a. la Banque Nationale	5.667	7.606	3.745	7.328
mouvements de créances brutes	(9.172)	(12.317)	(8.814)	(19.180)
mouvements de dépôts de l'Etat	(-3.505)	(-4.711)	(-5.069)	(-11.852)
b. les banques de dépôts	—	— 112	3.869	— 289
c. les chèques postaux	— 199	260	— 41	986
d. la plus-value de réévaluation	—	839	267	—
2. <i>Autres sources de financement intérieur</i> ² ...	+2.174	+1.136	— 51	— 51
3. <i>Financement extérieur net par</i> ³	+3.661	+8.230	+9.428	+ 3.569
a. des crédits financiers	+3.147	+6.544	+5.951	+ 831
b. des crédits commerciaux	+ 514	+1.686	+3.477	+ 2.738
1. <i>Mouvements des fonds de contrepartie</i>	-1.044	-4.351	+ 557	+ 1.406

¹ Pour 1960, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

² Cf. tableau 78.

³ Cf. tableau 50.

monétaire a atteint 7,8 millions de zaïres en 1968, contre 8,6 millions en 1967 et 5,5 millions en 1966. En revanche, le recours à des crédits extérieurs s'est élevé à 9,4 millions de zaïres en 1968, contre 8,2 millions en 1967 et 3,7 millions en 1966. Il en est résulté un gonflement important de l'endettement extérieur de l'Etat en 1967 et en 1968.

Pour le premier semestre de 1969, les besoins de financement de l'Etat se sont élevés à 12,9 millions de zaïres dont 8 millions ont été couverts par des institutions monétaires et 3,6 millions par des prélèvements sur des crédits extérieurs accordés les années précédentes. Le montant du financement monétaire utilisé au cours des six premiers mois a pu être réduit de 2 millions de zaïres au troisième trimestre.

I. Le financement monétaire intérieur.

En 1968, les concours apportés au Trésor par les institutions monétaires se chiffrent à 7,8 millions de zaïres et ont pris, pour un montant de 3,7 millions, la forme d'avances de la Banque Nationale et pour 3,9 millions de zaïres la forme d'effets publics acquis par les banques de dépôts. Au premier semestre de 1969, la Banque Nationale est intervenue, pour la plus grande partie du financement monétaire du découvert chiffré à 8 millions, en consentant une avance de 7,3 millions de zaïres; le concours des banques de dépôts s'est très légèrement réduit à la suite du remboursement d'effets à 3 mois souscrits en 1968. L'intervention des chèques postaux a porté sur 1 million de zaïres.

La variation des créances nettes de la Banque Nationale sur l'Etat résulte, tant en 1968 qu'en 1969, de mouvements de grande ampleur tant des créances brutes que des dépôts créditeurs des pouvoirs publics. Les créances brutes se sont en effet accrues de 8,8 millions de zaïres en 1968 et de 19,2 millions en 1969; elles ont pris essentiellement la forme d'avances directes de trésorerie. Tandis que l'Etat recourrait à des avances, ses dépôts — qu'ils soient détenus par le Trésor proprement dit, les autres pouvoirs publics ou les organismes publics à caractère administratif — augmentaient de 5,1 millions en 1968 et de 11,9 millions en 1969. De cette manière l'Etat s'est constitué des ressources de trésorerie plus importantes en utilisant, d'une part, les facilités de crédit limitées qu'autorisent les Statuts de la Banque, et, d'autre part, en accroissant le montant de ses avoirs en dépôt.

L'encours de la dette publique intérieure logée auprès des institutions monétaires s'est accru en 1968 et au cours du premier semestre de 1969, à concurrence

du financement monétaire apporté au Trésor. La dette globale est ainsi passée de 85,3 millions de zaïres à la fin décembre 1967 à 92,9 millions à la fin de 1968 et à 100,9 au 30 juin 1969.

Tableau 52.

DETTE PUBLIQUE LIBELLEE EN ZAIRES, décembre 1966 - juin 1969

(en milliers de zaïres ¹)

	décembre 1966	décembre 1967	décembre 1968	juin 1969
A. <i>Après des institutions monétaires</i>	77.565	85.319	92.892	100.917
Banque Nationale du Congo ²	63.190	70.796	74.541	81.869
Banque de dépôts	13.409	13.297	17.166	16.877
Comptes chèques postaux	966	1.226	1.185	2.171
B. <i>Après des institutions financières et des organismes sociaux</i>	1.842	1.842	1.862	1.862
Cadeco	904	904	904	904
I.N.S.S. ³	938	938	958	958
C. <i>Autres détenteurs</i>	5.004	6.140	6.089	6.038
Importateurs ⁴	—	356	356	356
Gouvernement des Etats-Unis ⁵	2.832	3.612	3.561	3.510
Dettes antérieures au 30 juin 1960 ⁶	e 2.172	e 2.172	e 2.172	e 2.172
Total ...	84.411	93.301	90.843	108.817

¹ Pour 1960, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

² Déduction faite des dépôts de l'Etat, cf. tableau 88.

³ Cf. tableau 96.

⁴ Prélèvements de 10 % sur les quotas alloués aux importateurs en mars 1967.

⁵ Prêts effectués par le Gouvernement américain au moyen des fonds de contrepartie de l'aide agricole.

⁶ Ce montant ne comprend que les titres de la dette flottante et de la dette congolaise consolidée détenus par des personnes résidents au Congo.

Depuis l'ordonnance-loi 00/414 du 13 juillet 1960, le Gouvernement de la R.D.C. a contesté la responsabilité exclusive de la dette intérieure antérieure au 30 juin 1960. La partie détenue à l'étranger, notamment par l'Organisme de Sécurité Sociale d'Outre-Mer (O.S.S.O.M.), s'élève à 5.950.000 zaïres.

Les secteurs non monétaires n'ont fourni en 1968 aucun apport au Trésor — qu'il s'agisse de la Caisse d'Epargne, de l'Institut National de Sécurité Sociale, des fonds de contrepartie américains (¹) ou des particuliers. Au total, la dette publique libellée en zaïres s'élève au 30 juin 1969 à 109,7 millions de zaïres contre 94,2 millions au 31 décembre 1967 et 101,7 millions au 31 décembre 1968.

II. Le financement extérieur de l'Etat.

Depuis juin 1967, l'Etat a fait plus largement appel à des crédits extérieurs pour financer les achats de matériel et la réalisation de projets d'investissement, ainsi que l'indique le chapitre V du Titre III consacré à la dette extérieure.

(¹) En 1966 et en 1967, le gouvernement des Etats-Unis avait consenti des prêts en monnaie locale au moyen de la contrepartie de l'aide agricole qui lui revient en vertu des accords conclus.

Compte tenu des acomptes versés et des remboursements déjà effectués, l'encours de l'endettement extérieur de l'Etat s'est accru en valeur courante de 9.4 millions de zaïres en 1968, contre 8.2 millions en 1967 et 3.7 millions en 1966.

Les crédits financiers qui se composent principalement des prêts de soutien à la balance des paiements accordés par les Etats-Unis ont été importants en 1967 et en 1968; ils se sont élevés à 5.9 millions en 1968 contre 6.5 millions en 1967 et 3.1 millions en 1966. Une partie seulement de ces crédits a été utilisée au cours de la même année; la partie non utilisée est venue augmenter les avoirs du Gouvernement en Fonds de contrepartie. En 1969, le recours à ces types de crédit a diminué considérablement mais les prélèvements sur les fonds accumulés ont été plus importants.

En revanche, le recours à des crédits fournisseurs tend à augmenter rapidement depuis 1967. Toutefois, en raison des délais qui s'écoulent entre la conclusion des contrats et la fourniture de l'équipement ou la réalisation des travaux et compte tenu des paiements déjà effectués, l'encours effectif de la dette à l'égard des fournisseurs étrangers ne s'est accru que de 3.5 millions en 1968 contre 1.7 millions en 1967 et 0.5 million en 1966.

CHAPITRE IV

L'IMPORTANCE RELATIVE DES FINANCES PUBLIQUES DANS L'ECONOMIE

Considérées globalement, les dépenses de l'Etat congolais ont tendance à croître plus rapidement que le produit intérieur brut commercialisé. En effet, le produit intérieur brut à prix courants a plus que doublé au cours de la période 1966-1968. Pendant la même période, les décaissements globaux de l'Etat se sont accrus de près de trois fois; parmi ceux-ci, les dépenses courantes ont été relevées de 2,5 fois, les dépenses d'investissement de 4,7 fois et les dépenses d'amortissement de la dette de 13 fois. De la sorte, l'importance relative des dépenses par rapport au produit s'est accrue, passant de 29 % à 35,7 %; elles se situent ainsi à un niveau élevé parmi les pays en développement. La progression est particulièrement forte pour les dépenses d'investissement dont la part relative dans le Produit double, passant de 3,3 % à 6,5 %. Quant aux dépenses courantes, elles demeurent autour de 27 %.

On constate que la contribution de l'Etat au P.I.B., qui se compose essentiellement de la partie des dépenses courantes consacrée au paiement des salaires et traitements du personnel de l'Etat, a fortement diminué en valeur relative entre 1966 et 1968; cela signifie que les dépenses sous forme d'achats de biens et services au Congo et à l'étranger, ainsi que les dépenses de transfert aux particuliers se sont accrues proportionnellement plus que l'ensemble des dépenses courantes.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les recettes fiscales de l'Etat se sont accrues de trois fois entre 1966 et 1968. Il en résulte que la charge fiscale a crû à un rythme plus rapide que le produit. La part du prélèvement de l'Etat par rapport au produit est passée de 22,5 % à 28,3 %. L'accroissement est particulière-

ment sensible en ce qui concerne les impôts indirects supportés par le secteur exportateur dont la part relative passe de 4,8 % en 1966 à 14 % en 1968. Cette évolution s'explique en partie par l'accroissement de la fiscalité indirecte sur le cuivre qui a été rendu possible par les cours de vente extrêmement élevés en 1968. La fiscalité à charge du marché intérieur — droits d'entrée, taxes de consommation et taxes générales sur les affaires frappant les importations, la construction et la production de biens et services destinés au marché intérieur — a diminué en valeur relative depuis 1966.

Tableau 53.

IMPORTANCE RELATIVE DES FINANCES PUBLIQUES DANS L'ECONOMIE, 1966-1968
(millions de zaires courants)

	1966	1968	Indice base 1966 = 100	Structure en % par rapport au P.I.B. commercialisé	
				1966	1968
1. <i>Produit intérieur brut commercialisé</i>	274,9	656,4	223	100,0	100,0
2. <i>Décaissements de l'Etat</i>	80,9	234,2	289	29,4	35,7
Dépenses courantes	71,0	179,9	254	25,8	27,4
Dépenses d'investissement	9,0	42,5	472	3,3	6,5
Amortissement de la dette	0,9	11,8	1.311	0,3	1,8
3. <i>Recettes intérieures</i>	61,8	185,6	300	22,5	28,3
Impôts indirects	44,0	145,6	331	16,0	22,2
dont : secteur exportateur ¹	(13,2)	(91,7)	(695)	(4,8)	(14,0)
secteur intérieur	(30,8)	(53,9)	(175)	(11,2)	(8,2)
Impôts directs	10,4	28,0	269	3,8	4,3
Autres impôts et taxes	7,4	12,0	162	2,7	1,8
4. <i>Recettes de transfert en provenance de l'extérieur</i>	7,8	19,1	245	2,8	2,9
5. <i>Besoins nets de financement</i>	10,3	17,8	173	3,7	2,7
6. <i>Contribution des services administratifs et de la défense nationale au P.I.B.</i>	50,2	81,4	162	18,3	12,4

¹ Droits de sortie, taxe sur le chiffre d'affaire et partie du boni de change payée par les entreprises d'exportation en 1966.

L'augmentation plus rapide des recettes que des dépenses a permis de réduire l'importance relative des besoins de financement de l'Etat par rapport au Produit de 3,7 % à 2,7 %. Dans ce montant, la part du financement monétaire atteint 1 % en 1968 contre 2 % en 1966.

TITRE III

**LES RELATIONS ECONOMIQUES
EXTERIEURES**

CHAPITRE I

LES COURS DES MATIERES PREMIERES EXPORTEES

La conjoncture internationale a été, au cours de l'année 1968 et du premier semestre de 1969, favorable aux pays producteurs de matières premières. L'expansion économique dans la plupart des pays industrialisés a stimulé la demande des produits de base et entraîné une fermeté accrue des prix sur les marchés mondiaux. Certains prix ont, de plus, bénéficié de comportements spéculatifs, en particulier, sous l'influence des fluctuations monétaires internationales. En conséquence, leur niveau général se situe, tant en 1968 qu'en 1969, au-dessus des niveaux relevés au cours des trois années précédentes.

L'indice des cours des principaux produits intéressant l'économie congolaise a suivi les tendances mondiales; il s'est accru de plus de 8 % en 1968, après avoir baissé de 7 % en 1967, et de plus de 9 % au premier semestre de 1969. Cette

Tableau 54.

INDICE DES COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES PAR LE CONGO

(base 1966 = 100)

Périodes	Produits minéraux 1	Produits végétaux 2	Indice global
1965	73,8	105,4	78,6
1966	100,0	100,0	100,0
1967	92,4	95,3	92,8
1968	102,6	89,8	100,6
1969 1 ^{er} semestre	113,8	88,1	109,9

Source : Banque Nationale du Congo.

1 Coefficients de pondération pour les minéraux 84,7 %, dont : cuivre 03,8 %, cobalt 7,0 %, diamant industriel 6,1 %, étain 5,1 % et zinc 8,8 %.

2 Coefficients de pondération pour les végétaux de 15,3 %, dont : huile de palme 4,1 %, huile de palmistes 1,0 %, café robuste 4,8 %, caoutchouc 3,0 % et bois 1,5 %.

évolution résulte, en réalité, de la hausse des prix du cuivre dont l'importance dans le commerce extérieur national est prépondérante; les prix des produits végétaux, en effet, n'ont cessé de s'effriter depuis 1965.

I. Les produits minéraux.

Depuis la fin de 1965, l'indice des cours des produits minéraux a connu un mouvement de hausse; de 73,8 en 1965, il est passé à 100 en 1966 pour retomber à 92,4 en 1967 et remonter ensuite à 102,6 en 1968 et à 113,8 au premier semestre de 1969. Ces mouvements s'expliquent, en grande partie, par l'évolution du cours du cuivre.

Tableau 55.

PRIX DU CUIVRE ELECTROLYTIQUE A BRUXELLES, LONDRES ET NEW YORK, 1958-1969
(en francs belges par tonne métrique)

Période	Moyennes		
	Bruxelles 1	Londres 2	New-York 3
1958	27.654	27.146	28.374
1959	32.719	32.382	34.341
1960	33.794	32.933	35.301
1961	31.755	31.831	32.953
1962	32.216	32.106	33.700
1963	32.250	32.319	33.700
1964	34.009	45.415	35.198
1965	38.516	60.743	38.565
1966	59.804	74.387	39.835
1967	54.220	54.520	41.950
1968	58.812	58.580	45.953
1969 9 premiers mois	70.688	68.462	51.574
1967 1 ^{er} semestre	53.233	53.510	41.950
2 ^e semestre	55.207	55.530	41.950
1968 1 ^{er} semestre	62.777	62.773	45.500
2 ^e semestre	54.847	54.388	46.406
1969 1 ^{er} semestre	67.330	65.211	49.752
Juillet	72.898	70.274	52.911
Août	80.198	77.002	53.958
Septembre	79.115	77.617	58.789

¹ Il s'agit des prix « producteurs » pratiqués par la Société Générale des Minerais qui assure la commercialisation du cuivre congolais.

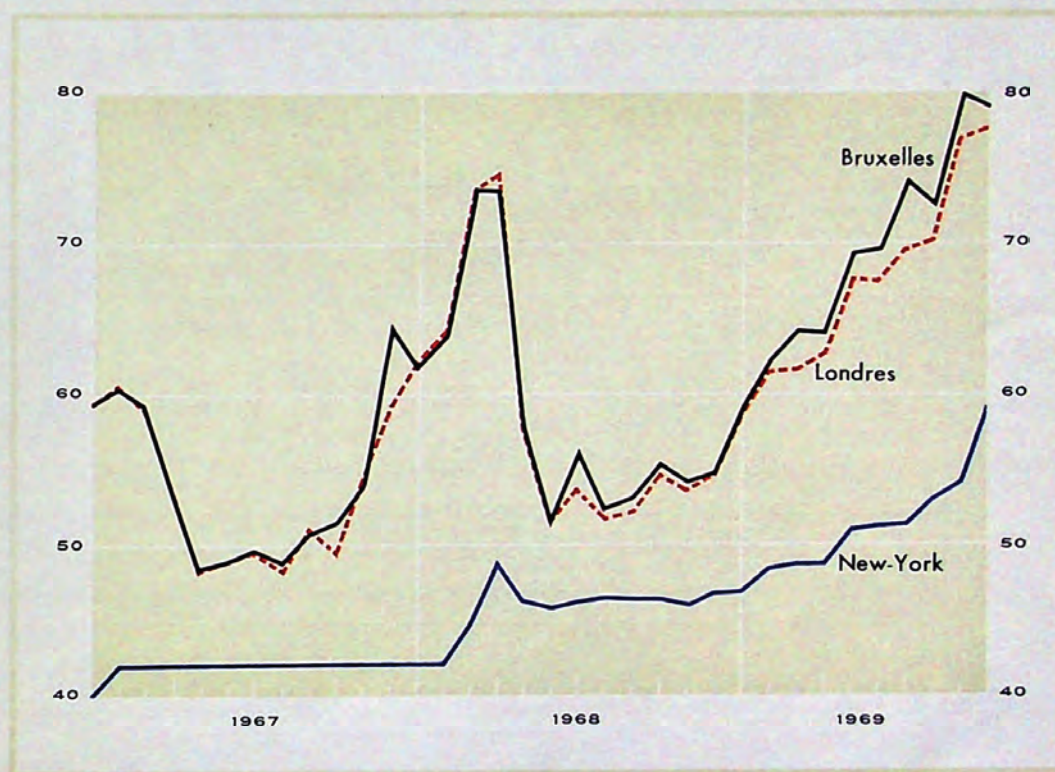
² Prix vendeur à 3 mois des « Wire bars » (Metal Exchange).

³ Prix pratiqués par les producteurs américains pour les ventes sur le marché domestique.

Graphique 1.

PRIX DU CUIVRE ELECTROLYTIQUE A BRUXELLES, LONDRES ET NEW-YORK (1)

(En milliers de francs belges par tonne métrique)



(1) Cf. tableau 55.

Le cours du cuivre n'a cessé, sous réserve de fléchissements momentanés, de se raffermir en 1968 et durant la première moitié de 1969. Cette évolution s'explique aussi bien par des facteurs étrangers que par des facteurs propres au marché du cuivre. D'une part, l'offre a été, à plusieurs reprises, perturbée par des conflits sociaux aux Etats-Unis et dans divers pays producteurs et par des mesures de nationalisation au Chili et en Zambie. D'autre part, la demande est demeurée en expansion fondamentale à la suite de l'essor économique du monde industrialisé. Le cours moyen à Bruxelles de la tonne de cuivre est passé de 54.220 FB en 1967 à 58.812 FB en 1968 et à 70.688 FB pendant les neuf premiers mois de 1969.

Le prix du zinc a aussi été ferme en 1968 et en 1969. Le cours moyen au comptant est passé de £ 100,51 la tonne anglaise en 1967 à £ 111,09 en 1968 et à £ 117,05 au premier semestre de 1969. A New-York, le prix producteur n'a pas varié.

Tableau 56.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS MINERAUX INTERESSANT L'ECONOMIE CONGOLAISE, 1966-1969

Produits et Marchés		Cotation	Moyennes annuelles			Moyennes semestrielles						1969 Juillet
			1966	1967	1968	1967		1968		1969		
						1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	
Etain 2	Londres : 3 mois	£/Ton. angl.	1.296,81	1.220,52	1.328,16	1.207,40	1.233,63	1.317,36	1.338,96	1.401,00	1.456,11	
	New York :	Cts/lb	159,22	149,92	146,61	150,89	148,94	141,16	152,05	159,79	162,62	
	Anvers :	FB/Ton.métr.	—	—	—	—	—	—	—	167,952	175,905	
Zinc	New York 1 : (quai super N.Y.)	Cts/lb	14,50	12,90	14,34	12,56	13,23	14,34	14,35	14,99	15,35	
	Londres 2 : cash (cours vendeurs)	£/Ton. angl.	102,00	100,51	111,09	100,62	100,35	110,12	112,05	117,05	120,06	
	3 mois (cours vend.) producteurs	£/Ton. angl.	98,45	98,96	111,09	98,41	99,01	110,46	111,70	118,17	122,06	
Cobalt d/d U.K. 1 .	Londres :	sh/lb	12/0	14/6,58	16/9	14/6	14/7,16	16/9	16/9	16/9	16/9	
	Londres :	U.S.A \$/once	35,15	35,24	38,77	35,20	35,28	36,93	39,93	42,89	41,99	
	Manganèse : C.I.F. U.K. 1 ...	Londres : minerai 46 % minerai 48 %	66,50 71,30	62,42 66,13	57,77 66,50	63,37 66,87	61,46 65,39	62,10 69,70	53,44 61,30	51,00 61,00	51,00 56,00	
Cadmium 1	Londres :	sh/lb	16,00	19,09	23,88	17,98	20,19	23,00	24,76	31,29	27,00	
	Wolfram 1	Londres : minimum maximum	— 303,58	350,36 365,40	374,20 400,01	342,93 352,53	358,75 376,19	357,30 391,08	391,10 408,95	401,89 417,85	425,00 437,50	

Sources : 1 Mining journal.

2 Echo de la Bourse.

L'étain a bénéficié plus tardivement de l'emballlement de la demande. Pendant la majeure partie de 1968, le cours de ce métal à New-York a été inférieur à son niveau de 1967 en raison d'une offre excédentaire et mal ajustée et en dépit d'achats importants du Conseil International de l'étain. Depuis le dernier trimestre de 1968, une offre mieux ajustée et une demande en expansion — stimulée de plus par les incertitudes concernant la stabilité politique du principal pays producteur — ont poussé le cours à des niveaux inégalés auparavant.

II. Les produits végétaux.

Les conditions de la demande internationale ont été moins favorables aux produits végétaux. Depuis plus de trois ans, les prix de ces produits accusent une baisse. L'indice général des principaux produits intéressant l'économie congolaise (base 1966 = 100) est tombé de 105,4 en 1965 à successivement 95 en 1967, 90 en 1968 et 88 au premier semestre de 1969.

Le cours de l'huile de palme s'est ressenti en 1968 et en 1969 de l'abondance d'oléagineux et de graisses sur les marchés mondiaux. De 11,99 FB le Kg en 1967, le prix moyen à Anvers s'est replié à 9,43 FB en 1968 et à 9,11 FB au premier semestre de 1969. C'est également l'excédent d'offre qui a pesé sur les cours du café Robusta dont la moyenne au premier semestre de 1969 est de 30,50 FB le Kg, contre 31,79 FB et 34,39 FB durant les périodes correspondantes de 1968 et 1967. Le prix moyen de l'huile de palmistes a regressé de 20 % durant le premier semestre de 1969; en 1968, il avait bénéficié d'une reprise de 25 % due essentiellement à la chute de la production de l'huile de copra.

En revanche, le cours du cacao a continué à refléter l'insuffisance de l'offre mondiale; pour la quatrième année consécutive, la récolte s'est avérée inférieure à la demande en raison, principalement, de conditions climatiques défavorables. Le prix moyen du cacao à Anvers, durant le premier semestre, est passé de 27,49 FB le Kg en 1967 à 28,80 FB en 1968 et à 45,43 FB en 1969. Le raffermissement du cours du caoutchouc au premier semestre de 1969, qui survient après un fléchissement en 1968, résulte de la hausse de la consommation mondiale. A Anvers, la moyenne des cours du premier semestre s'est élevée à 22,03 FB le Kg en 1969 contre 19,18 FB et 20,24 FB durant les périodes correspondantes de 1968 et de 1967.

Tableau 57.

COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS VEGETAUX INTERESSANT L'ECONOMIE CONGOLAISE, 1966-1969

Produits et Marchés		Cotation	Moyennes annuelles			Moyennes semestrielles						1969 Juillet
			1966	1967	1968	1967		1968		1969		
						1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	1 ^{er} sem.	2 ^e sem.	
Café	Disponible Santos n° 4	Cts/lb	41,11	37,35	37,37	37,94	36,77	37,10	37,44	37,81	37,25	
Arabica	Ex Dock New York	FB/kg	45,98	32,86	33,21	33,32	32,40	33,55	32,76	32,87	32,50	
Robusta	Anvers F.O.B. - Kivu	FB/kg										
	Anvers F.O.B. - Kivu	FB/kg	36,00	34,07	31,60	34,39	33,74	31,79	31,41	30,50	30,50	
	(hors type marchand)											
Cacao	Anvers F.O.B. - Matadi	FB/kg	18,41	27,71	33,65	27,49	27,94	28,80	38,50	45,43	45,72	
	(bonne qualité)											
	New York C.I.F. (marché à	Cts/lb	24,67	25,68	30,87	25,26	26,10	26,78	34,97	39,07	42,74	
	terme, échéance rapprochée)											
Thé :	Anvers F.O.B. - Kivu 1	FB/kg	—	28,00	25,04	28,00	28,00	28,00	22,05	13,44	9,00	
minimum	Anvers F.O.B. - Kivu 1	FB/kg	32,84	40,00	32,29	40,00	40,00	40,00	24,58	19,69	14,00	
maximum												
Huile :	New York F.O.B. - port U.S.A.	Cts/lb	...	13,45	14,22	13,77	13,13	14,73	18,71	11,95	12,09	
crue de coton	Anvers C.I.F.	FB/kg	12,36	11,99	9,43	12,20	11,77	10,07	8,79	9,11	8,80	
de palme vrac 5 % d'acid. .	Anvers C.I.F.	FB/kg	13,67	13,92	17,48	12,84	15,00	20,07	14,88	14,00	13,12	
de palmistes vrac 6 % d'acid.	Anvers C.I.F.	DM/t.m.	...	329,35	342,14	311,79	346,90	342,34	341,94	307,14	330,00	
max 8 % A/SEP		Cts/lb	24,98	23,28	27,65	22,06	24,48	26,06	29,23	25,36	24,90	
Tourteaux de palmistes	Contrat n° 2 New York											
Coton	Anvers F.O.B. - Matadi	FB/kg	21,57	19,88	18,54	20,24	19,50	19,18	17,90	22,08	23,82	
	(sheet 1)											
Caoutchouc	Londres C.I.F.											
	(embarquement rapproché	d/lb	19,61	17,02	18,72	17,69	16,35	17,53	19,91	23,77	25,94	
	R.S.S. R.M.A. 1)	Cts/lb	22,98	20,13	19,27	21,01	19,24	18,17	20,37	24,49	26,59	
	New York C.I.F. R.S.S. n° 1	Cts/lb	...	54,16	49,99	57,24	51,10	49,99	—	—	—	
	Singapour											
Bois Limba	Anvers F.O.B. - Matadi	FB/m³	1.582,50	1.500	1.550	1.500	1.500	1.550	1.550	1.550	1.550	
a) Grumes blanc L/M60 ...	Anvers F.O.B. - Matadi	FB/m³	...	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100	3.100	
b) scié, standard 1 ^{er} choix .												

Sources : Revues hebdomadaires de la Seconabel, Agéfi, Echo de la Bourse.
1 A partir de juillet 1968, il s'agit du thé Broken/Fanning et off-grades.

CHAPITRE II

LE COMMERCE EXTERIEUR

Les mouvements du commerce extérieur du Congo sont fondés, en l'absence de statistiques douanières récentes, sur les déclarations des pays étrangers commerçant avec le Congo telles qu'elles sont publiées dans les bulletins des organisations internationales ⁽¹⁾. Bien que le mode d'évaluation des importations ou des exportations diffère entre pays fournisseurs et pays importateurs à concurrence du montant des frais connexes, les tendances du commerce sont de part et d'autre identiques ⁽²⁾.

I. Les exportations.

Les exportations congolaises telles qu'elles sont enregistrées par les pays importateurs, se sont accrues de 10.5 % entre 1966 et 1968, passant de 570 millions de dollars à 629,9 millions, après avoir connu un recul de 8 % en 1967. Cette progression résulte principalement en ce qui concerne les produits minéraux de l'amélioration des cours et, en ce qui concerne les produits agricoles, de l'augmentation de la production.

Les produits minéraux à destination des pays membres de l'O.C.D.E. ont atteint en 1968, 493 millions de dollars, contre 405,5 millions en 1967 et

⁽¹⁾ A la fin octobre 1969, les statistiques douanières congolaises pour l'année 1968 n'avaient pas encore été publiées par l'I.N.S.

⁽²⁾ Dans les relevés des pays étrangers commerçant avec le Congo, les exportations congolaises sont exprimées à leur valeur dans les ports de débarquement c'est-à-dire y compris le fret et les assurances. Par ailleurs, les importations du Congo sont exprimées à leur valeur F.O.B. avant l'embarquement. Pour éviter toute confusion avec les données qui seront ultérieurement publiées par l'administration congolaise, les chiffres de source étrangère sont exprimés en dollars.

450,1 millions en 1966. Au sein de ce groupe, c'est le cuivre et ses alliages qui connaît l'expansion la plus nette et qui est la cause de la régression en 1967.

Quant à l'ensemble des produits végétaux, destiné au même groupe de pays, il passe de 103,5 millions de dollars en 1966 à 110 millions en 1967 et à 129,9 mil-

Tableau 58.

EXPORTATIONS CONGOLAISES VERS LES PAYS DE L'O.C.D.E., 1966-1968
(en millions de \$ U.S.)

	1966	1967	1968	1967		1968	
				1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.
1. Produits alimentaires et animaux vivants	36,6	41,1	57,0	20,6	20,5	26,1	30,9
Café, thé, épices et dérivés ...	32,0	36,5	51,7	18,2	18,3	22,9	28,8
Aliments pour animaux	3,5	3,6	4,3	1,9	1,7	2,5	1,8
2. Matières brutes non comestibles, carburants non compris	69,3	63,0	59,1	30,8	32,2	27,6	31,5
Caoutchouc naturel	12,6	11,3	15,3	6,2	5,1	5,8	9,5
Bois, bois d'œuvre et liège ...	10,5	8,5	8,9	4,0	4,5	4,3	4,6
Minéraux métallifères et déchets de métaux	36,0	32,6	28,3	16,1	16,5	14,3	14,0
3. Huiles et graisses d'origine végétale	31,6	35,0	39,3	16,1	18,9	20,4	18,9
Huile de palme	22,3	26,3	25,3	12,7	13,6	12,7	12,6
4. Articles manufacturés classés d'après les matières premières .	414,1	372,9	465,2	180,5	192,4	248,0	217,2
Art. minéraux non metall. manufacturés	20,6	24,2	31,2	10,6	13,6	15,8	15,4
Cuivre et alliages	315,1	289,4	359,3	139,4	150,0	197,1	162,2
Zinc et alliages	9,4	5,8	11,4	3,6	2,2	6,4	5,0
Etain et alliages	5,8	5,0	5,6	3,1	1,9	3,0	2,6
6. Autres produits	2,0	3,6	2,8	2,2	1,4	1,0	1,8
Total ...	553,6	515,6	623,4	250,2	265,4	323,1	300,3
Indice des exportations (1966 = 100)	100,0	93,1	112,6	90,4	95,9	116,7	108,5

Source : O.C.D.E. : Commerce par produits : importations, analyse détaillée par produits.

lions en 1968 en dépit du fléchissement des cours. L'accroissement plus important des produits végétaux (+ 25,5 %) que des produits minéraux (+ 9,5 %) a permis d'atténuer quelque peu la prépondérance des minéraux dont la place dans l'ensemble des exportations tombe de 81,3 % à 79,2 %.

La répartition géographique des exportations congolaises entre les différents pays clients est très concentrée et relativement stable au cours de la période. La plus grande partie des exportations est destinée aux pays de la Communauté

Tableau 59.

EXPORTATIONS DES PRODUITS VEGETAUX ET ANIMAUX
CONTROLES PAR LA SOCIETE CONGOLAISE DE SURVEILLANCE, 1965-1969 ¹

Produits	1965	1966	1967	1968	1967 1er sem.	1968 1er sem.	1969 1er sem.
<i>Bois (en m³) :</i>							
Grumes	70.217	82.306	64.661	49.580	28.329	26.932	21.917
Sciés	35.039	36.737	30.578	36.059	15.613	18.647	16.207
Placages	46.158	47.238	33.070	43.286	19.669	18.423	19.078
Total bois ...	151.414	166.281	128.309	128.925	63.611	64.002	57.202
<i>Autres produits (tonnes métr.) :</i>							
Café Robusta	16.785	24.515	32.451	41.192	17.080	19.801	13.306
Caoutchouc	22.875	27.450	30.163	40.117	15.247	18.282	15.656
Huile de palme	81.805	83.883	115.437	158.843	60.539	74.514	66.478
Huile de palmistes	32.898	31.870	41.778	54.814	22.961	28.046	20.698
Noix de palmistes	—	—	4.100	2.200	3.800	2.200	—
Tourteaux de palmistes	37.144	30.694	44.910	44.908	23.810	25.546	28.026
Tourteaux de coton	1.028	691	1.166	1.498	—	721	1.477
Glycérine	20	85	261	675	196	348	218
Coton	—	—	—	15	—	—	2.713
Fibres	4.335	2.651	1.325	35	813	—	1.736
Sacs neufs	442	710	180	17	135	17	—
Cacao	4.470	3.802	5.233	5.063	2.993	2.345	2.522
Copal	735	697	807	530	405	289	236
Ivoire	—	—	96	84	25	36	43
Bananes	6.976	7.121	4.639	3.083	3.067	2.235	483
Rauwolfia	147	240	344	620	98	399	314
Divers	1.108	—	—	314	—	28	376
Total autres produits ...	210.768	214.409	282.890	354.008	151.169	174.807	154.282

¹ A l'exclusion des exportations effectuées par l'est du pays; il s'agit notamment du thé et du café Arabica.

Tableau 60.

REPARTITION DES EXPORTATIONS PAR PRINCIPAUX PAYS DE DESTINATION ¹
(en millions de \$ U.S.)

	1966	1967	1968	1967		1968	
				1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.
1. C.E.E.	460,7	425,3	514,2	215,2	210,1	265,7	248,5
U.E.B.L.	309,5	255,5	325,2	128,7	126,8	170,8	154,4
France	55,1	58,2	58,0	33,0	25,2	28,6	29,4
Italie	51,3	64,6	68,6	28,7	35,9	34,8	33,8
Allemagne	35,5	36,3	46,5	19,0	17,3	22,7	23,8
Pays-Bas	9,3	10,7	15,9	5,8	4,9	8,8	7,1
2. U.S.A. et Canada	50,5	45,5	47,0	17,1	28,4	23,5	23,5
3. Grande-Bretagne	28,2	32,1	42,5	16,2	15,9	22,0	20,5
4. Autres pays de l'O.C.D.E.	14,2	12,7	19,7	1,7	11,0	11,9	7,8
Sous-total O.C.D.E. ...	553,6	515,6	623,4	250,2	265,4	323,1	300,3
5. Destinations diverses	16,4	11,3	6,5	5,4	5,9	3,5	3,0
Total ...	570,0	526,9	629,9	255,6	271,3	326,6	303,3

Source : Direction of Trade et O.C.D.E.

¹ D'après les statistiques des pays importateurs de produits congolais. Ces chiffres sont donc exprimés à la valeur C.I.F. ports étrangers.

Economique Européenne : 81,6 % en 1968 contre 80,8 % en 1966. La part de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'élève à 51,6 % en 1968 au lieu de 54,3 % en 1966. Quatre pays améliorent légèrement leur position : la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas.

II. Les importations.

Après avoir connu une diminution de 12,5 % en 1967, les importations — telles qu'elles sont enregistrées dans les statistiques des pays fournisseurs — se sont accrues de 26 % en 1968. Le montant global est, en effet, passé de 252,6 millions de dollars en 1966 à 278,6 millions en 1968 après avoir fléchi à 221,1 millions en 1967.

Sur la base d'une ventilation détaillée des importations par nature des biens qui n'est disponible que pour les approvisionnements en provenance des 19 pays membres de l'O.C.D.E., il semble que les accroissements les plus importants se sont produits dans les catégories relatives aux machines et au matériel de transport. Cette catégorie s'est, en effet, accrue de 26 % par rapport à 1966 et elle représente 38 % du total des importations en 1968 contre 36 % en 1966 et en 1967.

Les importations de produits alimentaires ont diminué entre 1966 et 1968 passant de 36,7 millions de dollars à 33,2 millions en raison de l'augmentation de la production de riz et de maïs au Congo. Leur part dans la valeur totale des importations passe de 16 % à 12 %. D'autres marchandises de grande consommation comme les vêtements, qui sont rangés parmi les articles manufacturés, connaissent une forte augmentation.

Les approvisionnements en matières premières brutes et les produits chimiques destinés à l'industrie locale se sont améliorés dans une très large mesure mais leur part relative dans l'ensemble du commerce ne s'est pas accrue.

La répartition géographique des importations congolaises est plus diversifiée que celle des exportations. Les importations en provenance de la Communauté Economique Européenne se sont accrues très sensiblement tant en volume qu'en importance relative. Elles sont en effet passées de 130,8 millions de dollars à 163,9 millions entre 1966 et 1968 soit de 51,8 % des importations totales à 58,8 %. Tous les pays améliorent leur position sauf l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dont la part dans le total passe de 26 à 25 %. La

Tableau 61.

IMPORTATIONS DU CONGO EN PROVENANCE DES PAYS DE L'O.C.D.E., 1966-1968
(en millions de \$ U.S.)

	1966	1967	1968	1967		1968	
				1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.
1. Produits alimentaires et animaux vivants	36,7	28,0	33,2	18,9	9,1	20,6	12,6
2. Boissons et tabacs	3,9	5,6	4,4	4,8	0,8	2,9	1,5
3. Matières brutes non comestibles, carburants non compris ..	5,0	5,8	6,8	1,2	4,6	2,4	4,4
4. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes ...	4,9	4,6	3,7	2,3	2,3	1,8	1,9
5. Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	0,6	0,6	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
6. Produits chimiques	19,6	18,1	23,1	9,9	8,2	11,4	11,7
Produits médicaux et pharmaceutiques	7,9	8,1	8,9	4,6	3,5	4,5	4,4
7. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première	54,9	47,1	64,0	27,1	20,0	30,5	33,5
Caoutchouc manufacturé, n.d.a.	3,7	4,3	7,4	1,6	2,7	3,7	3,7
Filés, tissus, articles textiles façonnés et produits connexes ..	24,5	22,4	25,8	14,5	7,9	12,1	13,7
Fer et acier	10,1	8,6	9,9	4,7	3,9	4,5	5,4
Articles manufacturés en métal n.d.a.	8,9	6,3	12,1	3,1	3,2	6,3	5,8
8. Machines et matériel de transport	82,2	75,0	103,5	38,9	36,1	39,6	63,9
Machines, à l'exception des machines électriques	37,4	20,6	39,6	11,0	9,6	16,5	23,1
Machines et appareils électriques	15,8	12,1	17,4	6,8	5,3	7,3	10,1
Matériel de transport	29,0	42,4	46,5	21,1	21,3	15,8	30,7
Autos pour transport de personnes, sauf autobus	(5,3)	(4,9)	(6,3)	(2,8)	(2,1)	(2,9)	(3,4)
9. Articles manufacturés divers ..	16,1	16,4	28,6	9,3	7,1	13,7	14,9
Vêtements	7,1	6,3	14,6	3,6	2,7	7,8	6,8
10. Articles et transactions non classés par catégories	4,2	5,2	4,3	2,9	2,3	2,2	2,1
Total ...	228,1	206,4	272,0	115,7	90,7	125,3	146,7
Indices des importations base 1966 = 100	100,0	90,5	119,2	101,4	79,5	109,9	128,6

Source : O.C.D.E. : Commerce par produits : exportations, analyse détaillée par produits.

progression des pays de la C.E.E., de la Grande-Bretagne et des autres pays membres de l'O.C.D.E., dont le Japon, s'est faite en partie au détriment des Etats-Unis.

Tableau 62

**REPARTITION DES IMPORTATIONS DU CONGO
PAR PRINCIPAUX PAYS FOURNISSEURS ¹**

(en millions de \$ U.S.)

	1966	1967	1968	1967		1968	
				1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.
1. C.E.E.	130,8	120,0	163,9	62,3	57,7	73,0	90,9
U.E.B.L.	65,8	50,9	69,6	26,0	24,9	31,5	38,1
France	17,4	21,8	28,7	8,8	13,0	10,2	18,5
Italie	15,5	20,4	19,2	12,2	8,2	12,1	7,1
Allemagne	22,7	19,3	30,2	10,9	8,4	12,2	18,0
Pays-Bas	9,4	7,6	16,2	4,4	3,2	7,0	9,2
2. U.S.A. et Canada	60,4	49,7	52,3	30,4	19,3	27,4	24,9
3. Grande-Bretagne	13,9	19,6	19,3	13,7	5,9	8,3	11,0
4. Autres pays de l'O.C.D.E.	23,0	17,1	36,5	9,3	7,8	16,6	19,9
Sous-total O.C.D.E. ...	228,1	206,4	272,0	115,7	90,7	125,3	146,7
5. Provenances diverses	24,5	14,7	6,6	12,5	2,2	3,7	2,9
Total ...	252,6	221,1	278,6	128,2	92,9	129,0	149,6

Source : Direction of Trade et O.C.D.E.

¹ D'après les statistiques des exportateurs de produits vers le Congo.

III. La balance commerciale.

La balance commerciale, y compris la valeur du fret et des assurances imputée aux exportations, s'est améliorée en 1968 par rapport à 1967 et à 1966. Sur la base des chiffres présentés par les pays étrangers et compte non tenu des

Tableau 63.

BALANCE COMMERCIALE, 1966-1968

(en millions de \$ U.S.)

Périodes	Exportations ¹	Importations ²	Solde
1966	570,0	252,6	+ 317,4
1967	526,9	221,1	+ 305,8
1968	629,9	278,6	+ 351,3
1967 1 ^{er} semestre	255,6	128,2	+ 127,4
2 ^e semestre	271,3	92,9	+ 178,4
1968 1 ^{er} semestre	326,6	129,0	+ 197,6
2 ^e semestre	303,3	149,6	+ 153,7

Source : Direction of Trade, F.M.I. et B.I.R.D.

¹ D'après les statistiques des pays importateurs de produits congolais (valeur C.I.F.).² D'après les statistiques des pays fournisseurs du Congo (valeur F.O.B.).

corrections à apporter en matière de frais de transport, le solde positif s'est établi à 351,3 millions de dollars en 1968, contre 305,8 millions en 1967 et 317,4 millions en 1966. Cette amélioration résulte du fait que la progression des exportations a été beaucoup plus importante que celle des importations en 1968.

CHAPITRE III

L'ASSISTANCE EXTERIEURE

L'assistance extérieure apportée au Congo par les organisations internationales et certains gouvernements étrangers, continue à être importante. Son montant a cependant diminué très sensiblement au cours des quatre dernières années et sa structure s'est modifiée considérablement.

En 1968, le montant de l'assistance extérieure s'est chiffré à 60 millions de dollars, contre 73 millions en 1967, 87 millions en 1966 et près de 100 millions en 1965. Pour le premier semestre de 1969, il a été estimé à 26 millions de dollars, ce qui équivaut, sur base annuelle, à une nouvelle diminution.

La diminution de l'aide extérieure doit être mise en rapport avec l'amélioration de la position de la balance des paiements. En effet, jusqu'en 1966, la plus grande partie de l'aide extérieure a pris la forme d'un soutien à la balance des paiements. Ce soutien a diminué à mesure où s'accroissaient les recettes d'exportation. Depuis la libéralisation des importations, cette forme d'aide est devenue moins adaptée aux besoins du pays. De plus, les modalités d'octroi de l'aide à l'importation ont changé au cours des trois dernières années dans un sens moins favorable au Congo. En 1966, près de la moitié de cette aide, soit 23,8 millions de dollars sur un total de 46,6 millions, avait été accordée sous forme de dons. En 1968 et au premier semestre de 1969, cette aide a été octroyée principalement sous forme de prêts.

La diminution du volume global et la modification des formes de l'assistance extérieure se situent, en premier lieu, au niveau de l'assistance du gouvernement des Etats-Unis. Cette assistance est tombée de 43,9 millions de dollars en 1966 à 19,5 millions de dollars en 1968 et à 3,3 millions de dollars au premier semestre

de 1969. Cette évolution est imputable non seulement aux restrictions apportées par les Etats-Unis au programme d'aide, pour des raisons de balance des paiements, mais également à des facteurs propres au Congo, qui ont été évoqués ci-dessus. Les dépenses de coopération effectuées par la Belgique ont fléchi de

Tableau 64.

ASSISTANCE EXTERIEURE AU CONGO, 1966-1969 ¹

(en milliers de dollars)

Origine	1966	1967	1968	1969 4 1er sem.
<i>Assistance multilatérale :</i>	<i>10.688</i>	<i>12.478</i>	<i>10.684</i>	<i>7.614</i>
Nations Unies ²	8.672	8.694	7.138	3.537
Communauté Economique Européenne .	2.016	3.784	3.546	4.077
<i>Assistance bilatérale :</i>	<i>76.807</i>	<i>60.381</i>	<i>48.996</i>	<i>18.358</i>
U.S.A. ³	43.874	27.109	19.474	3.330
Belgique	24.423	23.610	20.647	10.450
France	3.891	4.498	5.281	2.634
Italie	...	1.450	1.468	730
Canada	680	600	790	360
Danemark	630	687	749	341
République Fédérale d'Allemagne	2.852	2.060	259	253
Royaume-Uni	267	183	136	—
Pays-Bas	65	134	91	231
Suisse	125	50	101	29
Total ...	87.495	72.859	59.680	25.972

Sources :

- Nations Unies : Représentant-Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement à Kinshasa.
- C.E.E. : Situation des projets du F.E.D., Direction du Fonds Européen de Développement (cf. : tableau 68).
- Etats-Unis : USAID, Report on Economic Assistance, office of the Controller, (rubriques A et B du tableau 70).
- Belgique : Office de la Coopération au Développement.
- France, Italie, Canada, Danemark, Suisse, Pays-Bas : Ambassades respectives à Kinshasa.
- République Fédérale d'Allemagne : Kreditanstalt für Wiederaufbau.
- Royaume-Uni : Banque Nationale du Congo.

¹ Ne comprend que l'aide au gouvernement, dans la mesure où cette aide a pu être recensée et chiffrée, et dont on a exclu, dans la mesure du possible, certains frais administratifs et opérationnels divers. L'aide au secteur privé, notamment par le canal des organisations religieuses, n'est pas comprise; elle peut être évaluée à 1.000.000 zaires en 1968.

² Comprend les dépenses financées par les sources conventionnelles des Nations Unies, par les Institutions spécialisées et par les sources non conventionnelles, notamment les « Fonds-en-dépôt » versés principalement par les Etats-Unis et, accessoirement, par le Canada et le PNUD. Ne comprend pas les dépenses en monnaie locale financées par le Gouvernement congolais.

³ Non compris, en principe, l'aide apportée par le canal de l'O.N.U.

⁴ Chiffres provisoires ou estimés.

24,4 millions de dollars en 1966 à 20,6 millions en 1968. L'assistance des Nations Unies a évolué dans le même sens : de 8,7 millions en 1966, elle a diminué à 7,1 millions en 1968.

Les effectifs de l'assistance technique ont diminué de manière plus marquée que le coût de la coopération technique; ce qui signifierait que la rémunération moyenne du personnel de l'assistance technique s'est élevée à la suite notamment des améliorations de la qualification. L'enseignement secondaire et universitaire continue à absorber plus de la moitié des effectifs. Il y a lieu de mentionner ici

Tableau 65.

FORMES DE L'ASSISTANCE EXTERIEURE AU GOUVERNEMENT CONGOLAIS, 1966-1969 ¹
(en milliers de dollars)

	1966	1967	1968	1969 1er sem.
Aide à l'importation ²	46.642	28.119	20.678	4.033
dont : dons	(22.809)	(2.912)	(5.870)	(827)
prêts	(23.833)	(15.207)	(14.808)	(3.206)
Assistance financière à des projets	8.538	10.662	7.670	6.339
dont : dons	(8.048)	(9.177)	(7.595)	(6.274)
prêts	(490)	(1.485)	(75)	(65)
Coopération technique	28.998	30.783	28.447	14.214
Bourses d'études et de stage	3.317	3.295	2.885	1.386
Total ...	87.495	72.859	59.680	25.972
dont : dons ³	(63.172)	(46.167)	(44.797)	(22.701)
prêts	(24.323)	(26.692)	(14.883)	(3.271)

¹ Sources et notes, voir tableau 61.

² Principalement des marchandises.

³ Y compris les dons de produits alimentaires du Gouvernement des Etats-Unis accordés à des institutions philanthropiques.

Tableau 66.

REPARTITION DES EFFECTIFS DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE PAR SECTEUR,
1966-1968 ¹

	1966	1967	1968
Administration générale ²	33	49	27
Justice	64	54	6
Affaires intérieures ³	165	117	64
Affaires sociales	51	49	30
Economie et finances	137	92	55
Agriculture ⁴	100	110	115
Terres, mines, énergie ⁵	59	44	39
Transports et communications ⁶	219	174	139
Postes, télégraphe, téléphone	61	46	19
Travaux publics ⁷	114	101	56
Santé publique	380	347	287
Enseignement ⁸	1.427	1.290	1.140
Services divers ⁹	1	10	13
Total ...	2.811	2.483	1.990

Sources : voir tableau 61.

¹ Il s'agit de la répartition recensée. Cette ventilation ne correspond pas strictement à la division administrative en vigueur au Congo. Ainsi, les effectifs de certains instituts spécialisés, rattachés à l'O.N.R.D. (ex. I.N.E.A.C., Institut Géographique Congolais) ont été répartis dans les domaines de leur spécialité. Par ailleurs, les effectifs ne comprennent pas l'assistance militaire.

² Y compris certaines fonctions politiques, l'O.N.R.D., la recherche scientifique ainsi que certains effectifs non ventilés qui relèvent, probablement, des affaires intérieures.

³ Y compris l'information.

⁴ Y compris l'I.N.E.A.C.

⁵ Y compris l'Institut Géographique Congolais.

⁶ Y compris l'Otraco.

⁷ Y compris l'urbanisme.

⁸ Y compris l'enseignement supérieur.

⁹ Regideso seule.

que, pour compenser la diminution de l'assistance technique extérieure, le Congo a recruté lui même des assistants techniques en nombre croissant, notamment pour l'enseignement et la magistrature. Le nombre d'enseignants engagés ainsi sous contrat du gouvernement congolais est passé de 1.373 au cours de l'année scolaire 1967-1968 à environ 2.000 au cours de l'année scolaire 1969-1970.

I. Assistance multilatérale.

1. Les Nations Unies.

Les dépenses de l'assistance des Nations Unies au Congo sont constituées presque exclusivement par de la coopération technique. Après s'être stabilisées

Tableau 67.

COUT DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES AU CONGO, 1966-1969

(en milliers de dollars)

Sources de financement des dépenses	1966	1967	1968	1969 5
1. Sources conventionnelles :				
a) Programme des Nations Unies pour le développement :				
Secteur assistance technique ¹	988	753	718	775
Secteur Fonds spécial	1.555	2.283	2.136	3.587
b) Programme régulier des institutions spécialisées ²	443	669	648	762
c) Budgets spéciaux :				
Fonds Monétaire International	80	46	92	46
UNICEF	90	—	127	127
Protection de l'enfance (U.I.P.E.)	39	—	61	45
Haut Commissariat pour les Réfugiés .	—	—	78	78
2. Sources non conventionnelles :				
Programme conjoint Nations Unies-Etats-Unis	2.990	—	—	—
Fonds-en-dépôts	2.100	4.717	3.068	1.657
Autres ³	387	(226)	210	...
3. Dépenses totales en monnaies étrangères (1 + 2)	8.672	8.694	7.138	7.077
4. Dépenses en monnaie locale financées par le Congo ⁴	2.806	3.164	1.016	1.415
Total des dépenses (3 + 4) ...	11.478	11.858	8.154	8.492

Source : Rapports du Représentant-Résident des Nations Unies à Kinshasa.

¹ PEAT jusqu'en 1966.

² N. U., BIT, OMS, UNESCO.

³ Y compris notamment l'Unité Médicale Suisse.

⁴ Equivalent en dollars.

⁵ Prévisions.

en 1966 et 1967 autour de 8,7 millions de dollars, elles se sont contractées en 1968 pour se chiffrer à 7,1 millions de dollars. Pour 1969, on prévoit le même montant. Ces dépenses sont financées principalement par le programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.), et dans une moindre mesure, par les programmes réguliers ou spéciaux des agences spécialisées, notamment l'Organisation Mondiale de la Santé, l'UNESCO, le F.M.I., l'UNICEF, l'U.I.P.E. et le Haut Commissariat pour les Réfugiés. Il y a lieu d'y ajouter les postes d'experts financés par les sources dites « non conventionnelles », principalement les « Fonds-en-Dépôt », auxquels contribuent les Etats-Unis et le Canada. Les programmes d'assistance réalisés sous l'égide des Nations Unies s'assortissent d'une contribution en monnaie locale du gouvernement congolais. En 1968, cette contribution s'est élevée à l'équivalent de 1 million de dollars et en 1969, à l'équivalent de 1.4 million de dollars.

2. La Communauté Economique Européenne.

En 1968, les dépenses effectuées dans le cadre de l'assistance financière du Fonds Européen de Développement, sous forme de dons non remboursables, se sont élevées à 3,5 millions de dollars, contre 3,8 millions de dollars en 1967 et 2 millions de dollars en 1966. Au premier semestre de 1969, elles totalisent déjà 4,1 millions de dollars. Elles concernent des travaux d'infrastructure, des projets agricoles et des investissements durables dans le secteur de l'enseignement.

Tableau 68.

DEPENSES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT, 1966-1969 (en milliers de dollars)

	1966	1967	1968	1969 1er sem.
Premier fonds (1959-1964) (projets économiques - sociaux)	1.604	2.020	1.585	766
Deuxième fonds (1964-1969)	412	1.764	1.961	3.311
Investissements économiques et sociaux	159	1.312	1.098	2.684
Assistance technique liée	133	91	7	40
Frais de contrôle	10	17	163	2
Coopération technique générale	110	344	693	585
Total général ...	2.016	3.784	3.546	4.077

Source : Situation des projets du F.E.D., Communautés Européennes, Direction du Fonds Européen de Développement.

Au 30 juin 1969, les engagements financiers contractés par le F.E.D. en faveur du Congo s'élevaient à 60,6 millions de dollars dont 19,6 millions prove-

naient du premier Fonds et 41 millions du deuxième Fonds. Les utilisations sur ces montants respectifs se chiffraient à 13,5 millions ou 68,8 % et à 7,5 millions ou 18,4 %. De manière générale, il faut souligner que le degré d'utilisation par le Congo de l'aide financière du F.E.D. est très inférieur à celui qu'on retrouve pour l'ensemble des interventions du F.E.D.

Tableau 69.

PROJETS DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT AU CONGO

(situation au 30 juin 1969)

	Engagement initial		Marchés et contrats passés		Solde engagement initial non encore utilisé + suppl. autorisés		Total engagements	Dépenses effectuées au 30 juin 1969	Degré d'utilisation 30 juin 1969
	Nombre de projets	Milliers de dollars	Nombre	Milliers de dollars	Milliers de dollars	Milliers de dollars	Milliers de dollars	(7) en % de (6)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)		
Premier Fonds	16	18.611	91	18.668	937	19.605	13.481	68,8	
Deuxième Fonds	27	40.961	115	22.378	18.583	40.961	7.546	18,4	
1. Investissements économiques et sociaux	8	36.177	55	19.051	17.126	36.177	5.253	14,5	
2. Assistance technique liée	13	563	13	377	186	563	339	60,2	
3. Frais de contrôle technique	—	973	—	222	751	973	192	19,7	
4. Coopération technique générale .	6	3.248	47	2.728	520	3.248	1.762	54,2	
Total général ...	43	59.572	206	41.046	19.520	60.566	21.027	34,7	

Sources : Situation des projets du F.E.D., Communautés Européennes, Direction du Fonds Européen de Développement.

3. La BIRD et ses sociétés affiliées.

La Banque Mondiale et ses sociétés affiliées qui n'avaient plus effectué d'opérations au Congo depuis 1960, à l'exception du versement en 1965 du reliquat d'emprunts négociés avant l'indépendance, ont mis en œuvre, en 1969, trois projets d'assistance en collaboration avec le PNUD et le gouvernement congolais. Le premier de ces projets concerne l'étude de l'entretien et de la remise en état du réseau routier. Il comporte un crédit de 6 millions de dollars alloué par l'Association Internationale de Développement et un don de la BIRD de 200.000 dollars pour l'assistance technique. La Banque Mondiale sera l'agent d'exécution de l'ensemble du projet, y compris de la partie financée par le PNUD. Le deuxième

projet consiste dans l'étude du fonctionnement de l'Otraco. Enfin, un groupe de cinq économistes de la Banque Mondiale a pour mission de participer à l'étude et à la préparation du budget d'investissement pour l'année 1970. Par ailleurs, il faut mentionner que, depuis 1967, la Banque Mondiale assiste les autorités congolaises dans la mise sur pied de la Société Congolaise de Financement du Développement.

II. Assistance bilatérale.

1. Etats-Unis.

Au cours des dernières années, en particulier depuis la réforme monétaire et la libéralisation des importations, l'assistance économique et financière des Etats-Unis au Congo s'est considérablement réduite. Les raisons de cette évolution ont été évoquées plus haut.

Tableau 70.

ASSISTANCE ECONOMIQUE DES ETATS-UNIS AU CONGO, 1966-1969

(en milliers de dollars)

	1966	1967	1968	1969 1er sem.	Total cumulé au 30 juin 1969
A. Assistance à l'importation	42.777	26.657	19.180	3.068	307.585
Aide financière ¹	22.107	11.301	6.359	2.119	162.494
Dons en espèces et en marchandises .	1.579	189	43	— 94	120.828
Crédits remboursables en dollars	20.528	11.112	6.316	2.213	41.666
Aide agricole ²	20.670	15.356	12.821	949	145.091
Ventes contre monnaie locale	17.470	—	—	—	85.000
Secours d'urgence	234	1	—	—	16.346
Dons à des institutions	1.693	1.506	4.334	—	19.187
Crédits remboursables en dollars	1.273	13.849	8.487	949	24.558
B. Assistance financière à des projets	1.097	452	294	262	10.210
Bourses de stages et d'études	53	74	82	65	2.224
Autres	1.044	378	212	197	7.986
C. Soutien des Nations Unies au Congo ³ ...	3.015	5.947	1.486	1.680	29.280
Fonds pour le Congo	1.000	—	—	—	10.000
Programme conjoint E.U. - N.U.	1.315	3.197	736	—	12.000
Fonds-en-dépôt	—	2.750	750	1.680	5.180
Autres	700	—	—	—	2.100
D. Frais administratifs et divers	464	562	481	261	4.427
Total général ...	47.353	33.618	21.441	5.271	351.502

Source : USAID, Report on Economic Assistance, Office of the controller.

¹ Biens et produits non agricoles (« Import-Support »).

² Biens et produits agricoles (« PL 480 »).

³ Montants repris en principe dans l'assistance multilatérale des N.U. (cfr. tableau 67).

En 1968, l'assistance américaine, non compris l'aide apportée par le canal de l'ONU et les frais d'administration, a totalisé 19,5 millions de dollars contre 27,1 millions de dollars en 1967 et 43,9 millions de dollars en 1966. La diminution globale se retrouve dans les différentes composantes. Comme dans le passé, la plus grande partie de l'aide a pris la forme d'une assistance à l'importation en produits industriels et agricoles. En ce qui concerne les modalités de cette assistance, les dons, ont été graduellement remplacés, depuis 1966, par des prêts. Les montants représentatifs de l'aide à l'importation donnent lieu, exception faite des dons aux institutions philanthropiques privées, à des fonds de contrepartie en monnaie locale. Les autres formes de l'assistance américaine ont également diminué, à savoir les dons directs en devises destinés à la réalisation de projets de développement spécifiques, et la contribution au financement du programme de coopération technique des Nations Unies. Les renseignements du premier semestre de 1969 indiquent une nouvelle régression de l'aide des Etats-Unis.

2. Belgique.

La coopération de la Belgique prend essentiellement la forme d'une assistance technique et de bourses d'études. Les dépenses liées à cette coopération ont été évaluées en 1968 à 20,6 millions de dollars, ce qui donne à la Belgique la première place en 1968, parmi les pays qui apportent leur concours à l'économie congolaise. Elles sont cependant en diminution puisqu'elles avaient atteint 23,6 millions de dollars en 1967 et 24,4 millions de dollars en 1966. Cette évolution se reflète dans la régression des effectifs mis à la disposition du Congo qui, de 1.900 environ à la fin de 1966, sont tombés successivement à 1.650 en 1967 et à 1.300 en 1968. Plus des deux tiers de ces effectifs sont concentrés dans l'enseignement. Pour 1969, on prévoit une légère augmentation.

3. France.

La valeur globale de l'assistance octroyée par la France a augmenté successivement en 1967 et 1968, passant de 3,9 millions de dollars en 1966 à 4,5 millions de dollars en 1967 et à 5,3 millions de dollars en 1968. Cette aide très diversifiée comprend, par ordre d'importance, une assistance en personnel — notamment dans le secteur de l'enseignement, des transports, des mines et de l'économie — l'octroi de bourses d'étude et de subventions à des projets d'intérêt public.

4. Autres assistances.

Les assistances apportées au Congo en 1967 et en 1968 par d'autres pays sont moins importantes : l'Italie octroie une assistance en personnel; le Canada, un soutien en marchandises et en personnel; le Danemark, une coopération à la gestion d'un hôpital à Kinshasa; la République Fédérale d'Allemagne, une assistance sous forme de prêts à moyen terme à taux réduits pour le financement de projets; les Pays-Bas, une aide financière à des projets et la Suisse, une assistance en personnel médical. L'assistance du Royaume-Uni a consisté en l'utilisation du reliquat d'un don en marchandises accordé en 1966. Enfin, la République de Chine, non reprise au tableau, a apporté à l'agriculture un soutien important en personnel.

Par ailleurs, il y a lieu d'ajouter à l'assistance gouvernementale dont a bénéficié le Congo, celle qui est fournie par des organisations religieuses. Cette aide est estimée à 0,8 million de dollars en 1968.

CHAPITRE IV

L'ENDETTEMENT EXTERIEUR

Selon des estimations provisoires, la dette du Congo libellée en devises, qui n'avait connu qu'un accroissement modéré au cours des six premières années après l'accession du pays à l'indépendance, s'est accrue considérablement en 1967 et en 1968 à la suite de l'augmentation des achats à l'étranger de l'Etat et des entreprises publiques sous forme de conventions à paiements différés sur plu-

Tableau 71.

DETTE EXTERIEURE DU CONGO, 1966-1969
(contrevaieur en millions de zaïres au cours de 1 zaïre = 2 \$ U.S.)

	Au 31-12-1966 1	Au 31-12-1967	Au 31-12-1968	Au 30-6-1969
I. Dette extérieure publique	97,9	124,4	155,2	154,1
1. Dette directe	94,4	109,3	132,5	132,7
A. Dette financière	90,2	102,5	108,5	109,3
a) Fonds belgo-congolais	67,5	66,4	64,9	64,3
b) Emprunts USAID	11,6	24,1	31,5	33,0
c) Emprunts B.I.R.D.	5,7	5,2	4,3	3,7
d) Emprunts allemands	2,3	3,0	2,8	2,7
e) Autres emprunts	3,1	3,8	5,0	5,6
B. Dette commerciale	4,2	6,8	24,0	23,4
2. Dette indirecte 2	3,5	15,1	22,7	21,4
II. Dette extérieure privée 3	2,8	3,9	4,4	4,2
1. Crédits fournisseurs	0,8	1,9	4,0	4,0
2. Arriérés commerciaux	2,0	2,0	0,4	0,2
Total général (I + II) ...	100,7	128,3	159,6	158,3

1 Les montants de 1966 ont été exprimés en millions de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

2 Dette contractée par les entreprises publiques avec la garantie de l'Etat.

3 Dettes relatives à des importations effectuées avant l'instauration du contrôle de change, le 3 octobre 1960.

sieurs années. L'encours global est passé de 100,7 millions de zaïres à la fin de 1966 ⁽¹⁾ à 128,3 millions de zaïres à la fin de 1967 et à 159,6 millions de zaïres à la fin de 1968, ce qui correspond à des accroissements successifs de 27,4 % et de 24,4 %. Au premier semestre de 1969, l'endettement s'est stabilisé à un niveau voisin de celui atteint à la fin 1968.

I. La dette extérieure publique.

L'endettement direct et indirect de l'Etat a été estimé provisoirement à 155,2 millions de zaïres au 31 décembre 1968, contre 124,4 et 97,9 millions à la fin des années 1967 et 1966. Au premier semestre de 1969, il s'est très légèrement réduit pour se chiffrer à 154,1 millions de zaïres au 30 juin 1969, par suite d'un recours moindre aux ressources extérieures et de remboursements accrus. La part de l'endettement direct s'élève à 86 % au 30 juin 1969, contre 85,3 % au 31 décembre 1968, 87,9 % au 31 décembre 1967 et 96,4 % au 31 décembre 1966.

Depuis 1967, les charges en principal et intérêts de la dette extérieure de l'Etat se sont fortement accrues par suite, d'une part, de l'expiration des délais de grâce dont étaient assortis la plupart des emprunts financiers contractés à l'étranger depuis l'indépendance et, d'autre part, de l'accumulation des crédits fournisseurs comportant le plus souvent des échéances rapprochées.

1. La dette directe.

La dette directe est passée de 94,4 millions de zaïres au 31 décembre 1966 à 109,3 et à 132,5 millions de zaïres aux dates correspondantes de 1967 et de 1968. Son accroissement important en 1967 et en 1968, soit respectivement 15,8 % et 21,2 %, résulte principalement d'une part, de prélèvements importants sur des prêts à taux réduits octroyés par les Etats-Unis à titre de soutien de la balance des paiements et, d'autre part, du recours intensif à des crédits fournisseurs étrangers. Au premier semestre 1969, la dette directe est demeurée approximativement inchangée, les remboursements ayant été égaux aux prélèvements effectués sur les prêts financiers et aux nouveaux crédits commerciaux.

La dette financière proprement dite a été estimée sur la base des prélèvements effectués sur des emprunts existants ou nouveaux et des remboursements contractuellement prévus. Les mouvements de la dette ainsi calculés peuvent

⁽¹⁾ Les montants antérieurs au 23 juin 1967 ont été réévalués au cours de 1 zaïre = 2 dollars des Etats-Unis.

s'écarter du montant des opérations effectives portées en balance des paiements ou en finances publiques en raison des anticipations ou des retards de paiements qui se produisent par rapport au calendrier contractuel. Il a fallu, dans un certain nombre de cas, estimer dans les paiements relatifs à la dette, la partie qui concerne le remboursement du principal et celle qui a trait aux intérêts.

La dette commerciale qui se compose essentiellement des crédits fournisseurs étrangers consentis au gouvernement congolais est passée de 4,2 millions de zaïres à la fin de 1966 à 23,4 millions de zaïres à la fin de 1968. Elle a été estimée sur la base du montant des contrats passés par le gouvernement congolais avec des fournisseurs étrangers, dont on a déduit les acomptes et les remboursements prévus dans des contrats. Ainsi estimé, l'encours de

Tableau 72.

MOUVEMENTS DE LA DETTE DIRECTE DE L'ETAT LIBELLEE EN DEVISES
(contrevaieur en milliers de zaïres au cours de 1 zaïre = 2 \$ U.S.)

	1966 1	1967	1968	1969 1er semestre
A. Nouveaux crédits	17.179	18.982	34.895	4.751
Crédits financiers	12.160	14.242	8.023	1.988
Crédits commerciaux	5.019	4.740	26.872	p 2.763
Partie utilisée 2	2.510	4.879	13.170	6.115
B. Remboursements	2.800	4.059	11.745	4.534
Crédits financiers	1.775	1.887	2.052	1.157
Crédits commerciaux	1.025	2.172	9.693	3.377
C. Mouvement de la dette (A - B)	+14.380	+14.923	+23.150	+ 217
Dette financière	+10.385	+12.355	+ 5.971	+ 831
Dette commerciale	+ 3.995	+ 2.568	+17.179	- 614

1 Les montants de 1966 ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

2 Estimation.

l'endettement commercial correspond plus à une ligne de crédit, mise à la disposition de l'Etat Congolais plutôt qu'à un endettement effectif à l'égard de ces fournisseurs. En fait, l'endettement effectif se limite aux utilisations de cette ligne de crédit après déduction des remboursements opérés. Dans l'état actuel des informations disponibles, il n'a pas été possible de recenser avec précision le rythme de réalisation des importations et des travaux faisant l'objet de conventions avec des fournisseurs ou des entrepreneurs. Selon l'estimation qui a été faite dans l'élaboration de la balance des paiements et des comptes publics, les utilisations effectives s'étaleraient, dans la plupart des cas, sur une période de deux ans après la signature de la convention.

Les engagements les plus importants de l'Etat sous forme de crédits fournisseurs, portent sur le financement des travaux relatifs au barrage et à la centrale hydroélectrique d'Inga et sur les commandes passées à l'étranger par les Départements de la Défense Nationale, des Travaux Publics, de l'Agriculture et de l'Education Nationale.

Les charges en principal et intérêts de la dette extérieure directe de l'Etat sont en augmentation depuis 1967, parallèlement à l'encours de l'endettement de l'Etat. Elles s'établissent pour 1968 à près de 14,9 millions de zaïres, dont 11,7 millions représentent le montant des amortissements et 3,2 les intérêts. Ces charges correspondent à environ 5 % des recettes d'exportations et 8 % des recettes courantes du Trésor. Dans le total des amortissements, plus de 9,9 millions de zaïres représentent la charge de la dette financière. Pour le premier semestre 1969, les charges atteignent 4,5 millions de zaïres dont 3,3 millions au titre de la dette financière et 1,2 millions au titre de la dette commerciale. Selon des projections établies sur base de l'endettement extérieur direct de l'Etat au 31 décembre 1968, on estime que la charge de la dette publique financière continuera à s'accroître jusqu'en 1973, tandis que la charge de la dette commerciale se réduira par suite de l'apurement progressif de la plupart des crédits, dans la mesure où le montant des nouveaux crédits sera inférieur aux charges annuelles des engagements antérieurs.

2. La dette indirecte.

A l'endettement direct de l'Etat s'ajoutent les crédits fournisseurs contractés à l'étranger par des entreprises publiques ou semi-publiques — notamment l'Otraco, Air-Congo, la Socir, le B.C.K. — auxquelles l'Etat a accordé sa garantie. L'encours net de ces crédits a évolué d'une manière parallèle à la dette commer-

Tableau 73.

MOUVEMENTS DE LA DETTE INDIRECTE LIBELLEE EN DEVISES (en milliers de zaïres au cours de 1 zaïre = 2 \$ U.S.)

	1966 1	1967	1968	1969 1er semestre p
A. Nouveaux crédits	1.094	12.179	11.124	—
Partie utilisée 2	547	6.637	11.661	2.781
B. Remboursements	55	595	3.471	1.359
C. Mouvements de la dette (A - B) ...	+ 1.039	+11.584	+ 7.653	- 1.359

1 Les montants de 1968 ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

2 Estimation.

ciale directe de l'Etat, passant de 3,5 millions de zaïres à la fin de 1966 à 22,7 millions de zaïres à la fin de 1968. Comme pour la dette commerciale directe, ces montants ne correspondent pas à un endettement effectif mais à la somme des conventions d'achats passées avec des fournisseurs.

Les autorités congolaises ont pris conscience des dangers d'un accroissement trop important de l'endettement extérieur de l'Etat. C'est pourquoi des mesures sévères ont été prises pour contrôler et freiner la conclusion des contrats avec l'étranger. Ainsi, tout contrat supérieur à 10.000 zaïres doit faire désormais l'objet d'un accord de la Commission Interministérielle Economique et Financière. Conjointement avec le Ministère des Finances, la Banque Nationale du Congo a entrepris une étude pour déterminer l'évolution future des charges et de l'encours de la dette extérieure afin de pouvoir définir une politique précise et prudente en matière de recours à des moyens extérieurs.

II. La dette extérieure privée.

Les engagements extérieurs du secteur privé sont constitués essentiellement par des crédits fournisseurs contractés en 1968. Ils ont été estimés, au 31 décembre 1968, à 4,4 millions de zaïres dont près de 0,4 million représente la dette relative à des importations effectuées avant l'instauration du contrôle de change le 3 octobre 1960. Sous réserve de renseignements complémentaires non encore disponibles, il apparaîtrait que la dette extérieure privée a reculé au premier semestre 1969 de 0,2 million de zaïres environ par rapport au 31 décembre 1968 par suite des remboursements opérés durant cette période.

CHAPITRE V

LA BALANCE DES PAIEMENTS ⁽¹⁾

Depuis juin 1967, la balance des paiements de la République Démocratique du Congo s'est considérablement renforcée. L'ensemble des relations avec l'extérieur a laissé un solde excédentaire considérable évalué à 77,5 millions de zaïres pour la période de deux ans qui s'est écoulée entre juin 1967 et juin 1969. Le solde général s'est établi successivement à 38,1 millions pour le second semestre 1967 et à 24,3 millions pour l'année 1968. Pour les six premiers mois de l'année 1969, il a atteint 15,1 millions; mais il a tendance à s'accroître à nouveau au second semestre 1969. Ces excédents répétés ont permis au pays d'accroître ses avoirs extérieurs; ceux-ci sont passés de 22,8 millions de zaïres à 60,9 millions au 31 décembre 1967, 85 au 31 décembre 1968 et à 100,3 millions au 30 juin 1969.

L'amélioration de la balance des paiements doit être mise en rapport avec l'évolution des transactions sur biens et services en 1967 et en 1968, tout particulièrement avec le développement des exportations et les mouvements des importations. Les recettes sur biens et services — qui sont constituées pour la majeure partie par les exportations — sont demeurées approximativement au même niveau en 1966 et en 1967 mais elles se sont accrues de 25,1 % en 1968, passant de 242,2 millions de zaïres en 1967 à 303,1 millions en 1968. Quant aux dépenses sur biens et services, elles ont diminué en 1967 d'abord, au premier semestre, du fait de restrictions plus sévères imposées par l'épuisement des réserves de change, ensuite, au second semestre, du fait du renchérissement des devises à la suite du changement de la parité de la monnaie. Ainsi, sans accroisse-

(¹) La Banque Nationale s'est efforcée de dresser une balance générale des paiements regroupant, selon la présentation du F.M.I., l'ensemble des opérations du Congo avec l'extérieur. La balance générale reprend, en effet, non seulement les règlements financiers qui transitent par le système bancaire congolais et affectent les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires mais aussi les transactions sur les crédits et l'aide extérieurs — prêts et dons en marchandises, bourses d'études et assistance technique — ainsi qu'une évaluation sur les opérations réalisées sur le marché parallèle.

ment des exportations, le solde des transactions sur biens et services est passé d'un déficit de 1,9 million de zaires en 1966 à un surplus de 11,1 millions en 1967. En 1968, le surplus a atteint 29,3 millions, la progression des exportations ayant été beaucoup plus importante que celle des dépenses en biens et services.

Une partie de l'excédent des opérations sur biens et services a été absorbée en 1967 et en 1968 par l'apparition, puis l'aggravation du déficit de la balance des transferts unilatéraux. Celui-ci résulte à la fois de la diminution de l'assistance extérieure et de l'augmentation du transfert des économies réalisées par le personnel expatrié des entreprises.

Les transactions en capitaux se sont développées en 1967 et en 1968 tant pour l'Etat que pour les entreprises, en raison de l'extension des crédits fournisseurs. Le solde de la balance des capitaux privés, négatif en 1966, devient légèrement excédentaire en 1967 (+ 4,3 millions de zaires) et en 1968 (+ 2,2 millions). L'excédent de la balance des capitaux publics s'atténue en 1967 et en 1968 par suite de la diminution des prêts américains.

Sans contester le rôle important joué par le cours ou le prix de vente du cuivre ⁽¹⁾ dans le redressement de la balance des paiements, il serait cependant erroné de lui en attribuer tout le mérite. En effet, il est certain que, sans la réforme monétaire et les mesures qui l'ont accompagnée, le Congo n'aurait pu accumuler des avoirs extérieurs car les recettes accrues auraient été immédiatement absorbées par les accroissements de dépenses provoqués par le développement de l'inflation. Or, depuis le 24 juin 1967, les autorités Congolaises, tout en instaurant un régime de libéralisation des échanges, se sont efforcées de maintenir la demande globale dans les limites compatibles avec un équilibre sain et durable de la balance des paiements. Certains observateurs ont même jugé trop sévère la politique suivie à cette fin par le Gouvernement en matière de salaires et de crédit. Par ailleurs, les secteurs d'exportation n'auraient pas bénéficié, sans la réforme monétaire, des effets d'encouragement indispensables qui ont permis l'augmentation de la production agricole et minière en 1968 et en 1969 et, par conséquent, une atténuation de la dépendance vis-à-vis des cours du cuivre. De plus, il faut souligner que la réforme monétaire ne visait pas à

(¹) L'effet du relèvement du prix de vente du cuivre sur les recettes en devises est plus important qu'il n'apparaît à première vue en observant l'augmentation du cours du cuivre sur le marché de Londres ou de Bruxelles. En effet, un relèvement des cours ne provoque pas immédiatement une hausse des prix de vente effectifs en raison du décalage qui s'établit généralement entre une modification des cours et la fixation des prix de vente. Il résulte de cette particularité propre au marché du cuivre que le prix de vente moyen de l'année 1966 est inférieur à la moyenne des cotations enregistrées durant cette année si bien que, en fait, le Congo a bénéficié, entre 1966 et 1968, d'une hausse sensible des prix de réalisation alors que les cours indiqués par les marchés — voir ci-dessus au chapitre I — ont connu une baisse de 1,6 %.

Tableau 74.

BALANCE DES PAIEMENTS DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

(en milliers de zaires au cours de 1 zaire = 2 \$ U.S.)

	Recettes			Dépenses			Soldes		
	1990	1997	1998	1990	1997	1998	1990	1997	1998
A. Transactions sur biens et services	249,2	242,2	303,1	251,1	231,1	273,8	- 1,9	+ 11,1	+ 29,3
1. Marchandises	238,5	232,5	289,5	153,1	133,6	154,8	+ 85,4	+ 98,9	+ 134,7
2. Or non monétaire	2,9	2,8	2,9	—	—	—	+ 2,9	+ 2,8	+ 2,9
3. Frets et assurances	2,1	2,9	3,4	30,1	23,8	30,2	+ 28,0	+ 20,9	+ 26,8
4. Autres transports	0,3	0,6	1,8	6,2	3,8	3,7	- 5,9	- 3,2	- 1,9
5. Voyages	0,5	0,4	0,3	3,7	7,0	8,2	- 3,2	- 6,6	- 7,9
6. Revenus d'investissements	3,4	1,6	1,1	9,8	5,2	7,6	- 6,4	- 3,6	- 6,5
7. Transactions des pouvoirs publics	1,1	0,5	2,0	34,2	37,1	47,3	- 33,1	- 36,6	- 45,3
8. Autres services	0,4	0,9	2,1	14,0	20,6	22,0	- 13,6	- 19,7	- 19,9
B. Transferts unilatéraux	29,7	25,8	26,6	24,9	33,5	40,6	+ 4,8	- 7,7	- 14,0
9. Transferts privés	3,5	3,7	4,3	23,9	30,0	38,2	- 20,4	- 26,3	- 33,9
10. Transferts de l'Etat	26,2	22,1	22,3	1,0	3,5	2,4	+ 25,2	+ 18,6	+ 19,9
C. Mouvements des capitaux privés	0,9	7,6	13,2	3,4	3,3	11,0	- 2,5	+ 4,3	+ 2,2
11. Crédits fournisseurs	0,9	7,6	13,2	0,1	0,6	3,5	+ 0,8	+ 7,0	+ 9,7
12. Autres capitaux	—	—	—	3,3	2,7	7,5	- 3,3	- 2,7	- 7,5
D. Mouvements des capitaux de l'Etat ...	20,2	20,5	21,3	4,0	7,7	13,0	+ 16,2	+ 12,8	+ 8,3
13. Crédits fournisseurs	2,5	4,9	13,3	1,0	2,2	9,7	+ 1,5	+ 2,7	+ 3,6
14. Autres emprunts à long terme ...	17,7	15,6	8,0	2,1	1,8	3,2 ¹	+ 15,6	+ 13,8	+ 4,8
15. Autres capitaux nets	—	—	—	0,9	3,7	0,1	- 0,9	- 3,7	- 0,1
E. Erreurs et omissions (nettes)	—	4,9	—	3,4	—	1,5	- 3,4	+ 4,9	- 1,5
Total (A à E) ...	300,0	301,0	364,2	286,8	275,6	339,9	+ 13,2	+ 25,4	+ 24,3
F. Mouvement des avoirs extérieurs nets .	—	—	—	—	—	—	- 0,1	+ 23,5	+ 35,1
dont : Banque Nationale du Congo ...	—	—	—	—	—	—	+ 13,3	+ 1,9	- 10,8
Banques de dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—

¹ Y compris le remboursement de bons du Trésor congolais, libellés en monnaie locale, détenus par une société non résidente.

réaliser un excédent de la balance des paiements mais seulement un équilibre extérieur sain et durable. Si la conjoncture des produits non ferreux a permis de réaliser des excédents substantiels, cela constitue un avantage supplémentaire qui a favorisé la restauration rapide d'un niveau de réserves correspondant à la dimension des échanges extérieurs du Congo et à la variabilité de ses recettes. Le niveau actuel garantit ainsi la poursuite d'un régime libéralisé des échanges à travers des périodes de fléchissement des cours des matières premières.

Tableau 75.

RELEVÉ DES OPERATIONS DE CHANGE, 1966-1969 ¹

(en millions de zaïres ²)

	1967	1968	1967		1968		1969
			1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.
A. Recettes	230,9	300,3	94,5	136,4	149,1	151,2	168,4
Exportations	222,8	285,4	90,5	132,3	142,3	143,1	157,6
Autres recettes	8,1	14,9	4,0	4,1	6,8	8,1	10,8
B. Dépenses							
1. Importations	84,2	122,0	50,9	33,3	49,5	72,5	79,4
2. Frais connexes	20,6	27,3	12,9	7,7	12,5	14,8	16,4
3. Autres transports et frais de voyage	8,7	10,3	4,2	4,5	4,7	5,6	1,9
4. Revenus et intérêts	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3
5. Opérations gouvernementales	30,1	45,2	16,6	13,5	25,4	19,8	20,2
6. Autres services	26,7	19,8	8,8	17,9	10,5	9,3	12,5
7. Capitaux privés	1,7	6,5	1,7	—	3,8	2,7	2,8
8. Transferts unilatéraux privés	22,6	36,0	9,3	13,3	20,2	15,8	18,3
9. Divers	—	5,8	—	—	2,1	3,7	2,5
Sous-total (1 à 9) ...	194,8	273,2	104,5	90,3	128,8	144,4	154,3
10. Opérations à ventiler ou à ajuster	9,3	2,8	1,4	8,0	3,2	— 0,4	— 1,0
Total (1 à 10) ...	204,1	276,0	105,9	98,3	132,0	144,0	153,3
C. Solde correspondant aux variations des avoirs extérieurs nets (A - B)	+26,8	+24,3	-11,4	+38,1	+17,1	+ 7,2	+15,1

¹ Ce relevé ne comporte que les règlements financiers qui affectent directement les avoirs extérieurs du Congo, à l'exclusion des transactions sur l'aide extérieure, les crédits fournisseurs et le marché parallèle. La répartition des dépenses entre les différents postes ne correspond pas nécessairement avec celle qui est présentée dans la balance des paiements.

² Pour les périodes antérieures au 24 juin 1967, les montants ont été réévalués sur la base du taux de change de 1 zaïre pour 2 \$ E.U.

I. Les transactions sur biens et services.

Les recettes sur biens et services sont formées essentiellement, au Congo comme dans la plupart des pays en développement, par des exportations de matières premières. Les autres activités ne procurent à la balance des paiements que des recettes faibles, notamment sous la forme de recettes de transit et de

revenus provenant de placements extérieurs. En revanche, les dépenses courantes sont plus diversifiées et se répartissent principalement entre les importations de marchandises et leurs frais connexes, les opérations gouvernementales et les autres services.

1. Les marchandises.

Les exportations.

Entre 1966 et 1967, les recettes d'exportations ont diminué de 2,5 %, passant de 238,5 millions de zaïres à 232,5 millions. Cette diminution qui porte surtout sur le premier semestre 1967 s'explique par le fléchissement des cours du cuivre et par une interruption de deux mois des expéditions de produits miniers pendant le conflit qui a opposé le Gouvernement à certaines sociétés minières. En 1968, par contre, on assiste à une progression très marquée des exportations minières (+ 33,5 %) celles-ci passent d'une année à l'autre — de 175,8 millions à 234,7 millions — sous l'effet essentiellement de la hausse des prix de réalisation des produits de la GECOMIN. Les produits agricoles, malgré un recul des cours, progressent de 7 % et atteignent 50,4 millions contre 46,9 millions en 1967. L'augmentation des recettes d'exportations s'accélère au premier semestre 1969.

Tableau 76.

REPARTITION PAR GROUPE D'ENTREPRISES
DES RECETTES D'EXPORTATION DE MARCHANDISES, 1966-1969
(en milliers de zaïres ¹)

	1967	1968	1967		1968		1er sem. 1969
			1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	
<i>Entreprises minières ...</i>	175.806	234.688	67.035	108.771	118.745	115.943	137.034
Gécomin ²	142.519	197.876	49.742	92.777	102.706	95.170	115.329
Métalkat	6.097	7.288	2.676	3.421	3.334	3.954	4.315
Kisenge	695	1.213	614	81	470	743	363
Britmond ³	15.747	16.794	8.482	7.265	7.334	9.460	10.006
Kilo-Moto	1.214	2.384	—	1.214	1.057	1.327	1.438
Autres	9.534	9.133	5.521	4.013	3.844	5.289	5.583
<i>Entreprises agricoles et autres</i>	46.944	50.684	23.429	23.515	23.507	27.177	20.536
<i>Total des recettes d'ex- portation de marchan- dises ⁴</i>	222.750	285.372	90.464	132.286	142.252	143.120	157.570

¹ Pour les périodes antérieures au 24 juin 1967, les montants ont été réévalués sur la base du taux de change de 1 zaïre pour 2 \$ E.U.

² Anciennement Union Minière du Haut-Katanga.

³ Depuis novembre 1967, la commercialisation du diamant est assurée par le « British Congo Diamond Distributor » en remplacement des producteurs, tels que la Société Minière de Bakwanga.

⁴ Cf. tableau 75.

Les produits minéraux favorisés par la conjoncture et la reprise de la production s'élèvent à 137 millions, soit à 18,2 % au-dessus du second semestre 1968. Les exportations agricoles handicapées par des conditions climatiques moins favorables et par des prix en baisse diminuent sensiblement.

Les importations.

Les paiements d'importation se sont réduits de 12,7 % entre 1966 et 1967 passant de 153,1 millions — valeur FOB — à 133,6 millions en 1967. Cette réduction doit être mise en rapport non seulement avec le resserrement du contrôle des changes au premier semestre 1967 et la contraction de la demande au second semestre mais aussi avec les modifications intervenues dans le mode de règlement des importations. Depuis juin 1967, en effet, le paiement d'une partie de plus en plus importante des importations s'effectue non plus à l'embarquement à l'étranger mais à l'arrivée des marchandises dans un port africain ou, parfois même, un certain nombre de mois après l'arrivée.

Il en est résulté que, pour des montants difficiles à évaluer, des paiements relatifs à des transactions effectuées en 1967 ont été reportés en 1968 et en 1969.

En 1968, les importations sont en hausse de 15,9 % par rapport à 1967, mais seulement de 1,1 % par rapport à 1966. Cette évolution traduit la reprise de l'activité économique dont les effets se font sentir librement sur la demande de biens d'équipement et de biens de consommation importés.

Une fraction plus importante des importations est, au second semestre 1967 et en 1968, financée par des crédits fournisseurs tandis que la part correspondant à un don ou à un prêt en marchandises a diminué en 1968.

La balance commerciale.

Le solde de la balance commerciale, traditionnellement excédentaire au Congo, s'est accru considérablement en 1968 après avoir enregistré déjà en 1967 un net progrès. Il s'établit à 134,7 millions de zaïres en 1968, contre 98,9 millions en 1967 et 85,4 millions en 1966.

2. Les services.

Bien que, en légère augmentation, les recettes provenant de la fourniture de services n'ont pas subi de changements très significatifs et très importants entre 1966 et 1968. Évaluées ensemble, les recettes atteignent 11,7 millions de zaïres en 1968, contre 6,9 millions en 1967 et 8,8 millions en 1966. Les revenus procurés

par le fret, les autres transports, les transactions gouvernementales et les services divers sont en accroissement. Les revenus des investissements sont en diminution depuis 1966, la hausse du revenu des placements de l'encaisse en devises ne compensant pas la réduction des revenus du portefeuille de l'Etat suite aux mutations intervenues dans le statut territorial de certaines sociétés.

Les dépenses de services s'établissent pour 1968 à 119,0 millions de zaires, contre 97,5 millions en 1967 et 98,0 millions en 1966. Les frais de voyage, les transactions gouvernementales et les autres services se sont accrus dans de fortes proportions après les mesures de libéralisation. L'évolution des différents postes se présente comme suit :

- les frets et assurances suivent, en 1967 et en 1968, une évolution conforme à celle des importations dont ils représentent une proportion relativement stable;

- les autres transports qui reprennent principalement les frais de transport aériens ont diminué, suite notamment aux changements intervenus dans la comptabilisation des dépenses en devises de la Société Nationale Air Congo. Cette rubrique se compose essentiellement en 1968 des affrètements et des transferts des soldes opérationnels des compagnies de navigation aérienne ou maritime étrangères;

- les revenus d'investissements sont constitués principalement par le service des intérêts de la dette financière ou commerciale de l'Etat, notamment à l'égard du Fonds Belgo-Congolais, de la B.I.R.D., du Kreditanstalt Fur Wiederaufbau.

- les opérations gouvernementales subissent une augmentation substantielle en 1967 et en 1968. Celle-ci concerne notamment les dépenses d'ambassades, l'assistance technique gouvernementale et les bourses d'études;

- les autres services regroupent un ensemble de paiements divers parmi lesquels il faut citer les frais de fonctionnement à l'étranger de sociétés congolaises, les commissions bancaires, les frais médicaux, les rémunérations versées à des sociétés assumant la gestion d'entreprises publiques pour compte de l'Etat.

II. Les transferts unilatéraux.

Les recettes globales de transfert ont légèrement fléchi entre 1966 et 1967 suite à la réduction du volume de l'aide extérieure accordée à l'Etat, tandis que les dépenses globales de transfert, essentiellement les transferts privés, s'accroissent depuis les mesures de libéralisation de juin 1967. Au total, les opérations de transferts sont en déficit en 1967 (– 7,7 millions) et davantage encore en 1968 (– 14,0 millions) alors qu'elles étaient en excédent en 1966 (+ 4,8 millions).

Le secteur privé bénéficie de recettes de transfert sous la forme de bourses d'études et de stages ainsi que sous la forme de dons en marchandises ou en espèces accordés à des institutions religieuses ou philanthropiques.

Les transferts au profit des pouvoirs publics ont diminué entre 1966 et 1968 passant de 26,2 millions à 22,3 millions. Ainsi qu'on l'a souligné dans le chapitre sur l'aide extérieure, le montant de l'assistance technique est resté, en valeur, approximativement inchangé au cours de cette période, mais le soutien financier apporté par la contrepartie des dons en marchandises a été progressivement remplacé par des prêts.

Les dépenses de transfert du personnel étranger employé par des entreprises congolaises se sont accrues en 1967 et en 1968. Elles sont passées successivement de 23,9 millions en 1966 à 30 millions en 1967 et 38,2 millions en 1968. Cet accroissement s'est effectué parallèlement à la reprise de l'activité économique et des investissements. Les montants cités comprennent une estimation des transferts réalisés sur le marché parallèle par les classes moyennes commerçantes, déduction faite des cessions de devises effectuées par les assistants techniques, rémunérés intégralement ou partiellement en devises, pour couvrir leurs besoins en monnaie locale.

III. Les mouvements de capitaux.

Les capitaux publics et privés ont enregistré une entrée nette globale de 10,5 millions en 1968, contre 17,1 millions en 1967 et 13,7 millions en 1966. L'augmentation importante des recettes brutes en 1968, notamment au profit des entreprises privées et publiques, a été partiellement compensée par l'accroissement des remboursements effectués.

1. Les capitaux privés.

Les entreprises publiques d'exploitation et, dans une plus faible mesure les entreprises privées, ont eu recours à partir de juin 1967 à des crédits fournisseurs de plus en plus importants pour financer leurs achats d'équipement lourd : avions, wagons, locomotives. Les importations réalisées à ce titre ont été estimées à 13,2 millions en 1968, contre 7,6 millions en 1967 et 0,9 million en 1966 ⁽¹⁾.

Les dépenses enregistrées à la balance des capitaux privés comprennent essentiellement les acomptes ainsi que les remboursements effectués pour des crédits fournisseurs utilisés. Les chiffres repris correspondent aux échéanciers

⁽¹⁾ En l'absence d'indications précises sur le programme de réalisation des commandes, les chiffres inscrits à la balance des paiements constituent des estimations provisoires.

figurant dans les conventions car les paiements n'ont pas pu être isolés dans l'ensemble des règlements d'importations.

Les paiements au titre des « autres capitaux à long terme » comprennent les opérations effectuées tant sur le marché officiel sous forme d'investissements directs, que sur le marché parallèle; les montants apparaissant en dépenses sont nets des apports de capitaux en raison des difficultés rencontrées dans l'évaluation précise des différents mouvements de recettes ou de dépenses.

2. Les capitaux publics.

Tout en demeurant approximativement au même niveau, les recettes de capitaux publics subissent, entre 1966 et 1968, des variations importantes dans leur composition. D'une part, les crédits fournisseurs utilisés passent de 2,5 millions de zaires à 4,9 puis à 13,3 millions. D'autre part, les autres capitaux à long terme — appelés crédits financiers dans les chapitres sur la dette extérieure et les finances publiques — tombent de 17,7 millions à 8 millions par suite du ralentissement du recours à l'utilisation des prêts américains.

Face à des apports inchangés, les paiements en capitaux s'accroissent d'année en année : 4 millions en 1966, 7,7 en 1967 et 13 millions en 1968. Ce sont les paiements relatifs aux crédits fournisseurs dont les échéances sont plus rapprochées qui enregistrent les majorations les plus importantes. Les « autres capitaux à long terme » se modifient moins car ils concernent des prêts dont les périodes de remboursement sont plus étalées; les postes les plus importants sont relatifs à l'amortissement de la dette Belgo-Congolaise et des emprunts B.I.R.D. Parmi les autres capitaux nets, figurent notamment, en 1966, et en 1967 les derniers versements effectués par le Congo au Rwanda et au Burundi de leur quote-part dans la liquidation de la Banque Centrale commune, en 1967, les prises de participations du Congo à la Banque Africaine de Développement, en 1968, le remboursement des bons du Trésor congolais détenus par la SABENA.

Au total, les apports nets de capitaux publics se réduisent de moitié : ils sont de 8,3 millions en 1968 alors qu'en 1966, ils atteignaient 16,2 millions.

IV. Le mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires.

L'ensemble des mouvements décrits ci-dessus se traduit par un accroissement de près de 340 % des réserves de change du pays entre juin 1967 et juin 1969. En effet, les avoirs extérieurs des organismes monétaires, nets de leurs engagements extérieurs, s'établissent au 30 juin 1969 à 100,3 millions de zaires contre 22,8 millions au 30 juin 1967.

Tableau 77.

SITUATION CONSOLIDÉE DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE
DU CONGO ET DES BANQUES DE DÉPÔTS DE 1966 A 1969

(en milliers de zaires ¹)

	Décembre 1966	1967				1968				1969	
		Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Mars	Juin
A. Avoirs extérieurs bruts	36.840	28.720	24.014	46.943	62.000	73.404	79.509	76.227	86.823	89.633	102.942
a. Banque Nationale	10.283	11.330	9.893	25.519	33.793	53.538	62.267	58.940	68.903	74.258	88.088
1. Encaisse-or	1.736	1.756	1.700	1.941	2.054	6.083	6.160	6.209	6.259	16.340	21.433
2. Position de réserve au F.M.I.	1.860	1.860	3.061	3.063	3.061	7.132	7.123	7.122	7.121	7.125	7.127
3. Avoirs en monnaies étrangères dont :	6.687	7.713	5.042	20.515	28.678	40.323	48.984	45.609	55.520	50.793	59.528
a. Avoirs librement utilisés ...	4.397	5.643	3.356	19.202	27.661	39.352	48.410	44.633	53.320	48.937	57.828
autres avoirs	2.290	2.070	1.686	1.313	1.017	971	574	976	2.200	1.856	1.700
b. Banques de dépôts	26.556	17.390	14.121	21.424	28.297	19.866	17.242	17.280	17.920	15.375	14.848
dont :											
a. Avoirs librement utilisés ...	26.550	17.384	14.114	21.313	28.290	19.859	17.235	17.287	17.913	15.368	14.848
autres avoirs	6	6	7	111	7	7	7	7	7	7	7
B. Engagements extérieurs	2.593	2.930	1.189	1.362	1.169	1.486	1.479	2.347	1.636	3.029	2.686
a. Banque Nationale	1.787	2.083	522	564	560	556	553	551	551	548	546
1. Crédit du F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Engagements transférables ..	57	333	3	45	42	38	35	32	32	30	29
3. Autres engagements	1.730	1.750	519	519	518	518	518	519	519	518	517
b. Banques de dépôts	805	846	667	798	609	930	926	1.796	1.085	2.431	2.140
1. Engagements transférables ..	616	650	568	727	538	842	854	1.724	1.013	2.409	2.070
2. Autres engagements	190	196	99	71	71	88	72	72	72	72	70
C. Avoirs extérieurs nets (A - B) ...	34.246	25.790	22.825	45.581	60.921	71.918	78.030	73.880	85.187	86.604	100.257
a. Banque Nationale	8.496	9.246	9.371	24.955	33.233	52.082	61.714	58.389	68.352	73.710	87.542
b. Banques de dépôts	25.750	16.544	13.454	20.626	27.688	18.936	16.316	15.491	16.835	12.894	12.715

¹ Pour les périodes antérieures au 24 juin 1967, les montants ont été réévalués sur la base du taux de change de 1 zaire pour 2 \$ E.U.

TITRE IV

LA MONNAIE ET LE CREDIT

CHAPITRE I

LA FORMATION DES LIQUIDITES ⁽¹⁾

L'ensemble des liquidités détenues par le public ainsi que les principaux éléments qui sont à l'origine de leur développement ont connu des modifications importantes entre juin 1967 et juin 1969. La progression du stock monétaire a atteint 84 %, celle des autres liquidités 87 %. En contrepartie de ces augmentations on enregistre un accroissement considérable des avoirs extérieurs (+ 339 %). Le financement de l'Etat (+ 9,4 %) et des entreprises (+ 56 %) ainsi que les opérations diverses n'ont contribué, jusqu'en décembre 1968, que pour une faible part à l'expansion monétaire.

I. Origine des liquidités monétaires.

1. Les avoirs extérieurs nets.

Entre le 30 juin 1967 et le 30 juin 1969, les avoirs extérieurs nets du système bancaire se sont accrus de 339 %, passant de 22,8 millions de zaïres à 100,3 millions. Ces apports de devises, qu'il faut mettre en relation avec les surplus répétés de la balance des paiements, ont été particulièrement importants au second semestre de 1967 (+ 38,1 millions de zaïres). Ils se sont ralentis progressivement en 1968 puisqu'ils atteignent 17,1 millions au premier semestre et 7,2 au second. Au premier semestre de 1969, ils s'élèvent à nouveau à 15 millions de zaïres.

(¹) Depuis la publication du Rapport de l'année 1967, la Banque Nationale a modifié la présentation de la situation monétaire intégrée. On trouvera dans le Bulletin Trimestriel n° 4 de l'année 1968 l'exposé des réaménagements apportés.

Tableau 78.

SITUATION MONETAIRE INTEGREE, DECEMBRE 1966 - JUIN 1969
*(Encours à fin de période, en milliers de zaires)*¹

	Situation au						Variations au				
	1966 31 décembre	1967 30 juin	1967 31 décembre	1968 30 juin	1969 31 décembre	1960 30 juin	1967		1968		1969 1er semestre
							1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	
1. Avoirs extérieurs nets	10.274	22.825	60.921	78.030	85.187	100.257	+12.551	+38.096	+17.109	+7.157	+15.070
2. Créances nettes sur l'Etat	77.565	92.276	85.319	89.843	92.892	100.917	+14.711	-6.957	+4.524	+3.049	+8.025
3. Créances sur les entreprises et les particuliers	12.753	17.687	16.855	20.536	20.699	27.529	+4.934	-832	+3.681	+163	+6.830
<i>Avoirs = Engagements</i>											
1. Monnaie	100.592	132.768	163.095	188.409	198.778	228.703	+32.196	+30.307	+25.314	+10.369	+29.925
a) Monnaie fiduciaire	73.444	84.581	110.866	117.290	135.349	155.697	+11.137	+26.285	+6.424	+18.059	+20.348
b) Monnaie scripturale	31.404	36.755	41.005	45.598	51.076	56.320	+5.351	+4.250	+4.593	+5.478	+5.244
2. Autres liquidités	42.040	47.826	69.861	71.692	84.273	99.377	+5.786	+22.035	+1.881	+12.581	+15.104
a) Dépôts à terme	19.508	27.720	29.948	54.613	43.690	51.713	+8.212	+2.228	+24.665	-10.923	+8.023
b) Dépôts en devises des résidents	2.525	2.492	2.016	19.882	14.091	25.698	-33	-476	+17.866	-5.791	+11.607
c) Provisions pour paiements en monnaies étrangères	1.629	2.051	2.249	1.755	1.512	2.213	+422	+198	-494	-243	+701
d) Fonds de contrepartie	7.410	12.918	17.360	24.287	19.978	16.645	+5.508	+4.442	+6.927	-4.309	-3.333
3. Comptes de réévaluation	7.944	10.259	8.323	8.689	8.109	7.157	+2.315	-1.936	+366	-580	-952
4. Autres éléments nets	-	5.973	5.697	5.571	5.626	5.613	+5.973	-276	-126	+55	-13
	7.640	14.514	16.584	10.935	14.113	15.680	+6.874	+2.070	-5.649	+3.178	+1.567

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

Le degré de couverture du stock monétaire par les avoirs extérieurs s'est aussi progressivement relevé au cours des trois années écoulées; il s'établit en juin 1969 à 64,4 % contre 14 % en décembre 1966.

Tableau 79.

**DEGRE DE COUVERTURE DU STOCK MONETAIRE
ET DES AUTRES LIQUIDITES PAR LES AVOIRS EXTERIEURS NETS**

(en milliers de zaires courants)

	Avoirs extérieurs nets ¹	Engagements			Degré de couverture (en %)	
		Stock monétaire 1	Autres liquidités 1	Total (1) = (2) + (3)	$\frac{(1)}{(2)} \times 100$	$\frac{(1)}{(4)} \times 100$
	(1)	(2)	(3)			
1966 Décembre	10.274	73.444	19.508	92.952	13,99	11,05
1967 Mai	7.758	79.641	21.705	101.346	9,74	7,65
Juin	22.825	84.581	27.720	112.301	26,98	20,32
Décembre	60.921	110.866	29.948	140.814	54,95	43,26
1968 Juin	78.030	117.290	54.613	171.903	66,53	45,39
Décembre	85.187	135.349	43.690	179.039	62,94	47,58
1969 Juin	100.257	155.697	51.713	207.410	64,39	48,34

¹ Cf. tableau 78.

2. Les créances sur les entreprises et les particuliers.

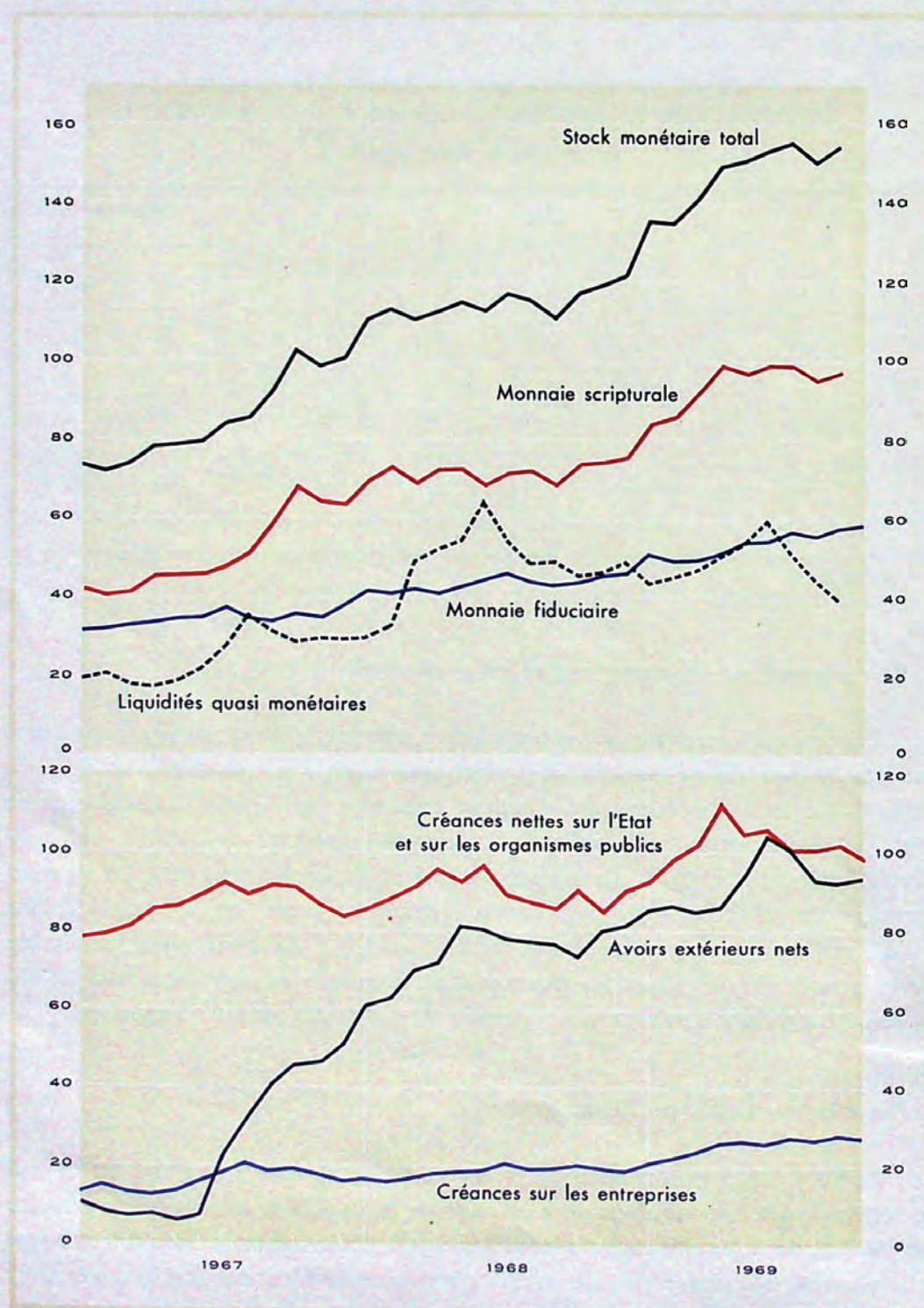
Les concours accordés aux entreprises et aux particuliers par les institutions monétaires ont accusé une faible progression comme le montrera le chapitre suivant. Le total des encours a diminué entre fin juin 1967 et fin décembre 1967. L'augmentation plus marquée du premier semestre de 1968 — 3,7 millions de zaires ou 22 % — n'a pas été poursuivie au second semestre. Au premier semestre de 1969, la progression est vigoureuse tant en montant absolu (+ 6,8 millions) qu'en importance relative (+ 33 %). Au total, pour l'ensemble de la période de deux ans, les créances sur l'économie se sont accrues de 56 % — soit 9,8 millions de zaires — en passant de 17,7 millions à 27,5 millions.

3. Les créances nettes sur l'Etat.

Le financement monétaire du Trésor a diminué de 7,0 millions au second semestre de 1967, pour s'accroître ensuite de 4,5 millions au premier semestre de 1968 et de 3,0 millions au second semestre. L'accroissement des créances est sensiblement plus important au premier semestre de 1969 : 8 millions soit 9 %

Graphique 2.

SITUATION MONETAIRE INTEGREE (1)
(Encours à fin de mois en millions de zaires)



(1) Cf. tableau 78.

en six mois. Pour l'ensemble de la période, les créances nettes sur l'Etat se sont accrues de 9 millions, soit 9.4 %, déduction faite de la partie du bénéfice de réévaluation des avoirs extérieurs nets affectée en octobre 1967 à l'amortissement de la dette de l'Etat à l'égard de la Banque Nationale (2,6 millions de zaires).

II. Les liquidités monétaires.

Les apports en devises d'une part, les crédits intérieurs et des opérations diverses d'autre part ont fait subir aux disponibilités monétaires une expansion extrêmement importante. La masse des moyens de paiement a presque doublée entre juin 1967 et juin 1969 passant de 84.6 millions de zaires à 155,7 millions. Le rythme d'accroissement a varié au cours des différentes périodes semestrielles : il a atteint 31 % au second semestre 1967 sous l'effet de l'accroissement rapide des avoirs extérieurs pour se ralentir à 5,8 % au premier semestre de 1968 sous l'influence de l'accroissement des dépôts à terme détenus par la Gécomin qui a constitué la contrepartie directe de l'augmentation des avoirs extérieurs. L'accroissement s'est accéléré à nouveau depuis juin 1968 — 15,4 % au second semestre de 1968 et 15 % au premier semestre de 1969 — sous l'action conjointe des apports en devises et du crédit intérieur.

Le taux d'accroissement des dépôts bancaires à vue (+ 107 %) a été beaucoup plus rapide que celui de la circulation fiduciaire (+ 53 %). Les billets et pièces en circulation ont suivi une progression régulière moyenne de 11 % par semestre en rapport avec l'évolution de la masse salariale et des activités agricoles. En revanche, l'augmentation du volume des dépôts à vue a été discontinuée et influencée par l'évolution plus irrégulière de la balance des paiements et des crédits intérieurs. Au 30 juin 1969, les disponibilités monétaires se répartissent, à raison de 36 %, en billets et pièces émis par la Banque Nationale et, à raison de 64 %, en dépôts à vue dans les banques et aux comptes courants postaux. Au 30 juin 1967, la répartition s'établissait comme suit : 43 % pour les billets et pièces et 57 % pour les dépôts à vue.

Au 30 juin 1969, environ 61 % de tous les dépôts en banque sont détenus par des entreprises privées, contre 54 % au 31 décembre 1968. La part des particuliers s'élève à 22 %, en léger accroissement au 1^{er} semestre de 1969, celle des entreprises publiques d'exploitation est ramenée de 20 % à 16 %. L'augmentation substantielle des dépôts au cours du premier semestre de 1969 — 15 millions de zaires — a surtout bénéficié aux industries manufacturières (+ 5,5 millions),

Tableau 80.

STOCK MONÉTAIRE, 1966-1969
(en milliers de zaires) ¹

	Situation au					Variations au				
	1966	1967	1967	1968	1968	1967	1968	1968	1968	1968
	31 décembre	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	1er semestre
<i>Monnaie fiduciaire</i>	31.404	36.755	41.005	45.598	51.076	56.320	56.320	56.320	56.320	56.320
<i>Monnaie scripturale</i>	42.040	47.826	69.861	71.692	84.273	99.377	99.377	99.377	99.377	99.377
à la Banque Nationale du Congo ...	5.273	6.371	9.971	9.053	7.763	8.279	8.279	8.279	8.279	8.279
dans les banques de dépôts	35.801	40.494	58.664	61.339	75.325	88.927	88.927	88.927	88.927	88.927
auprès des Chèques Postaux	966	961	1.226	1.300	1.185	2.171	2.171	2.171	2.171	2.171
<i>Total</i>	73.444	84.581	110.866	117.290	135.349	155.697	155.697	155.697	155.697	155.697
<i>Monnaie fiduciaire en % du total</i> ...	42,76	43,46	36,99	38,88	37,73	36,17	36,17	36,17	36,17	36,17

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

aux transports (+ 2,7 millions), aux « autres services » (+ 2.2 millions) et aux détenteurs divers (+ 3,0 millions) parmi lesquels se trouvent les particuliers et les organismes publics administratifs. En importance relative, l'industrie extractive se réduit de 20 % à 14 %, le commerce de 13 % à 12 %. En revanche, l'industrie manufacturière progresse de 10 % à 14 %, les transports de 15 % à 16 %.

Tableau 81.

VENTILATION DE L'ENSEMBLE DES DEPOTS BANCAIRES ¹ PAR SECTEUR D'ACTIVITE,
PAR CATEGORIE DE DEPOSANTS ET PAR REGION, décembre 1968 - juin 1969

(à fin de période)

	Montants en millions de zaires			Répartition des rubriques en pourcentage du total		
	Déc. 1968	Mars 1969	Juin 1969	Déc. 1968	Mars 1969	Juin 1969
A. Par secteur d'activité	80,1	96,2	95,1	100	100	100
Agriculture	3,5	3,9	4,3	4	4	5
Sylviculture	0,3	0,3	0,2	—	—	—
Elevage et pêche	0,5	0,4	0,7	1	1	1
Industrie extractive	15,9	16,3	13,1	20	17	14
Industrie manufacturière	7,6	11,0	13,1	10	11	14
Eau, gaz, électricité	0,9	1,8	1,4	1	2	1
Industrie du bâtiment et travaux publics	3,4	4,2	4,0	4	4	4
Commerce	10,7	13,3	11,9	13	14	12
Transport	12,2	12,7	14,9	15	13	16
Entreprises immobilières et d'assurances	2,1	2,9	3,3	3	3	3
Autres services	3,8	6,3	6,0	5	7	7
Divers ²	19,2	23,0	22,2	24	24	23
B. Par catégorie de déposants	80,1	96,2	95,1	100	100	100
Particuliers	16,4	19,5	20,6	20	20	22
Entreprises privées	43,1	53,4	57,6	54	56	61
Entreprises publiques d'exploitation	16,2	18,7	15,5	20	19	16
Pouvoirs publics subordonnés et organismes publics administratifs	4,4	4,6	1,4	6	5	1
C. Par région d'implantation des déposants	80,1	96,2	95,1	100	100	100
Kinshasa	38,5	47,8	48,0	48	50	50
Katanga	29,6	35,5	32,5	37	37	34
Autres	12,0	12,9	14,6	15	13	16

¹ Il s'agit de l'ensemble des dépôts à vue et à terme.

² Essentiellement les particuliers et les pouvoirs publics.

III. Les autres liquidités.

Les avoirs non-monétaires des entreprises et des particuliers auprès des banques ont subi un accroissement de même importance que celui de la monnaie pour l'ensemble de la période mais le rythme d'accroissement au cours

des différents semestres est fort différent. Les provisions préalables pour des paiements en monnaies étrangères, qui comprennent principalement les provisions pour crédits documentaires à l'importation, se sont accrues immédiatement après la réforme monétaire dans la proportion de 2,7 fois à la suite de leur réévaluation obligatoire à la nouvelle parité. Elles ont ensuite augmenté régulièrement entre juin 1967 et juin 1968, en rapport avec l'accroissement des licences d'importations, au point d'atteindre 24.3 millions. Depuis juin 1968, elles ont fléchi jusqu'à 16,6 millions à la fin juin 1969.

Depuis le remaniement des statistiques monétaires opéré par la Banque Nationale, les dépôts de la Gécomin à la Banque Nationale sont considérés comme des dépôts à terme étant donné qu'il s'agit de comptes de réserve et non de comptes de gestion. Cette inclusion explique l'augmentation considérable des dépôts à terme et, donc des « autres liquidités » en 1968 et en 1969. Les fonds de contrepartie diminuent régulièrement sous la double influence de l'exécution des paiements en fonction des programmes adoptés et du ralentissement des apports nouveaux.

IV. Le degré de liquidités dans l'économie.

L'évolution des moyens de paiement doit être mise en rapport avec les développements intervenus dans le domaine de la production réelle et dans le domaine des prix.

Tableau 82.

EVOLUTION DES ENCAISSES REELLES, décembre 1966 - juin 1969

(Indices juin 1967 = 100)

	Monnaie fiduciaire 1	Monnaie scripturale 2	Stock monétaire global 3
1966 Décembre	95,9	107,8	102,1
1967 Juin	100,0	100,0	100,0
Décembre	71,8	95,7	85,2
1968 Juin	66,3	84,9	76,7
Décembre	75,2	97,0	87,6
1969 Juin	77,6	109,5	95,6

1 $\frac{\text{indice du stock de monnaie fiduciaire}}{\text{indice des prix aux marchés de Kinshasa}} \times 100$

2 $\frac{\text{indice du stock de monnaie scripturale}}{\text{indice des prix dans les magasins de Kinshasa}} \times 100$

3 $\frac{\text{indice du stock monétaire global}}{\text{indice moyen des prix aux marchés et dans les magasins}} \times 100$

On constate tout d'abord que le taux d'accroissement moyen des prix après la réforme monétaire (+ 92 %) a été plus rapide que le taux d'accroissement de la masse monétaire (+ 84 %); ce qui indique que la valeur des encaisses monétaires réelles a diminué de 4,4 % depuis juin 1967. La comparaison entre l'expansion de la circulation fiduciaire (+ 53 %) et l'indice des prix sur les marchés (+ 89 %) montre que les encaisses réelles sous forme de billets ont diminué davantage encore (– 22,4 %). En revanche, la valeur des encaisses réelles sous forme de dépôts à vue, après avoir diminué jusqu'en juin 1968, s'est accrue pour l'ensemble de la période de 9,5 % car le rythme d'accroissement des dépôts (+ 107,8 %) est supérieur au taux d'accroissement des prix dans les magasins (+ 90 %).

Tableau 83.

LIQUIDITES ET PRODUIT INTERIEUR BRUT, 1966-1968

	1966	1968	Pourcentage de variation de 1968 par rapport à 1966
<i>Montants en millions de zaïres ¹ :</i>			
1. Produit intérieur brut commercialisé, à prix courants	274,9	656,4	+ 138,8
2. Produit intérieur brut commercialisé, aux prix de 1966	274,9	294,6	+ 7,2
3. Stock monétaire (à fin d'année)	73,4	135,3	+ 84,3
4. Autres liquidités (à fin d'année)	19,5	43,7	+ 124,1
<i>Rapports en pourcentage :</i>			
5. $\frac{\text{Stock monétaire}}{\text{P.I.B. commercialisé à prix courants}} \times 100$	26,7	20,6	– 22,8
6. $\frac{\text{Autres liquidités}}{\text{P.I.B. commercialisé à prix courants}} \times 100$	7,1	6,7	– 5,6

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en millions de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

Si l'on tient compte du développement du Produit Intérieur Brut, il apparaît clairement que l'importance relative des liquidités monétaires s'est réduite et que les encaisses excédentaires ont été, au niveau global, résorbées par le mouvement relatif des prix. Cette conclusion est confirmée par l'évolution du P.I.B. à prix courants et du stock monétaire. En effet, le rapport entre le volume monétaire et le P.I.B. commercialisé qui s'établissait à 27 % en 1966 est estimé à 21 % en 1968.

CHAPITRE II

LE CREDIT AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS

Les crédits accordés aux entreprises et aux particuliers par les banques de dépôts ont connu une progression de 58 % au cours de la période qui s'étend de juin 1967 à juin 1969 et sont passés de 17 millions de zaires à 26,8 millions. Addition faite de la fraction très minime d'ailleurs des crédits à l'économie qui est faite par la Banque Nationale — environ 0,5 million de zaires — et du portefeuille-titres des banques de dépôts, l'encours total des créances des institutions monétaires sur le secteur des entreprises et des particuliers est passé, entre le début et la fin de la période, de 17,7 millions à 27,5 millions. Après une diminution de 10 % au second semestre 1967, l'augmentation relative atteint 26 % au premier semestre de 1968; elle se ralentit au second semestre (+ 3 %) pour s'accélérer au premier semestre de 1969 (+ 34 %) et stagner à nouveau au cours du troisième trimestre.

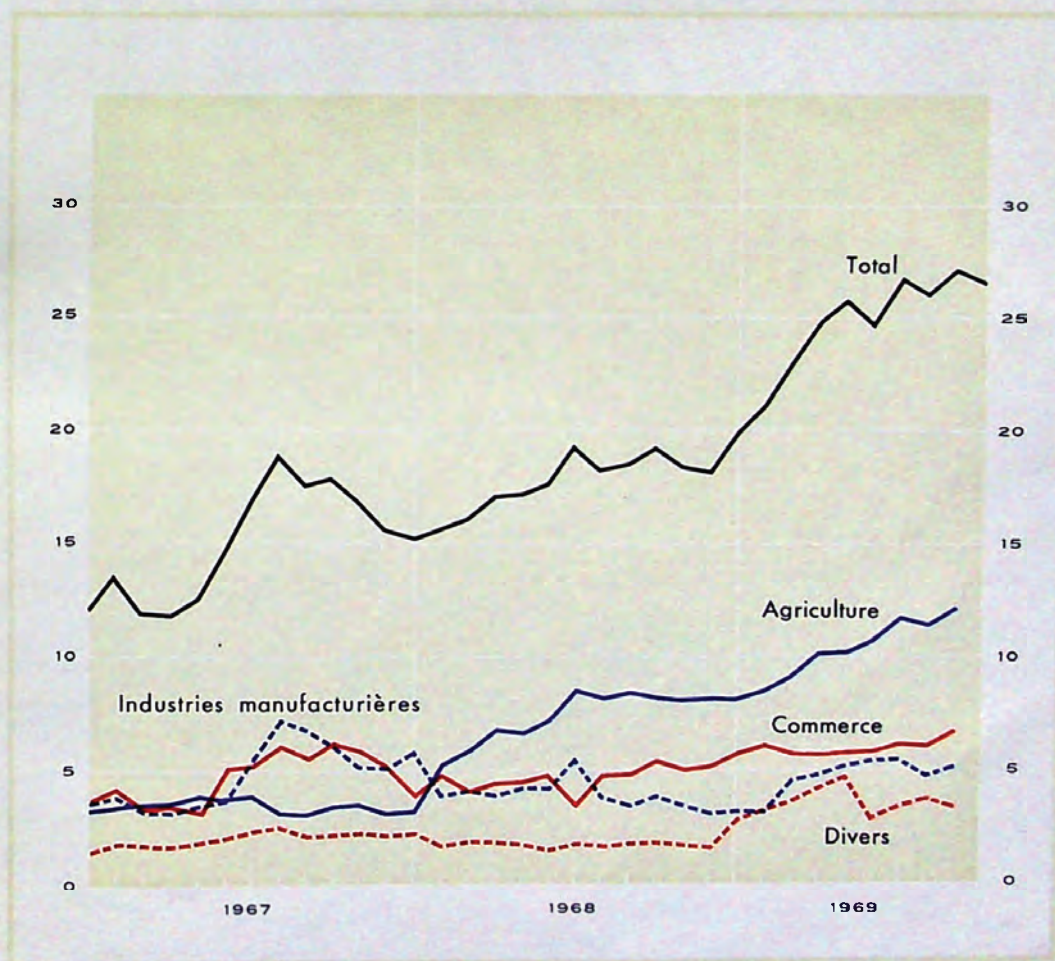
Sous l'influence de la politique sélective de la Banque Nationale, la répartition entre les différents secteurs d'activité économique des crédits accordés par les banques de dépôts a subi des transformations très remarquables. L'agriculture et l'exploitation forestière qui, en juin 1967, intervenaient pour 23 % dans l'ensemble des crédits utilisés absorbe maintenant 44 %. En revanche, la part réservée au commerce a été ramenée de 34 % à 23 % tandis que celle des industries manufacturières a diminué de 29 % à 20 %.

Le secteur agricole, en ce compris la sylviculture, l'élevage et la pêche, a bénéficié à lui seul de plus des trois quarts de l'accroissement global des crédits. En effet, l'encours des crédits accordés à ce secteur est passé de 3,9 millions à fin juin 1967 à 11,7 millions à fin juin 1969, accusant ainsi une expansion de

7,8 millions de zaïres ou de 200 %. Les pointes d'utilisation se situent aux mois de mai-juin, qui correspondent à la fin des campagnes dans le nord du pays où sont situées les principales productions agricoles saisonnières. Ces crédits se résorbent normalement vers le mois de septembre, mais les difficultés rencon-

Graphique 3.

UTILISATIONS DE CREDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE
(Millions de zaïres)



trées au niveau des transports, du traitement, du conditionnement et de l'exportation ont provoqué un allongement de la durée normale des crédits. De la sorte, la prorogation des crédits de la saison 1968 est venue s'ajouter, à partir de janvier 1969, au financement de la campagne 1969, augmentant ainsi considérablement le volume total des crédits agricoles au premier semestre 1969.

Tableau 84.

REPARTITION DE CREDITS BANCAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE,
décembre 1966 - juin 1969
(encours à fin de période)

	Montants en milliers de zaires ¹						Importance relative des crédits par secteur (en pourcentage)					
	Décembre 1966	Juin 1967	Décembre 1967	Juin 1968	Décembre 1968	Juin 1969	Décembre 1966	Juin 1967	Décembre 1967	Juin 1968	Décembre 1968	Juin 1969
Agriculture				8.010	7.758	11.231				41	39	42
Sylviculture et exploitation forestière	3.279	3.888	3.195	437	325	385	27	23	21	2	2	2
Elevage et pêche				76	70	93				...	...	...
Industries extractives	190	476	374	373	352	264	2	3	3	2	2	2
Industries manufacturières	3.580	4.865	4.698	3.868	3.221	5.462	30	29	31	20	16	20
Eau, gaz et électricité	—	28	46	49	52	—	—	...	...	...	...	—
Industrie du bâtiment et travaux publics	279	286	322	150	78	89	2	2	2	1	...	...
Commerce	3.572	5.846	5.076	5.133	5.755	6.213	30	34	33	27	29	23
Transports	299	300	204	289	1.219	1.329	2	2	1	2	6	5
Entreprises immobilières	30	212	368	22	14	56	...	1	2	...	...	...
Autres services	355	372	309	206	370	619	3	2	2	1	2	2
Divers	456	701	715	730	754	1.069	4	4	5	4	4	4
Total ...	12.140	16.974	15.307	19.343	19.968	26.840	100	100	100	100	100	100

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

Les crédits à l'industrie manufacturière sont passés de 4,9 millions à fin juin 1967 à 5,5 millions à fin juin 1969, bénéficiant ainsi d'un accroissement faible de 0,6 million soit 12 % en deux ans. Entre juin 1967 et décembre 1968, ce secteur a connu une réduction substantielle au point qu'au 31 décembre 1968, le volume des crédits avait été ramené à 3,2 millions. Cette réduction s'explique par le ralentissement de l'activité industrielle ainsi que par le recours intensif aux crédits extérieurs pour le financement des importations de matières premières. Au premier semestre de 1969, les crédits ont progressé de 2,3 millions soit 70 %, à la suite des concours importants accordés aux industries du textile et du pétrole.

Les crédits au secteur commercial sont en légère augmentation entre juin 1967 et juin 1969. Après avoir diminué au cours des douze premiers mois, ces crédits enregistrent un accroissement de 1,1 million soit 22 %, entre juin 1968 et juin 1969, par suite de l'élargissement du plafond réglementé de 2 millions au mois de septembre 1968 au profit de la distribution de produits importés et locaux.

La part des crédits aux autres secteurs reste, dans l'ensemble, faible. Toutefois, ils ont progressé proportionnellement plus que les autres secteurs, notamment les crédits aux secteurs des transports aériens et fluviaux qui sont passés de 0,3 million à fin juin 1967 à 1,3 million à fin 1969. Les crédits « divers », qui reprennent essentiellement les crédits immobiliers et les ventes à tempérament pour des produits de consommation durable, sont passés de 0,7 million à fin juin 1967 à 1,1 million à fin juin 1969.

La Centrale des Risques.

La Centrale des Risques, créée en septembre 1967, fournit à la Banque Nationale et aux autres participants un ensemble de renseignements utiles. Ces renseignements permettent à la Banque Nationale de mieux orienter sa politique de crédit. Par ailleurs, les cinq banques agréées et les trois institutions financières participantes : la Caisse d'Epargne du Congo, la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie et l'Office National du Logement, ont la possibilité de connaître l'endettement global de leur clientèle envers l'ensemble des institutions financières, bancaires et non bancaires, exerçant leur activité sur le territoire national.

A l'origine, seuls les crédits supérieurs à 20.000 zaïres devaient faire l'objet d'une déclaration. Ce niveau a été successivement ramené à 10.000 zaïres en

janvier 1968, à 5.000 zaïres en avril 1968 et, en juin 1969, à 3.000 zaïres pour les banques et à 1.000 zaïres pour les institutions financières. L'abaissement successif du niveau des déclarations atténue fortement la signification d'une analyse de l'évolution des crédits communiqués à la Centrale.

Entre septembre 1967 et juin 1969, le nombre de clients est passé de 269 à 1.703 et celui des déclarations mensuelles de 310 à 2.164. Au niveau actuel, la Centrale des Risques recense 97 % des crédits à décaissement dispensés par les banques, contre 78 % au niveau de 20.000 zaïres.

Tableau 85.

ENCOURS UTILISES DES CREDITS ¹ ACCORDES PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET LES AUTRES INSTITUTIONS SPECIALISEES DE CREDIT ², septembre 1967 - juin 1969

Ventilation par branche d'activité
(en milliers de zaïres, à fin de période)

Branche d'activité	1967		1968		1969
	Septembre 3	Décembre 3	Juin 4	Décembre 5	Juin 6
Production agricole	1.810	1.607	3.891	4.318	6.157
Traitement et condit. prod. agricoles	2.074	1.913	3.864	3.004	5.129
Sylviculture et expl. forest.	187	230	380	223	355
Elevage	127	145	219	117	50
Pêche	—	—	—	—	135
Industries extractives	27	22	7	—	—
Minerais métalliques	328	303	368	350	262
Minerais non métalliques	—	5	—	—	—
Alimentation	15	12	70	25	71
Boissons	212	150	255	121	233
Tabac	840	383	13	—	558
Textiles et confections	1.085	861	1.137	1.758	2.441
Industries chimiques	300	161	162	170	1.634
Matériaux de construction	52	94	89	37	97
Métallurgie et fabrications métalliques	243	142	157	234	143
Autres industries manufacturières	356	672	829	670	1.247
Eau, gaz et électricité	—	45	48	51	—
Industrie du bâtiment et travaux publics ...	140	217	142	124	422
Commerce de gros	1.836	2.428	3.033	4.057	4.610
Commerce de détail	49	121	350	331	602
Compagnies pétrolières	1.273	1.440	2.453	1.027	139
Transports	333	380	393	1.286	1.412
Entreprises immobilières et d'assurances ...	—	—	19	12	17
Autres services	31	28	44	86	113
Divers	221	193	485	762	1.688
Total ...	11.539	11.552	18.408	18.763	27.515

Source : Centrale des Risques.

¹ A l'exclusion des crédits de signature.

² A savoir la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie, l'Office National du Logement et la Caisse d'Epargne du Congo.

³ Crédits supérieurs à 20.000 zaïres.

⁴ Crédits supérieurs à 10.000 zaïres.

⁵ Crédits supérieurs à 5.000 zaïres.

⁶ Crédits supérieurs à 3.000 zaïres en ce qui concerne les banques de dépôts et à 1.000 zaïres en ce qui concerne les autres institutions de crédit.

Tableau 86.

**ENCOURS UTILISES DES CREDITS ¹ ACCORDES PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET LES AUTRES INSTITUTIONS SPECIALISEES DE CREDIT ², septembre 1967 - juin 1969**

Ventilation suivant la forme des crédits

(en milliers de zaïres, à fin de période)

Forme des crédits	1967		1968		1969
	Septembre 3	Décembre 3	Juin 4	Décembre 5	Juin 6
A. Avances en compte courant :					
Facilité de caisse	8.127	6.492	6.078	5.207	7.664
Simples découverts	129	—	545	78	14
Crédits de campagne ou d'usines	340	650	3.370	2.086	4.522
Crédits pré-récoltes	24	21	14	113	50
Avances sur production marchandises ...	670	602	842	292	779
Financement des provisions à l'importation	48	1.151	1.133	820	981
Crédits de relance agricole	1.493	1.487	1.527	1.807	1.152
Crédits mobiles	—	—	—	—	—
Autres avances	—	—	626	464	277
B. Prêt à terme fixe avec escompte :					
A moins d'un an	235	202	1.561	1.150	2.680
De 1 an à moins de 5 ans	50	30	460	1.065	622
A plus de 5 ans	—	118	128	124	3.632
			1.217	788	
C. Prêt à terme fixe sans escompte :					
D. Escompte cédant :					
De traites	84	315	85	1.244	1.453
De promesses	325	438	776	3.214	3.226
De factures	—	7	6	8	85
D'effets de financement à tempérament ...	—	—	—	12	26
D'effets documentaires intérieurs	—	—	8	47	69
D'effets documentaires extérieurs	5	39	22	98	133
E. Escompte fournisseurs :					
De traites intérieures	8	—	10	146	65
De traites extérieures	—	—	—	—	—
De promesses	1	—	—	—	16
De factures	—	—	—	—	4
De financement à tempérament	—	—	—	—	6
D'effets documentaires	—	—	—	—	—
Total ...	11.539	11.552	18.408	18.763	27.515

Source : Centrale des Risques.

¹ A l'exclusion des crédits de signature.

² A savoir la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie, l'Office National du Logement et la Caisse d'Epargne du Congo.

³ Crédits supérieurs à 20.000 zaïres.

⁴ Crédits supérieurs à 10.000 zaïres.

⁵ Crédits supérieurs à 5.000 zaïres.

⁶ Crédits supérieurs à 8.000 zaïres en ce qui concerne les banques de dépôts et à 1.000 zaïres en ce qui concerne les autres institutions de crédit.

Tableau 87.

ENCOURS UTILISES DES CREDITS ¹ ACCORDES PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET LES AUTRES INSTITUTIONS SPECIALISEES DE CREDIT ², juin 1968 - juin 1969

Ventilation suivant la destination des crédits

(en milliers de zaires, à fin de période)

Destination des crédits	1968		1969
	Juin 3	Décembre 4	Juin 5
Fonds de roulement	3.801	4.003	5.289
Importations	1.723	2.041	2.944
Exportations	1.763	1.056	2.342
Production, commercialisation et stockage ...	9.009	6.563	10.861
Equipement et investissement	167	296	1.220
Travaux et constructions	125	181	148
Distribution de marchandises	1.645	4.409	3.871
Consommation partic. et construction privée .	175	214	840
Total ...	18.408	18.763	27.515

Source : Centrale des Risques.

¹ A l'exclusion des crédits de signature.

² A savoir la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'industrie, l'Office National du Logement et la Caisse d'Epargne du Congo.

³ Crédits supérieurs à 10.000 zaires.

⁴ Crédits supérieurs à 5.000 zaires.

⁵ Crédits supérieurs à 3.000 zaires en ce qui concerne les banques de dépôts et à 1.000 zaires en ce qui concerne les autres institutions de crédit.

CHAPITRE III

L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS MONETAIRES ET FINANCIERES

En l'absence d'autres institutions financières actives, ce sont les banques de dépôt qui, sous le contrôle de la Banque Nationale, jouent le rôle le plus important dans le domaine du crédit et de l'épargne. Le rôle de la Banque Nationale s'est considérablement accru en 1968 et en 1969 en tant que détentrice d'avoirs extérieurs et dépositaire des avoirs des entreprises publiques. D'une manière générale, depuis juin 1967, l'influence du crédit à l'Etat dans la formation des liquidités financières s'est très atténuée au profit des avoirs extérieurs et du crédit aux entreprises.

I. Les institutions monétaires.

1. La Banque Nationale.

Entre juin 1967 et juin 1969, le total du bilan résumé de la Banque Nationale ⁽¹⁾ est passé de 89,9 à 197,6 millions de zaires. Cette progression considérable (+ 120 %) atteint 64 % au cours de la première période de 12 mois et 34 % au cours de la seconde; elle est essentiellement due à l'évolution des

(¹) Le commentaire est basé sur le tableau 88 qui présente les différents éléments du bilan mensuel de la Banque sous une forme résumée et plus adaptée à l'analyse économique et monétaire. Cette présentation sert de base à l'établissement de la situation intégrée des institutions monétaires qui fait l'objet du chapitre I ci-avant.

Tableau 88.

SITUATION RESUMEE DE LA BANQUE NATIONALE DU CONGO
(en milliers de zaires)¹

	Situation au						Variations au					
	1966 31 décembre	1967 30 juin	1967 31 décembre	1968 30 juin	1968 31 décembre	1969 30 juin	1967		1968		1969 1er semestre	
							1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre		
1. Avoirs extérieurs nets	3.085	9.893	33.793	62.267	68.903	88.088	+ 6.808	+23.900	+28.474	+ 6.636	+19.185	
2. Créances sur l'Etat	68.655	79.588	80.972	84.975	89.786	108.966	+10.933	+ 1.384	+ 4.003	+ 4.811	+19.180	
3. Créances sur les entreprises et les particuliers	430	448	453	470	490	499	+ 18	+ 5	+ 17	+ 20	+ 9	
4. Créances sur les banques de dépôts	7	7	7	7	7	7	—	—	—	—	—	
<i>Avoirs = Engagements</i>												
1. Billets et pièces émis	72.177	89.936	115.225	147.719	159.186	197.560	+17.759	+25.289	+32.494	+11.467	+38.374	
2. Dépôts à vue	31.709	38.208	41.969	47.095	52.384	58.524	+ 6.499	+ 3.761	+ 5.126	+ 5.289	+ 6.140	
3. Dépôts à terme	5.273	6.371	9.971	9.058	7.763	8.279	+ 1.098	+ 3.600	— 918	— 1.290	+ 516	
4. Dépôts en devises des rési- dents	—	—	—	17.177	10.998	22.290	—	—	+17.177	— 6.179	+11.292	
5. Dépôts de l'Etat	197	241	330	120	304	—	+ 44	+ 89	— 210	+ 184	— 304	
6. Comptes de réévaluation ...	5.465	1.568	10.176	9.810	15.245	27.097	— 3.897	+ 8.608	— 366	+ 5.435	+11.852	
7. Fonds de contrepartie	—	5.973	5.697	5.571	5.626	5.613	+ 5.973	— 276	— 126	+ 55	— 13	
8. Dépôts des banques	5.993	7.604	8.234	6.461	7.396	6.991	+ 1.611	+ 630	— 1.773	+ 935	— 405	
a) dépôts disponibles	19.125	22.366	26.944	43.460	52.496	59.878	+ 3.241	+ 4.578	+16.516	+ 9.036	+ 7.382	
b) dépôts bloqués	(13.931)	(13.648)	(11.161)	(21.080)	(34.326)	(44.474)	(— 283)	(— 2.487)	(+ 9.919)	(+13.246)	(+10.148)	
9. Provisions pour paiements en monnaies étrangères ...	(5.194)	(8.718)	(15.783)	(22.380)	(18.170)	(15.404)	(+ 3.524)	(+ 7.065)	(+ 6.597)	(— 4.210)	(— 2.766)	
10. Engagements extérieurs ...	1.293	1.119	2.217	1.833	1.363	919	— 174	+ 1.098	— 384	— 470	— 444	
11. Fonds propres	536	522	560	553	551	546	— 14	+ 38	— 7	— 2	— 5	
12. Autres éléments nets	4.341	5.388	3.329	3.080	5.901	5.112	+ 1.044	— 2.059	— 249	+ 2.821	— 789	
	— 1.758	576	5.798	3.506	— 841	2.311	+ 2.334	+ 5.222	— 2.292	— 4.347	+ 3.152	

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

avoirs extérieurs bruts qui passent, en l'espace de deux ans, de 9,9 à 88,1 millions de zaïres. Ce mouvement s'explique en partie par le transfert à la Banque Nationale, conformément à la décision du Chef de l'Etat du 13 janvier 1968, des comptes de recettes que la Gécomin détenait auprès des banques de dépôts. Les créances sur l'Etat ont connu, jusqu'en décembre 1968, la progression la plus faible qui ait été enregistrée depuis plusieurs années. Elles s'élèvent à 89,7 millions à la fin de décembre 1968, contre 79,6 millions en juin 1967 et leur importance relative dans le bilan s'est réduite de moitié. Depuis décembre 1968, les concours à l'Etat se sont accrus de 21 %. Les crédits aux entreprises et aux banques restent, en montant, très négligeables; ils consistent essentiellement en une avance sur nantissement d'effets publics à la Caisse d'Epargne du Congo.

La composition du passif a subi quelques modifications notables. La progression des avoirs de la Banque a eu pour contrepartie un accroissement de 53 % des billets et pièces en circulation, de 263 % des dépôts des banques et des dépôts de l'Etat. Les dépôts libres des banques, qui avaient reculé au second semestre de 1967, progressent plus que leurs dépôts bloqués, représentatifs des provisions à l'importation qui, après avoir doublé au second semestre 1967, ont oscillé au-dessus du montant de 15 millions de zaïres avec une pointe en juin 1968 jusqu'à 22,4 millions.

Les avoirs dans les comptes de recettes de la Gécomin sont considérés dans la situation résumée, depuis leur ouverture en février 1968, comme des dépôts à terme; au 30 juin 1969, ils s'élevaient à 22,3 millions de zaïres.

2. Les banques de dépôts ⁽¹⁾.

L'évolution des banques de dépôts au cours de la période qui s'étend de juin 1967 à juin 1969 est caractérisée par un accroissement considérable des ressources bancaires, notamment sous forme de dépôts à vue (+ 49 millions). Par suite de la faible augmentation des crédits à l'Etat (+ 3,6 millions) et aux entreprises (+ 9,8 millions) au cours de la même période, cet accroissement s'est traduit, en grande partie, par une augmentation des avoirs en compte courant des banques auprès de la Banque Nationale (+ 29,9 millions). Le total des bilans est passé de 84 millions en juin 1967 à 147,3 millions de zaïres en juin 1969, accusant ainsi un accroissement de 63,3 millions de zaïres ou de 75 %.

(¹) Ce commentaire est basé sur les situations mensuelles consolidées des banques de dépôts établies chaque mois par la Banque Nationale sur base des situations individuelles. La présentation résumée destinée à l'élaboration de la situation monétaire intégrée apparaît au tableau 90.

Tableau 89.

SITUATION GLOBALE DES BANQUES DE DEPOTS ¹, décembre 1966 - juin 1969
(encours à fin de période)
(en milliers de zaires) ²

	1966	1967		1968		1969
	Décembre	Juin	Décembre	Juin	Décembre	Juin
A C T I F						
1. Caisse	325	1.577	1.034	1.412	1.222	2.101
2. Comptes courants Banque Nationale	13.881	14.691	11.702	21.166	34.464	44.576
3. Comptes Chèques Postaux	187	12	10	107	75	22
4. Banques	8.800	16.063	28.623	17.609	17.974	15.107
5. Autres valeurs à recevoir à court terme .	6.606	8.443	15.679	25.574	20.673	18.609
6. Débiteurs pour acceptations	174	368	403	918	721	1.113
7. Créances sur les entreprises et les particuliers	12.361	17.280	16.438	20.104	20.244	27.065
a) Service des encaissements	64	47	910	509	147	370
b) Portefeuille effets commerciaux	604	944	2.359	3.601	7.000	12.332
c) Débiteurs divers : autres	11.411	15.941	12.816	15.674	12.744	14.118
d) Débiteurs insolvable ou douteux	58	65	70	37	30	46
e) Portefeuille titres : autres	224	283	283	283	323	199
8. Créances sur l'Etat	13.221	13.246	13.221	13.253	17.079	16.854
a) Portefeuille effets publics	12.504	12.504	12.504	12.504	16.351	16.126
b) Portefeuille fonds publics	717	717	717	728	728	728
c) Débiteurs divers : paraétatiques	—	25	—	21	—	—
9. Banque Nationale - Indisponible	—	—	—	—	—	—
a) Dépôts : 100 % à l'importation pour marchandises payables à l'embarquement	5.194	5.398	14.318	21.956	17.996	15.328
b) Dépôts : 40 % à l'importation	—	2.834	1.707	473	176	76
c) Autres : billets saisis à Goma et à Lubumbashi	—	—	—	116	116	116
10. Autres rubriques non ventilées	487	2.393	550	572	269	573
11. Immobilisé	1.618	1.650	2.007	2.577	3.175	5.807
Total ...	62.854	83.955	105.692	125.837	134.184	147.347
P A S S I F						
1. Créanciers privilégiés ou garantis	46	83	1.117	165	159	141
2. Banques	232	299	350	848	614	1.626
3. Autres valeurs à payer à court terme ...	—	—	—	—	—	—
a) Engagements pour crédits documentaires à change non couvert	5.194	5.398	14.318	21.956	17.996	15.328
b) Autres	1.605	6.433	4.275	2.882	4.195	4.386
4. Acceptations de la banque	174	368	403	918	721	1.113
5. Dépôts	38.326	42.986	60.680	64.016	78.416	92.335
a) Comptes courants à vue	35.801	40.494	58.664	61.340	75.325	88.928
b) à un mois au plus	311	270	207	219	210	97
c) à plus d'un mois	2.133	2.128	1.721	2.404	2.779	3.224
d) carnets de dépôts	81	94	88	83	102	86
6. Créditeurs divers	11.677	20.719	18.399	27.352	22.074	19.384
a) cautions à l'importation	86	3.493	1.985	632	214	93
b) provisions pour crédits documentaires à change non couvert	6.031	8.306	13.158	21.767	18.402	15.632
c) provisions pour crédits documentaires à change couvert	736	2.191	323	127	231	223
d) provisions pour crédits documentaires aides étrangères	1.951	2.655	90	2.228	713	164
e) comptes en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—
— résidents	1.431	1.810	1.920	1.636	1.209	2.212
— non résidents	131	250	350	414	586	595
f) autres	1.311	2.014	573	548	719	465
7. Autres rubriques non ventilées	822	3.529	2.296	3.261	5.338	3.364
8. Non exigible	4.778	4.140	3.854	4.409	4.671	9.670

¹ Toutes devises.² Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

Le passif des banques.

Les dépôts et comptes courants en monnaie nationale détenus auprès des banques se sont accrus considérablement à la suite de l'évolution très favorable des paiements avec l'étranger auquel est venu s'ajouter, au cours des derniers mois, la reprise du financement monétaire de l'Etat et l'expansion des crédits aux entreprises. Entre juin 1967 et juin 1969, ces dépôts sont passés de 43,0 à 92,3 millions de zaïres, accusant ainsi une hausse de 49,3 millions de zaïres ou de 115 %. L'accroissement s'est réparti assez régulièrement sur toute la période de référence sous réserve cependant d'un accroissement plus rapide, au deuxième semestre de 1967, dû au rapatriement accéléré du produit des exportations immédiatement après la réforme monétaire et d'un ralentissement, au premier semestre de 1968, provoqué par le transfert des avoirs de la Gécomin dans un compte spécial auprès de la Banque Nationale. La part des comptes courants à vue qui, en juin 1967, constituait déjà 94 % de l'ensemble des dépôts, représente, à la fin juin 1969, plus de 96 %. Les dépôts à terme ne revêtent donc qu'une importance assez réduite.

Les « créiteurs divers » s'établissent à la fin juin 1969 à 19,4 millions de zaïres contre 27,4 et 20,7 millions respectivement à fin juin 1968 et à fin juin 1967. Ils comprennent essentiellement les provisions pour crédits documentaires à change non couvert, c'est-à-dire les provisions versées anticipativement et obligatoirement au moment de l'ouverture des crédits documentaires pour les marchandises payables à l'embarquement; ils se chiffrent au 30 juin 1969 à 15,6 millions de zaïres, contre 21,8 millions à la fin juin 1968. Ce recul s'explique par la diminution des importations payables à l'embarquement au profit de celles payables à l'arrivée.

Les « autres valeurs à payer à court terme » ainsi que le mouvement des comptes d'actifs « autres valeurs à recevoir à court terme » et « dépôts à 100 % à l'importation auprès de la Banque Nationale » reprennent les provisions à l'importation lors de leur versement à la Banque Nationale du Congo. Cette opération donne ainsi lieu à une double inscription qui majore le total du bilan. Elle trouverait mieux sa place dans un compte d'ordre.

La progression du « non exigible », qui a été porté, entre juin 1967 et juin 1969, de 4,1 à 9,7 millions de zaïres trouve son origine dans les diverses augmentations de capital réalisées par les banques (1 million de zaïres) et dans la constitution d'importantes réserves, principalement à l'occasion de la réévaluation de l'immobilisé (2,2 millions de zaïres).

L'actif des banques.

Le volume des moyens de trésorerie des banques sous forme d'avoirs en caisse, en comptes courants à la Banque Nationale ou aux chèques postaux qui atteignait 16,3 millions de zaïres en juin 1967, s'élève au 30 juin 1969 à 46,7 millions de zaïres, soit une augmentation de 30,4 millions. Ce poste couvre, au 30 juin 1969, près de 32 % du total de l'actif des banques, contre 18 % à la fin juin 1968 et 19 % à la fin juin 1967; il représente actuellement plus de 50 % des dépôts auprès des banques.

Le poste « Banques » qui est formé principalement des avoirs des banques congolaises auprès de leurs correspondants étrangers, a enregistré une réduction de 1 million de zaïres, soit 6 %. Il avait cependant connu un accroissement considérable au cours du deuxième semestre de 1967 où, de 16,1 millions à fin juin 1967, il était monté à 28,6 millions à fin décembre 1967. La réduction brusque du mois de février, due au transfert des avoirs de la Gécomin à la Banque Nationale, n'a pas été récupérée. Au contraire, une nouvelle réduction d'environ 2,9 millions au premier semestre 1969, a ramené les avoirs auprès des correspondants étrangers en-dessous du niveau de juin 1967.

A fin juin 1969, les créances sur les entreprises et les particuliers s'élèvent à 27,1 millions de zaïres, contre 17,3 millions à fin juin 1967, soit un accroissement de 9,8 millions ou 57 %. Après une légère réduction au second semestre de 1967, (– 0,8 million ou 5 %), un accroissement important s'est produit au cours du premier semestre de 1968 (+ 3,7 millions ou 22 %). Les créances sont restées stationnaires au deuxième semestre de 1968 pour s'accroître considérablement au premier semestre de 1969 (+ 6,8 millions ou 34 %).

Au 30 juin 1967, 92 % des créances sur les entreprises avaient la forme de crédit de caisse, contre 6 % seulement pour les crédits d'escompte et 2 % pour les placements. Au 30 juin 1969, la part des crédits de caisse ne représente plus que 52 % tandis que celle des crédits d'escompte est montée à 47 %. Cette transformation profonde des formes du crédit résulte des recommandations et des directives édictées par la Banque Nationale. La part des placements s'est réduite de moitié à la suite d'un amortissement de la valeur des titres en portefeuille.

Les créances sur l'Etat sont passées de 13,2 millions de zaïres à fin juin 1967 à 16,9 millions à fin juin 1969. Elles sont restées stationnaires jusqu'au mois d'octobre 1968 où elles ont connu une brusque augmentation de 3,9 millions par suite du financement de certaines opérations en capital du trésor : achat d'un ordinateur IBM, participation au capital de banques et de sociétés publiques ou

Tableau 90.

SITUATION RESUMEE DES BANQUES DE DEPOTS
(en milliers de zaires) ¹

	Situation au					Variations au				
	1966	1967	1967	1968	1968	1967	1968	1969	1969	
	31 décembre	30 juin	31 décembre	30 juin	31 décembre	1er semestre	2e semestre	1er semestre	2e semestre	1er semestre
1. Trésorerie	14.185	16.144	12.666	22.663	35.771	+ 1.958	- 3.478	+ 9.997	+ 13.108	+ 11.009
a) encaisses en billets et pièces ...	305	1.453	964	1.497	1.308	+ 1.148	- 489	+ 533	- 189	+ 896
b) dépôts disponibles à la B.N.C. .	13.881	14.691	11.702	21.166	34.463	+ 810	- 2.989	+ 9.464	+ 13.297	+ 10.113
2. Dépôts bloqués à la B.N.C.	5.194	8.231	16.025	22.430	18.172	+ 3.037	+ 7.794	+ 6.405	- 4.258	- 2.768
3. Avoirs extérieurs bruts	7.967	14.121	28.297	17.242	17.920	+ 6.154	+ 14.176	- 11.055	+ 678	- 3.065
4. Créances sur les entreprises et les particuliers	12.323	17.239	16.402	20.066	20.209	+ 4.916	- 837	+ 3.664	+ 143	+ 6.821
5. Créances sur l'Etat	13.409	13.295	13.297	13.378	17.166	- 114	+ 2	+ 81	+ 3.788	- 289
<i>Avoirs = Engagements</i>	<i>53.079</i>	<i>69.030</i>	<i>86.687</i>	<i>95.779</i>	<i>109.238</i>	<i>+ 15.951</i>	<i>+ 17.657</i>	<i>+ 9.092</i>	<i>+ 13.459</i>	<i>+ 11.708</i>
1. Dépôts à vue	35.801	40.494	58.664	61.339	75.325	+ 4.693	+ 18.170	+ 2.675	+ 13.986	+ 13.602
2. Dépôts à terme	2.525	2.492	2.016	2.705	3.093	- 33	- 476	+ 689	+ 388	+ 315
3. Dépôts en devises des résidents ...	1.432	1.810	1.919	1.635	1.208	+ 378	+ 109	- 284	- 427	+ 1.005
4. Provisions pour paiements en monnaies étrangères	6.117	11.799	15.143	22.399	18.615	+ 5.682	+ 3.344	+ 7.256	- 3.784	- 2.889
5. Fonds de contrepartie	1.951	2.655	90	2.228	713	+ 704	- 2.565	+ 2.138	- 1.515	- 547
6. Engagements extérieurs	242	667	609	926	1.085	+ 425	- 58	+ 317	+ 159	+ 1.055
7. Fonds propres	3.748	4.140	3.854	4.410	4.543	+ 392	- 286	+ 556	+ 133	+ 3.632
8. Autres éléments nets	1.263	4.973	4.392	137	4.656	+ 3.710	- 581	- 4.255	+ 4.519	- 4.465

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

Tableau 91.

COMPTE GLOBAL DE PERTES ET PROFITS DES BANQUES DE DEPOTS, 1966-1968

	Montants en milliers de zaires 1			Répartition des rubriques, en pourcentage du total du crédit ou du débit		
	1966	1967	1968	1966	1967	1968
C R E D I T						
1. Produits d'opérations de change	565	983	2.306	20,5	23,9	33,1
a) commission de change	214	446	1.102	7,8	10,9	15,8
b) commission sur crédits documentaires ..	309	470	1.147	11,2	11,4	16,5
c) escompte sur l'étranger	...	1	4	0,0	0,0	0,0
d) bénéfice sur opérations d'arbitrage ...	42	66	53	1,5	1,6	0,8
2. Produits d'opérations de crédits	987	1.522	2.035	35,8	37,0	29,2
a) escompte du portefeuille commercial ...	31	61	256	1,1	1,5	3,7
b) intérêts sur opérations d'avances	759	1.161	1.278	27,5	28,2	18,3
c) commission d'acceptations	1	1	1	0,0	0,0	0,0
d) commission d'escompte	7	19	35	0,3	0,5	0,5
e) commission de crédits	189	280	465	6,9	6,8	6,7
3. Produits des placements	620	686	692	22,5	16,7	10,0
a) revenus des avoirs à l'étranger	19	57	72	0,7	1,4	1,0
b) intérêts du portefeuille effets publics ..	591	609	603	21,4	14,8	8,7
c) revenus du portefeuille-titres	10	19	17	0,4	0,5	0,3
d) revenus des avoirs au Congo	—	...	—	0,0	0,0	0,0
e) intérêts des placements en call-money ..	...	1	...	0,0	0,0	0,0
4. Recettes diverses	582	923	1.928	21,2	22,4	27,7
a) commissions d'encaissements	33	58	161	1,2	1,4	2,3
b) autres	549	865	1.767	20,0	21,0	25,4
Total ...	2.754	4.114	6.961	100,0	100,0	100,0
D E B I T						
1. Intérêts bonifiés	65	75	80	2,4	1,8	1,2
a) sur les dépôts à vue	1	1	2	0,0	0,0	0,0
b) sur les dépôts à terme	62	68	75	2,3	1,7	1,1
c) sur les avances reçues	2	6	3	0,1	0,1	0,1
2. Frais généraux	1.639	2.631	3.962	59,5	63,9	56,9
a) rémunération du Conseil d'Administration, de la Gérance et Commissaires réviseurs	128	184	26	4,6	4,5	0,4
b) traitement de la direction et du personnel	839	1.334	2.176	30,5	32,4	31,3
c) impôts et taxes	101	54	411	3,7	1,3	5,9
d) fonds de pension	50	80	107	1,8	1,9	1,5
e) loyers, éclairage, entretien	156	167	305	5,7	4,1	4,4
f) autres frais généraux	365	812	937	13,2	19,7	13,4
3. Amortissements	320	344	977	11,6	8,4	14,0
a) sur les immeubles, mobilier et matériel	120	98	265	4,3	2,4	3,8
b) sur frais de 1 ^{er} établissement	—	—	—	0,0	0,0	0,0
c) sur portefeuille-titres	1	1	149	0,0	0,0	2,2
d) autres	199	245	563	7,3	6,0	8,0
4. Provisions diverses	200	500	840	7,3	12,2	12,1
5. Autres dépenses	22	45	15	0,7	1,1	0,2
6. Bénéfice net de l'exercice	508	519	1.087	18,5	12,6	15,6
Total ...	2.754	4.114	6.961	100,0	100,0	100,0

1 Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaires sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaire.

d'économie mixte. Un premier remboursement de 0,2 million est intervenu au cours du premier semestre 1969.

Les avoirs indisponibles à la Banque Nationale qui s'élevaient à 8,2 millions à fin juin 1967, contre 22,4 millions à fin juin 1968 et 15,4 millions à fin juin 1969, comprennent principalement le montant des provisions à l'importation qui, selon la réglementation des changes en vigueur, doivent être versées dans un compte bloqué à la Banque lorsqu'elles concernent des marchandises payables à l'embarquement. Dans cette rubrique figure aussi, pour un montant de 76.000 zaïres, le reliquat des dépôts de 40 % sur les licences d'importation qui a été supprimé depuis la réforme monétaire.

Les immobilisations des banques sont passées de 1,6 million à fin juin 1967 à 2,6 millions à fin juin 1968 et à 5,8 millions à fin juin 1969, soit un accroissement de 4,2 millions. Dans ce montant, 2 millions représentent la valeur de la construction de nouveaux immeubles administratifs et 2,2 millions la réévaluation de l'immobilisé autorisée par l'ordonnance-loi 68/013 du 6 janvier 1968.

Les résultats d'exploitation.

Les bénéfices nets des banques sont en nette progression en 1968. Ils ont, en effet, doublé par rapport à 1966 et à 1967, principalement grâce aux recettes procurées par les opérations de change qui sont passées de 1 million de zaïres en 1967 à 2,3 millions en 1968. Cet accroissement reflète l'accroissement de la valeur des opérations traitées avec l'étranger tant à l'importation qu'à l'exportation.

Les revenus procurés par les opérations de crédits aux entreprises se sont élevés à 2 millions de zaïres en 1968, contre 1,5 million en 1967. Par rapport aux crédits distribués par les banques en 1968, ils représentent une rémunération moyenne de 11,8 %. Les dépenses sous forme de paiements d'intérêts créditeurs à la clientèle s'élèvent à 1.551 zaïres pour les dépôts à vue et à 75.294 zaïres pour les dépôts à terme, ce qui équivaut à un coût moyen de 0,02 % et de 2,5 %.

Le portefeuille d'effets publics dont l'intérêt moyen s'élève à 4,4 % a fourni un revenu de 603.057 zaïres, inchangé par rapport aux deux années précédentes.

3. L'Office des Chèques Postaux.

Depuis le 1^{er} janvier 1969, l'Administration des Postes, Télégraphes et Communications a été constituée en un office public autonome — l'Office Congolais

des Postes et Télécommunications — doté de la personnalité juridique et d'une autonomie financière. La réorganisation en profondeur entreprise vise non seulement le fonctionnement des services postaux et téléphoniques mais également la gestion des comptes courants postaux. En pénétrant dans les lieux les plus reculés du pays, les bureaux de postes pourraient jouer un rôle important dans le rassemblement des épargnes et dans le transfert des fonds, notamment à l'occasion du paiement des prestations de la Sécurité Sociale et des pensions militaires et civiles.

Tableau 92.

SITUATION RESUMEE DES CHEQUES POSTAUX

(en milliers de zaïres) ¹

	Situation au						Variations au				
	31 déc. 1966	30 juin 1967	31 déc. 1967	30 juin 1968	31 déc. 1968	30 juin 1969	1967		1968		1969
							1er sem.	2e sem.	1er sem.	2e sem.	1er sem.
1. Dépôts de la B.N.C. .	727	575	605	685	1.060	1.030	- 152	+ 30	+ 80	+ 375	- 30
2. Dépôts des banques de dépôts	187	11	11	107	75	23	- 176	—	+ 96	- 32	- 52
3. Dépôts des particu- liers et des entrepri- ses	966	961	1.226	1.300	1.185	2.171	- 5	+ 265	+ 74	- 115	+ 986
Total ...	1.880	1.547	1.842	2.092	2.320	3.224	- 333	+ 295	+ 250	+ 228	+ 904

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

Les dépôts en comptes courants postaux ont augmenté de 71 % entre décembre 1966 et juin 1969, en passant de 1,9 million de zaïres à 3,2 millions. Cet accroissement s'explique principalement par un doublement des dépôts effectués par les entreprises et les particuliers, notamment par l'Institut National de Sécurité Sociale et la Caisse d'Epargne. Les dépôts de la Banque Nationale se sont aussi accrus au cours de la même période, contribuant ainsi indirectement au financement du Trésor.

II. Les institutions financières.

Au cours des huit dernières années, les institutions financières autres que les banques de dépôts ont joué un rôle mineur dans la mobilisation de l'épargne intérieure et dans le financement des opérations de crédit à l'économie. L'entrée en fonctionnement de la Société Congolaise de Financement et du Développement modifiera cette situation.

1. La Caisse d'Epargne du Congo.

L'activité de la Caisse d'Epargne du Congo est restée en veilleuse en 1968, comme les années précédentes. Les dépôts des particuliers et des organismes ont diminué de 0,3 million de zaïres par rapport à 1967. Ils se situent, à la fin décembre 1968, à 2,6 millions de zaïres, contre 2,9 à la fin 1967 et 2,4 à la fin 1966. Les organismes publics interviennent pour un peu moins d'un quart dans l'ensemble des dépôts et les particuliers pour les trois quarts. La valeur moyenne par carnet de dépôts s'élève à 1 zaïre à la fin 1968.

La contrepartie des dépôts à la Caisse d'Epargne est constituée par des créances sur l'Etat pour un montant de 1 million de zaïres demeuré inchangé depuis 10 ans. Les créances sur les entreprises et les particuliers — 2,4 millions — ont sensiblement diminué depuis 1960.

Tableau 93.

SITUATION ACTIVE ET PASSIVE DE LA CAISSE D'EPARGNE DU CONGO, 1965-1968

(en milliers de zaïres ¹)

Postes	1965	1966	1967	1968
ACTIF				
A. Trésorerie	228	101	161	161
B. Créances sur l'Etat	1.944	2.394	2.413	2.727
C. Créances sur les entreprises et les particuliers	631	1.022	976	754
D. Immobilisé	223	224	286	390
E. Montant à régulariser ²	1.113	1.374	1.392	1.704
F. Autres éléments de l'actif	52	81	110	178
<i>Total actif ...</i>	<i>4.191</i>	<i>5.196</i>	<i>5.338</i>	<i>5.914</i>
PASSIF				
A. Dépôts à vue	2.216	2.529	2.813	2.984
B. Dépôts à terme et à préavis	354	661	663	680
C. Emprunts à la Banque Nationale du Congo	316	346	370	401
D. Dettes vis-à-vis de l'Etat	893	893	993	1.493
E. Amortissements	101	108	122	149
F. Autres éléments du passif	311	659	377	207
<i>Total passif ...</i>	<i>4.191</i>	<i>5.196</i>	<i>5.338</i>	<i>5.914</i>

Source : Caisse d'Epargne du Congo.

¹ Pour les années 1965 et 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour 1 zaïre.

² Montant à régulariser par l'Etat en vertu du décret du 4 janvier 1951.

Pour pouvoir faire face aux remboursements de dépôts intervenus entre 1960 et 1967, la Caisse d'Epargne a dû recourir à des avances sur nantissement d'effets

publics auprès de la Banque Nationale. Celles-ci s'élèvent au 31 décembre 1968 à 407.000 zaïres, contre 370.000 au 31 décembre 1967 et 347.000 au 31 décembre 1966. En outre, le Trésor a consenti des avances spéciales pour 0,8 million de zaïres.

2. La Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie.

Créée en 1947 pour fournir une assistance financière à moyen et à long terme aux petites entreprises artisanales, agricoles, industrielles et commerciales, la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie n'a pu développer ses activités au cours des dernières années. Le volume des crédits accordés s'élève au 31 décembre 1968 à 1,1 million de zaïres, légèrement supérieur au niveau de

Tableau 94.

SITUATION RESUMEE DE LA SOCIETE DE CREDIT AUX CLASSES MOYENNES ET A L'INDUSTRIE, 1960-1968

(en milliers de zaïres ¹, à fin de période)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
1. Trésorerie	34	48	106	83	36	30	55	10	19
2. Créances sur l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Créances sur les entreprises et les particuliers	1.003	995	967	808	854	855	1.056	1.053	1.085
a) sur ressources propres ...	545	533	493	339	396	371	355	352	324
b) sur dotations et emprunts	458	462	474	469	458	484	701	701	761
4. Immobilisé net	9	7	17	98	96	111	108	94	94
5. Autres éléments nets	6	16	—	15	20	13	—	62	67
ACTIF = PASSIF	1.052	1.066	1.090	1.004	1.006	1.009	1.219	1.219	1.265
1. Fonds propres	502	502	519	519	519	519	519	519	519
2. Emprunts	87	87	87	—	—	—	200	200	200
3. Dotations	463	477	484	485	487	490	500	500	546

Source : d'après les bilans de la S.C.C.M.I.

¹ Pour les périodes antérieures à 1967, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

1965 mais approximativement égal à celui de l'année 1960. La moitié des interventions concerne l'agriculture, un peu plus d'un tiers concernant l'industrie et l'artisanat.

Les ressources de la S.C.C.M.I. sont fournies par son capital — 500.000 zaïres et par un prêt de 0,2 million accordé en 1966 par l'Institut National de Sécurité Sociale.

3. L'Institut National de Sécurité Sociale.

Les différentes branches du système de sécurité sociale qui comprend au Congo les pensions, les risques professionnels et, pour le Katanga seulement, les allocations familiales, sont très largement excédentaires depuis la création, en 1961, de l'Institut National de Sécurité Sociale. Les cotisations recueillies sont passées de 2,9 millions de zaïres en 1967 à 4 millions en 1968 tandis que les prestations versées aux travailleurs n'ont atteint que 1 million en 1967 et 2 millions en 1968. Compte tenu, d'une part, des autres recettes d'exploitation, telles que les revenus des placements et les revenus du patrimoine immobilier et, d'autre part, des dépenses d'exploitation et d'amortissement, l'excédent net s'est élevé à 1,1 million de zaïres en 1967 et 1968.

Tableau 95.

BILAN RESUME DE L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE, 1962-1968 (en milliers de zaïres ¹, à fin de période)

	31 déc. 1962	31 déc. 1963	31 déc. 1964	31 déc. 1965	31 déc. 1966	31 déc. 1967	31 déc. 1968
ACTIF							
1. Trésorerie	551	772	1.007	1.695	3.129	4.283	2.596
2. Créances sur l'Etat	877	877	1.031	938	938	938	958
3. Créances sur l'économie	143	139	180	142	391	471	941
4. Créances sur l'étranger	844	844	844	844	844	—	—
5. Immobilisé net	31	215	1.082	1.685	1.953	2.023	2.450
6. Autres éléments nets d'actif ...	134	70	565	—	100	—	1.123
ACTIF = PASSIF	2.580	2.917	4.709	5.304	7.355	7.715	8.068
PASSIF							
1. Réserves	2.339	2.708	3.948	4.959	7.077	7.265	8.068
2. Engagements à court terme ...	241	209	761	251	278	292	—
3. Autres éléments nets du passif .	—	—	—	94	—	158	—

Source : d'après les rapports annuels de l'I.N.S.S.

¹ Pour les périodes antérieures à 1967, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

Les résultats financiers de l'I.N.S.S. posent le problème du placement des fonds collectés afin de maintenir simultanément la stabilité de leur pouvoir d'achat, leur sécurité, leur liquidité et le rendement des placements qu'exige la

vocation sociale de cette forme d'épargne des travailleurs. Les bilans comparés des années 1962 à 1968 montrent que l'I.N.S.S. a conservé sous forme de dépôts à vue ou à terme une grande partie de ses réserves; sa trésorerie est, en effet, passée de 0,5 million de zaïres à 2,6 millions à la fin 1968. L'Institut a consacré près de la moitié de l'accroissement de ses réserves à des acquisitions immobilières; celles-

Tableau 96.

RECETTES ET DEPENSES DES DIFFERENTES BRANCHES DE LA SECURITE SOCIALE
(en milliers de zaïres ¹)

	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
RECETTES							
Cotisations	843	732	1.476	2.053	2.659	2.767	3.904
Pensions	731	634	1.132	1.473	1.839	1.854	2.721
Risques professionnels	112	98	193	267	337	331	502
Allocations familiales	—	—	151	313	483	582	681
Autres	6	3	16	148	49	96	133
Total ...	849	735	1.492	2.201	2.708	2.863	4.037
DEPENSES							
Prestations	318	193	564	532	592	990	2.086
Pensions	295	171	347	395	364	810	1.422
Risques professionnels	23	22	44	44	48	88	121
Allocations familiales	—	—	173	93	180	92	543
Dépenses d'exploitation	136	116	293	371	384	719	875
Résultats excédentaires	395	426	635	1.298	1.732	1.154	1.076
Total ...	849	735	1.492	2.201	2.708	2.863	4.037

Source : d'après les rapports financiers de l'I.N.S.S.

¹ Pour les périodes antérieures à 1967, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

ci apparaissent au bilan à la fin 1968 pour une valeur de 2,5 millions de zaïres. Enfin, des crédits ont été accordés, avec la garantie de l'Etat, pour un montant de 0,8 million de zaïres, notamment à la Société de Crédit aux Classes Moyennes (0,2 million) et à l'Office National du Logement (0,5 million).

L'ensemble des réserves techniques constituées depuis 1961 s'élève à 8,1 millions de zaïres à la fin 1968, contre 7,3 millions à la fin 1967.

4. Le projet de la Société Congolaise de Financement du Développement.

Une institution de crédit à moyen et long terme — la Société Congolaise de Financement du Développement — dont le projet a été longuement préparé avec l'aide de la Banque Mondiale, verra le jour dans les prochaines semaines.

Constituée initialement avec un capital de 100.000 zaïres, la SOCOFIDE procédera rapidement à une augmentation de son capital initial jusqu'à 2 millions de zaïres tout en incorporant la participation de la Société Financière Internationale et celle de groupes privés étrangers intéressés au développement de l'économie congolaise. L'Etat prendra une participation de 25 % dans la nouvelle société dont la moitié sera souscrite par la Banque Nationale et il lui consentira, en outre, un prêt à long terme d'un montant de 3 millions de zaïres. De son côté, la Banque Mondiale, par l'intermédiaire de l'I.D.A., accordera, à un taux d'intérêt réduit, un prêt de 10 millions de dollars.

La SOCOFIDE pourra intervenir, sous forme de prêts ou de prises de participation en faveur de projets dont la rentabilité aura pu être objectivement établie, quel que soit le secteur intéressé. Les opérations de caractère commercial, immobilier ou social, sont écartées.

L'importance du rôle que pourra exercer la SOCOFIDE sur le développement de l'économie congolaise a amené l'Etat à lui accorder, conformément à l'esprit du Code des Investissements, un ensemble d'avantages et de garanties qui sont repris dans une Convention d'Etablissement.

TITRE V

LES PRIX INTERIEURS

L'évolution des prix au cours de la période qui s'étend de juin 1967 à septembre 1969 a été marquée par trois mouvements très caractéristiques.

Pendant les douze premiers mois consécutifs à l'application du programme du 24 juin 1967, le mouvement des prix a été dominé par l'ajustement à la parité du zaïre, à l'accroissement des impôts indirects et aux nouvelles conditions du marché. La hausse qui fut très rapide au second semestre de 1967 entraîna, en moyenne, un doublement des prix entre juin 1967 et juin 1968.

Entre juin 1968 et février 1969, les prix sont restés stables dans l'ensemble, avec même quelques tendances à la baisse. Cette stabilisation du niveau des prix malgré le relèvement des salaires intervenu en avril 1968, constitue la réalisation d'un des objectifs essentiels visés par le programme de redressement. Elle résulte de la libéralisation des importations et du rétablissement des conditions normales de production qui ont permis, sur toute l'étendue du territoire, un approvisionnement abondant des magasins et des marchés tant en produits importés qu'en produits locaux. Sous l'effet de ces nouvelles conditions, les marges commerciales et, dans de nombreux cas, le système commercial furent amenés à se réorganiser.

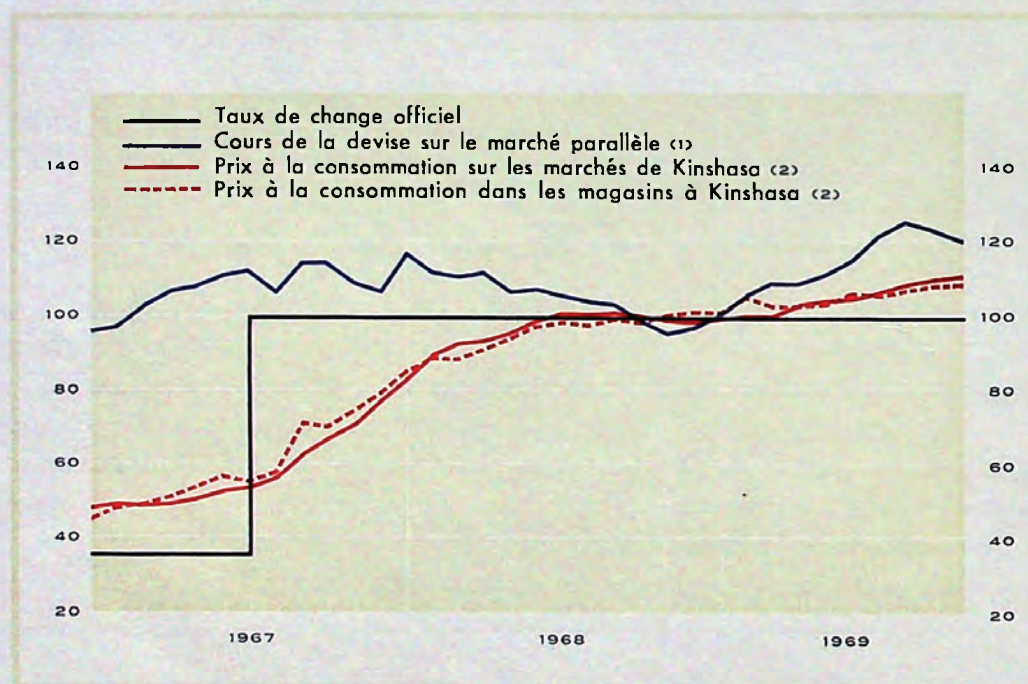
Depuis mars 1969, les prix sont à nouveau en hausse. Cet accroissement des prix — qui atteint 10 % pour les neuf premiers mois de l'année — doit être mis en rapport avec plusieurs causes. Tout d'abord, l'augmentation substantielle des salaires et traitements de l'administration en janvier 1969 et la reprise du financement monétaire du Trésor à partir de février ont créé un contexte propice à la hausse des prix. Ces pressions de la demande se sont exercées à un moment où la production vivrière locale, dont l'offre est très rigide, connaissait un certain recul imputable à une sécheresse saisonnière plus accentuée. Enfin, la hausse générale des prix dans les pays industrialisés et la détérioration du cours du zaïre sur le marché parallèle se sont répercutées en partie sur les produits importés.

Ces trois phases caractéristiques se retrouvent, avec des ampleurs et des points d'impact légèrement différents, dans l'évolution des indices des prix de gros et des prix à la consommation tant à Kinshasa et à Lubumbashi qu'à l'intérieur du pays.

Ce sont les prix de gros qui connaissent, immédiatement après la réforme, la hausse la plus importante. Situés, en effet, plus près des prix de revient réels, ils n'avaient pas anticipé le nouveau taux de change. La hausse de l'indice général entre juin 1967 et mai 1968 est de 123 % mais les différentes composantes

Graphique 4.

PRIX INTERIEURS, TAUX DE CHANGE ET COURS DE LA DEVISE
SUR LE MARCHE PARALLELE



(1) Cf. tableau 101.

(2) Cf. tableau 97.

enregistrent un mouvement assez différencié : l'augmentation des prix des produits importés (+ 154 %) est très supérieure à celle des produits locaux (+ 104 %) et des produits d'origine mixte (+ 128 %). On ne dispose d'aucune indication sur le mouvement des prix de gros depuis le mois de mai 1968, sauf en ce qui concerne les prix des matériaux de construction. Ceux-ci sont, dans l'ensemble, restés stables, sous réserve de la hausse de 23 % du prix du ciment en avril 1969 partiellement compensée par la diminution du prix des bitumeux et des bois de charpente.

Les prix de détail sur les marchés de Kinshasa, calculés par l'I.R.E.S., qui reflètent assez étroitement le pouvoir d'achat des travailleurs, ont subi une hausse

moyenne de 87,2 % entre juin 1967 et juin 1968 dont 87 % pour la catégorie des produits alimentaires, 79,5 % pour l'habillement et 94,4 % pour les articles de ménage. Les produits d'origine importés ont subi une hausse de 107 % sensiblement supérieure à celle des produits d'origine locale (+ 90 %). A l'intérieur de ce groupe, les produits agricoles vivriers s'accroissent plus (+ 91 %) que les

Tableau 97.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION
(2^e semestre 1968 = 100)

	1966	1967		1968		1969		Pourcentage d'augmentation par rapport au 30 juin 1967
	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Sept.	
KINSHASA :								
1. <i>Prix dans les magasins</i> (I.R.E.S.)	45,6	55,9	85,4	98,8	101,6	106,1	108,8	94,6
dont :								
alimentation	43,8	57,2	91,2	99,3	101,1	105,3	106,0	85,3
articles de ménage et divers ...	47,7	51,6	74,8	97,6	102,2	107,2	113,6	120,2
2. <i>Prix aux marchés</i>								
a) Indice calculé par l'INS ...	48,5	58,3	85,6	97,9	101,6	110,0	113,3	94,3
dont :								
alimentation	52,9	66,7	95,9	100,3	96,6	108,8	115,8	73,6
autres biens de consommation	45,5	52,7	78,8	97,0	104,9	110,8	111,6	111,8
b) Indice calculé par l'I.R.E.S.	48,1	54,0	83,9	101,1	99,7	106,7	110,8	105,2
dont :								
alimentation	48,3	54,6	85,3	102,1	99,4	107,9	113,9	108,6
habillement	51,7	54,7	77,2	98,2	101,3	104,9	105,0	92,0
articles de ménage et divers	44,7	51,5	85,4	100,1	99,4	104,1	105,6	105,0
LUBUMBASHI :								
1. <i>Indices relatifs aux économique-ment faibles</i>	51,6	53,4	76,5	98,3	99,2	103,3	n.d.	93,4 ²
2. <i>Indices relatifs aux économique-ment forts</i> ¹	55,2	57,9	79,2	94,5	100,2	102,7	n.d.	77,4 ²

¹ Chiffres portant sur les trimestres.

² Pourcentages d'augmentation de juin 1967 à juin 1969.

produits de l'industrie manufacturière (+ 89 %). Par rapport à la moyenne des prix au second semestre de 1968 — qui sert de nouvelle base à l'indice des prix —, la hausse enregistrée au cours des neuf premiers mois de 1969 est de 10,8 %. Elle s'explique principalement par le relèvement des prix des produits agricoles locaux et des prix d'origine mixte.

Ces hausses de prix ont été d'autant plus profondément ressenties que la part des ressources qu'un ménage à revenu modeste consacre à l'alimentation s'élève à 63 % environ, selon une enquête préliminaire sur les conditions de vie à

Kinshasa effectuée par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de Lovanium. Ces dépenses alimentaires comprennent essentiellement des céréales (farine, riz, maïs), des féculents (manioc et ignames), des légumes et du poisson. Les dépenses d'habillement comptent pour 14 % et celles de logement pour 10 %.

Tableau 98.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION : DECOMPOSITION
SELON L'ORIGINE DES PRODUITS, 1966-1969

(2^e semestre 1968 = 100)

	1966	1967		1968		1969		Pourcentage d'augmen- tation par rapport à juin 1967
	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Déc.	Juin	Sept.	
1. Produits d'origine importée	43,5	49,7	87,4	102,8	99,3	102,3	105,9	113,1
2. Produits d'origine congolaise	48,4	52,6	81,8	100,2	98,8	107,3	110,1	109,3
dont :								
a) produits agricoles	49,0	52,3	89,2	99,9	95,4	109,1	121,4	132,1
b) produits manufacturés	46,6	52,8	77,7	99,6	100,1	103,2	103,8	96,6
produits textiles et confection	52,0	53,9	74,6	97,7	101,3	104,4	104,5	93,9
autres produits	42,2	51,9	80,6	101,4	99,1	102,0	103,1	98,7
c) autres produits locaux	51,1	52,7	80,5	101,6	100,6	113,0	112,1	112,7
3. Produits d'origine mixte	59,7	82,9	91,2	100,7	106,7	110,7	121,4	46,4

Source : I.R.E.S.

Les autres postes — transports, loisirs, cadeaux, instruction, soins médicaux — font ensemble 13 % ⁽¹⁾.

L'indice des prix dans les magasins de type moderne a enregistré entre juin 1967 et juin 1968 une hausse moins importante (+ 76,7 %) que les prix sur les marchés tels qu'ils sont calculés par l'I.R.E.S. (+ 87,2 %) essentiellement du fait de l'accroissement plus faible des produits alimentaires. C'est là, sans doute, l'effet d'une meilleure organisation et d'une réduction plus importante des marges bénéficiaires. En 1969, les prix ont cependant augmenté de 10 %, c'est-à-dire dans la même proportion que les prix sur les marchés.

Le comportement des prix à Lubumbashi est très analogue à celui de Kinshasa. L'indice des produits intéressant « les économiquement forts » et qui s'apparente à l'indice des prix dans les magasins de Kinshasa s'est relevé de 77 % alors que celui qui intéresse les « économiquement faibles » s'est relevé de

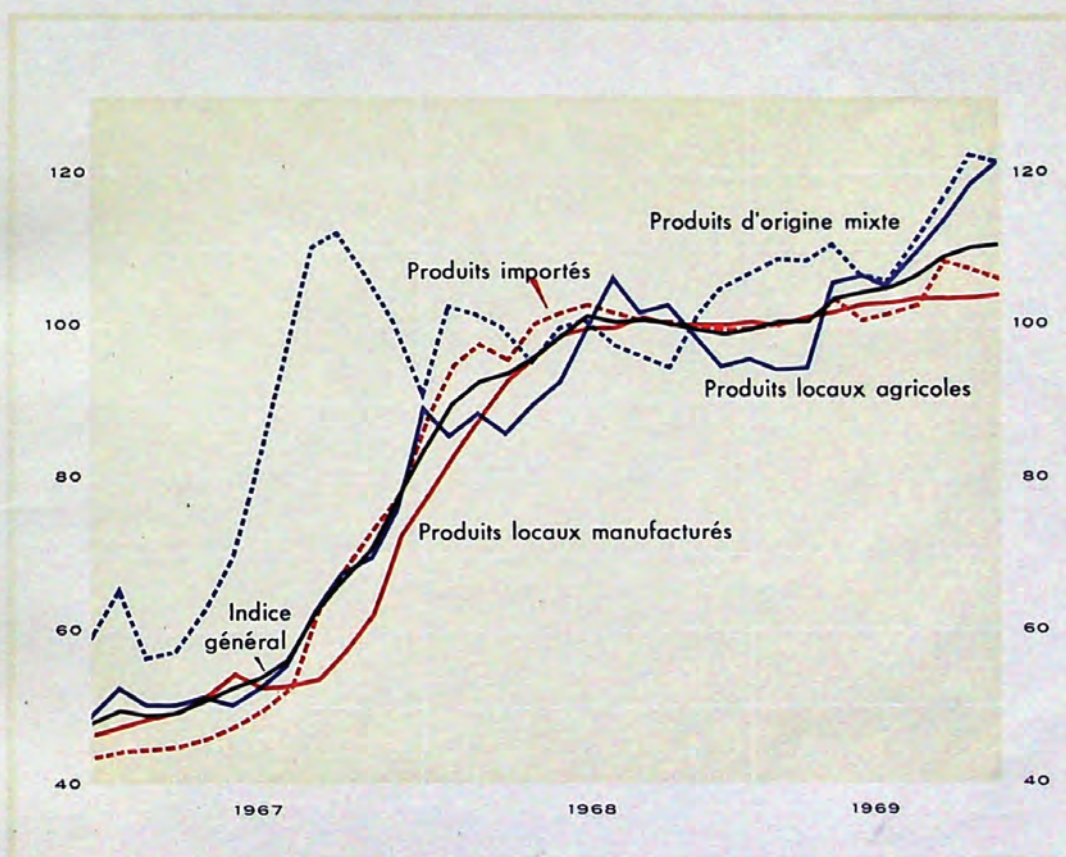
⁽¹⁾ Pré-enquête sur les conditions de vie de 60 familles à Kinshasa, Institut de Recherches Economiques et Sociales, Université Lovanium, avril 1969.

92 %. Le processus d'adaptation des prix a été plus lent au Katanga et le niveau des prix paraît avoir été moins affecté par la réapparition de pressions inflationnistes au cours des premiers mois de 1969.

Graphique 5.

EVOLUTION SECTORIELLE DES PRIX A LA CONSOMMATION
SUR LES MARCHES DE KINSHASA ⁽¹⁾

(Indices 2^e semestre 1968 = 100)



(1) Cf. tableau 98.

DEUXIEME PARTIE

*La politique et les dispositions
réglementaires de la Banque Nationale*

CHAPITRE I

LA POLITIQUE ET LA REGLEMENTATION DES BANQUES ET DU CREDIT

I. La politique de crédit.

La réussite de l'action de redressement entreprise depuis le 24 juin 1967 résulte de l'adoption d'une politique restrictive et sélective en matière de crédit. Cette politique a visé, d'abord, à éliminer en termes réels les liquidités monétaires excédentaires accumulées dans l'économie et à rétablir les conditions de base de la stabilité monétaire et de l'équilibre de la balance des paiements. Tout en s'efforçant de lutter contre un accroissement trop important des moyens de paiement, la Banque Nationale a veillé ensuite à soutenir l'expansion de la production et à améliorer, à l'intérieur des limitations imposées aux banques, la répartition sectorielle des crédits ainsi que les formes des concours bancaires. La politique suivie a également pour objectif de provoquer des réaménagements dans la structure financière des sociétés.

Politique restrictive.

Dans le cadre du programme de stabilisation élaboré avec la mission du Fonds Monétaire International et faisant l'objet de l'accord de stand-by, le plafond global des crédits des banques de dépôts aux entreprises qui s'élevait à 16,6 millions de zaïres au 30 juin 1967 a été fixé en-dessous de 20 millions de zaïres au cours du second semestre de 1967. Ce plafond a été maintenu à 16,6 millions jusqu'à la fin octobre et porté en novembre à 18 millions. A la suite des pressions vigoureuses qui sont apparues immédiatement après la réforme, le plafond a été dépassé au cours de la période de juin à octobre. La valeur des crédits utilisés a atteint son niveau maximum en juillet avec 18,9 millions de

zaïres. Les pressions se sont ensuite sensiblement relâchées au point que les crédits avaient été ramenés à 15,3 millions de zaïres à la fin décembre 1967.

Après avoir consulté le Fonds Monétaire International, conformément aux dispositions de l'accord de crédit stand-by, les autorités responsables de la monnaie et du crédit ont décidé, en janvier 1968, de maintenir l'ensemble des plafonds pendant le premier semestre 1968 dans la limite des 20 millions de zaïres. Au cours de cette période les utilisations de crédit se sont accrues de manière continue, passant de 15,3 millions à 19,3 en juin 1968. Après de nouvelles consultations en juillet 1968, il a été estimé que l'ensemble des plafonds devait être maintenu au niveau de 20 millions de zaïres pour le second semestre. Toutefois, les crédits d'investissement et les crédits de reconstruction, qui doivent être accordés par les banques commerciales à défaut d'institutions spécialisées, ont été implicitement mis en dehors du plafond, ce qui a permis ainsi de réserver, à partir de septembre, une marge de crédit plus importante pour la distribution des produits importés et des produits locaux.

La politique du crédit a été entièrement réexaminée, à la fin de l'année 1968, dans la perspective de l'accroissement de la production agricole et des besoins d'investissement de certains secteurs industriels. A ce moment, la Banque Nationale a envisagé, pour les besoins justifiés, le relèvement progressif des plafonds relatifs aux crédits à l'agriculture et aux autres activités productrices. Entre novembre 1968 et juin 1969, l'ensemble des plafonds est passé de 19,7 millions à 27 millions de zaïres. Par suite de ces majorations, l'encours des crédits est passé, entre novembre 1968 et juin 1969, de 18,1 millions de zaïres à 26,8 millions, enregistrant ainsi une progression de 48 %, la plus importante depuis juin 1967. Les utilisations ont même dépassé, en mars 1969, les limitations globales fixées, entraînant l'application des pénalisations prévues pour les banques.

Politique sélective.

Afin d'arriver à une meilleure répartition des crédits à l'intérieur des limitations fixées et par ailleurs d'inciter les sociétés à réajuster leurs structures financières, la Banque Nationale a pratiqué une politique sélective comportant un ensemble de mesures et de recommandations.

Tout d'abord, à partir du mois de novembre 1967, le plafond global attribué à chaque banque a été scindé en deux plafonds. Le premier, appelé « plafond réglementé », s'applique aux opérations des banques en faveur des activités prioritaires. Le second, appelé « plafond libre », reprend l'ensemble des autres opérations qui ne peuvent être classées dans la catégorie des concours

prioritaires parce qu'elles sont relatives notamment au financement des importations et des acquisitions immobilières. Les crédits accordés au titre du second plafond ont été progressivement diminués en 1968 pour élargir le plafond réglementé. La répartition individuelle des crédits à l'intérieur de ces plafonds est laissée à l'appréciation des banques.

Ce dispositif a été complété, à partir du mois de février 1968 par les autorisations individuelles accordées par la Banque Nationale et regroupées dans un plafond spécial. Ces crédits, qui bénéficient le plus souvent d'un taux d'intérêt préférentiel, répondent à des besoins impératifs d'investissement et d'assainissement financier d'entreprises essentielles à la vie économique du pays.

Le plafond libre a été successivement ramené de 8,6 millions de zaïres à fin novembre 1967 à 7,6 millions à fin février 1968, 5,6 millions à fin avril 1968, et enfin 4,4 millions en septembre 1968, niveau auquel il se situe maintenant.

Le plafond réglementé, qui comprend depuis novembre 1967 une tranche de 2 millions de zaïres réservée exclusivement aux entreprises appartenant aux nationaux a été porté en plusieurs étapes de 9,4 millions de zaïres à fin novembre 1967 à 12,7 millions de zaïres à fin juillet 1969. Simultanément, des crédits pour un montant de 4,1 millions de zaïres imputés à leur origine sur le plafond réglementé, ont été transférés au plafond spécial. Ces transferts ont été réalisés comme suit :

- en avril et en septembre 1968, respectivement 0,4 million et 1,4 million de zaïres de crédits destinés à favoriser la relance des activités économiques dans les régions dévastées lors de la rébellion de 1964;

- en décembre 1968, 1,5 million de zaïres de crédits agricoles cotonniers;

- en mai 1969, 0,8 million de zaïres de crédits accordés à l'industrie pétrolière.

Par ailleurs, on a procédé progressivement à une répartition de l'ensemble du plafond réglementé entre plusieurs sous-plafonds, chaque ventilation allant de pair avec une augmentation de l'ensemble du plafond réglementé. C'est ainsi que des sous-plafonds ont été prévus en janvier 1968, pour les crédits de campagne agricole, en septembre 1968, pour la distribution.

La Banque Nationale a aussi encouragé les sociétés à utiliser plus intensément des ressources extérieures pour financer leurs importations, leurs fonds de roulement et leurs besoins d'investissement à long terme. A cet effet, elle a pris des mesures tant sur le plan de la réglementation des importations que du crédit

pour limiter le financement des importations par le système bancaire local. Au 30 juin 1969, la part du crédit intérieur consacrée aux importations ne dépasse pas 3 millions de zaïres. En revanche, les crédits extérieurs accordés à des entreprises ou maisons de commerce congolaises par les banques ou fournisseurs étrangers ont augmenté considérablement ainsi qu'en témoigne l'évolution des crédits documentaires à l'importation renseignés à la Centrale des Risques.

Tableau 99.

PLAFONDS DES CREDITS A L'ECONOMIE

(en milliers de zaïres ¹)

Plafonds	31 déc. 1966	30 juin 1967	31 déc. 1967	30 juin 1968	31 déc. 1968	30 juin 1969
1. Plafond libre	9.291	16.649	8.574	5.650	4.384	4.384
2. Plafond réglementé	—	—	9.426	11.350	12.536	12.725
a. Importateurs nationaux	—	—	2.000	2.000	2.000	2.040
b. Crédits de campagne agricole	—	—	—	5.260	5.605	5.755
c. Crédits de distribution	—	—	—	—	2.677	2.677
d. Divers	—	—	7.426	4.090	2.254	2.253
Sous-total (1 + 2) ...	9.291	16.649	18.000	17.000	16.920	17.109
3. Plafond spécial	2.732	—	—	2.875	5.964	9.970
a. Crédits de relance	—	—	—	1.041	2.225	1.650
b. Crédits Bukavu	—	—	—	434	379	213
c. Crédits agricoles	—	—	—	—	2.000	3.850
d. Crédits à l'industrie	—	—	—	500	500	3.407
e. Autres	2.732	—	—	900	860	850
Total général ...	12.023	16.649	18.000	19.875	22.884	27.079

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.

Des recommandations ont été faites aux banques de dépôts pour qu'elles évitent d'apporter leur concours, sans autorisation de la Banque Nationale, à des entreprises dont la situation financière présenterait une insuffisance de ressources permanente ou stable sous forme de capital ou d'emprunts à long terme, par rapport à leurs immobilisations. Cette politique vise à provoquer le réajustement du capital des sociétés congolaises, souvent insuffisant, ou le recours à des moyens extérieurs à long terme. Des mesures particulières ont été prises aussi en vue de diversifier les formes des interventions des banques et de faire remplacer, quand c'était possible, les crédits sous forme de facilités de caisse par des crédits d'escompte ou de promesse comportant en eux-mêmes leur propre échéance.

Enfin, la Banque Nationale a créé au sein de son Département du Crédit un bureau de centralisation des risques bancaires réunissant toutes les banques

et trois organismes financiers. En regroupant et en classifiant tous les crédits accordés et utilisés selon différents critères — activités, formes, objets et localisation — la Centrale des Risques fournit une information mécanisée suffisamment rapide et précise pour guider la politique du crédit.

Résultats.

La politique suivie depuis juin 1967 par la Banque Nationale en matière de crédits aux entreprises a donné des résultats encourageants. Ainsi que le montre le chapitre consacré à l'analyse du crédit aux entreprises, les mesures d'encadrement et de sélection des crédits ont permis d'améliorer considérablement la distribution du crédit entre les secteurs d'activité et d'encourager l'utilisation par les importateurs des crédits extérieurs. Simultanément, les formes des concours des banques se sont transformées de sorte que les opérations de crédits « self liquidating », notamment les crédits d'escompte, ont pris une place plus importante au détriment des facilités de caisse. Sur un plan plus général, la politique de crédit a joué un rôle important dans la réussite de la libéralisation des paiements extérieurs courants et dans l'accroissement des réserves de change.

Dans l'application de sa politique, la Banque Nationale s'est heurtée à un certain nombre de problèmes. D'une part, les besoins de crédit du secteur agricole ont été, au cours de toute la période, anormalement gonflés par les difficultés techniques rencontrées par les entreprises agricoles pour évacuer, traiter ou conditionner leur production. Il en résulte que la durée du cycle complet des campagnes est, à l'heure actuelle, impossible à déterminer à l'avance de sorte que le financement des nouvelles campagnes doit être mis en œuvre alors que les crédits relatifs à la campagne précédente ne sont pas encore remboursés. Ces problèmes se sont parfois aggravés pour certaines productions par la diminution des prix de réalisation sur le marché mondial. Dans le secteur des industries, les demandes de crédits reposent souvent sur les difficultés d'ordre structurel créées par la compétition des produits importés, par la stagnation du marché local, par le maintien prolongé d'un prix de vente inadapté, ou par l'insuffisance des moyens d'autofinancement des entreprises.

Enfin, les possibilités d'expansion des crédits aux entreprises sont en partie dépendantes de l'évolution des avoirs extérieurs et du financement monétaire du Trésor. La Banque Nationale est obligée, en effet, de compenser en partie l'incidence monétaire de l'accroissement du crédit à l'Etat ou d'une expansion trop importante des avoirs extérieurs par un ralentissement des crédits accordés aux entreprises de manière à maintenir l'évolution globale des moyens de paie-

ment dans les limites compatibles avec l'équilibre général et à éviter des pressions supplémentaires sur les prix intérieurs, les paiements extérieurs ou le cours parallèle de la devise. Ces difficultés, étrangères aux banques et aux entreprises, constituent les données dont la politique de crédit doit s'accommoder.

Les instruments de contrôle.

Le recours au système des plafonds de crédits, aménagé par la création des trois plafonds, s'est révélé un moyen de contrôle très efficace de l'encours total des crédits. Il comporte cependant un certain nombre d'inconvénients dont la Banque Nationale est parfaitement consciente. Cependant des changements importants dans la gamme des instruments de contrôle mis en œuvre, tout comme une expansion plus libérale du volume des crédits aux entreprises, sont conditionnées, d'une manière générale, par l'évolution des autres facteurs qui influencent la formation des liquidités monétaires : le financement du Trésor et les mouvements des avoirs extérieurs.

Le recours à des instruments de contrôle indirects basés sur la limitation de la capacité de prêt globale des banques ou sur la manœuvre du taux d'intérêt se heurte au Congo, d'une part, à l'ampleur et aux fluctuations des liquidités bancaires et, d'autre part, à l'inefficacité des variations du taux d'intérêt sur l'offre ou la demande du crédit. Le coût du crédit, qui est élevé au Congo mais très stable, n'a exercé, jusqu'à présent, aucun effet limitatif ou sélectif sur le volume ou l'orientation des demandes de crédit en raison de la hausse continue des prix et du nombre d'activités ou d'opérations rentables au niveau actuel des taux. La stabilisation des prix est encore trop récente et trop précaire pour avoir modifié cette situation. De son côté, la Banque Nationale n'a pas agi sur les taux d'intérêt débiteurs pratiqués par les banques sauf en ce qui concerne les opérations inscrites dans le plafond spécial. Si elle était intervenue en faveur de la baisse, elle aurait probablement stimulé la demande de crédits et les pressions sur le montant des plafonds.

Quant à la politique à l'égard des intérêts créditeurs versés aux déposants, elle s'est heurtée au niveau modeste de l'épargne intérieure sous forme d'encaisse monétaire ou financière et à la préférence de la population et des entreprises pour les actifs réels mieux protégés contre l'érosion monétaire. Des actions devraient cependant être tentées pour rétribuer davantage les dépôts à terme et offrir au public des modes de placements plus diversifiés. Cette politique, qui aurait l'avantage de fixer une partie des disponibilités monétaires, est en partie liée à l'augmentation des emplois productifs des banques et à la constitution des premiers éléments d'un marché financier.

II. Les textes légaux et réglementaires.

Les décisions prises par la Banque Nationale en matière de contrôle des banques et des institutions financières ainsi qu'en matière de réglementation du crédit reposent sur les pouvoirs que lui confèrent ses Statuts et le Décret-Loi du 26 mars 1957. Elle font l'objet d'instructions, de lettres collectives ou de lettre individuelle. Au cours de la période qui s'étend entre juin 1967 et juin 1969, sept instructions ont été publiées.

L'Instruction n° 1 du 14 juillet 1967 enjoint aux banques agréées de respecter des plafonds de crédit définis par la Banque Nationale et détermine les priorités auxquelles elles sont tenues de se conformer dans l'octroi des crédits. L'instauration de deux plafonds, le plafond libre et le plafond réglementé, fait l'objet de l'Instruction n° 2 du 18 août 1967 et consacre le souci de l'Institut d'Emission d'orienter les ressources bancaires vers des activités productives. Les conditions d'intervention du Fonds de Garantie, créé par l'Ordonnance-loi n° 67/306 du 4 août 1967 en faveur des sociétés composées uniquement d'associés congolais ou dont le capital est entièrement propriété de nationaux et qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants, sont définies dans l'Instruction n° 3 du 23 août 1967. L'Instruction n° 4 du 21 août 1967 concerne la réglementation des opérations de réescompte tandis que la création de la Centrale des Risques est reprise dans l'Instruction n° 5 du 14 septembre 1967.

En décembre 1968, la Banque a publié deux Instructions. L'Instruction n° 6 concernant le mode de présentation des dossiers introduits à la Banque Nationale à l'appui d'une demande de crédit et la déclaration des dépôts. Aux termes de ces dispositions réglementaires, les banques agréées doivent, à l'occasion de demandes de crédit introduites auprès d'elles par leur clientèle et pour lesquelles une autorisation préalable est requise, constituer un dossier comprenant des éléments juridiques, comptables et financiers, qui permettent à la Banque Nationale de se faire une opinion valable sur la situation des demandeurs.

Les banques intervenantes sont tenues de procéder à l'analyse financière du bilan et de la situation comptable déposés par la clientèle et de remettre cette étude à la Banque Nationale. L'Instruction n° 7 oblige les banques à déclarer trimestriellement les dépôts de leur clientèle par secteur d'activité économique, région d'implantation et catégorie des déposants.

Les modifications apportées, en avril 1969, à l'Instruction n° 2 ont élargi l'éventail des objets qui peuvent être financés par les banques dans le cadre du plafond réglementé en y incorporant certains biens d'investissement. Ces

aménagements rencontrent les aspirations de nombreux nationaux qui, en raison de la concurrence toujours croissante dans le secteur des importations, souhaitent s'orienter vers d'autres activités économiques. Ceci est actuellement à leur portée grâce à l'acquisition désormais possible de petit matériel d'équipement.

Conformément à l'article 27, alinéa 2, de ses statuts, la Banque a infligé, entre janvier 1968 et juin 1969, aux banques agréées qui ont dépassé leurs plafonds de crédits, des amendes pour un montant total de 136.164 zaïres dont elle a crédité le compte général du Trésor.

CHAPITRE II

LA POLITIQUE ET LA REGLEMENTATION DE CHANGE

En vertu de ses statuts, la Banque Nationale est chargée de gérer les réserves en or et en devises de la République Démocratique du Congo (article 3). A cette fin, elle doit assurer l'exécution des lois sur le contrôle des changes (article 37) et prendre les mesures nécessaires pour garantir que les cours auxquels s'effectuent les opérations courantes en devises sont conformes aux limites prescrites par les accords internationaux engageant la République Démocratique du Congo (article 36). L'ordonnance-loi n° 67/272 du 23 juin 1967 énonce les principes généraux du contrôle des changes et définit les pouvoirs de la Banque Nationale dans ce domaine.

I. L'exécution des lois sur le contrôle des changes.

Les mesures de redressement du 23 juin 1967 se sont traduites sur le plan du change par de larges excédents de la balance des paiements permettant un accroissement continu des réserves de change du pays. La Banque Nationale a dès lors pu faire usage des pouvoirs conférés par le législateur pour libéraliser les opérations courantes avec l'extérieur. Depuis le 24 juin 1967, les importations de biens et de services sont entièrement libéralisées et la politique de la Banque depuis lors vise à compléter cette libéralisation en assouplissant le contrôle administratif des opérations et en décentralisant entre les mains des banques agréées les procédures de contrôle.

Importations.

Dans le domaine des marchandises, l'assouplissement du contrôle a abouti, le 6 juin 1969, à la suppression de la licence pour l'importation et pour le

paiement de la quasi-totalité des importations traditionnelles de la République Démocratique du Congo. Les importateurs congolais peuvent, en vertu d'une autorisation générale, contracter envers leurs fournisseurs étrangers en ayant la garantie formelle que la Banque Nationale mettra à leur disposition les monnaies étrangères nécessaires à l'exécution des engagements pris. Afin de permettre à la Banque Nationale d'établir un inventaire permanent des engagements ainsi contractés, les importateurs doivent, dès qu'ils ont conclu un achat, souscrire une déclaration d'importation et la présenter à leur banquier pour enregistrement. Ce document ne doit être accompagné d'aucune pièce justificative, la liberté de contracter étant intégrale. Une fraction très faible des importations — environ 10 % — est encore soumise à une licence validée par une banque agréée moyennant visa de la Banque Nationale. Il s'agit essentiellement de biens d'équipement. Ce visa qui est octroyé sans restriction a pour but de réunir des informations sur la réalisation des projets d'investissements.

La Banque Nationale a aussi apporté de nouveaux assouplissements au contrôle des embarquements et des prix exercés par la Société Congolaise de Surveillance. Depuis le 1^{er} janvier 1969, l'intervention des correspondants étrangers de cette société se borne à la vérification de la qualité et de la quantité des produits importés. Le contrôle des prix n'est plus exercé que par des sondages décidés par la Banque Nationale.

L'ensemble des règlements et contrôles en matière d'importation vise essentiellement à assurer que les paiements de marchandises donnent lieu à une importation effective, c'est-à-dire à une mise en consommation au Congo, ainsi qu'à l'acquittement des droits de douane.

Opérations invisibles.

La libéralisation dans le domaine des opérations invisibles a été complétée, le 24 décembre 1968, par l'admission au transfert des profits distribués par les entreprises à leurs actionnaires résidant à l'étranger ainsi que des frais généraux engagés à l'étranger par des entreprises ayant le statut fiscal d'entreprises nationales. (Circulaire n° 102).

Quant aux revenus professionnels du personnel expatrié des entreprises congolaises, ils sont transférables à l'étranger par les banques agréées dans la limite de plafonds fixés à chaque entreprise par la Banque Nationale. Ces transferts doivent être effectués directement au compte des bénéficiaires. Ce régime a pour but de vérifier à la fois la régularité du transfert à effectuer et l'acquittement de l'impôt professionnel.

Les demandes de moyens de paiement par les voyageurs continuent à être l'objet de plafonds fixés en fonction de la durée des séjours projetés en territoire étranger avec un maximum de 400 zaïres par voyageur. Les moyens de paiement en devises obtenus pour les voyages revêtent, en effet, un caractère marginal au point de vue de la distinction entre les paiements courants et les mouvements de capitaux. L'existence d'un écart important entre le cours appliqué sur le marché officiel de change du zaïre et le cours en vigueur sur le marché parallèle à l'étranger est une incitation à obtenir au cours officiel des monnaies étrangères appartenant aux réserves du pays pour les revendre avec une prime dans ces marchés. Ce genre d'abus a contraint la Banque Nationale à renoncer, en avril 1969, au caractère général et automatique des arrangements pris avec certaines banques étrangères en vue de permettre à toute personne de nationalité congolaise en voyage à l'étranger d'échanger des zaïres sur base du cours officiel de change. Ces arrangements avaient été détournés de leur objectif et servaient principalement à camoufler des sorties de fonds du Congo en dehors des contrôles prévus par la Banque Nationale.

La portée du contrôle.

D'une manière générale, les contrôles et procédures actuellement en vigueur répondent à deux préoccupations. Il s'agit, d'une part, de s'assurer que les paiements et transferts à l'étranger sont conformes à la nature et au type de transactions effectivement faites. A cet effet, certaines catégories de paiements courants de résidents congolais sont, à l'heure présente, subordonnées à l'autorisation préalable de la Banque Nationale, le contrôle exercé visant essentiellement à établir la distinction entre les transactions courantes et les autres. D'autre part, la Banque Nationale doit veiller également à ce que les transferts à l'étranger aient donné lieu au préalable au paiement d'impôts et taxes dus à l'Etat en matière de revenus professionnels des rémunérés, de bénéfices des sociétés ou d'importations de marchandises.

Le niveau actuel des avoirs extérieurs nets des institutions monétaires — 93 millions de zaïres au 30 septembre 1969 contre 23 millions au 30 juin 1967 — garantit la continuation d'un régime de change exempt de restrictions quantitatives. Si le prix de vente du cuivre congolais retournait au niveau moyen des années 1966-1968 et que les dépenses extérieures demeuraient au niveau enregistré au cours de la période de douze mois s'étendant entre juillet 1968 et juin 1969, les déficits que pourrait connaître la balance des paiements n'auraient pas sur les réserves de change des répercussions qui contraindraient à une révision du régime de liberté des paiements extérieurs avant plusieurs années.

Le Congo pourrait même envisager d'assouplir sa politique de change en s'engageant davantage dans la voie de la libéralisation des capitaux. Cependant, la faiblesse de la rémunération de l'argent au Congo comparée aux taux d'intérêt élevés offerts sur les marchés monétaires étrangers ainsi que la nécessité de maintenir l'épargne nationale à la disposition de l'économie justifient le maintien de restrictions de change dans ce domaine. La liberté de sortie des capitaux est néanmoins garantie en faveur des capitaux nouvellement investis en vertu du code des investissements promulgué le 26 juin 1969. Les autres demandes de sorties de capitaux sont appréciées par la Banque Nationale du Congo en tenant compte de leurs mérites propres.

II. Le cours officiel du zaïre.

L'ordonnance-loi n° 67/266 du 23 juin 1967 qui a créé la nouvelle unité monétaire de la République Démocratique du Congo a fixé sa teneur en or à 1,777.342 gramme d'or fin; cette teneur correspond au taux de 2 dollars U.S.A. pour 1 zaïre.

En vertu de l'article 36 de ses statuts, la Banque Nationale est autorisée à acheter et à vendre des monnaies étrangères à un cours compatible avec les règles établies par le Fonds Monétaire International. Jusqu'en juin 1968, la Banque Nationale a effectué ces opérations à un cours fixe correspondant à la parité de $2 \$ = 1 Z$. Depuis lors, la Banque Nationale procède tous les jours à une cotation officielle des devises basée sur les cours effectifs enregistrés pour ces monnaies sur la place de Bruxelles. La majeure partie des recettes extérieures du Congo étant encaissée en francs belges, c'est en effet sur le marché de Bruxelles que s'effectuent la plus grande partie des arbitrages nécessaires aux paiements en d'autres monnaies que le franc belge. Dans la cotation journalière de la Banque Nationale, le franc belge apparaît dès lors au niveau de la parité officielle de $100 FB = 1 Z$. Le tableau ci-joint montre l'évolution des cours officiels de change à Kinshasa entre juillet 1968 et septembre 1969.

III. Le cours du zaïre sur le marché parallèle.

Entre juin 1967 et décembre 1968, le cours du zaïre sur le marché parallèle n'a cessé de se redresser. En effet, le cours qui était de 123 makuta pour 100 francs belges en juin 1967 s'est amélioré progressivement pour se situer, en novembre 1968, à 106 makuta, soit 6 % au-dessus de la parité officielle. Cette évolution très

Tableau 100.

COURS OFFICIEL DES DEVICES, juillet 1968 - septembre 1969
(nombre de zaires pour 100 unités de monnaie étrangère)

Mois	100 Deutsche Mark	100 livres italiennes	100 francs suisses	100 Cour. danoises	100 Cour. norv.	100 Cour. suédoises	100 Schill. Autrich.	100 francs français	1.000 francs CFA 2	100 Livres Sterling	100 florins P.-B.	100 Esc. portugais	100 \$ U.S.A.	100 \$ Canadiens	100 francs belges
Précédents	12,50	0,08	11,4340	6,6667	7,0000	9,6050	1,9380	10,1280 3	2,0250	120	13,8120	1,7800	50,0000	46,2500	1,000
1968 Juillet	12,4323	0,0803	11,6288	6,6453	6,9985	9,6655	1,9370	10,0283	2,0057	119,3275	13,7713	1,7480	49,9950	46,5250	1,000
Août	12,6360	0,0805	11,6595	6,6645	7,0170	9,7190	1,9445	10,0813	2,0163	119,6300	13,8163	1,7480	50,1225	46,8000	1,000
Septembre ...	12,6360	0,0809	11,7125	6,6966	7,0405	9,7495	1,9440	10,1130	2,0226	120,0400	13,8060	1,7565	50,2750	46,9100	1,000
Octobre	12,6360	0,0809	11,7125	6,9666	7,0405	9,7495	1,9490	10,1130	2,0226	120,8600	13,8425	1,7565	50,2750	46,9100	1,000
Novembre ...	12,5678	0,0803	11,6440	6,6860	7,0295	9,7038	1,9413	10,1260	2,0252	119,6400	13,8220	1,7485	50,0800	46,6613	1,000
Décembre ...	12,5358	0,0803	11,6385	6,6895	7,0078	9,6710	1,9368	10,1145	2,0229	119,6000	13,8858	1,7538	50,0450	46,6400	1,000
1969 Janvier	12,5358	0,0805	11,6090	6,6895	7,0308	9,7058	1,9390	10,1453	2,0291	119,9100	13,8818	1,7600	50,2000	46,8100	1,000
Février	12,5010	0,0802	11,6383	6,6683	7,0123	9,7055	1,9395	10,1458	2,0292	119,9100	13,8430	1,7600	50,2000	46,6900	1,000
Mars	12,5140	0,0802	11,6720	6,7063	7,0528	9,7578	1,9455	10,1458	2,0292	120,2200	13,8650	1,7695	50,3388	46,6900	1,000
Avril	12,6300	0,0801	11,6505	6,6800	7,0385	9,7315	1,9455	10,1018	2,0204	119,7800	13,8088	1,7618	50,1900	46,8050	1,000
Mai	12,5240	0,0799	11,5825	6,6575	7,0315	9,7038	1,9370	10,0713	2,0143	119,8100	13,7468	1,7600	50,2088	46,5275	1,000
Juin	12,5695	0,0803	11,6265	6,6795	7,0493	9,7293	1,9440	10,1403	2,0281	120,2500	13,7913	1,7620	50,3425	46,5225	1,000
Juillet	12,5625	0,0799	11,6669	6,6795	7,0263	9,7293	1,9440	10,1113	2,0223	120,2500	13,8260	1,7640	50,2100	46,5225	1,000
Août	12,6503	0,0803	11,7103	6,6940	7,0508	9,7345	1,9453	9,0873	1,8177	119,7350	13,9150	1,7700	50,3700	46,7500	1,000
Septembre ...	suspendu	0,0799	11,7103	6,6940	7,0315	9,7345	1,9453	9,0365	1,8073	119,6800	13,9120	1,7700	50,2400	46,6150	1,000

1 Cotations du dernier jour ouvrable du mois.

2 Nombre de zaires pour 1.000 francs CFA.

3 A partir du 11 août 1969, la nouvelle parité est de 9,0022 zaires pour 100 francs français.

favorable résulte du rétablissement des conditions de l'équilibre monétaire intérieur et extérieur et de la politique suivie dans le domaine des changes et de la monnaie; elle a été facilitée par les opérations de rachat de zaïres présentées à l'étranger par des voyageurs de nationalité congolaise.

Au cours du premier semestre de 1969, on a assisté à une détérioration importante du zaïre sur le marché parallèle. Le cours est passé de 106 makuta à 137 makuta en juillet pour s'améliorer à partir de septembre et se fixer autour de 130 makuta en octobre. Cette détérioration correspond non pas à une augmentation de l'offre de zaïres sur ce marché mais plutôt à une réduction de la demande de zaïres à la suite du renforcement des contrôles sur les exportations frauduleuses de diamant et du ralentissement des rachats de zaïres à l'étranger par la Banque Nationale. Tout en exerçant un effet favorable sur la balance des règlements officiels, la diminution de la demande de zaïres s'est accompagnée d'une détérioration du cours dans la mesure où elle n'est pas allée de pair avec une réduction de l'offre de monnaie nationale sur ce marché.

Les zaïres offerts sur les marchés parallèles proviennent principalement de paiements vers l'étranger pour des catégories d'opérations soumises au Congo à une forte pression fiscale. Ces paiements concernent des importations de produits de luxe introduits frauduleusement sur le territoire congolais pour échapper à la perception des droits d'entrée très élevés. Sont aussi transférés par le marché parallèle les profits de certaines entreprises qui veulent soustraire à l'impôt direct une partie des bénéfices imposables. Cette évasion fiscale est particulièrement payante pour la fraude étant donné que le coût de la décote du zaïre sur le marché parallèle est inférieur à la charge de l'impôt sur les revenus professionnels des entreprises (40 %) augmentée de la taxe mobilière (20 %). Il en est de même pour les droits d'entrée qui se situent en général à un niveau plus élevé que le coût du transfert par le marché parallèle. Le marché parallèle canalise aussi certaines transactions en capitaux de résidents qui placent à l'extérieur des avoirs qu'ils ne peuvent pas faire fructifier au Congo. Ces opérations en capitaux tendent à rester en équilibre avec les entrées de capitaux. En effet, la politique d'encadrement des crédits pratiqués par la Banque Nationale depuis la réforme monétaire provoque une légère insuffisance de liquidités qui obligent certaines entreprises à faire venir par le marché parallèle les zaïres nécessaires au maintien de leur activité au Congo.

La plus grande partie de la demande de zaïres sur le marché parallèle a pour origine les besoins de trésorerie des intermédiaires étrangers qui achètent au Congo des diamants produits d'une manière illicite. Cette demande est soumise, comme la production, à un mouvement saisonnier caractérisé. En effet, la production diamantaire illicite est plus importante pendant la saison sèche que

durant la saison des pluies. Il en résulte un accroissement de la demande de zaïres et dès lors une amélioration du cours à la fin de la saison sèche, c'est-à-dire entre juillet et novembre. En revanche, le cours fléchit durant les premiers mois de l'année et atteint normalement le point minimum au milieu de l'année.

Le rachat par la Banque Nationale des zaïres présentés par des résidents congolais en voyage à l'étranger a constitué indirectement pendant l'année 1968 une part de plus en plus importante de la demande de zaïres sur le marché parallèle. En effet, les devises obtenues par ce régime réservé exclusivement au titulaire d'un passeport congolais n'étaient souvent pas utilisées au paiement des frais de voyage, conformément à l'objectif visé, mais immédiatement revendues contre zaïres sur le marché parallèle. Ces détournements ont atteint des proportions telles que la Banque Nationale a été contrainte d'instaurer, à partir de mai 1969, un contrôle plus rigoureux sur ces opérations.

Tableau 101.

COURS MOYEN DE LA DEVISE SUR LE MARCHÉ PARALLÈLE, 1966-1969
(nombre de makuta pour 100 francs belges)

	1966	1967	1968	1969
Janvier	82,5	107,3	123,0	116,3
Février	91,2	113,0	121,9	119,1
Mars	89,9	117,7	122,8	119,1
Avril	88,9	118,6	117,0	121,9
Mai	97,6	121,7	118,0	125,9
Juin	105,3	123,2	116,1	133,3
Juillet	86,9	117,4	114,2	137,0
Août	87,9	125,6	113,6	135,1
Septembre	99,9	125,8	108,7	131,6
Octobre	97,1	119,9	105,3	p 129,9
Novembre	99,0	117,6	106,4	p 122,2
Décembre	105,4	128,6	110,1	
Moyenne annuelle	94,3	119,7	114,9	

Source : L'Echo de la Bourse, Bruxelles : cours du billet.

En dépit des aspects psychologiques défavorables de la décote du zaïre sur le marché parallèle, la Banque Nationale estime que cette décote est un phénomène secondaire indépendant de l'évolution profonde de l'économie congolaise. Elle est convaincue cependant qu'un contrôle budgétaire et fiscal plus étroit ainsi qu'un certain allègement de la fiscalité exerceraient un effet favorable sur le cours. De son côté, la Banque Nationale ne peut contribuer à cette amélioration

qu'en veillant scrupuleusement à la bonne exécution des mesures de libération des échanges et des paiements extérieurs. Elle considère comme contre-indiquées des interventions éventuelles de sa part sur le marché parallèle.

IV. La gestion des réserves de change.

L'accroissement continu des réserves de change de la République Démocratique du Congo après la Réforme Monétaire du 23 juin 1967 a placé la Banque Nationale devant le problème de la gestion des réserves en or et en devises du pays.

Une première option a été prise à cet égard en février 1968. Depuis lors, les banques agréées n'ont plus été autorisées à détenir des avoirs en devises pour un montant supérieur à leurs engagements à court terme en monnaies étrangères. Cette politique a été facilitée par la décision de transférer à la Banque Nationale les comptes de recettes de la Gécomin. Il en résulte que depuis février 1968, la Banque Nationale détient près des neuf dixièmes des avoirs extérieurs du pays, les banques agréées faisant face aux dépenses extérieures de leurs clients au moyen des devises cédées par d'autres exportateurs que la Gécomin ou achetées à la Banque Nationale. Cette large concentration des avoirs extérieurs du pays auprès de la Banque Nationale n'est pas une fin en soi : elle répond surtout à la préoccupation d'assurer une gestion prudente des réserves dans un contexte international caractérisé, depuis plus de deux ans, par une très grande instabilité monétaire.

A l'heure présente, 45 % des réserves monétaires sont conservées en or ou sous forme d'une créance-or sur le Fonds Monétaire International. Une partie à peu près équivalente est conservée en dollars des Etats-Unis en comptes à vue ou à court terme. Ces placements sont justifiés à la fois par la stabilité relative du dollar par rapport aux monnaies européennes et par des rendements très élevés. Par ailleurs, la détention d'un montant équivalent d'avoirs en or et en dollars met les réserves congolaises à l'abri de toute dépréciation du dollar par rapport au métal jaune.

Le reste des réserves monétaires, soit environ 10 % du total, est détenu en diverses monnaies dans les proportions qui correspondent aux besoins courants. La plus grande partie des paiements extérieurs étant effectuée en francs belges, cette monnaie représente les trois quarts de ce surplus, soit environ 6 millions de zaïres. Ce volant de réserve en devises est conservé sous forme de dépôts à vue ou à très court terme et fait l'objet d'une vigilance constante afin d'en modifier la composition par devise en cas de faiblesse de l'une ou l'autre des monnaies.

La gestion des réserves de change a aussi amené la Banque Nationale à réduire, entre juin et septembre 1969, le pré-financement par les banques étrangères des exportations de la Gécomin. Cette politique a eu pour effet de ralentir le rythme d'accroissement des avoirs extérieurs d'environ 15 millions de zaïres. Sans cette réduction, le montant des avoirs extérieurs à la fin septembre aurait atteint 108 millions de zaïres au lieu de 93 millions.

TROISIEME PARTIE

*L'administration,
les activités et les comptes de la Banque*

CHAPITRE I

L'ADMINISTRATION ET LES ACTIVITES DE LA BANQUE

I. Le Conseil de la Banque.

Le Conseil est l'organe suprême de la Banque qui établit sa politique et en contrôle la gestion. Il se prononce sur les décisions importantes en matière de politique monétaire et se tient informé de l'évolution de la situation économique et financière du pays. En outre, il a la responsabilité du contrôle des mouvements des postes du bilan de la Banque, de l'approbation de son budget et des conditions d'emploi du personnel.

Les membres du Conseil sont nommés par le Président de la République, conformément à l'article 4 des Statuts de la Banque. Le Conseil se compose du Gouverneur qui en est le Président, du Directeur Général, de quatre Conseillers et du représentant du Ministre des Finances. Le secrétariat du Conseil est assuré par le Secrétariat Général de la Banque qui est aussi chargé de la préparation des réunions et de l'établissement des comptes rendus.

Le Conseil se réunit au moins une fois par mois et peut se réunir à tout moment à la demande du Gouverneur. A chaque réunion, le Gouverneur commente l'évolution de la situation économique et financière du pays et fait un rapport sur la gestion de la Banque.

Le mandat du Directeur Général, M. Rudolf Kroc, a été renouvelé pour un an, par l'ordonnance présidentielle n° 69/077 du 13 mars 1969. Par ailleurs, le Chef de l'Etat a également renouvelé le mandat de M. Jules Sambwa en qualité de Conseiller.

II. Le Comité Consultatif du Gouverneur.

Le Comité Consultatif du Gouverneur a été institué à la fin de 1966. Il se compose du Gouverneur, du Directeur Général, des responsables du Département des Etudes, du Département Etranger, du Département du Crédit et des conseillers du Gouverneur. Le Comité se réunit au moins une fois par semaine et examine l'évolution de la situation économique et financière du pays sur base des notes établies par les départements de la Banque. Le Comité fait un ensemble de propositions sur les mesures à prendre en matière de politique de crédit et en matière de politique de change. En outre, le Comité peut examiner, à la demande du Gouverneur ou du Directeur Général, toutes autres questions ayant une incidence sur la politique économique et monétaire.

Présidé par le Gouverneur ou, en son absence, par le Directeur Général ou, à défaut de ce dernier, par le Conseiller Principal du Gouverneur, le Comité désigne en son sein un secrétaire chargé de préparer les réunions et d'en établir les procès-verbaux.

III. Le Comité de la Direction Générale.

Mis en place après la révision des Statuts de la Banque et la mise en vigueur du statut du personnel, le Comité de la Direction Générale réunit tous les responsables des départements de la Banque. Il est présidé par le Directeur Général. Le Secrétariat Général de la Banque est chargé de préparer les réunions et d'en dresser les procès-verbaux. Le Comité de la Direction Générale s'occupe essentiellement des problèmes administratifs de la Banque.

IV. Le personnel de la Banque.

Le personnel de la Banque a atteint 1.501 personnes au 1^{er} juillet 1969, contre 1.292 au 1^{er} janvier 1968. Cet effectif comprend 995 agents sous statut et 506 agents sous contrat. Depuis septembre 1967, les auxiliaires de bureau qui faisaient partie du cadre contractuel ont été incorporés dans le cadre des agents sous statut. L'augmentation des effectifs intervenue depuis janvier 1968 se situe principalement dans le cadre des agents sous statut.

Environ la moitié du personnel de la Banque est constituée actuellement d'agents ayant un niveau de formation égal ou inférieur à six années d'études

Tableau 102.

PERSONNEL DE LA BANQUE PAR GRADES

	Situation au 1-1-67	Situation au 1-1-68	Situation au 1-1-69	Situation au 1-7-69
<i>A. Agents sous statuts</i>	499	700	954	995
1. Directeur	5	6	8	7
2. Sous-directeur	1	2	7	7
3. Chef de service principal	—	6	10	10
4. Chef de service	16	9	11	11
5. Sous-chef de service	2	2	27	27
6. Chef de bureau principal	23	38	19	20
7. Chef de bureau	27	22	32	37
8. Chef de bureau-adjoint	26	18	30	31
9. Rédacteur principal	34	36	32	33
10. Rédacteur	51	53	105	112
11. Rédacteur-adjoint	51	39	82	87
— Commis chef ¹	47	45	—	—
12. Commis principal	83	78	114	114
13. Commis	133	157	205	217
14. Auxiliaire de bureau principal ² ..	—	66	128	130
15. Auxiliaire de bureau ²	—	123	144	152
<i>B. Agents sous contrat</i>	734 ²	592	491	506
<i>Total général (A + B) ...</i>	1.233	1.292	1.445	1.501

¹ Ce grade a été supprimé en janvier 1969.² Depuis février 1968, les auxiliaires de bureau font partie de la catégorie des agents sous statut.

Tableau 103.

REPARTITION DU PERSONNEL DE LA BANQUE SUIVANT LE NIVEAU D'ETUDES
(situation au 30 mars 1969)

Niveau d'études	Effectifs	en %
<i>A. Etudes primaires</i>	679	46
a) nulles ou incomplètes	395	27
b) sanctionnées par un diplôme	284	19
<i>B. Etudes secondaires : cycle court</i> ¹	626	42
a) incomplètes	364	25
b) sanctionnées par un diplôme	262	17
<i>C. Etudes secondaires : cycle long</i> ²	119	8
a) incomplètes	48	3
b) sanctionnées par un diplôme	71	5
<i>D. Etudes supérieures</i>	51	4
a) incomplètes ou non assimilées au niveau universitaire	10	1
b) de niveau universitaire et sanctionnées par un diplôme	41	3
<i>Total général (A à D) ...</i>	1.475	100

¹ 4 ans d'études post-primaires.² 6 ans d'études post-primaires.

primaires. Les agents ayant une formation complète de niveau secondaire représentent 8 % des effectifs, tandis que ceux qui ont reçu un enseignement supérieur, universitaire et non universitaire, représentent 4 %; ces chiffres sont parmi les plus élevés rencontrés dans une administration publique congolaise.

Par ailleurs, deux fonctionnaires supérieurs ont été mis en disponibilité pour exercer des fonctions en dehors de la Banque Nationale. Il s'agit de M. Louis Namwisi, actuellement Ministre des Finances et du Budget qui a successivement exercé les fonctions de Directeur de Cabinet du Ministre des Finances, de Ministre de l'Economie Nationale, de l'Industrie et du Tourisme, ainsi que de M. Lambert Baruti qui est Directeur de Cabinet du Ministre des Finances.

V. Formation du personnel.

La Banque Nationale du Congo a entrepris depuis plusieurs années un vaste programme de formation de son personnel. Cet effort s'est poursuivi tant au Congo qu'à l'étranger.

Des agents du cadre ont effectué des séjours de formation pratique auprès des banques centrales étrangères ou ont suivi des sessions de cours auprès de l'Institut du Fonds Monétaire International à Washington. Certains fonctionnaires ont étudié la langue anglaise dans des instituts spécialisés. Au Congo, la formation s'effectue par des contacts quotidiens avec les conseillers et assistants techniques et par des discussions en séminaires organisées au sein de la Banque.

En 1969, des membres du personnel d'exécution ont suivi des cours de perfectionnement à l'Institut National de Préparation Professionnelle. Une attention particulière a été portée, au cours des dernières années, au recrutement et à la formation du personnel féminin pour les fonctions de secrétaire de direction.

VI. Bibliothèque.

La Banque constitue actuellement une bibliothèque scientifique dotée d'une grande salle de lecture, afin de donner aux agents la possibilité de consulter aisément des ouvrages et des périodiques d'intérêt économique et financier. Cette bibliothèque comptera, en un premier stade, 10.000 ouvrages et environ 400 revues.

VII. Mécanisation.

La Banque dispose, depuis 1965, d'un centre mécanographique dont l'activité s'est progressivement étendue à tous les services. Elle a acquis en 1969 un nouvel ordinateur — du type IBM 360, modèle 40 — plus puissant et disposant de moyens plus étendus de traitement des informations. Parmi les opérations actuellement traitées mécanographiquement, on peut citer les opérations de liquidation des traitements du personnel, le traitement des accreditifs des agents de la fonction publique, les opérations de change, le relevé des importations et des exportations, la centralisation des risques du crédit ainsi que les opérations comptables intersuccursales. Il est prévu d'étendre la mécanisation aux opérations comptables de la Banque au cours de l'année 1970.

VIII. Les relations avec les organisations internationales.

En janvier et juillet 1968, la Banque Nationale a eu, avec le Fonds Monétaire International, des consultations relatives aux accords de crédit stand-by. A la demande des autorités congolaises, une mission du Fonds Monétaire International s'est rendue à Kinshasa en février 1969 pour faire le point de la situation économique du pays et analyser les perspectives pour 1969. La Banque a accueilli, en avril 1969, M. Frank A. Southard, Directeur Général adjoint du Fonds Monétaire International. Au cours de son séjour à Kinshasa, M. Southard a donné une conférence sur les « Problèmes actuels du système monétaire international » pour les cadres de la Banque.

Par ailleurs, la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement a envoyé en 1968 et en 1969 plusieurs missions d'information et d'étude au Congo. Certaines de ces missions ont eu pour objet la préparation du projet de Société Congolaise du Financement du Développement.

Des délégués de la Banque Nationale ont pris part, au sein de la délégation congolaise, aux différents pourparlers entre les Etats Africains et Malgache, d'une part, et la Communauté Economique Européenne, d'autre part, en vue du renouvellement du Traité de Yaoundé. De même, la Banque a participé aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement, qui s'est tenue à Genève au cours des mois d'août et septembre 1969.

IX. Autres activités.

La Banque a participé à la négociation de plusieurs accords commerciaux entre le Congo et certains pays africains ou européens. Elle a pris une part active

dans l'élaboration du nouveau code des investissements que le Gouvernement a promulgué le 26 juillet 1969, ainsi que dans les travaux préparatoires à la création de la Société Congolaise de Financement du Développement.

LISTE DES BANQUES DE DEPOTS ET DES INSTITUTIONS FINANCIERES AUTORISEES

Situation au 30 juin 1969

A. BANQUES DE DEPOTS AGREEES.

1. *Banque du Congo (B.C.).*

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée (SCARL).

Date de création : 1^{er} janvier 1909.

Siège social : Kinshasa.

Capital : Z. 1.400.000.

Succursales ou agences : Boma, Bukavu, Bumba, Buta, Gemena, Goma, Isiro, Kalemie, Kikwit, Kindu, Kisangani, Kinshasa, Kolwezi, Likasi, Luluabourg, Lubumbashi, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi.

2. *Banque Belge d'Afrique (B.B.A.).*

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée (SCARL).

Date de création : 23 août 1929.

Siège social : Kinshasa.

Capital : Z. 800.000.

Succursales ou agences : Boma, Bukavu, Goma, Kisangani, Kinshasa, Lubumbashi, Likasi, Matadi.

3. *Société Congolaise de Banque (SOCOBANQUE).*

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée (SCARL).

Date de création : 24 décembre 1947.

Siège social : Kinshasa.

Capital : Z. 1.200.000.

Succursales ou agences : Boma, Bukavu, Goma, Kisangani, Kinshasa, Likasi, Lubumbashi, Mbuji-Mayi.

4. *Crédit Congolais (CREDICO).*

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée (SCARL).

Date de création : 15 décembre 1951.

Siège social : Kinshasa.

Capital : Z. 40.000.

Succursales ou agences : Kinshasa, Lubumbashi.

5. *Banque de Paris et des Pays-Bas (PARIBAS).*

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée (SCARL).
Date de création : 5 juillet 1954.
Siège social : Kinshasa.
Capital : Z. 30.000.
Succursales ou agences : Kinshasa.

B. INSTITUTIONS FINANCIERES.

1. *Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie (S.C.C.M.I.).*

Société Congolaise par Actions à Responsabilité Limitée (SCARL).
Date de création : 1^{er} juillet 1947.
Siège social : Kinshasa.
Capital : Z. 500.000.

2. *Institut National de Sécurité Sociale (I.N.S.S.).*

Etablissement public créé le 29 juin 1961.
Siège social : Kinshasa.
Réserves (fin 1968) : Z. 8.068.000.

3. *Caisse d'Epargne du Congo (CADECO).*

Etablissement public créé le 10 juin 1950.
Siège social : Kinshasa.
Succursales ou agences : Matadi, Boma, Tshela, Lukala, Ngungu, Kikwit, Inongo, Luluabourg, Mweka, Mbuji-Mayi, Lodja, Ngandajika, Mwene-Ditu, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Kalemie, Bukavu, Goma, Butembo, Kisangani, Isiro, Buta, Bunia, Yangambi, Mbandaka, Gemena, Bumba.
Dépôts (fin 1968) : Z. 2.631.000.

4. *Office National du Logement (O.N.L.).*

Etablissement public né de la fusion de l'Office des Cités Africaines et du « Fonds d'avances ».
Siège social : Kinshasa.

CHAPITRE II

ANALYSE DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1968

ACTIF

ENCAISSE EN OR.

L'encaisse en or est évaluée, en application de l'ordonnance-loi n° 67/266 du 23 juin 1967, à la parité du zaïre, soit 1,777342 grammes d'or fin correspondant à Z. 17,50.00 par once troy ou à Z. 562,63.80 par kilogramme. Au 31 décembre 1968, elle représente Z. 6.258.995,74.00 contre Z. 2.053.636,90.20 au 31 décembre 1967. L'augmentation enregistrée en 1968 provient des opérations suivantes :

— le dépôt d'or que la Banque Nationale détient auprès de la Banque Nationale de Belgique a augmenté de Z. 253.469,82.30 à la suite de l'acquisition de 10 % de la production des mines d'or nationales en 1968;

— un nouveau dépôt d'or valant Z. 3.951.663,90.50 a été constitué en janvier 1968 à la Bank of England, à la suite d'un achat effectué sur le marché de l'or au prix de 35,20 \$ pour une once d'or fin;

— la Banque Nationale a acheté à Kinshasa 488 grammes d'or au titre de 900/1000 qui sont conservés en dépôt dans ses coffres.

Les dépôts d'or de la Banque Nationale sont répartis comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
A la Banque Nationale de Belgique Z.	1.724.744,57.70	1.978.214,40.00
A la Federal Reserve Bank de New-York Z.	328.892,32.50	328.870,32.50
A la Bank of England Z.	—	3.951.663,90.50
A la Banque Nationale du Congo Z.	—	247,11.00
Z.	2.053.636,90.20	6.258.995,74.00

SOUSCRIPTION-OR AU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL.

La tranche-or de la République Démocratique du Congo auprès du Fonds Monétaire International s'élève au 31 décembre 1968 à Z. 7.121.644,12.50 contre Z. 3.061.237,09.50 au 31 décembre 1967.

L'accroissement de Z. 4.060.407,03.00 enregistré en 1968 correspond aux opérations de rachat des avoirs en zaires détenus par le Fonds Monétaire International. La République Démocratique du Congo a, de ce fait, porté sa tranche-or au Fonds Monétaire International à 25 % de la quote-part.

AVOIRS A VUE ET A COURT TERME EN MONNAIES ETRANGERES.

Au 31 décembre 1968, les avoirs à vue et à court terme en monnaies étrangères s'élèvent à Z. 53.263.845,53.70 contre Z. 28.743.274,11.30 au 31 décembre 1967. Ces avoirs se sont modifiés, d'une année à l'autre, de la manière suivante :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
<i>Avoirs à vue</i>		
Caisse Z.	13.956,13.00	515.734,89.90
Correspondants ordinaires . . . Z.	5.788.890,35.50	8.224.796,68.30
Z.	5.802.846,48.50	8.740.531,58.20
<i>Avoirs à court terme</i>		
Provisions versées pour crédits documentaires à change couvert . . Z.	108.159,10.30	290.239,44.10
Devises à recevoir Z.	8.697,34.50	11.529,94.20
Placements chez les correspondants Z.	22.823.571,18.00	44.221.544,57.20
Z.	22.940.427,62.80	44.523.313,95.50
Z.	28.743.274,11.30	53.263.845,53.70

Eu égard à l'instabilité dans les relations monétaires internationales, la gestion de ces importantes réserves a été effectuée avec beaucoup de prudence. C'est la raison pour laquelle un maximum de liquidité a été recherché dans le

placement des avoirs en devises. Une fraction élevée de ces avoirs est constituée par des francs belges dont les deux tiers font l'objet de dépôts à quinzaine avec faculté de renonciation au préavis et dont l'autre tiers est placé sur le marché de l'argent au jour le jour.

Les avoirs en dollars USA qui représentent 15 % des disponibilités en devises au 31 décembre 1968, prennent à concurrence des trois quarts la forme de dépôts à vue assortis de placement « on call » dans le marché des euro-dollars. L'autre quart est placé en « Bons du Trésor » américains à trois mois. Ces placements font l'objet d'un marché très actif et sont dès lors réalisables à tout moment. Les avoirs en livres sterling, en francs français et en d'autres monnaies sont détenus en dépôts à vue.

CREANCES SUR LE TRESOR.

Les concours consentis sous diverses formes par la Banque Nationale au Trésor s'élèvent, au 31 décembre 1968, à Z. 88.316.484,22.80 contre Z. 78.296.873,75.60 au 31 décembre 1967; ils se subdivisent comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Avoirs aux chèques postaux . . . Z.	604.801,10.00	1.059.644,89.60
Avances de Trésorerie Z.	1.974.447,65.60	11.539.214,33.20
Dette consolidée de l'Etat . . . Z.	75.000.000,00.00	75.000.000,00.00
Participation de la R.D.C. au F.M.I. Z.	285.500,00.00	285.500,00.00
Participation de la R.D.C. à la B.I.R.D. et à l'A.I.D. Z.	432.125,00.00	432.125,00.00
Z.	78.296.873,75.60	88.316.484,22.80

Le Trésor s'est constitué des moyens de trésorerie plus importants, d'une part, en utilisant les facilités de crédits limités qu'autorisent les Statuts de la Banque et, d'autre part, en accumulant dans certains comptes courants des ressources, ainsi que l'indique le passif du bilan. Dans le calcul de l'utilisation du plafond prévu par l'article 22, paragraphe 1, des Statuts, on prend en considération le montant des avances de trésorerie, déduction faite du solde des comptes courants créditeurs du Trésor.

CREANCES SUR LES ORGANISMES ET ENTREPRISES PUBLICS.

Cette rubrique s'élève à Z. 407.404,70.50 au 31 décembre 1968 contre Z. 369.819,66.00 au 31 décembre 1967. Elle se décompose en Z. 401.404,70.50, représentant les avances sur titres consenties à la Caisse d'Epargne du Congo et en Z. 6.000,00.00 représentant les avances sur vente de diamants consenties à l'Office Forestier et Minier et à la Régie Minière de l'Entre Kasai-Luebo.

CREANCES SUR LES BANQUES.

Le total de cette rubrique, soit à Z. 6.604,46.20, est resté inchangé par rapport au 31 décembre 1967. Il comprend le montant des provisions constituées pour compte du Trésor par la Banque Nationale dans des banques de dépôts et relatives à la couverture de crédits documentaires ouverts en faveur du Gouvernement.

AUTRES CREANCES ET DEBITEURS DIVERS.

Le montant des effets de commerce réescomptés par la Banque Nationale est en principe repris dans les « autres créances ». Aucune opération n'a été enregistrée durant l'exercice 1968.

Dans les « débiteurs divers » se trouve le montant des valeurs à recevoir et celui des comptes transitoires de l'actif. Ils ont évolué comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Valeurs à recevoir Z.	2.678.831,54.00	1.569.388,04.50
Comptes transitoires de l'actif . Z.	570.841,90.70	1.709.122,92.90
Z.	3.249.673,44.70	3.278.510,97.40

La diminution des comptes « valeurs à recevoir » provient de la vente de timbres fiscaux : le solde de ce compte a été ramené de Z. 2.605.226,63.10 au 31 décembre 1967 à Z. 1.399.240,81.90 au 31 décembre 1968.

L'augmentation des comptes transitoires de l'actif est due, d'une part, à l'augmentation de Z. 662.492,58.50 du solde des intérêts à recevoir sur les placements à l'étranger et qui n'ont été encaissés qu'en 1969 et, d'autre part, au solde

du compte « avis de débit en suspens » qui s'élève à Z. 471.963,94.50 pour l'exercice 1968. En 1967, ce dernier compte a été repris au passif en diminution du solde du compte général « suspens ». Il y a lieu ici de noter que le montant de l'encaisse dérobée en 1967, lors des événements de Bukavu, se trouve dans cette rubrique; elle est couverte au passif par le compte « provision pour pertes » repris dans les comptes de réserves.

PORTEFEUILLE.

Le portefeuille de la Banque s'élève à Z. 2.983.932,26.90 au 31 décembre 1968 contre Z. 480.930,01.60 au 31 décembre 1967. Il se compose de fonds publics congolais, de titres de participation dans les organismes publics et de bons de caisse de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

Les fonds publics proviennent de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi qui les avait acquis en vertu de l'article 6, paragraphe 2, n° 4, alinéa 3 de ses statuts. Ils comprennent, pour un montant de Z. 356.370,04.70, des titres libellés en monnaie nationale émis en 1954 et en 1955 et, pour un montant de Z. 42.812,22.20, des obligations libellées en monnaies étrangères. Seuls les fonds libellés en monnaies étrangères donnent lieu au paiement d'un intérêt.

Les titres se rapportent à des participations dans le capital d'organismes publics nationaux; la Banque détient, en effet, 630 actions de la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie, pour une valeur de Z. 20.000,00.00 et 62.500 actions de la Société Air-Congo pour une valeur de Z. 62.500,00.00.

La Banque a acquis, le 1^{er} octobre 1968, des bons de caisse de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement produisant un intérêt de 5,80 % l'an. Ces bons de caisse viennent à l'échéance le 30 septembre 1970 et ont une valeur nominale de \$ 5.000.000 soit Z 2.502.250,00.00.

IMMOBILISE.

L'avancement des travaux de la nouvelle aile du bâtiment du siège de la Banque à Kinshasa permet de porter la valeur de l'immobilisé, au 31 décembre 1968, à Z. 1.661.279,21.30 contre Z. 1.052.176,12.90 au 31 décembre 1967. L'amortissement au taux de 10 % de la valeur des immeubles est porté au passif.

PASSIF

BILLETS ET PIECES.

La circulation des billets et pièces émis par la Banque Nationale s'élève, au 31 décembre 1968, à Z. 52.383.688,13.30, contre Z. 41.968.953,28.50 au 31 décembre 1967.

Cette augmentation de Z. 10.414.734,84.80 provient, d'une part, de l'émission des nouveaux signes monétaires qui passent de Z. 37.928.200,65.40 au 31 décembre 1967 à Z. 50.747.156,10.40 au 31 décembre 1968 et, d'autre part, de la diminution des anciens signes monétaires qui passent de Z. 4.040.752,63.10 au 31 décembre 1967 à Z. 1.636.532,02.90 au 31 décembre 1968. Ce dernier comprend Z. 12.452,78.00 en francs katangais.

Sous certaines réserves, la Banque Nationale continue à échanger les anciens signes monétaires à ses guichets de Kinshasa. Jusqu'à un montant de Z. 5,00.00, ces échanges se font sans restrictions. De Z. 5,00.00 à Z. 500,00.00 le Caissier principal tranche suivant les preuves démontrant l'origine des billets présentés. Au-delà de Z. 500,00.00, les billets sont échangés après une enquête approfondie sur les raisons de la présentation tardive à l'échange.

COMPTES COURANTS DES BANQUES.

L'ensemble des soldes en comptes courants des banques agréées s'élève, au 31 décembre 1968, à Z. 34.326.901,07.60 contre Z. 11.161.462,05.10 au 31 décembre 1967. La forte augmentation provient principalement des cessions de devises à la Banque Nationale ou des achats effectués directement par celle-ci.

ENGAGEMENTS A VUE ET A COURT TERME EN MONNAIES ETRANGERES.

Le total des engagements à vue et à court terme en monnaies étrangères s'élève à Z. 1.828.222,05.60, au 31 décembre 1968, contre Z. 2.193.952,69.00 au 31 décembre 1967. Le détail de cette rubrique apparaît comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
<i>Engagements à vue</i>		
Comptes courants des résidents . Z.	330.083,14.00	344.311,04.50
Comptes courants des non-résidents Z.	38.600,35.20	31.643,83.20
Devises à livrer Z.	3.141,79.00	—
Z.	371.825,28.20	375.954,87.70
<i>Engagements à court terme</i>		
Provisions pour crédits documentaires à change couvert . . . Z.	108.159,10.30	290.239,44.10
Provisions pour crédits documentaires à change non-couvert . . Z.	1.519.490,33.50	1.154.293,20.80
Autres provisions pour crédits documentaires Z.	193.652,66.30	7.734,53.00
Vente de devises à terme . . . Z.	825,30.70	—
Z.	1.822.127,40.80	1.452.267,17.90
Z.	2.193.952,69.00	1.828.222,05.60

COMPTES COURANTS DU TRESOR.

Les comptes courants créditeurs du Trésor à la Banque Nationale s'élèvent, au 31 décembre 1968, à Z. 11.580.476,75.30 contre Z. 7.672.318,88.40 au 31 décembre 1967 et se décomposent de la façon suivante :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
République Démocratique du Congo : compte général . . . Z.	3.718.226,77.60	—
A reporter . . . Z.	3.718.226,77.60	—

Report . . . Z.	3.718.226,77.60	—
République Démocratique du Congo : compte d'investisse- ments Z.	2.411.819,06.40	2.939.422,35.30
République Démocratique du Congo : compte de réserve . . . Z.	—	8.591.519,90.00
République Démocratique du Congo : compte factures de transport Z.	—	49.534,50.00
République Démocratique du Congo : revenu du portefeuille en monnaies nationales . . . Z.	94.364,89.40	—
République Démocratique du Congo : revenu du portefeuille en monnaies étrangères . . . Z.	1.447.908,15.00	—
	7.672.318,88.40	11.580.476,75.30

Les comptes du receveur des impôts qui se trouvaient en 1967 dans la rubrique « comptes courants du secteur public autre que le Trésor » ont été placés sous la rubrique « comptes courants du Trésor ».

AUTRES COMPTES COURANTS DE L'ETAT.

Au 31 décembre 1968, le total de cette rubrique s'élève à Z. 2.587.673,64.50 contre Z. 1.973.775,98.00 au 31 décembre 1967. Les différentes catégories de comptes compris dans cette rubrique ont évolué de la façon suivante :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Ministères, Institutions Politi- ques et Armée Z.	1.345.890,85.70	345.585,32.00
Pouvoirs subordonnés Z.	96.076,68.80	14.410,83.10
Pouvoirs subordonnés en provin- ces Z.	470.979,26.20	159.451,09.60
Comptes transitoires Z.	60.829,17.30	2.068.226,39.80
	1.973.775,98.00	2.587.673,64.50

COMPTES COURANTS DES ORGANISMES ET ENTREPRISES PUBLICS.

Au 31 décembre 1968, l'ensemble des comptes courants créditeurs des organismes et des entreprises publics atteint Z. 16.003.600,85.00 contre Z. 7.138.644,59.70 au 31 décembre 1967.

La progression considérable de cette rubrique doit être attribuée à l'ouverture, le 13 janvier 1968, d'un compte dans les livres de la Banque Nationale au nom de la Générale Congolaise des Minerais. Cette entreprise détenait antérieurement l'ensemble de ses avoirs dans les banques de dépôts. L'ouverture de ce compte à la Banque Nationale facilite la mission de contrôle confiée par le Chef de l'Etat aux inspecteurs financiers de la Gécomin.

Les comptes de cette rubrique se décomposent comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Organismes publics à caractère		
administratif Z.	908.633,23.00	233.711,47.30
Gécomin Z.	—	10.997.517,34.80
Autres entreprises d'exploitation Z.	2.463.257,32.30	2.812.308,26.00
Institutions financières Z.	3.080.021,95.30	905.403,10.30
Organismes divers en province . Z.	686.732,09.10	1.054.660,66.60
Z.	7.138.644,59.70	16.003.600,85.00

FONDS DE CONTREPARTIE.

Les comptes « suspens » reçoivent les provisions versées par les importateurs au moment de l'ouverture de la lettre de crédit relative à des marchandises à importer dans le cadre d'une aide étrangère. Les fonds ne sont acquis par le Gouvernement et transférés aux fonds de contrepartie proprement dits qu'au fur et à mesure de la réalisation des importations. Les différents comptes présentent les soldes créditeurs suivants :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Comptes « suspens » Z.	677.060,54.80	812.181,51.00
Fonds de contrepartie Z.	7.556.492,85.20	6.584.305,14.90
Z.	8.233.553,40.00	7.396.486,65.90

AUTRES COMPTES COURANTS.

Cette rubrique englobe les dépôts en comptes courants des banques étrangères, ceux des particuliers et des organismes internationaux, notamment les comptes du Fonds Monétaire International, de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement et de l'Association Internationale de Développement.

Au 31 décembre 1968, ces postes s'élèvent à Z. 1.122.648,30.80, contre Z. 1.034.497,85.40 à la fin de 1967.

CREDITEURS DIVERS.

Sont compris dans cette rubrique :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Provisions reçues des banques agréées pour crédits documen- taires à change non-couvert . Z.	14.317.902,72.30	17.996.319,23.40
Provisions reçues du Gouverne- ment pour crédits documen- taires Z.	430.934,01.70	137.405,45.90
Dépôts à l'importation Z.	1.531.272,23.80	230.210,52.80
Autres provisions Z.	6.700,59.40	19.210,80.40
Valeurs à payer Z.	2.248.189,25.60	2.009.218,86.40
Comptes transitoires du passif . Z.	474.237,75.20	890.211,03.30
Succursales et Agences Z.	6.642.671,71.50	1.566.023,93.10
Z.	<u>25.651.908,29.50</u>	<u>22.848.599,85.30</u>

Les comptes « provisions reçues pour crédits documentaires » représentent l'ensemble des provisions versées par les importateurs auprès de leur banquier en contrepartie des crédits ouverts à l'étranger. Les banques agréées congolaises transfèrent ces provisions dans les comptes bloqués à leur nom auprès de la Banque Nationale. L'augmentation enregistrée provient d'un accroissement des licences d'importation validées portant la clause « payable à l'embarquement ». Ces provisions ont atteint en mai 1968, le montant le plus élevé jamais enregistré, soit Z. 25.150.376,86.10.

Les dépôts obligatoires à l'importation constitués jusqu'en juin 1967, en application des dispositions réglementaires en matière de change, ont été remboursés au fur et à mesure de la transmission de la preuve du dédouanement effectif des marchandises. Au 31 décembre 1968, il subsistait encore un montant de Z. 230.210,52.80 à rembourser.

Les comptes « valeurs à payer » représentent des accréditifs à payer, des taxes à verser au Trésor, des sommes à disposition ainsi que des chèques et effets présentés en compensation.

Le compte « bénéfice de change » a disparu de la rubrique « comptes transitoires du passif » depuis l'introduction, le 23 juin 1967, d'un taux unique. Par ailleurs, le compte « avis de crédit en suspens » a augmenté de Z. 484.360,51.80 pour les raisons que l'on a mentionnées en analysant le poste « autres créances et débiteurs divers » de l'actif.

La diminution du compte « succursales et agences » est due à la liquidation accélérée des anciens suspens, à la diminution des envois de fonds et à la liquidation des traitements des agents de l'Etat le 20 décembre 1968.

PLUS-VALUE DE REEVALUATION DES AVOIRS EXTERIEURS.

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 1968 à Z. 5.626.033,59.40 contre Z. 5.696.308,01.00 au 31 décembre 1967 et est répartie comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Fonds de garantie des crédits . . . Z.	3.000.000,00.00	3.000.000,00.00
Fonds d'adaptation des prix . . . Z.	2.160.591,05.70	1.894.816,54.70
Réévaluation or et devises . . . Z.	535.716,95.30	731.217,04.70
Z.	5.696.308,01.00	5.626.033,59.40

CAPITAL.

Conformément à l'article 7, alinéa 1 des Statuts de la Banque, le capital s'élève à Z. 500.000,00.00

RESERVES.

Les différents comptes de réserves s'établissent comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
a) Fonds Général de Réserve . . . Z.	500.000,00.00	500.000,00.00
b) Fonds Spécial de Réserve . . . Z.	100.000,00.00	225.914,67.80
c) Fonds en faveur du Personnel Z.	200.000,00.00	500.000,00.00
d) Provisions pour pertes Z.	600.000,00.00	600.000,00.00
e) Provisions diverses Z.	1.302.497,59.30	3.381.024,81.50
f) Provision pour amortissement Z.	756.779,55.10	921.313,47.20
Z.	3.459.277,14.40	6.128.252,96.50

a) *Fonds Général de Réserve.*

Conformément à l'article 9 des Statuts de la Banque, le Fonds Général de Réserve s'élève à un montant équivalent au capital social, soit à Z. 500.000,00.00.

b) *Fonds Spécial de Réserve.*

L'augmentation de Z. 125.914,67.80 provient de la répartition du bénéfice net de l'exercice 1967 suivant les dispositions de l'article 9, paragraphe 3 des Statuts de la Banque.

c) *Fonds en faveur du Personnel.*

Le Fonds de Liquidation du Personnel se maintient à Z. 100.000,00.00.

Le Fonds de Pensions du Personnel a été augmenté de Z. 200.000,00.00 représentant une deuxième tranche de la subvention de la Banque en vue de constituer un capital suffisant pour servir une rente annuelle constante de Z. 100.000,00.00. Ce Fonds accuse, au 31 décembre 1968, un solde de Z. 300.000,00.00.

Une provision de Z. 100.000,00.00 a été constituée pour faire face à l'augmentation constante des charges résultant de l'application d'un programme plus étendu de formation du personnel à l'étranger.

d) *Provisions diverses.*

Aucune provision supplémentaire n'a été prévue pour la fabrication de signes monétaires. Le solde actuel de Z. 504.755,50.00 couvre la valeur de remplacement de la circulation pour les prochaines années.

Une provision supplémentaire de Z. 1.439.000,00.00 a été constituée pour permettre l'achèvement et l'installation de la nouvelle aile de l'immeuble du Siège de Kinshasa. Une partie de ce supplément servira à la mise en chantier d'un nouvel immeuble situé à l'avenue des Aviateurs à Kinshasa. Le solde de la provision totale pour immeubles s'élève ainsi, au 31 décembre 1968, à Z. 1.604.269,31.50.

Le rôle croissant du centre mécanographique dans le fonctionnement de ses services, a rendu nécessaire l'acquisition d'un ordinateur IBM « système 360 ». Commandé en 1968, cet ordinateur a été installé en février 1969. Une provision de Z. 272.000,00.00 correspondant au solde à payer au moment de l'installation a été constituée à la fin 1968.

L'instabilité monétaire internationale a incité la Banque Nationale à créer une provision de Z. 1.000.000,00.00 pour couvrir les pertes qui résulteraient de la dévaluation éventuelle de certaines monnaies bien que, statutairement, ces pertes peuvent être portées à la charge du Trésor.

e) *Provisions pour pertes.*

Cette provision qui se maintient à Z. 600.000,00.00 doit servir à l'apurement de la perte d'encaisse subie par la Banque lors des événements de Bukavu en 1967.

f) *Provisions pour amortissements.*

Les amortissements sur les immeubles sont opérés sur la base d'un taux de 10 %. Ils s'élèvent au 31 décembre 1968, à Z. 921.313,47.20, contre Z. 756.779,55.10 au 31 décembre 1967. Le matériel et le mobilier sont pris en charge directement par le compte d'exploitation.

BENEFICE NET.

Le solde du compte Pertes et Profits constituant le bénéfice net à répartir conformément aux dispositions de l'article 9, paragraphe 3, des Statuts s'élève, au 31 décembre 1968, à Z. 966.117,36.10 contre Z. 629.573,39.00 au 31 décembre 1967.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS

CREDIT

Les recettes d'exploitation pour l'exercice 1968 s'élèvent à Z. 6.334.868,10.40 contre Z. 3.470.335,74.70 en 1967. Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Produits d'escompte sur effets publics Z.	1.346.604,95.50	—
Intérêts sur créance consolidée . Z.	1.175.000,00.00	2.250.000,00.00
Intérêts sur les placements à l'étranger Z.	299.441,57.50	1.444.520,40.20
Redevances contrôle de change . Z.	309.265,21.40	1.060.263,68.70
Commissions de change Z.	59.718,86.20	942.410,17.60
Autres bénéfices Z.	87.205,86.20	208.799,93.50
Utilisation de la provision pour immeubles Z.	193.099,27.90	428.873,90.40
Z.	3.470.335,74.70	6.334.868,10.40

Depuis la réforme monétaire du 23 juin 1967, les effets publics ont été consolidés en une créance unique à 3 %.

L'augmentation du produit des intérêts sur les placements à l'étranger s'explique, d'une part, par le gonflement des réserves de change de la Banque durant l'année 1968, et, d'autre part, par les taux d'intérêt plus élevés obtenus.

En ce qui concerne les redevances afférentes au contrôle de change, le taux qui était de 2 % en 1967 a été porté à 3 % en janvier 1968. En 1968, les opérations avec la Gécomin ont rapporté 140.000 Z., au taux de 0,75 %, sous forme de redevances du contrôle des changes et 750.000 Z., au taux de 4 %, sous forme de commissions de change.

Des prélèvements ont été effectués en 1968 sur la provision pour immeubles et réintégrés dans les recettes d'exploitation au fur et à mesure des paiements de factures relatives aux constructions nouvelles.

Les « autres bénéfices » englobent les autres commissions, intérêts et récupérations diverses.

DEBIT

Les frais généraux s'élèvent, au 31 décembre 1968, à Z. 2.193.216,82.20 contre Z. 1.278.811,16.70 au 31 décembre 1967 et se présentent comme suit :

	au 31 décembre 1967	au 31 décembre 1968
Frais d'immeubles Z.	51.737,13.30	136.147,31.60
Frais d'établissement Z.	183.659,49.70	410.388,65.00
Fabrication et entretien de la circulation fiduciaire Z.	176.966,83.60	129.812,52.00
Frais de fonctionnement Z.	866.447,70.10	1.516.868,33.60
Z.	1.278.811,16.70	2.193.216,82.20

L'augmentation des frais d'immeubles est principalement due au renchérissement des frais d'entretien, de réparation des installations téléphoniques et de la force motrice ainsi qu'à la consommation d'eau qui passent de Z. 23.000,00.00 à Z. 80.000,00.00.

Les frais d'établissement accusent une forte augmentation. Les comptes « amortissements du matériel et mobilier » passent de Z. 33.000,00.00 à Z. 214.000,00.00 Le poste « location de machines » totalise Z. 78.000,00.00 contre Z. 16.000,00.00 dont Z. 35.000,00.00 représentent les frais de location des appareils du centre mécanographique.

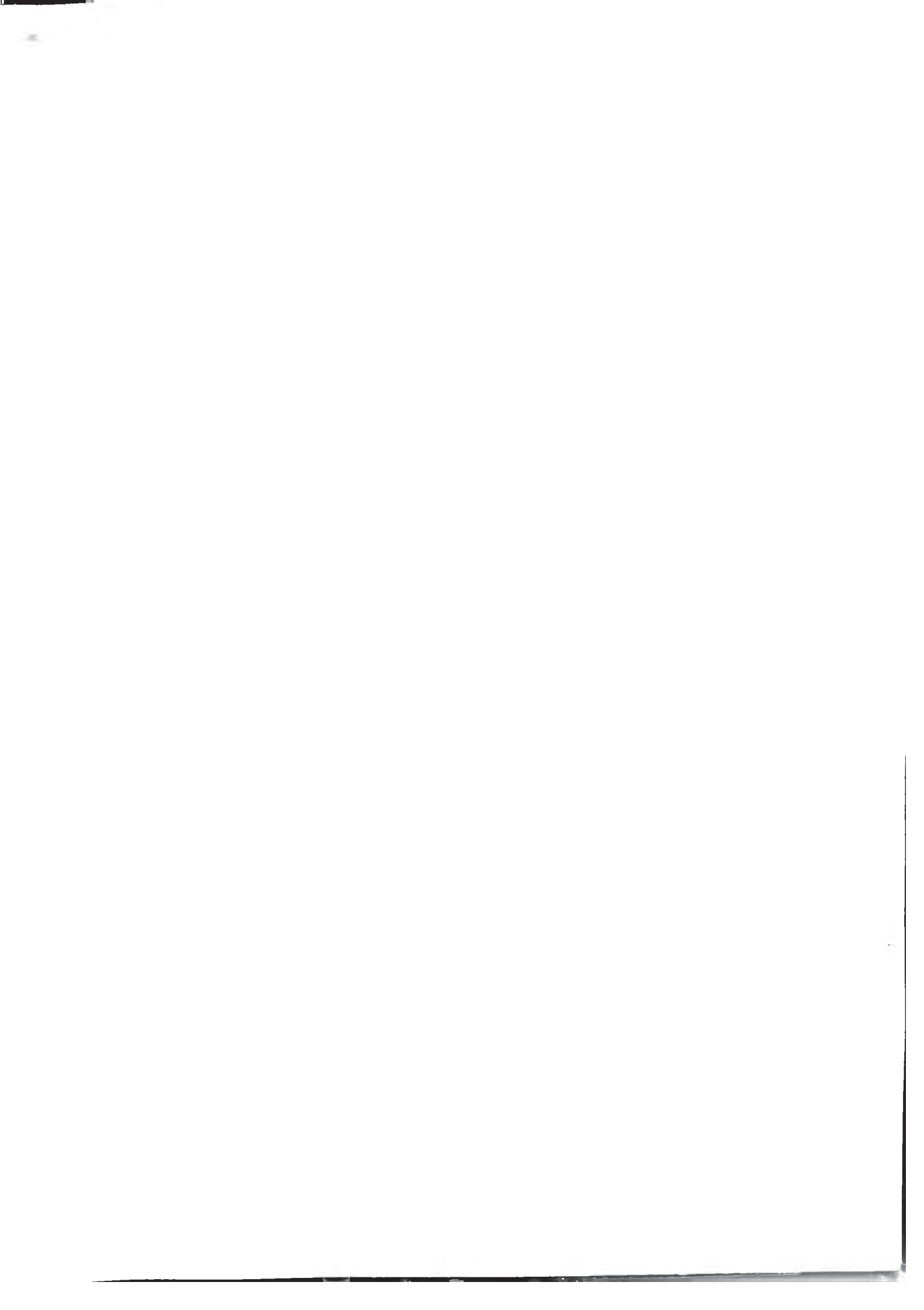
La diminution des dépenses de fabrication et d'entretien de la circulation fiduciaire est due à une erreur de comptabilisation en 1967 rectifiée pendant l'exercice 1968. Les chiffres réels auraient été Z. 108.000,00.00 pour 1967 et Z. 200.000,00.00 pour 1968. Cette augmentation est imputable principalement aux frais de destruction et de transport des billets et pièces.

L'aggravation des frais de fonctionnement résulte, d'une part, des traitements ordinaires et extraordinaires qui passent de Z. 470.000,00.00 à Z. 840.000,00.00 et, d'autre part, des prix plus élevés pour les fournitures de bureau et les frais médicaux qui interviennent dans l'ensemble pour un montant de Z. 150.000,00.00.

Compte tenu des affectations opérées en 1968 à titre de réserves et de provisions diverses, l'exercice financier 1968 se clôture avec un bénéfice net à répartir de Z. 966.117,36.10.

Conformément à l'article 9, paragraphe 3 des Statuts de la Banque, ce bénéfice net se répartit comme suit :

20 % au Fonds de réserve spécial de la Banque, soit .	Z.	193.223,47.20
80 % à la République Démocratique du Congo, soit .	Z.	772.893,88.90



Bilan arrêté au 31 décembre 1968

ACTIF	
Encaisse en or	Z. 6.258.995,74.00
Souscription en or au F.M.I.	7.121.644,12.50
Avoirs à vue et à court terme en monnaies étrangères	53.263.845,53.70
Créances sur le Trésor	88.316.484,22.80
Créances sur les organismes et entreprises publics . .	407.404,70.50
Créances sur les banques	6.604,46.20
Autres créances et débiteurs divers	3.278.510,97.40
Portefeuille	2.983.932,26.90
Immobilisé	1.661.279,21.30
Total de l'actif	163.298.701,25.30

PASSIF

Billets et pièces en circulation	Z. 52.383.688,13.30
Comptes courants des banques	34.326.901,07.60
Engagements à vue et à court terme en monnaies étrangères	1.828.222,05.60
Comptes courants du Trésor	11.580.476,75.30
Autres comptes courants de l'Etat	2.587.673,64.50
Comptes courants des organismes et des entreprises publics	16.003.600,85.00
Fonds de contrepartie	7.396.486,65.90
Autres comptes courants	1.122.648,30.80
Créditeurs divers	22.848.599,85.30
Plus-value de réévaluation des avoirs extérieurs . .	5.626.033,59.40
Capital	500.000,00.00
Réserves	6.128.252,96.50
Bénéfice net	966.117,36.10
Total du passif	163.298.701,25.30

Compte de pertes et profits pour l'exercice 1968

DEBIT	
Frais généraux	Z. 2.193.216,82.20
Fonds en faveur du personnel	300.000,00.00
Provision pour immeubles	1.439.000,00.00
Provision pour acquisition d'un nouvel ordinateur .	272.000,00.00
Provision extraordinaire pour couverture de risques de change	1.000.000,00.00
Amortissements	164.533,92.10
Bénéfice à répartir	966.117,36.10
	6.334.868,10.40
CREDIT	
Recettes d'exploitation	6.334.868,10.40
	6.334.868,10.40

Bilans comparés 1967 et 1968

ACTIF	1967	1968	Différence
Encaisse en or	Z. 2.053.636,90.20	Z. 6.258.995,74.00	+ 4.205.358,83.80
Souscription en or au F.M.I.	3.061.237,09.50	7.121.644,12.50	+ 4.060.407,03.00
Avoirs à vue et à court terme en monnaies étrangères	28.743.274,11.30	53.263.845,53.70	+ 24.520.571,42.40
Créances sur le Trésor	78.296.873,75.60	88.316.484,22.80	+ 10.019.610,47.20
Créances sur les organismes et entreprises publics	369.819,66.00	407.404,70.50	+ 37.585,04.50
Créances sur les banques	6.604,46.20	6.604,46.20	—
Autres créances et débiteurs divers	3.249.673,44.70	3.278.510,97.40	+ 28.837,52.70
Portefeuille	480.930,01.60	2.983.932,26.90	+ 2.503.002,25.30
Immobilisé	1.052.176,12.90	1.661.279,21.30	+ 609.103,08.40
Totaux	117.314.225,58.00	163.298.701,25.30	+ 45.984.475,67.30
PASSIF			
Billets et pièces en circulation	41.968.953,28.50	52.383.688,13.30	+ 10.414.734,84.80
Comptes courants des banques congolaises	11.161.462,05.10	34.326.901,07.60	+ 23.165.439,02.50
Engagements à vue et à court terme en monnaies étrangères	2.193.952,69.00	1.828.222,05.60	— 365.730,63.40
Comptes courants du Trésor	7.672.318,88.40	11.580.476,75.30	+ 3.908.157,86.90
Autres comptes courants de l'Etat	1.973.775,98.00	2.587.673,64.50	+ 613.897,66.50
Comptes courants des organismes et entreprises publics	7.138.644,59.70	16.003.600,85.00	+ 8.864.956,25.30
Fonds de contrepartie	8.233.553,40.00	7.396.486,65.90	— 837.066,74.10
Autres comptes courants	1.034.497,85.40	1.122.648,30.80	+ 88.150,45.40
Créditeurs divers	25.651.908,29.50	22.848.599,85.30	— 2.803.308,44.20
Plus-value de réévaluation des avoirs extérieurs	5.696.308,01.00	5.626.033,59.40	— 70.274,41.60
Capital	500.000,00.00	500.000,00.00	—
Réserves	3.459.277,14.40	6.128.252,96.50	+ 2.668.975,82.10
Bénéfice net	629.573,39.00	966.117,36.10	+ 336.543,97.10
Totaux	117.314.225,58.00	163.298.701,25.30	+ 45.984.475,67.30

Tableau 104.

VENTILATION DES BILLETS ET PIÈCES EMIS PAR LA BANQUE NATIONALE DU CONGO

(en milliers de zaïres ¹, à fin de période)

	31 déc. 1966	30 juin 1967	31 déc. 1967	31 déc. 1968	31 mai 1969
Anciennes émissions	31.679	34.492	4.029	1.418	1.335
Billets	31.178	33.958	3.645	1.153	1.069
Pièces	501	534	384	265	266
Nouvelles émissions	—	—	38.212	51.256	55.123
Billets	—	—	37.379	49.979	53.783
5 Z	—	—	7.895	9.561	11.900
1 Z	—	—	20.016	28.070	29.041
50 K	—	—	5.105	5.709	6.034
20 K	—	—	—	1.017	1.319
10 K	—	—	4.363	5.622	5.489
Pièces	—	—	833	1.277	1.340
5 K	—	—	516	713	747
1 K	—	—	275	504	535
10 s	—	—	42	60	58
Total général ² ...	31.679	34.492	42.241	52.674	56.458

Source : Banque Nationale du Congo, Dépt. Trésorerie Générale, Service des Emissions.

¹ Pour 1966, les montants ont été exprimés en milliers de zaïres sur la base de 1.000 francs congolais pour un zaïre.² Ce montant ne correspond pas nécessairement avec celui qui est repris dans la situation comptable en raison de certains décalages de comptabilisation dans le temps.

CHAPITRE III

RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux statuts de la Banque Nationale du Congo, nous avons l'honneur de rendre compte de l'accomplissement de notre mandat au cours de l'exercice 1968.

Nous avons pu suivre la marche des affaires de la Banque grâce aux situations comptables périodiques qui nous ont été communiquées.

L'examen détaillé des documents que nous avons eus en notre possession nous permet de considérer que le bilan et le compte de profits et pertes qui sont présentés reflètent correctement la situation de la Banque Nationale du Congo au 31 décembre 1968.

En conséquence, le collège des commissaires aux comptes propose l'approbation du bilan et du compte des profits et pertes du présent exercice.

Kinshasa, le 19 juillet 1969.

Le Collège des Commissaires aux Comptes :

A. ATUNDU

D. KANINDA

N. NDONGALA

L'administration de la Banque ⁽¹⁾

Le Gouverneur : M. Albert NDELE.

Le Directeur général : M. Rudolf KROC.

Le Conseil.

Président :

M. Albert NDELE, *gouverneur de la Banque Nationale du Congo* ⁽²⁾.

Membres :

M. Rudolf KROC, *directeur général de la Banque Nationale du Congo* ⁽³⁾,
M. Thomas TOGBA, *administrateur-délégué de la Société Nationale d'Assurances* ⁽⁴⁾,
M. Grégoire BUENDWA, *président de la Caisse d'Epargne du Congo* ⁽⁴⁾,
M. Félix MALU, *chargé de cours à l'Université Lovanium* ⁽⁴⁾,
M. Jules SAMBWA, *directeur-adjoint du Bureau du Président de la République* ⁽⁴⁾,
M. Faustin BIRINDWA, *inspecteur des Finances, représentant le Ministre des Finances* ⁽⁵⁾.

Les Commissaires aux comptes ⁽⁶⁾.

M. Albert ATUNDU, *directeur général de l'Institut National de Sécurité Sociale*,
M. Donatien KANINDA, *directeur au Ministère des Finances*,
M. Etienne NDONGALA, *chef de Travaux à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Lovanium*,
M. Georges BAZA, *suppléant, chef de Travaux à l'Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Lovanium*.

⁽¹⁾ Composition au 31 octobre 1969.

⁽²⁾ Ordonnance n° 67/267 du 23 juin 1967.

⁽³⁾ Ordonnance n° 69/077 du 13 mars 1969.

⁽⁴⁾ Ordonnance n° 68/198 du 4 mai 1968.

⁽⁵⁾ Arrêté Ministériel n° 27 du 16 août 1968.

⁽⁶⁾ Ordonnance n° 68/197 du 4 mai 1968.

Le Comité consultatif du Gouverneur :

Membres :

MM. E. MAMBU, E.-C. MANTOMINA, J. EMONY-CROY, A. MAWAKANI,
J.-A. TSHISHIMBI.

Les Départements :

Cabinet du Gouverneur	MM. Edouard MAMBU, <i>directeur, conseiller du Gouverneur,</i>
Comptes courants	Oscar BADIBANGA, <i>directeur,</i>
Inspection	Joachim TSHIBITSHIABO, <i>directeur,</i>
Personnel	Jérôme NIANGA, <i>directeur,</i>
Trésorerie	Léon DE CORT, <i>directeur,</i>
Secrétariat général	Albert NZANDU, <i>directeur,</i>
Etranger	Etienne Crispin MANTOMINA, <i>directeur,</i>
Etudes	Anderson MAWAKANI, <i>chef de service principal,</i>
Crédit	Jules EMONY-CROY, <i>sous-directeur,</i>
Immeubles	Jean KALENGA, <i>sous-directeur,</i>
Comptabilité	Oscar NDOLO, <i>sous-directeur.</i>

Le Comité de la Direction générale :

Membres :

MM. O. BADIBANGA, J. TSHIBITSHIABO, J. NIANGA, L. DE CORT, A. NZANDU,
E.-C. MANTOMINA, A. MAWAKANI, J. EMONY-CROY, J. KALENGA, O. NDOLO,
E. MAMBU.

**LES SUCCURSALES
DE LA BANQUE NATIONALE**



Succursale de la Banque Nationale
à BUKAVU



Succursale de la Banque Nationale
à KISANGANI



Succursale de la Banque Nationale
à LUBUMBASHI



Succursale de la Banque Nationale
à LUBUMBASHI



Succursale de la Banque Nationale
à LULUABOURG



Succursale de la Banque Nationale
à MBANDAKA



Liste des tableaux statistiques

1. Produit intérieur brut, 1958-1968.
2. Contribution des différents secteurs au produit intérieur brut, 1966-1968.
3. Valeurs ajoutées et fiscalité sur les exportations.
4. Valeur ajoutée par le secteur primaire, 1966-1968.
5. Valeur ajoutée par le secteur secondaire, 1966-1968.
6. Valeur ajoutée par le secteur tertiaire, 1966-1968.
7. Fiscalité indirecte.
8. Services administratifs.
9. Le revenu national, 1966-1968.
10. Utilisation du produit intérieur, 1966-1968.
11. Formation brute de capital fixe, 1966-1968.
12. Epargne et investissement, 1966-1968.
13. Compte extérieur de l'économie congolaise, 1966-1968.
14. Indices de production, 1967-1968.
15. Production agricole, 1966-1969.
16. Tonnages des principaux produits agricoles transportés, 1965-1969.
17. Tonnage des principaux produits vivriers enregistré à l'arrivée à Kinshasa, 1965-1969.
18. Production minière, 1966-1969.
19. Indice de la production des industries manufacturières, 1967-1969.
20. Principales productions manufacturières, 1966-1968.
21. Production, exportation et consommation intérieure de ciment, 1964-1968.
22. Production et consommation d'électricité par province, 1966-1968.
23. Consommation des produits pétroliers, 1959-1968.
24. Production de la raffinerie de pétrole.
25. Volume transporté ou manutentionné par les principaux organismes de transport, 1966-1968.
26. Nombre d'élèves dans les quatre types d'enseignement, 1968-1969.
27. Nombre de diplômes décernés par les institutions congolaises d'enseignement supérieur, 1957-1968.
28. Emploi dans les grandes entreprises, 1966-1968. Répartition par secteur d'activité.
29. Emploi dans les grandes entreprises, 1966-1968. Répartition par province.
30. Effectif des travailleurs affiliés à la sécurité sociale.
31. Personnel rémunéré par le gouvernement central.
32. Revenu réel de quelques catégories de travailleurs, juin 1967-août 1969.
33. Barème des traitements dans la fonction publique, juin 1967-janvier 1969.
34. Salaire minimum légal par zone de salaires, juin 1967-juillet 1969.

35. Répartition des travailleurs entre les différents échelons de la classification des emplois.
36. Situation consolidée des finances publiques, 1966-1969.
37. Recettes consolidées de l'Etat, 1966-1969.
38. Contributions indirectes, 1966-1969.
39. Cours du cuivre, valeur de base et droits de sortie, 1967-1969.
40. Contributions sur les revenus, 1966-1969.
41. Dépenses courantes consolidées de l'Etat, 1966-1969.
42. Budget des dépenses ordinaires, 1967-1969.
43. Répartition des dépenses courantes sur ressources intérieures par nature, 1967-1969.
44. Répartition des dépenses du budget ordinaire de l'Etat au premier semestre de 1969.
45. Répartition fonctionnelle des dépenses ordinaires de l'Etat en 1968.
46. Situation consolidée des dépenses d'investissement, 1966-1969.
47. Budget extraordinaire, 1967-1969.
48. Répartition des dépenses d'investissement direct par département en 1968 et en 1969.
49. Participations de l'Etat dans les sociétés congolaises.
50. Mouvements de la dette publique extérieure, 1966-1969.
51. Besoins et moyens de financement de l'Etat, 1966-1969.
52. Dette publique libellée en zaïres, décembre 1966-juin 1969.
53. Importance relative des finances publiques dans l'économie, 1966-1968.
54. Indice des cours des principaux produits exportés par le Congo.
55. Prix du cuivre électrolytique à Bruxelles, Londres et New York, 1958-1969.
56. Cours des principaux produits minéraux intéressant l'économie congolaise, 1966-1969.
57. Cours des principaux produits végétaux intéressant l'économie congolaise, 1966-1969.
58. Exportations congolaises vers les pays de l'O.C.D.E., 1966-1968.
59. Exportations des produits végétaux et animaux contrôlés par la Société Congolaise de Surveillance, 1965-1969.
60. Répartition des exportations par principaux pays de destination.
61. Importations du Congo en provenance des pays de l'O.C.D.E., 1966-1968.
62. Répartition des importations du Congo par principaux pays fournisseurs.
63. Balance commerciale, 1966-1968.
64. Assistance extérieure au Congo, 1966-1969.
65. Formes de l'assistance extérieure, 1966-1969.
66. Répartition des effectifs de l'assistance technique par secteur, 1966-1968.
67. Coût du programme d'assistance technique des Nations Unies au Congo, 1966-1969.
68. Dépenses du Fonds Européen de Développement, 1966-1969.
69. Projets du Fonds Européen de Développement au Congo.
70. Assistance économique des Etats-Unis au Congo, 1966-1969.
71. Dette extérieure du Congo, 1966-1969.
72. Mouvements de la dette directe de l'Etat libellée en devises.
73. Mouvements de la dette indirecte libellée en devises.
74. Balance des Paiements de la République Démocratique du Congo, 1966-1968.
75. Relevé des opérations de change, 1966-1969.
76. Répartition par groupe d'entreprises des recettes d'exportation de marchandises, 1966-1969.
77. Situation consolidée des avoirs extérieurs de la Banque Nationale du Congo et des banques de dépôts.
78. Situation monétaire intégrée, décembre 1966-juin 1969.

79. Degré de couverture du stock monétaire et des autres liquidités par les avoirs extérieurs nets.
80. Stock monétaire, 1966-1969.
81. Ventilation de l'ensemble des dépôts bancaires par secteur d'activité, par catégorie de déposants et par région, décembre 1968-juin 1969.
82. Evolution des encaisses réelles, décembre 1966-juin 1969.
83. Liquidités et produit intérieur brut, 1966-1968.
84. Répartition de crédits bancaires par secteur d'activité économique, décembre 1966-juin 1969.
85. Encours utilisés des crédits accordés par les banques de dépôts et les autres institutions spécialisées de crédit, septembre 1967-juin 1969. Ventilation par branche d'activité.
86. Encours utilisés des crédits accordés par les banques de dépôts et les autres institutions spécialisées de crédit, septembre 1967-juin 1969. Ventilation suivant la forme des crédits.
87. Encours utilisés des crédits accordés par les banques de dépôts et les autres institutions spécialisées de crédit, juin 1968-juin 1969. Ventilation suivant la destination des crédits.
88. Situation résumée de la Banque Nationale du Congo.
89. Situation globale des banques de dépôts, décembre 1966-juin 1969.
90. Situation résumée des banques de dépôts.
91. Compte global de pertes et profits des banques de dépôts, 1966-1968.
92. Situation résumée des Chèques Postaux.
93. Situation active et passive de la Caisse d'Epargne du Congo, 1965-1968.
94. Situation résumée de la Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie, 1960-1968.
95. Bilan résumé de l'Institut National de Sécurité Sociale, 1962-1968.
96. Recettes et dépenses des différentes branches de la sécurité sociale.
97. Indice des prix à la consommation.
98. Indices des prix à la consommation : décomposition selon l'origine des produits 1966-1969.
99. Plafonds des crédits à l'économie.
100. Cours officiel des devises, juillet 1968-septembre 1969.
101. Cours de la devise sur le marché parallèle, 1966-1969.
102. Personnel de la banque par grades.
103. Répartition du personnel de la banque suivant le niveau d'études.
104. Ventilation des billets et pièces émis par la Banque Nationale du Congo.

Liste des graphiques

	Pages
1. Prix du cuivre électrolytique à Bruxelles, Londres et New-York	115
2. Situation monétaire intégrée	156
3. Utilisations de crédits par secteur d'activité économique	163
4. Prix intérieurs, taux de change et cours de la devise sur le marché parallèle	191
5. Evolution sectorielle des prix à la consommation sur les marchés de Kinshasa	188

Liste des abréviations utilisées

A. Organismes nationaux :

B.C.K.	Compagnie du Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga.
CADECO	Caisse d'Epargne du Congo.
GECOMIN	Générale Congolaise des Minerais.
I.N.E.A.C.	Institut d'Etudes Agronomiques du Congo.
I.N.S.	Institut National des Statistiques.
O.C.P.T.	Office Congolais des Postes et Télécommunications.
I.N.S.S.	Institut National de Sécurité Sociale.
I.R.E.S.	Institut de Recherches Economiques et Sociales de l'Université Lovanium.
OTRACO	Office d'Exploitation et des Transports au Congo.
C.F.L.	Office Congolais des Chemins de Fer des Grands Lacs.
O.N.R.D.	Office National de la Recherche et du Développement.
O.N.L.	Office National de Logement.
KILO-MOTO	Office des Mines d'or de Kilo-Moto.
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau et d'Electricité.
S.C.C.M.I.	Société de Crédit aux Classes Moyennes et à l'Industrie.
SONAS	Société Nationale d'Assurances.
SOCIR	Société Congo-Italienne de Raffinage.
SOCOFIDE	Société congolaise de Financement du Développement.
SUCRAF	Sucrerie et Raffinerie de l'Afrique Centrale.
VICICONGO	Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo.
T.C.C.	Transports en Commun du Congo.

B. Organismes internationaux :

A.I.D.	Association Internationale pour le Développement.
A.E.L.E.	Association Européenne de Libre Echange.
B.I.R.D.	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
F.E.D.	Fonds Européen de Développement.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économiques.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
P.N.U.D.	Programme des Nations Unies pour le Développement.
S.F.I.	Société Financière Internationale.
U.S.A.I.D.	United States Agency for International Development.

100

100

100

100

100

BANQUE NATIONALE DU CONGO — KINSHASA